

Connectez-vous à la nature...

# PLAN DE GESTION 2019-2028

Partie **A** Diagnostic

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux  
et sur [www.eden62.fr](http://www.eden62.fr)



## LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DU PLATIER D'OYE

### Plan de gestion 2019-2028

#### *PARTIE A – DIAGNOSTIC*



*Polder Ouest (Eden 62)*

Coordination : Dominique DEROUT (Eden 62)

Animation, rédaction, cartographie : Bruno COSSEMENT (Eden 62), Gwendoline GOUCHET (Eden 62), Pierre THELLIER (Eden 62), Caroline WISCART (Eden 62)

Aide à la réalisation du plan de gestion : Bernard BRIL (Groupe d'Observation et d'Études des Lieux Anthropiques et Naturels proches de Dunkerque), Fabien COISY (Eden 62), Marie DELAMAERE (Eden 62), Françoise DUHAMEL (Conservatoire Botanique National de Bailleul), Xavier GRUWIER (Eden 62), David LAVOGIEZ (Eden 62), Bruno NICOLAS (Eden 62), Alexandre SIBILLE (Eden 62), Antoine TANT (Eden 62), Alain WARD (Groupe ornithologique et naturaliste du Nord – Pas-de-Calais)

Date de la dernière modification : 05/04/19

Référence bibliographique :

COSSEMENT B., GOUCHET G., WISCART C. *et al.*, 2019. Plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale du Platier d'Oye 2019-2028 – Partie A DIAGNOSTIC. Eden 62. 161 p.

## SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	4
I. Informations générales.....	7
I.1) Localisation.....	7
I.2) Limites, toponymie et aspect foncier.....	7
I.3) Inventaires et statuts de protection.....	11
I.4) Gestionnaire.....	15
I.5) Evolution historique de la réserve.....	17
II. Environnement.....	19
II.1) Climat.....	19
II.2) Topographie, géologie, pédologie et géomorphologie.....	22
II.3) Eau.....	31
II.4) Changement climatique.....	34
III. Patrimoine naturel, historique et culturel.....	38
III.1) Habitats naturels et végétations.....	38
III.2) Flore.....	67
III.3) Faune.....	80
III.4) Continuités écologiques et fonctionnalité.....	114
III.5) Patrimoine historique et culturel.....	117
IV. Cadre socio-économique.....	119
IV.1) Environnement socio-économique et touristique.....	119
IV.2) Usages actuels.....	121
IV.3) Projets.....	122
V. Accueil du public et intérêt pédagogique.....	123
V.1) Fréquentation.....	123
V.2) Aménagements pour l'accueil du public.....	126
V.3) Sensibilité des habitats et des espèces.....	131
VI. Patrimoine paysager.....	132
VII. Historique de gestion.....	141
VIII. Récapitulatif des enjeux.....	144
VIII.1) Enjeux relatifs aux habitats / espèces.....	144
VIII.2) Enjeux relatifs aux paysages.....	152
VIII.3) Enjeux relatifs à l'accueil du public.....	153
VIII.4) Enjeux relatifs à la connaissance.....	155
VIII.5) Autres enjeux.....	156
VIII.6) Tableau de synthèse.....	156
IX. Conclusion partie A.....	157
X. Bibliographie partie A.....	158

## INTRODUCTION

Mise à jour : 05/04/19

Le Platier d'Oye, Réserve Naturelle Nationale, est la première zone d'alimentation et de halte migratoire, sur la côte Manche / Mer du Nord de la France, rencontrée par les migrateurs en route pour leurs quartiers d'hiver. Le polder du platier (terrain plat) s'est formé récemment, suite à l'installation de digues de protection contre la mer. Son évolution s'est ensuite déroulée de manière quasi naturelle. De par sa proximité immédiate avec la mer, sa faible altitude et les nappes phréatiques qui affleurent à certains endroits, le site rencontre un gradient de salinité croissant d'ouest en est (excepté l'Anse de l'abri-côtier qui est comme la vasière de la zone des anciennes huttes) qui permet à une flore et une faune diversifiées de croître et de se développer. En toutes saisons il est possible d'observer des Limicoles, des Anatidés, des Laridés et des passereaux, que ce soit pour la nidification ou le repos et l'alimentation lors des périodes d'hivernage et de migration. Les habitats et la flore ne sont pas en reste sur ce site qui présente de nombreux milieux pionniers.

Eden 62, outil gestionnaire du département du Pas-de-Calais, a pour mission de préserver la biodiversité sur les **Espaces naturels sensibles** (ENS) et de gérer trois des quatre Réserves Naturelles Nationales se trouvant dans le Pas-de-Calais, que sont la Baie de Canche, les Étangs du Romelaëre et le Platier d'Oye. Ces trois réserves représentent à elles seules une superficie de 1000 hectares soit 16 % des espaces que gère Eden 62. L'accueil et la sensibilisation du public sur ces sites imbriqués dans une matrice urbaine régionale très dense est également l'une des missions du syndicat mixte Eden 62.

Pour la gestion de ses espaces naturels, Eden 62 met en place depuis longtemps des outils de planification appelés **plans de gestion**. Un plan de gestion est un document stratégique qui définit pour le site une vision à long terme et une programmation opérationnelle à court / moyen terme. Il se base sur les données disponibles au moment de la rédaction. Il s'élabore pas à pas suivant 5 étapes qui forment le cycle de gestion de l'Espace Naturel : état des lieux → enjeux → objectifs à long terme → objectifs opérationnels et programme d'actions → résultats de la gestion. C'est la nouvelle méthode (2018) proposée par l'Agence Française de la Biodiversité (AFB) qui a été utilisée ici.

Afin de s'appuyer sur des données fiables, les suivis effectués lors des trois précédents plans de gestion ont été exploités (la majorité des données analysées provient du dernier) et l'évaluation du dernier a été analysée pour obtenir de bonnes bases de travail.

### Le plan de gestion 2007-2016 contenait beaucoup d'opérations de travaux et suivis :

- Des travaux en faveur de la faune et notamment des oiseaux :
  - Création de zones de quiétude (protection du banc coquillier, arrêté préfectoral interdisant la circulation / stationnement / sport / campings-car sur la RNN, pose de clôtures, creusement de fossés) ;
  - Préservation des milieux / habitats adéquats au cycle de vie des oiseaux : maintien des milieux ouverts par la fauche ou le pâturage ; création de lieux propices à la nidification, à l'alimentation ou au repos par le remodelage du terrain (surcreusement, création d'îlots, débroussaillage, connexion ou isolement de certains trous et plans d'eau) et enlèvement d'éléments anthropiques, redonnant ainsi sa naturalité à la zone des anciennes huttes ;
  - Ouverture des mares favorables aux amphibiens, aux odonates (débroussaillage, fauche).
- Des travaux en faveur des milieux, des habitats et des espèces floristiques :
  - Ouverture ou maintien des milieux comme les dunes, les prairies humides, les mares des Polders Ouest et Est par le débroussaillage, la fauche ou le pâturage ;
  - Préservation contre le piétinement et l'érosion : vasière, cordon dunaire (arrêté de circulation, clôtures, creusement de fossés, non intervention, ganivelles, fascines) ;
  - Maintien de l'alimentation en eau de mer : vasière (curage, pentes douces) ;
  - Lutte contre les espèces invasives.
- Des travaux en faveur du public et de la conservation du site :
  - Installation d'un platelage en bois adapté aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite) et aux familles ;
  - Création d'observatoires, de panneaux et de belvédères ;
  - Installation d'une nouvelle signalétique ;
  - Augmentation du nombre de visites guidées.



- Des suivis et inventaires (à poursuivre ou à améliorer parfois) :
  - Observation de l'évolution dans le temps des populations et des milieux (oiseaux nicheurs, hivernants, migrateurs, cordon dunaire, vasière, plantes halophiles emblématiques, salinité...);
  - Apport des connaissances sur le patrimoine biologique de la réserve (invertébrés aquatiques, zoobenthos, poisson, amphibiens ...);
  - Participation à des programmes de plus grande ampleur (baguage, Wetlands).

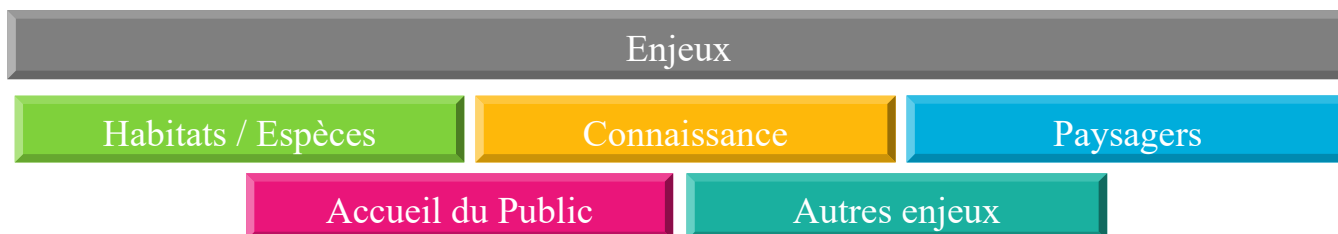
En conclusion de cette évaluation, les opérations de gestion ont souvent été **favorables** aux habitats et aux espèces animales et végétales. La majorité des travaux prévus au plan de gestion 2007-2016 ont été **réalisés** (78 % des opérations l'ont été correctement) et plus de **80 % des objectifs** du plan ont été **atteints**. Une **synthèse** sur les **oiseaux** a été rédigée, grâce aux données récoltées lors de ce plan de gestion, permettant d'observer quelques tendances sur le site.

Les travaux semblent avoir impacté certaines espèces de manière **directe**, de façon plus **positive** : augmentation du nombre de couples reproducteurs du Gravelot à collier interrompu, augmentation du nombre de Pluvier argenté en migration, extension de l'Orchis bouc, du Lilas de mer et de la Statice occidentale ; que **négative** : perte de l'habitat de nidification du Busard des roseaux, extension de certaines espèces invasives comme la Bernache du Canada (7 à 13 % d'accroissement annuel de la population sur la RNN entre 2009-2016) ou la Spartine anglaise (qui occupe plus de 0,3 ha en 2017 sur la zone des anciennes huttes). Certaines espèces ont cependant réagi de manière plus **lente** ou au cas par cas au cours de la durée du plan de gestion comme la Violette de Curtis, cette dernière bénéficiant des ouvertures du milieu et disparaissant à leur fermeture. Cependant, les **suivis**, n'étant pas désignés comme des **indicateurs de résultat** des travaux (ayant plutôt vocation à engranger la connaissance jusqu'alors, ils ne permettent pas de comparer un état initial avec un état après gestion), ne nous permettent pas de juger précisément de l'**impact de la gestion** effectuée sur certaines populations ou certains habitats. Une étude menée par le Conservatoire Botanique National de Bailleul a malgré tout pu mettre en avant les effets des différents travaux sur les végétations et la flore. Celle-ci évoque les impacts positifs, négatifs et neutres des travaux et sera détaillée dans la partie patrimoine naturel. Le volet **canalisation et sensibilisation du public** quant à lui a été très développé et bien accueilli par ce dernier grâce aux différents aménagements effectués sur le site.

L'évaluation du plan de gestion 2007-2016 et le fascicule oiseaux sont disponibles en Annexes n°1 et n°2.

L'**évolution** des habitats est **rapide** sur la RNN et il faudra choisir les modes de gestion les mieux adaptés à la préservation des enjeux et accroître la protection foncière des alentours de la réserve, comme cela a déjà été initié lors du dernier plan de gestion avec la zone tampon.

La partie A du présent plan de gestion aborde le **diagnostic** complet du site du Platier d'Oye. Celui-ci aboutit à la définition d'**enjeux** de gestion pour les années à venir. Les enjeux désignent les sujets qui ont un intérêt majeur sur le site. Ce sont les points qui doivent être organisés par priorité et mis en exergue. Dans le cadre de la rédaction du document de gestion, les enjeux sont constitués des **éléments du patrimoine** (naturel, géologique ou culturel) **ou du fonctionnement** (écologique ou socio-économique) de l'espace naturel pour lesquels ce dernier a une responsabilité et qui doit être préservé ou amélioré. C'est ce qui justifie la désignation de l'espace naturel au vu de ses finalités de création.



L'enjeu **Habitats / Espèces** concerne la **gestion naturaliste** du site : les inventaires, la protection des espèces et des habitats, les aménagements pour les maintenir ou les favoriser. La gestion de la réserve, tant pour l'aménagement que pour les suivis, tourne principalement autour de ce premier objectif, l'enjeu à long terme étant la préservation de la biodiversité.

L'enjeu **Connaissances** est un enjeu plus large qui vise à **collecter** autant **d'informations** que possible sur la réserve, son fonctionnement, son rôle. Les connaissances à acquérir concernent les espèces, et les communautés, végétales notamment, leur phénologie, leur répartition, les éventuels changements qu'elles subissent. Ces informations collectées sont le plus souvent **échangées** avec d'autres organismes et/ou se consultent via des bases de données libres (observado, trektellen), pour contribuer aux études à large échelle, par exemple sur les migrations d'oiseaux.

**L'accueil du public** est un autre des objectifs de la réserve. Il est parfois difficile de concilier ce dernier avec la protection des habitats et des espèces. Au cours du précédent plan de gestion, le schéma d'accueil du public a été modifié, un platelage a été installé, ce qui a eu le double avantage de faciliter les déplacements des personnes tout en préservant les milieux du piétinement. La réserve est également un outil **d'éducation** du public qui peut être utilisé par les animateurs pour sensibiliser le public à la gestion et à la préservation des espaces naturels.

L'enjeu **Paysager**, de plus en plus développé dans les plans de gestion, permet de comprendre l'évolution du site depuis sa création et de donner du sens aux divers aménagements réalisés. La compréhension du site est avant tout paysagère et sensible ; elle favorise la découverte et l'interprétation du paysage, ainsi que la préservation des habitats et des espèces (lutte contre la fermeture des milieux, maintien des perspectives, etc.)

D'autres objectifs peuvent apparaître dans le plan de gestion, ils sont regroupés dans la catégorie « **Autres enjeux** ».

Ces enjeux sont identifiés dès le diagnostic effectué en partie A du plan de gestion. Ils sont signalés par un encadré « Enjeu ». Les enjeux permettront de définir une stratégie opérationnelle développée ensuite dans la partie B (puis évaluée en partie C).

Cette partie A est un **document vivant** rédigé sous forme de fiches actualisables. Ainsi, elle ne sera jamais obsolète et permettra une transition plus rapide avec un nouveau plan de gestion dans 10 ans. Elle est conçue de manière à proposer 3 niveaux de lecture : une lecture très synthétique regroupant les informations et chiffres essentiels dans la rubrique « à retenir » (située à la fin de chaque fiche) ; une lecture plus approfondie, détaillée et illustrée avec le corps du texte ; et enfin, une lecture très détaillée en s'appuyant sur les annexes.

Pour plus de lisibilité, les cartes ont été regroupées dans un **atlas cartographique**, joint à ce document.

Ce plan de gestion fait suite à celui qui a encadré la gestion de la réserve de 2007 à 2016 et sera actif pour 10 ans, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Découvrez maintenant cette surprenante réserve, richesse du département et du patrimoine français !



## I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Mise à jour : 05/04/19

### I.1) LOCALISATION

La **Réserve Naturelle Nationale (RNN) du Platier d'Oye** est située au nord de la France, dans la région Hauts-de-France, dans le département du Pas-de-Calais, dans la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq, sur la commune d'Oye-Plage. Elle fait partie de la plaine maritime flamande et est bordée par la Mer du Nord dans sa partie septentrionale.

Cette zone naturelle est une véritable **coupure verte** entre les agglomérations portuaires de Calais (16 km à l'ouest) et Dunkerque (20 km à l'est). Deux zones à forte activité touristique (Calais) et industrielle (Dunkerque).



Carte 1 : Emplacement de la Réserve Naturelle Nationale du Platier d'Oye - Sources : Géoportail

Coordonnées GPS : Latitude : 51°N - Longitude : 2°3' E

Coordonnées Lambert : {1367 à 1368} N/S - {579 à 583} E/O

#### A retenir !

- Département du Pas-de-Calais ;
- Coupure verte entre les ports de Calais et Dunkerque ;
- 1 commune : Oye-Plage.

### I.2) LIMITES, TOPONYMIE ET ASPECT FONCIER

#### ● Limites et toponymie

La RNN du Platier d'Oye, d'une surface de **391 hectares**, est découpée en plusieurs **secteurs** distincts dont les noms apparaîtront à plusieurs reprises dans la suite du document :

- L'estran / la mer
- Le cordon dunaire
- La plage du Casino (ou le Casino, la plage de l'abri-côtier, l'Anse de l'Abri-côtier)
- Le Polder Ouest
- Le Polder Est
- La zone des anciennes huttes

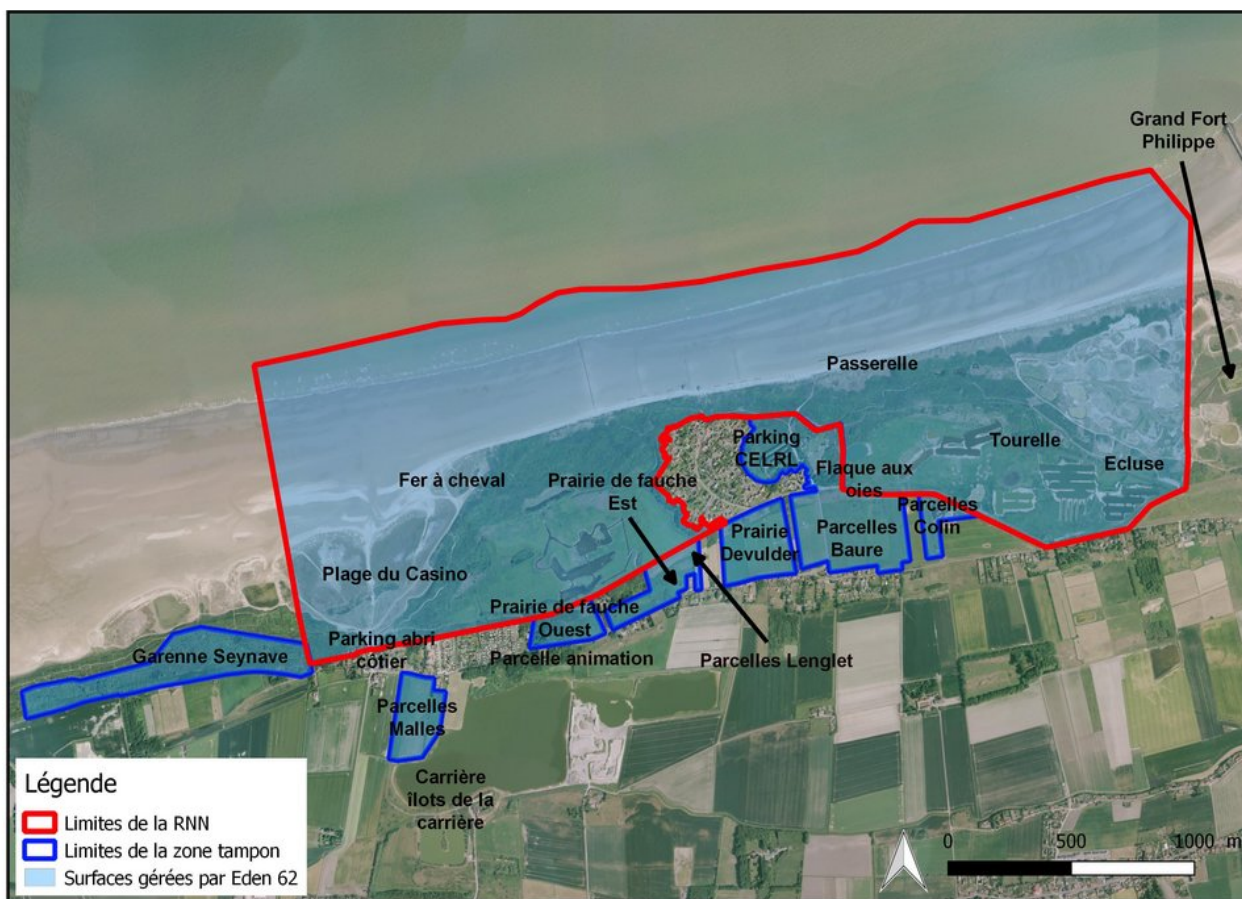


Carte 2 : Toponymie et délimitation des secteurs de la RNN du Platier d'Oye - Sources : PPIGE - Ortho 2015 / Eden 62

D'autres secteurs, en lien direct et complémentaire, doivent également être évoqués. Ils se situent en dehors du périmètre de la réserve :

- Les terrains du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL)
- Le secteur de Grand-Fort-Philippe
- La carrière
- La Garenne Seynave
- La Flaque aux Oies





Carte 3 : Toponymie et localisation des différents endroits de la réserve et de ses abords évoqués dans le plan de gestion - Sources : PPIGE - Ortho 2015 / CELRL / Eden 62

Depuis la création de la réserve, le CELRL a acquis de nombreux terrains en périphérie. L'ensemble de ces terrains forme peu à peu une **zone tampon** aux abords du périmètre de la réserve.

Les mares et les îlots de la réserve ont été nommés pour faciliter la description des actions de gestion. Les plans d'eau du Polder Ouest sont nommés « lagune » 1 à 3 ; ceux du Polder Est sont établis selon leur forme, leur situation ou leur fonction ; les mares de la zone des anciennes huttes sont notées H1 à H18 avec deux mares en plus nommées « hutte à Jean » et « hutte du conservatoire ». Les îlots des mares portent le nom de la mare dans laquelle ils se trouvent en général.



La toponymie des plans d'eau et des îlots est disponible dans l'Atlas cartographique : Carte n°1.

## Aspect foncier

### a) Acteurs fonciers

Le **Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres**, unique propriétaire **terrestre** des terrains, est un établissement public administratif de l'État placé sous la tutelle du ministre chargé de la protection de la nature. Au delà de sa mission d'acquisition des sites remarquables du littoral, le Conservatoire du littoral est confronté à des problématiques de gestion des sites, sur lesquelles il s'efforce de définir des principes d'action avec les membres du conseil d'administration, les gestionnaires, les professionnels et les experts. Depuis 40 ans d'action du Conservatoire, 90 000 ha ont été protégés par voie d'acquisition de terrains privés et 70 000 ha par affectation de domaine public. Les 141 hectares du Platier d'Oye font partie du territoire de la Délégation de rivages Manche Mer du Nord.



Le détail des parcelles cadastrales est disponible en Annexe n°3.



La cartographie des limites des propriétés du CELRL et de sa zone d'intervention est disponible dans l'Atlas cartographique : Carte n°2.

### Pour en savoir plus :

Site du Conservatoire du Littoral

<http://www.conservatoire-du-littoral.fr/>

Le Domaine Public Maritime (DPM) relève du domaine de l'**État**, sous l'autorité du préfet de département territorialement compétent. Écologiquement parlant, c'est l'« interface » soumise aux marées où sont en jeu des phénomènes trophiques et fonctionnels très importants. Le DPM s'étend sur 250 hectares dans le périmètre de la réserve.



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

### b) Régime foncier

Tableau 1: Propriétaires des propriétés de la RNN du Platier d'Oye (Eden62, 2018)

Éléments du site	Propriétaire	Surface totale (en ha)
Partie terrestre	CELRL	141
DPM estran	État français	250
	<b>TOTAL</b>	<b>391</b>

60 ha du site appartenant à la partie terrestre sont situés en zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et constituent la zone tampon. D'autres parcelles, qui pourraient faire partie d'un périmètre de protection, sont situées en périmètre d'intervention du CELRL mais ne sont pas encore acquises par ce dernier.



Les cartographies des limites cadastrales de la réserve et du périmètre d'intervention du CELRL sont disponibles dans l'Atlas cartographique : Cartes n°2 et 3.

### A retenir !

- 391 hectares + 60 hectares de zone tampon ;
- Le Conservatoire du Littoral et l'État sont propriétaires.



### I.3) INVENTAIRES ET STATUTS DE PROTECTION

#### Inventaires

Le site est inclus dans la **Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique** (ZNIEFF) n°310007286 de **type I** (n° régional : 00000073). Cette ZNIEFF résulte d'un inventaire naturaliste et scientifique lancé dans les années 80 et réactualisé en 2017. Elle désigne les espaces naturels remarquables sur le plan écologique en France.



 La fiche ZNIEFF est disponible en Annexe n°4.

Le Platier d'Oye est également classé **Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux** (ZICO n°NC07). Cette ZICO résulte d'un inventaire scientifique dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux sauvages. L'inventaire ZICO a été repris pour servir à l'inventaire des zones de protection spéciale (ZPS) de la directive européenne Oiseaux. Le platier d'Oye avait également été proposé comme Zone spéciale de conservation (pSIC ou proposition de site d'intérêt communautaire au titre de la Directive "Habitats-Faune-Flore"), mais les conflits non résolus autour des limites de la RNN n'ont pas permis cette reconnaissance dans les années 2000, malgré les enjeux phytocénétiques majeurs du site.

Le 16 juillet 2014, le Schéma Régional de cohérence écologique – trame verte et bleue (SRCE-TVB) du Nord-Pas de Calais a été arrêté par le préfet de Région. Ce schéma est un outil d'aménagement du territoire identifiant les continuités écologiques terrestres et aquatiques. Son objectif est de préserver les services rendus par la biodiversité en maintenant et restaurant les corridors écologiques. La RNN est reprise en tant que réservoir de biodiversité. Le SRCE a cependant été annulé en date du 26 janvier 2017 suite au jugement du tribunal administratif de Lille pour irrégularité substantielle. Cependant, un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire (SRADDET) devrait le remplacer.



#### Protections

La **Réserve Naturelle Nationale** du Platier d'Oye (RNN 86) a été créée par le Décret n°87 – 533 le 9 juillet 1987. Une réserve naturelle nationale est un outil de protection à long terme d'espaces, d'espèces et d'objets géologiques rares ou caractéristiques, ainsi que de milieux naturels fonctionnels et représentatifs de la diversité biologique en France. Les sites sont gérés par un organisme local en concertation avec les acteurs du territoire. Ils sont soustraits à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader mais peuvent faire l'objet de mesures de réhabilitation écologique ou de gestion en fonction des objectifs de conservation.



 Le décret de création de la réserve est consultable ci-dessous :

**Décret n°87-533 du 9 juillet 1987 portant création de la réserve naturelle du Platier d'Oye (Pas-de-Calais)**

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports,

Vu la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 modifiée relative à la protection de la nature et le décret n° 77-1298 du 25 novembre 1977 pris pour son application ;

Vu les pièces afférentes à la procédure de consultation simplifiée relative au projet de classement en réserve naturelle du Platier d'Oye, l'accord du propriétaire, l'avis du préfet du département du Pas-de-Calais, celui du conseil municipal de la commune d'Oye-Plage, la consultation du conseil général du département du Pas-de-Calais, l'avis de la commission départementale des sites siégeant en formation de protection de la nature, les accords et avis des ministres intéressés et l'avis du Conseil national de la protection de la nature,

**CHAPITRE Ier : Création et délimitation de la réserve naturelle du Platier d'Oye.**

- Article 1

Sont classées en réserve naturelle, sous la dénomination " Réserve naturelle du Platier d'Oye (Pas-de-Calais) ", les parcelles cadastrales ainsi que les emprises suivantes :

Commune d'Oye-Plage

Section AM : parcelles n°s 3 à 8, 16 à 18, 296 p ;

Section AN : parcelles n°s 1 à 3, 7 à 12 ;

Section AI : parcelles n°s 98, 99 ;

Section AM : parcelles n°s 1, 2, 110 ;

Section AN : parcelle n° 41,

soit une superficie de 141 hectares,

et la partie du domaine public maritime située au droit des parcelles ci-dessus énumérées jusqu'à la laisse de basse mer, soit une superficie de 250 hectares,

soit une superficie totale de 391 hectares.

Les parcelles et emprises mentionnées ci-dessus figurent au plan au 1/5 000 annexé au présent décret qui peut être consulté à la préfecture du Pas-de-Calais.

**CHAPITRE II : Gestion de la réserve naturelle.**

- Article 2

Modifié par Décret n°88-199 du 29 février 1988 - art. 1 (V) JORF 2 mars 1988

Le préfet, après avoir demandé l'avis de la commune d'Oye-Plage, confie, par voie de convention, la gestion de la réserve naturelle à un établissement public, à une collectivité locale ou à une association régie par la loi de 1901.

- Article 3

Modifié par Décret n°88-199 du 29 février 1988 - art. 1 (V) JORF 2 mars 1988

Il est créé un comité consultatif de la réserve présidé par le préfet ou son représentant.

La composition de ce comité est fixée par arrêté du préfet. Il comprend des représentants :

1° De collectivités territoriales concernées, de propriétaires et d'usagers ;

2° D'administrations et d'établissements publics concernés ;

3° D'associations de protection de la nature et des personnalités scientifiques qualifiées.

Les membres du comité sont nommés pour une durée de trois ans. Leur mandat peut être renouvelé. Les membres du comité décédés ou démissionnaires et ceux qui, en cours de mandat, cessent d'exercer les fonctions en raison desquelles ils ont été désignés doivent être remplacés. Dans ce cas, le mandat des nouveaux membres expire à la date à laquelle aurait normalement pris fin celui de leurs prédécesseurs.

Le comité se réunit au moins une fois par an sur convocation de son président. Il peut déléguer l'examen d'une question particulière à une formation restreinte.

- Article 4

Le comité consultatif donne son avis sur le fonctionnement de la réserve, sur sa gestion et sur les conditions d'application des mesures prévues au présent décret.

Il établit un plan de gestion et d'aménagement de la réserve.

Il peut faire procéder à des études scientifiques et recueillir tout avis en vue d'assurer la conservation, la protection ou l'amélioration du milieu naturel de la réserve.

**CHAPITRE III : Réglementation de la réserve naturelle.**

- Article 5

Il est interdit, sous réserve de l'exercice des activités définies aux articles 8 et 9 :

1° D'introduire à l'intérieur de la réserve des animaux d'espèce non domestique, quel que soit leur état de développement, sauf sur autorisation délivrée par le ministre chargé de la protection de la nature, après consultation du Conseil national de la protection de la nature ;

2° De porter atteinte de quelque manière que ce soit aux animaux d'espèce non domestique ainsi qu'à leurs œufs, couvées, portées ou nids ou de les emporter hors de la réserve ;

3° De troubler ou de déranger les animaux par quelque moyen que ce soit.

Compte tenu des usages en vigueur, le ramassage de vers à des fins non commerciales continue de s'exercer.

- Article 6

Modifié par Décret n°88-199 du 29 février 1988 - art. 1 (V) JORF 2 mars 1988

Il est interdit, sauf à des fins agricoles et conformément à l'article 10 :

- 1° D'introduire dans la réserve tous végétaux sous quelque forme que ce soit, sauf autorisation délivrée par le préfet, après avis du comité consultatif ;
- 2° De porter atteinte de quelque manière que ce soit aux végétaux non cultivés, sauf à des fins d'entretien de la réserve, ou de les emporter en dehors de la réserve.

Compte tenu des usages en vigueur, la cueillette des passe pierres à des fins de consommation familiale continue à s'exercer. Elle peut être réglementée par le préfet, après avis du comité consultatif.

- Article 7

Modifié par Décret n°88-199 du 29 février 1988 - art. 1 (V) JORF 2 mars 1988

Le préfet peut prendre, après avis du comité consultatif, toutes mesures en vue d'assurer la conservation d'espèces animales ou végétales ou la limitation d'animaux surabondants dans la réserve.

- Article 8

L'exercice de la chasse est interdit.

- Article 9

La pêche maritime continue à s'exercer conformément à la réglementation en vigueur.

- Article 10

Modifié par Décret n°88-199 du 29 février 1988 - art. 1 (V) JORF 2 mars 1988

Les activités agricoles, forestières ou pastorales sont réglementées par le préfet, compte tenu du plan de gestion et d'aménagement mentionné à l'article 4.

- Article 11

Il est interdit :

- 1° D'abandonner, de déposer ou de jeter tout produit quel qu'il soit de nature à nuire à la qualité de l'eau, de l'air, du sol ou du site ou à l'intégrité de la faune et de la flore ;
- 2° D'abandonner, de déposer ou de jeter en dehors des lieux spécialement prévus à cet effet des détritiques de quelque nature que ce soit ;
- 3° De troubler la tranquillité des lieux en utilisant tout instrument sonore ;
- 4° De porter atteinte au milieu naturel en utilisant du feu ou en faisant des inscriptions autres que celles qui sont nécessaires à l'information du public ou aux délimitations foncières.

- Article 12

Modifié par Décret n°88-199 du 29 février 1988 - art. 1 (V) JORF 2 mars 1988

Tout travail public ou privé est interdit, sauf ceux nécessités par l'entretien et la gestion de la réserve ou par la défense contre la mer, qui sont autorisés par le préfet, après avis du comité consultatif.

La rénovation de chemins et l'entretien des bâtiments, lorsqu'ils sont nécessaires à l'exploitation agricole, pastorale, forestière ou conchylicole, peuvent être autorisés par le préfet, après avis du comité consultatif.

- Article 13

Toute activité de recherche ou d'exploitation minière est interdite dans la réserve.

- Article 14

Modifié par Décret n°88-199 du 29 février 1988 - art. 1 (V) JORF 2 mars 1988

La collecte des minéraux et des fossiles est interdite sauf autorisation délivrée à des fins scientifiques par le préfet, après avis du comité consultatif.

- Article 15

Toute activité industrielle est interdite.

Sont seules autorisées les activités commerciales liées à la gestion et à l'animation de la réserve naturelle.



- Article 16

Modifié par Décret n°88-199 du 29 février 1988 - art. 1 (V) JORF 2 mars 1988

Toute publicité quels qu'en soient la forme, le support ou le moyen, est interdite dans la réserve naturelle.

L'utilisation à des fins publicitaires de toute expression évoquant directement ou indirectement la réserve est soumise à autorisation délivrée par le préfet, après avis du comité consultatif.

- Article 17

Modifié par Décret n°88-199 du 29 février 1988 - art. 1 (V) JORF 2 mars 1988

La circulation et le stationnement des personnes sont réglementés sur tout ou partie de la réserve naturelle par le préfet, après avis du comité consultatif.

- Article 18

Modifié par Décret n°88-199 du 29 février 1988 - art. 1 (V) JORF 2 mars 1988

Les activités sportives ou touristiques organisées sont réglementées par le préfet, après avis du comité consultatif.

- Article 19

L'accès des chiens est limité à la plage.

Ils sont obligatoirement tenus en laisse.

Cette disposition n'est pas applicable aux chiens participant à des missions de police, de recherche ou de sauvetage.

- Article 20

Modifié par Décret n°88-199 du 29 février 1988 - art. 1 (V) JORF 2 mars 1988

La circulation des véhicules à moteur est limitée aux voies ouvertes à la circulation publique.

Toutefois, cette interdiction n'est pas applicable :

1° Aux véhicules utilisés pour l'entretien et la surveillance de la réserve ;

2° A ceux des services publics ;

3° A ceux utilisés lors d'opérations de police, de secours, ou de sauvetage ;

4° Aux bateaux utilisés pour les activités autorisées à l'article 9 ;

5° A ceux dont l'usage est autorisé par le préfet.

- Article 21

Il est interdit de survoler la réserve naturelle à une hauteur du sol inférieure à 300 mètres.

Cette disposition n'est pas applicable aux aéronefs d'État en nécessité de service, aux opérations de police, de sauvetage ou de gestion de la réserve naturelle.

- Article 22

Modifié par Décret n°88-199 du 29 février 1988 - art. 1 (V) JORF 2 mars 1988

Le campement sous une tente, dans un véhicule ou dans tout autre abri est interdit.

Le préfet peut réglementer le bivouac après avis du comité consultatif.

- Article 23

Le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports et le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé de l'environnement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

JACQUES CHIRAC

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, PIERRE MÉHAIGNERIE

Le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé de l'environnement, ALAIN CARIGNON

L'ensemble de la réserve est **classé Zone de Protection Spéciale** au titre de la directive européenne **Oiseaux** (Directive Oiseaux CEE 79/409, modifiée en 1985). Elle est intégrée au réseau **Natura 2000** (site FR3110039, 353 ha, arrêté ZPS le 01/06/1988) qui regroupe les zones d'importances européennes relatives aux directives Habitats (ZSC) et Oiseaux (ZPS).



La fiche FSD (Formulaire Standard de Données du Site Natura 2000) est disponible en Annexe n°5.

Le présent plan de gestion devra prendre en compte les objectifs et actions définis dans le document d'objectifs (2010-2016).

#### Pour en savoir plus :

Site de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)  
<https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR3110039>

**Loi littoral** n°86-2 du 3 janvier 1986, relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral.

Cette loi vise à concilier préservation de la nature, ouverture au public et développement économique. Elle fait obligation aux acteurs publics de l'urbanisme de protéger les espaces remarquables caractéristiques du patrimoine naturel et culturel, en les rendant inconstructibles sur les communes littorales. Toute construction et installation nouvelle est ainsi interdite à moins de 100 mètres du rivage en dehors des zones urbanisées.



La cartographie regroupant les inventaires et les protections est disponible dans l'Atlas cartographique : Carte n°4.

#### A retenir !

- Réserve Naturelle Nationale : n°87 – 533 du 9 juillet 1987 ;
- ZNIEFF, ZICO, ZPS site FR3110039.

## I.4) GESTIONNAIRE

**Eden 62** (Espaces départementaux naturels du Pas-de-Calais) est un **syndicat mixte** créé par le **département** en 1993, dans le cadre de la politique de développement des **Espaces Naturels Sensibles** (ENS) de 1978. Il est administré par un comité syndical regroupant des délégués du département, des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et des communes.

Le syndicat mixte assure la mise en œuvre de la **gestion** et des **aménagement**s des ENS qui lui sont confiés, ainsi que les **animations** et la **valorisation** de ces milieux. Cela représente près de 5000 ha (dont la moitié est propriété du département tandis que l'autre est propriété du CELRL).

**Les missions d'Eden 62 sont :**

- Protéger et valoriser la biodiversité,
- Sensibiliser la population à son patrimoine naturel,
- Aménager ses sites pour les rendre accessibles au plus grand nombre,
- S'engager pour réduire son impact environnemental.

La gestion des ENS est assurée par une équipe de gardes-nature, sous la responsabilité d'un chef de secteur. Le gestionnaire s'occupe de plusieurs espaces naturels pour lesquels il est chargé de planifier la gestion et l'aménagement, de gérer le budget et d'encadrer l'équipe de gardes. En mars 2019, l'équipe gestion / aménagement sous la direction de Dominique DEROUT comptait 53 gardes nature et 12 chefs de secteurs, 8 chargés de mission responsables des différents sites, une équipe aménagement de 4 personnes permanentes (+ une équipe composée de personnes en insertion), une équipe SIG / Informatique de 2 personnes, un responsable cheptel, une bergère et deux chargés de mission pour les opérations transversales.

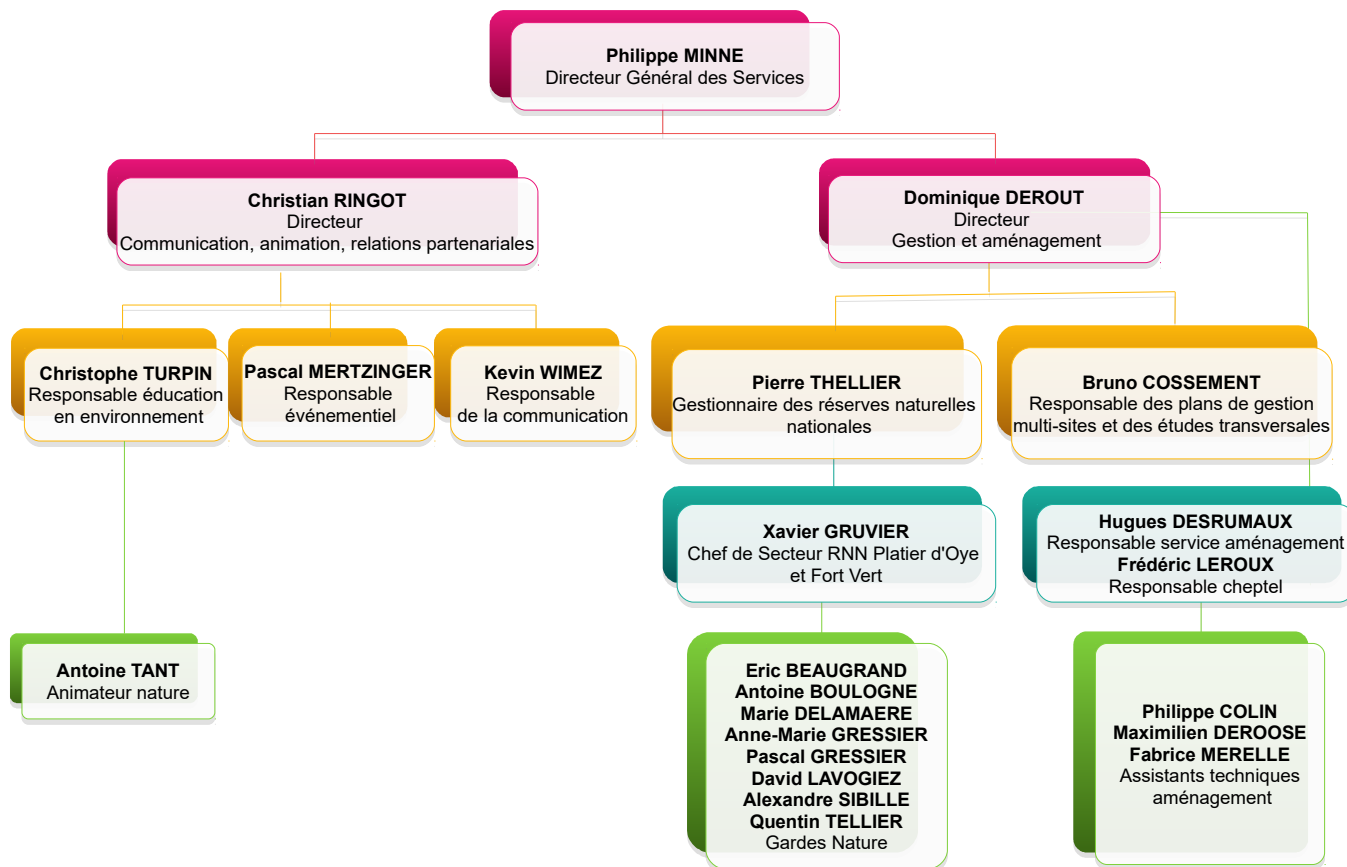


Figure 1 : Personnel d'Eden 62 impliqué dans le fonctionnement de la RNN du Platier d'Oye, 2019

De 1987 à 1997, ENRx (Espaces Naturels Régionaux) gèrent la réserve et, à compter de sa création (1993), Eden 62 devient opérateur de gestion. A partir de 1997, ENRx se retirent de la gestion du site. Eden 62 poursuit la gestion sur la base du précédent plan de gestion. C'est le 21/10/2003 que la gestion de la **Réserve Naturelle Nationale** du Platier d'Oye a été confiée par voie de convention avec l'État au **syndicat mixte Eden 62**.

Eden 62 est également lié par une convention de gestion au **Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres** puisqu'il est gestionnaire des terrains de cet établissement public à l'échelle du département. Une dernière convention lie également le syndicat mixte au **Conseil Départemental du Pas-de-Calais** qui laisse « *l'usus et l'abus* » de l'ensemble des terrains acquis au titre des ENS dont il est propriétaire. Dans ce cadre, le Conseil Départemental maintient le financement de l'entretien, de la gestion, de l'aménagement, de l'accueil et de la sensibilisation du public, par le biais d'une subvention allouée au syndicat mixte, pour ses terrains, mais également ceux du CELRL.

Le DPM dépend de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) mais la partie du site du Platier d'Oye en DPM est confié en gestion au CELRL. La partie terrestre fait, en outre, partie de la zone de préemption du Platier d'Oye, zone de 60 ha instaurée par Arrêté préfectoral du 23 mars 1982 (et étendue en 1993) au titre des ENS.

La réserve naturelle et le gestionnaire bénéficient de l'appui d'un **Comité Consultatif de Gestion (CCG)** et d'un **groupe d'experts scientifiques** (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel CSRPN). Le **comité consultatif de gestion** a pour rôle d'évaluer la gestion et de participer aux prises de décisions concernant la réserve. Il est présidé par le préfet ou son représentant, ses membres sont nommés pour 3 ans et représentent l'ensemble des acteurs de la réserve naturelle (propriétaires, administrations d'État et territoriales, élus locaux, scientifiques, usagers, associations).



## A retenir !

- Un seul gestionnaire : le syndicat mixte Eden 62, sur les parcelles du Conservatoire du Littoral ;
- 1 chargé de mission, 1 chef de secteur, 8 gardes, 1 animateur, 1 équipe aménagement ;
- 1 comité consultatif de gestion et 1 CSRPN.

## I.5) EVOLUTION HISTORIQUE DE LA RÉSERVE

Tableau II: Dates clés de la réserve

1965	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet communal de création d'une station balnéaire</li> </ul>
1968	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Certains terrains communaux et les terrains de la Société du Platier d'Oye (prairies humides) sont vendus à la Société des Ecardines, créée en 1966 pour un projet de lotissement</li> </ul>
1969	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un arrêté préfectoral autorise la première tranche du lotissement (153 parcelles)</li> </ul>
1972	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en viabilité du lotissement</li> </ul>
1973	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Extension du lotissement stoppée et limitée à 15,5 ha par le Conseil Municipal d'Oye-Plage pour maintenir la coupure verte entre les villes de Calais et Dunkerque, en pleine expansion</li> </ul>
1979	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 20 parcelles du Platier d'Oye (128 ha) sont rétrocédées au Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres par la Direction de l'Équipement</li> <li>• Étude du site réalisée par J. Duval : proposition d'un projet d'aménagement</li> </ul>
1983	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'une zone de préemption au sud et à l'ouest de la zone protégée</li> <li>• Premières discussions et avis de scientifiques sur la création d'une réserve naturelle</li> </ul>
1984	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition de parcelles dans la zone de préemption</li> <li>• Publication d'un projet sur l'aménagement d'un parc ornithologique sur les communes d'Oye-Plage et Grand-Fort-Philippe, englobant la zone protégée, le DPM au droit de celle-ci et une grande partie des vasières à l'est du site</li> <li>• Forte opposition des chasseurs sur la suppression de la chasse sur le DPM, ce qui entraîne une restriction de la zone protégée à l'est, au niveau des vasières et prés-salés</li> </ul>
1985	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dossier de création d'une réserve naturelle reçu favorablement par les différentes administrations, mais la commune de Grand-Fort-Philippe refuse de s'y associer, préférant proposer un espace de loisirs sur son territoire</li> </ul>
1986	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Blocage du projet de réserve naturelle en mars, reprise des négociations avec les chasseurs</li> <li>• Subvention d'importants travaux sur le Platier d'Oye par le Conseil Européen pour réhabiliter les zones naturelles (création de mares)</li> <li>• Reclassement de huttes de la partie est reçu favorablement par l'association de chasse. La majorité des prés salés restent en dehors de la réserve</li> </ul>
1987	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Création de la Réserve Naturelle Nationale du Platier d'Oye</b> par le Décret 87-533 du 9 juillet 1987 sur des limites moins importantes que le projet initial</li> </ul>
1989	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déplacement des huttes situées à l'ouest de la réserve</li> </ul>
1990	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Destruction des huttes déplacées par une tempête : des conflits apparaissent au sujet des limites de la réserve sur la partie est</li> </ul>
1991	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Création de la Zone de Protection Spéciale</b>, au titre de la Directive Oiseaux englobant toute la réserve (391 ha)</li> <li>• Intégration de la réserve dans la ZNIEFF FR00730000</li> <li>• <b>Rédaction du premier plan de gestion</b> (la réserve fait partie des 10 sites tests pour valider le guide méthodologique de rédaction des plans de gestion – CPRN)</li> </ul>
1993	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eden 62 est opérateur de gestion pour ENRx (une convention lie les deux organismes)</li> </ul>
1997	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ENRx fait savoir qu'ils ne souhaitent plus assurer la gestion du site</li> </ul>
2000	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 16 mars 2000 : l'association Nord-Nature se constitue partie civile et dépose plainte contre l'association de chasse pour non respect des articles 5 et 8 du décret de création de la réserve</li> </ul>
2002	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 juin : condamnation de 37 personnes pour chasse dans le périmètre d'une réserve naturelle. Ces personnes</li> </ul>

	étant les concessionnaires des 7 huttes implantées dans la réserve. Les condamnés se pourvoient en cassation
2003	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 octobre : confirmation par la cour d'appel de Douai de la condamnation des prévenus</li> <li>• 21 octobre : la gestion de la réserve est confiée au syndicat mixte Eden 62</li> </ul>
2005	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 7 juillet : balisage sur le terrain de la limite est de la réserve naturelle (18 ans presque jour pour jour après sa création)</li> </ul>
2007	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Septembre : signature d'une convention avec l'Association des Chasseurs Côtiers du Littoral Nord</li> <li>• 3 interventions communes avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ont débouché sur 3 procédures à l'encontre de 5 contrevenants, pour braconnage ou chasse sur la propriété d'autrui</li> <li>• Mise en œuvre du plan de gestion 2007-2016</li> </ul>
2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suppression de la totalité des infrastructures de gestion hydraulique (à l'exception de 2 mares)</li> <li>• Mise en œuvre de conventions passées avec les agriculteurs sur les terrains du CELRL pour 5 ans</li> <li>• Convention tri-partite (Commune, CELRL et Eden 62) pour la mise à disposition d'une centaine de mètres de terrain dans la Garenne Seynave pour proposer un accès utilisable par les cavaliers</li> </ul>
2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre du DOCOB 2010-2016</li> </ul>
2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 avril : Arrêté préfectoral portant réglementation de la circulation, et du stationnement des personnes et des activités sportives ou touristiques au sein de la réserve naturelle du Platier d'Oye (seuls les piétons sont autorisés sur la réserve)</li> </ul>
2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition d'un terrain au sud-est de la réserve au lieu-dit « la Ferme Gressez » par le CELRL</li> <li>• Décembre : Nombreux dégâts occasionnés par la tempête Xaver (passerelle)</li> </ul>
2015	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition de 2 parcelles par le CELRL de presque 1 ha</li> <li>• PV pour cueillette de Salicorne et infractions constatées sur des terrains contiguës à la réserve, dont le CELRL est propriétaire (terrain récemment acquis : procès-verbal de constatation des travaux de terrassements et de dépôts en pleine zone humide, installation de panneaux indiquant « Propriété privée – Chasse gardée » au sein de la propriété du CELRL)</li> <li>• 22 avril : Installation de 2 éco-compteurs</li> <li>• Octobre : pollution par micro-boulettes de fioul lourd issues du bateau « Flinterstar » qui a fait naufrage au large de Zeebrugge</li> <li>• Décembre : arrivée massive de bananes issues de l'échouage de 3 containers puis pollution par arrivage de blocs de polyuréthane</li> </ul>
2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 infractions relevées à l'aide des services de gendarmerie : circulation à l'aide de véhicules sans autorisation (buggys et moto-cross).</li> </ul>

### A retenir !

- Polder situé entre 2 ports : Calais et Dunkerque ;
- Un lotissement séparant la future réserve en deux : les Ecardines (1972) ;
- Création de la RNN du Platier d'Oye en 1987 ;
- De fortes tensions au moment de la suppression des huttes de chasse ;
- Création de la ZPS en 1991 et rédaction du 1<sup>er</sup> plan de gestion puis mise en œuvre du DOCOB en 2010 ;
- Création progressive d'une zone tampon autour de la réserve par acquisition foncière.

## II. ENVIRONNEMENT

Mise à jour : 05/04/19

### II.1) CLIMAT

Le site du Platier d'Oye est sous l'influence d'un climat océanique, caractérisé par une faible amplitude thermique (12,64°C en moyenne), des étés frais et des hivers doux. Les précipitations sont réparties tout au long de l'année avec des hivers plus humides.

#### Températures

Les données de la station météorologique de Gravelines, près de Oye-Plage, montrent des températures moyennes de 11,13°C. Le mois le plus froid est février (5,16°C en moyenne) et le mois le plus chaud août (17,80°C).

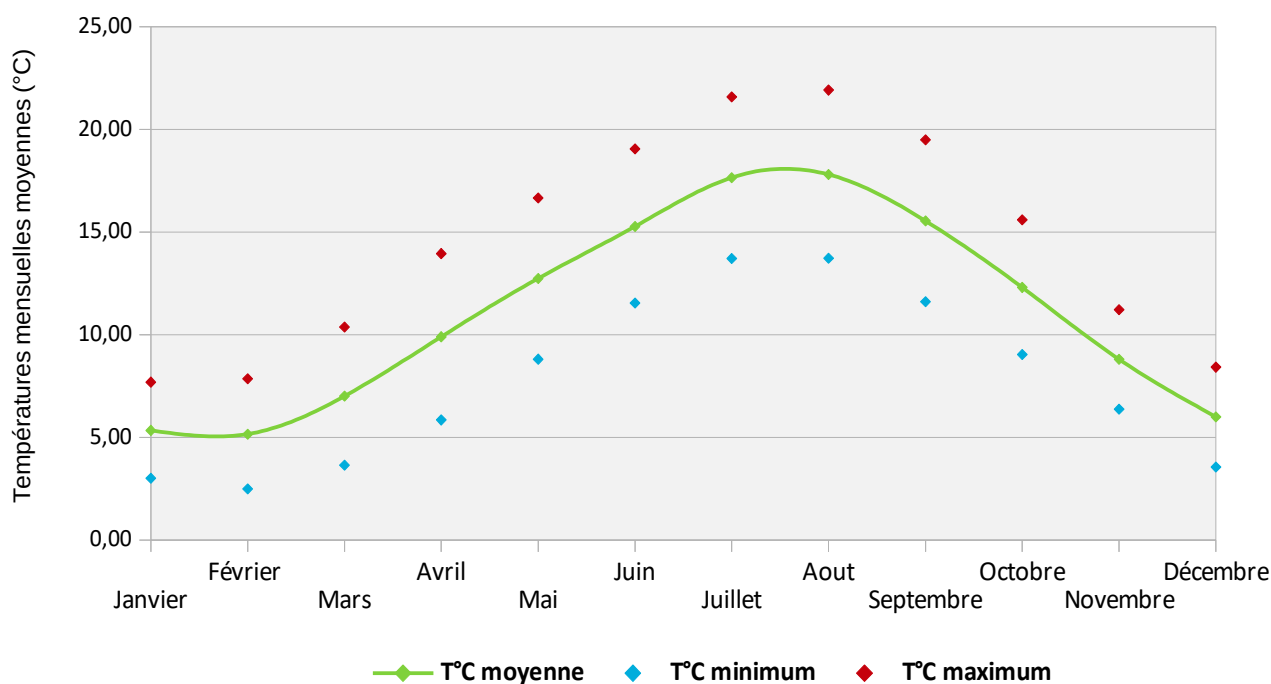


Figure 2 : Températures mensuelles moyennes recueillies de 2007 à 2016 à la station météorologique de Gravelines - Source : Météo-France

Deux composantes liées à la température sont à prendre en considération pour la gestion du site :

- **le gel** : de longues durées de gel sont comprises entre octobre et avril (27,3 jours de gel par an en moyenne). Ces périodes de gel peuvent provoquer la prise par la glace des mares, rendant impossible l'alimentation et le stationnement de certains oiseaux (Anatidés principalement) et pouvant en piéger certains. La mer reste alors le seul refuge possible.

- **les grandes chaleurs** : elles sont de plus en plus fréquentes en été (entre 1947 et 2017, Météo-France), avec des températures parfois supérieures à 25°C.

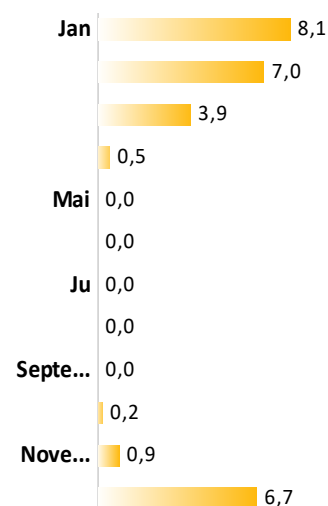


Figure 3 : Nombre moyen de jours de gel (2007-2016) - Source : Météo-France



## Précipitations

Les précipitations sont présentes toute l'année. Les hivers sont plus humides que les étés. Généralement, les pluies représentent 771 mm par an, avec une moyenne de 64 mm par mois. Le mois le plus humide est novembre, le mois le plus sec avril.

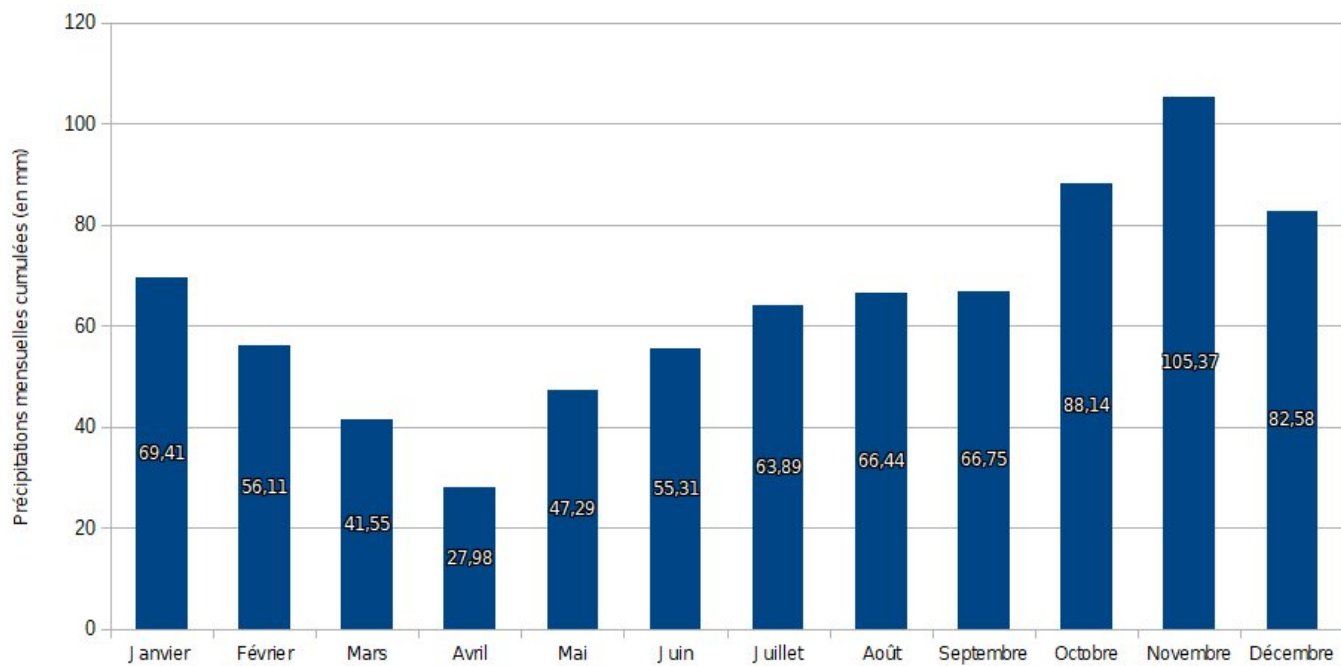


Figure 4 : Cumul des précipitations mensuelles moyennes (2007-2016) à la station météorologique de Gravelines - Source : Météo-France

## Vents

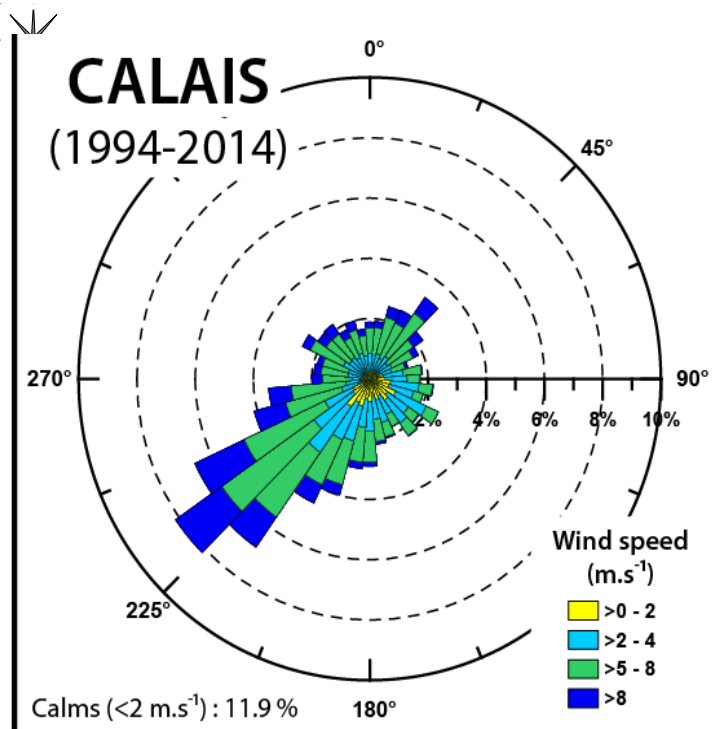


Figure 5 : Rose des vents mensuels moyens à la station météorologique de Calais (1994-2014) - Source : Ruz et al., 2017

Dir	Fréquence (%) par vitesse (m/s)			Total (%)
	[1.5-4.5[	[4.5-8.0[	[8.0-[	
20	2,50	0,83	0,00	3,33
40	1,67	4,17	0,00	5,83
60	0,00	1,67	0,00	1,67
80	0,00	0,00	0,00	0,00
100	0,00	0,00	0,00	0,00
120	0,00	0,00	0,00	0,00
140	0,83	0,00	0,00	0,83
160	0,00	0,00	0,00	0,00
180	0,00	0,00	0,00	0,00
200	1,67	0,00	0,00	1,67
220	1,67	10,00	0,00	11,67
240	10,00	35,00	0,00	45,00
260	5,83	8,33	0,00	14,17
280	0,83	0,83	0,00	1,67
300	0,83	2,50	0,00	3,33
320	4,17	0,83	0,00	5,00
340	2,50	2,50	0,00	5,00
360	0,00	0,83	0,00	0,83
<b>Total (%)</b>	<b>32,50</b>	<b>67,50</b>	<b>0,00</b>	<b>100,00</b>
<b>Vents &lt;1.5 m/s</b>				<b>0,00</b>

Cas totaux 120  
Manquants 0

Vents mensuels moyens au cours de la période 2007-2016 :

Les vents dominants sont orientés ouest-sud-ouest, avec des vitesses généralement comprises entre 4,5 et 8 m.s<sup>-1</sup>. La moyenne mensuelle n'excède jamais 8 m.s<sup>-1</sup>.

En dessous de 1,5 m.s<sup>-1</sup>, le vent n'est pas perceptible sur la peau. A partir de 4,5 m.s<sup>-1</sup>, les particules de sable sont mobilisables par le vent et de petites vagues se forment sur la mer. Au-dessus de 8 m.s<sup>-1</sup>, on observe la formation d'embruns sur le littoral et de vagues sur les eaux intérieures.

Maximums mensuels au cours de la période 2007-2016 :

Les vitesses maximales mensuelles enregistrées sur la période 2007-2016 sont comprises entre 13,6 et 35,6 m.s<sup>-1</sup>. La plupart du temps, le vent est orienté ouest-sud-ouest et souffle à une vitesse allant de 20,5 à 28,5 m/s<sup>-1</sup> (soit 74 à 102 km/h). Il s'agit de phénomènes qualifiés de « coups de vents » à « violentes tempêtes » sur l'échelle de Beaufort.

Dir	Fréquence (%) par vitesse (m/s)			Total (%)
	[10-20,5[	[20,5-28,5[	[28,5-[	
20	0,84	0,00	0,84	1,68
40	4,20	0,00	0,00	4,20
60	0,84	2,52	0,00	3,36
80	0,84	0,00	0,00	0,84
100	0,00	0,84	0,00	0,84
120	0,00	0,00	0,00	0,00
140	0,00	0,00	0,00	0,00
160	0,84	0,00	0,00	0,84
180	0,00	0,00	0,00	0,00
200	0,84	1,68	0,00	2,52
220	1,68	2,52	0,00	4,20
240	5,04	9,24	2,52	16,81
260	8,40	17,65	5,04	31,09
280	4,20	11,76	2,52	18,49
300	0,84	1,68	0,00	2,52
320	0,00	3,36	0,84	4,20
340	0,84	0,84	0,00	1,68
360	2,52	3,36	0,84	6,72
<b>Total (%)</b>	<b>31,93</b>	<b>55,46</b>	<b>12,61</b>	<b>100,00</b>
<b>Vents &lt;10 m/s</b>				<b>0</b>

Cas totaux 119  
Manquants 1

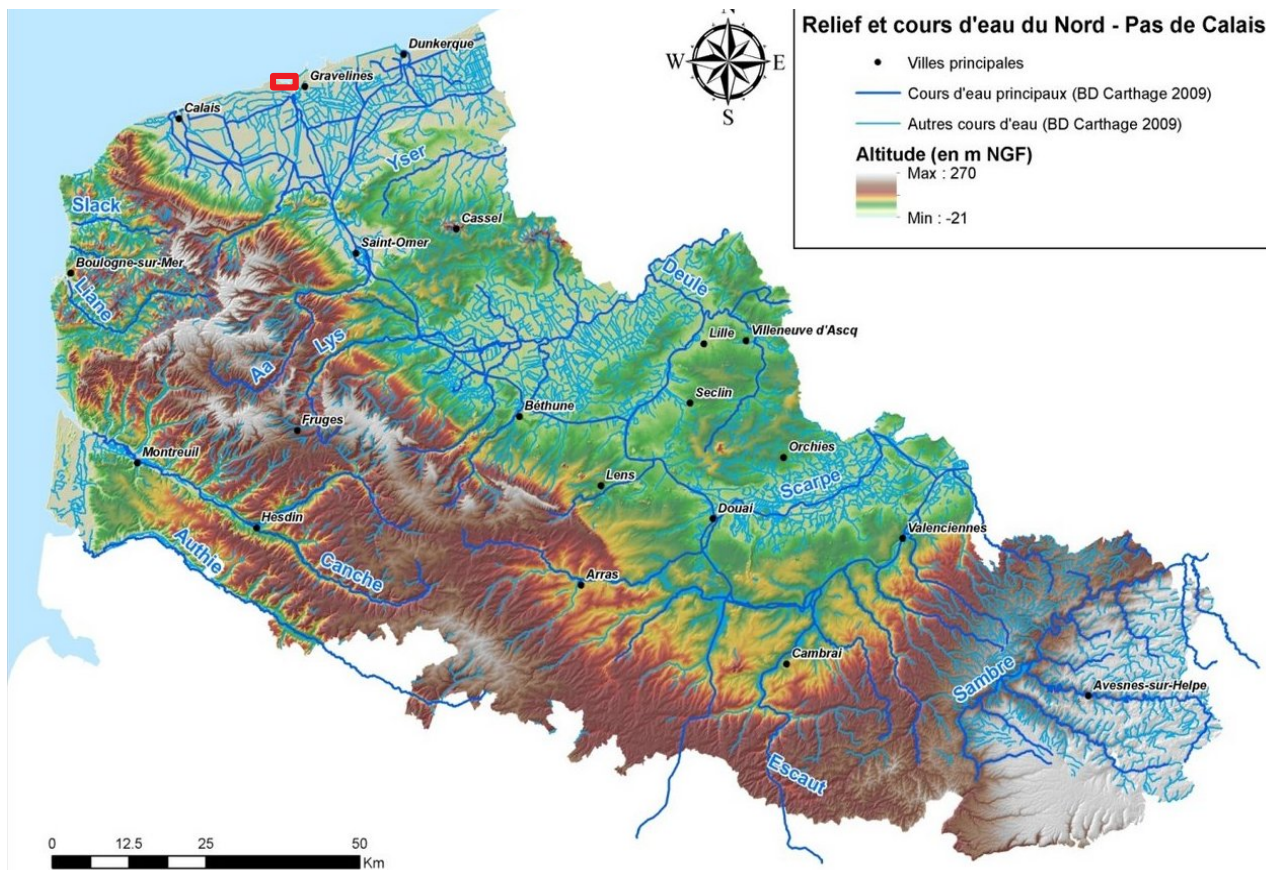
### A retenir !

- Climat doux et humide toute l'année ;
- Venteux (vents dominants ouest-sud-ouest).

## II.2) TOPOGRAPHIE, GÉOLOGIE, PÉDOLOGIE ET GÉOMORPHOLOGIE

## a) Topographie

Les Hauts-de-France sont caractérisés par un faible relief. La **plaine maritime flamande** est l'un des lieux les plus plats et les plus bas de la région (altitude moyenne de 2m).



Carte 4 : Relief et plans d'eau en Nord-Pas de Calais (carré rouge : RNN du Platier d'Oye) - Source : BRGM, 2017

La réserve naturelle nationale du Platier d'Oye comporte un **cordon dunaire** de 10 à 15 mètres de haut qui longe la quasi-totalité de la réserve et peut atteindre **+19 m**. Au niveau des Polders Est et Ouest, il est suivi de **fourrés dunaires** composés majoritairement **d'argousiers** (*Hippophae rhamnoides subsp. rhamnoides*) qui laissent ensuite la place à des **prairies humides arrière-littorales** formant le seul exemple régional de polder quasi naturel. Les marais maritimes de l'anse de l'Abri-côtier à l'ouest de la réserve correspondent eux à une poldérisation naturelle du littoral flamand, tout comme ceux des Hemmes de Marck (Banc-à-Passe-Pierre)

Sur ces prairies et ces marais maritimes, le niveau topographique est proche de celui de la mer (**+3 m**). Le site est ponctué de digues d'une hauteur de 4 à 8 mètres au-dessus du niveau de la mer.



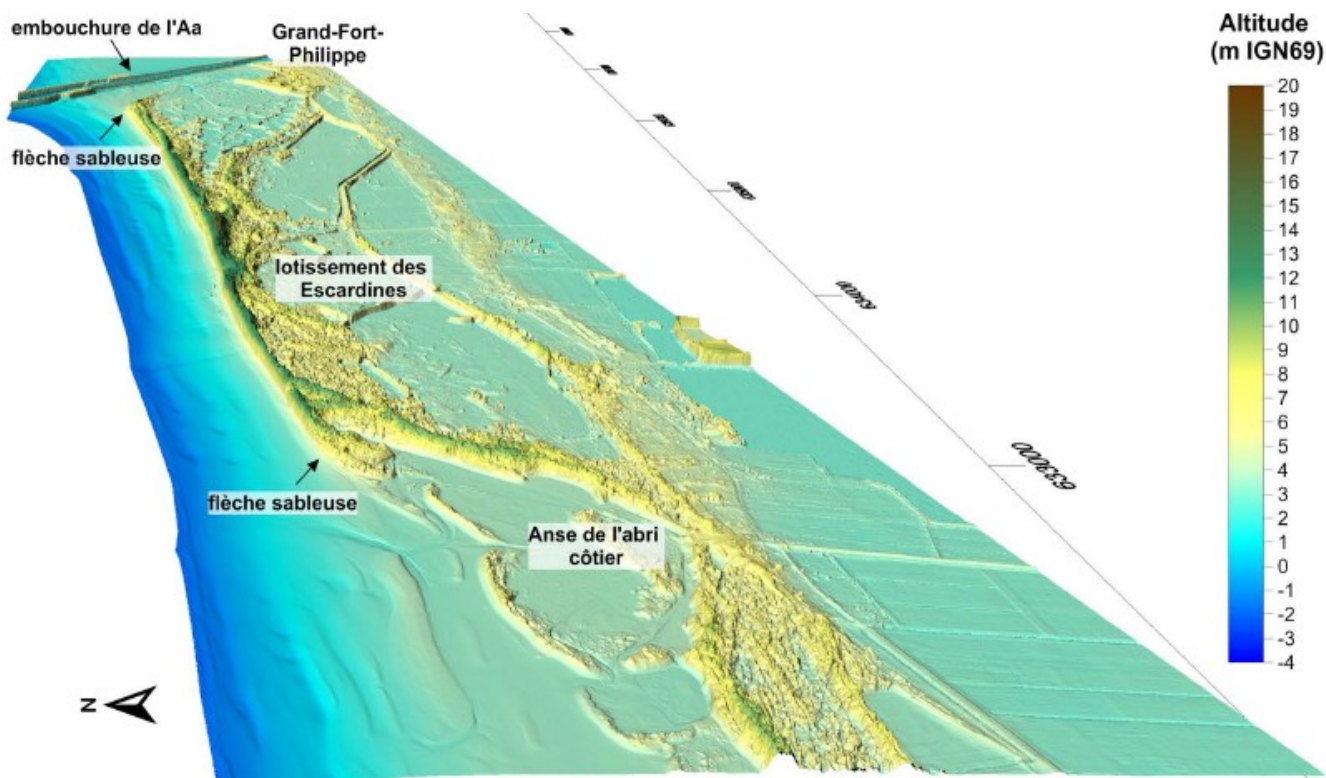


Figure 6 : Relevé LIDAR de la RNN du Platier d'Oye en janvier 2014 - Source : COSACO, 2017

## b) Géologie, Pédologie et géomorphologie

Le Platier d'Oye se situe dans la **plaine maritime flamande** qui couvre une grande partie du **littoral Côte d'Opale**. Cette plaine maritime débute à l'est du Cap-Blanc-Nez et s'étend au delà des côtes belges. Elle a été créée par la succession de plusieurs **transgressions** et **régressions** marines qui ont lentement comblé un ancien golfe et colmaté l'estuaire de l'Aa. La plupart des sédiments sont composés de **sables** et de **limons**. Les sables sont apportés par le vent depuis la mer, les limons par les fleuves à faible débit qui se jettent à cet endroit. Cette formation géologique est plutôt récente (7000 ans environ) et la plaine maritime est restée un marécage jusqu'au VII<sup>ème</sup> siècle, où ce dernier commença à être **drainé** par les moines de la région de Saint-Omer.



Figure 7 : Schéma de formation de la plaine maritime flamande – Source : AGUR, 2014

D'après le rapport du LOG (Laboratoire d'Océanographie et de Géosciences ; étude de Ruz et al., 2016), le littoral entre Calais et Dunkerque est une côte sableuse caractérisée par une nette tendance à l'accumulation depuis plusieurs siècles. Les lignes d'anciens rivages, maintenant situés à l'intérieur des terres (Figure 8), l'attestent. Cette tendance naturelle à la progradation du rivage a été une opportunité pour gagner de nouvelles terres par édification de **digues**.

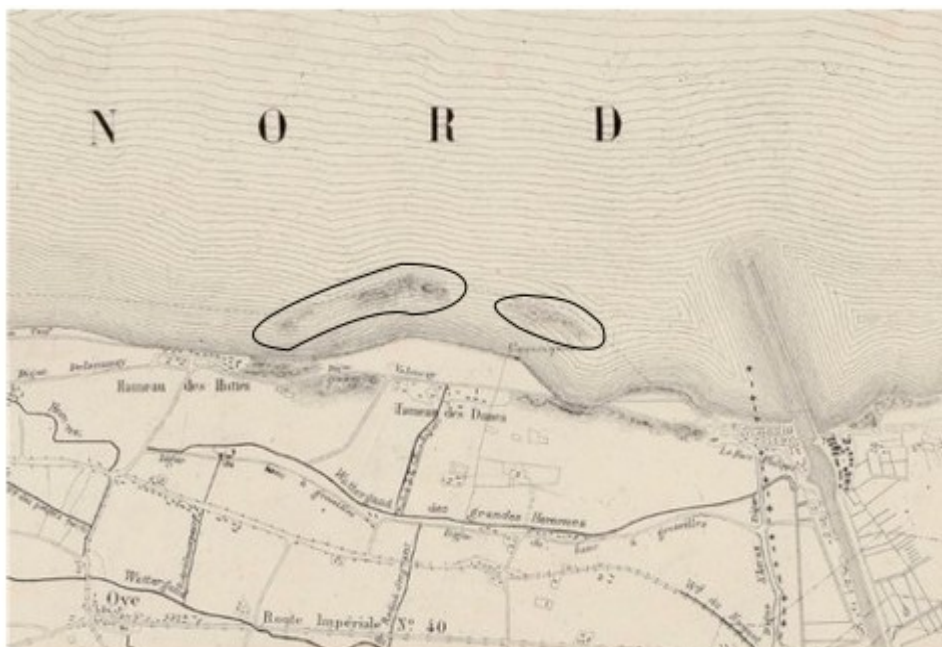


Figure 8: Cartographie du Platier d'Oye en 1866 (les zones entourées sont les bancs de sable en formation) – Source : Gallica - Bibliothèque Nationale de France

La carte géologique du site se trouve en Annexe n°8.

La poldérisation naturelle ancienne du littoral entre Calais et Gravelines a permis la formation actuelle de cette partie de la plaine maritime flamande. Cependant, la construction de digues de défense contre la mer à plusieurs époques a soustrait certains marais littoraux salés aux influences marines, dont la réserve du Platier d'Oye (Figure 9). La **dérive littorale** entre Calais et Dunkerque est orientée d'ouest en est et les sédiments qui transitent par cette dérive s'accumulent entre les deux ports. L'estran sableux ainsi constitué peut atteindre un kilomètre de large à certains endroits (plage du Casino). En 1740, la **digue de Grand-Fort-Philippe** est construite pour canaliser l'Aa, ce qui perturbe la courantologie et **bloque les sédiments** plus rapidement du côté de la zone des anciennes huttes, tout en créant une zone d'érosion à l'est de la digue. Peu de temps après, la **digue Taaf** est construite (1773) et accélère la **poldérisation** du site. En avant de la digue, deux bancs coquilliers s'accumulent et apparaissent sur les cartes dès 1836. Ces deux bancs (Gros Banc et Petit Banc) isolent progressivement la **saline** de la Mollière à salades, couverte régulièrement par la mer, jusqu'en 1925. A cette date, de nouvelles digues sont construites (**Digue 1925**) à l'ouest et à l'est, ce qui **isole** presque totalement la Mollière à salades de l'action de la mer (Dubaille, 2016).

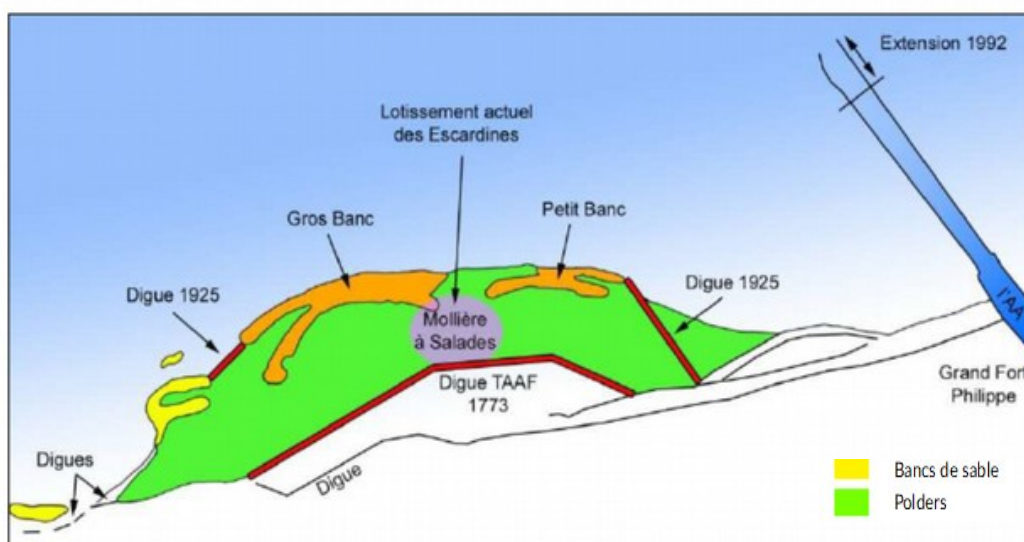
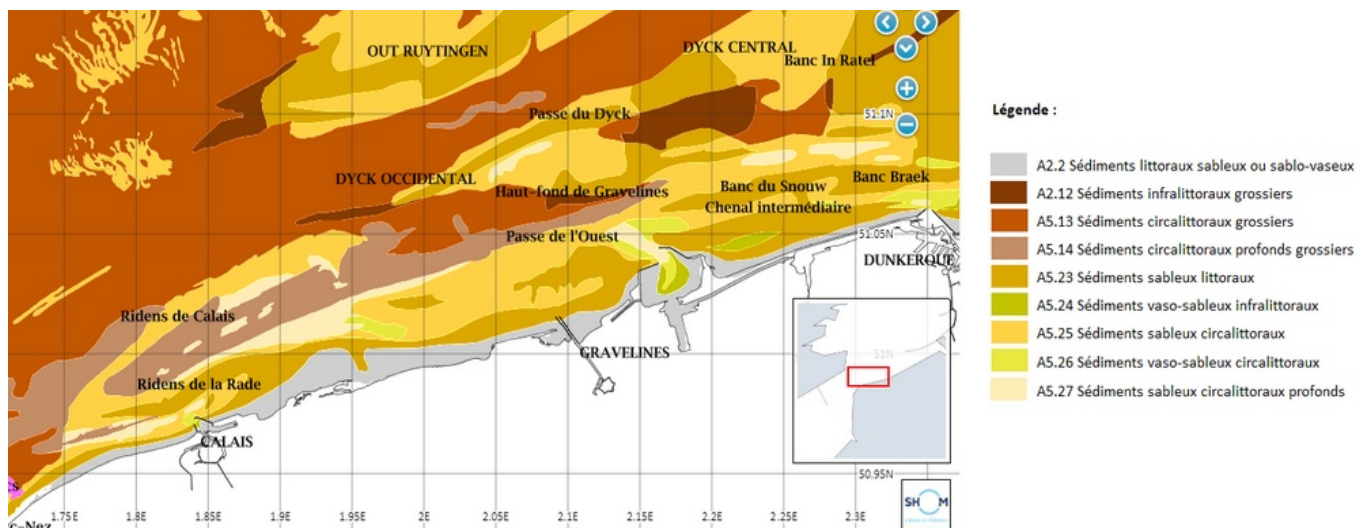


Figure 9 : Schéma de la géomorphologie du Platier d'Oye – Source : Eden 62, d'après Briquet 1930

A partir de 1945, des photographies aériennes permettent de distinguer **2 grandes zones** aux caractéristiques différentes sur la réserve, l'**estran sableux ou sablo-vaseux** intégrant l'anse de l'Abri-côtier, au nord de la réserve, soumis à l'influence des **marées** de la **Mer du Nord**, et le **cordon dunaire**, qui protège la partie terrestre de la réserve, en partie poldérisée et désalinisée suite à l'édification des digues de 1925, dans la continuité des dunes nouvellement formées.

La Mer du Nord borde la réserve sur toute sa partie nord. Lors de pleines mers de vives eaux, le marnage à **Dunkerque ouest** (proche de Gravelines) est de : 6.40 m (haute mer) – 0,60 m (basse mer) **soit 5,8 m**. A Dunkerque, port de référence du Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM), il est de **5,45 m**, ce qui est important (SHOM, 2017). Les coefficients de marée oscillent de 30 à 119 environ. La température moyenne de surface de l'eau de mer varie de 7 à 18°C. Les courants de marée font transiter des sédiments par le détroit du Pas-de-Calais, ils remontent la Manche et poursuivent leur trajet en direction de la Belgique. Ce sont ces courants qui permettent l'engraissement du cordon dunaire de la réserve à ses extrémités. Les sédiments en Mer du Nord sont plutôt fins, de type sablo-vaseux (sable, sable fin, sable + vase) près des côtes et plus grossiers au centre du détroit (graviers et cailloutis). Ces différents types de substrats permettent de définir des habitats benthiques spécifiques aux organismes aquatiques vivant près du fond (code EUNIS).

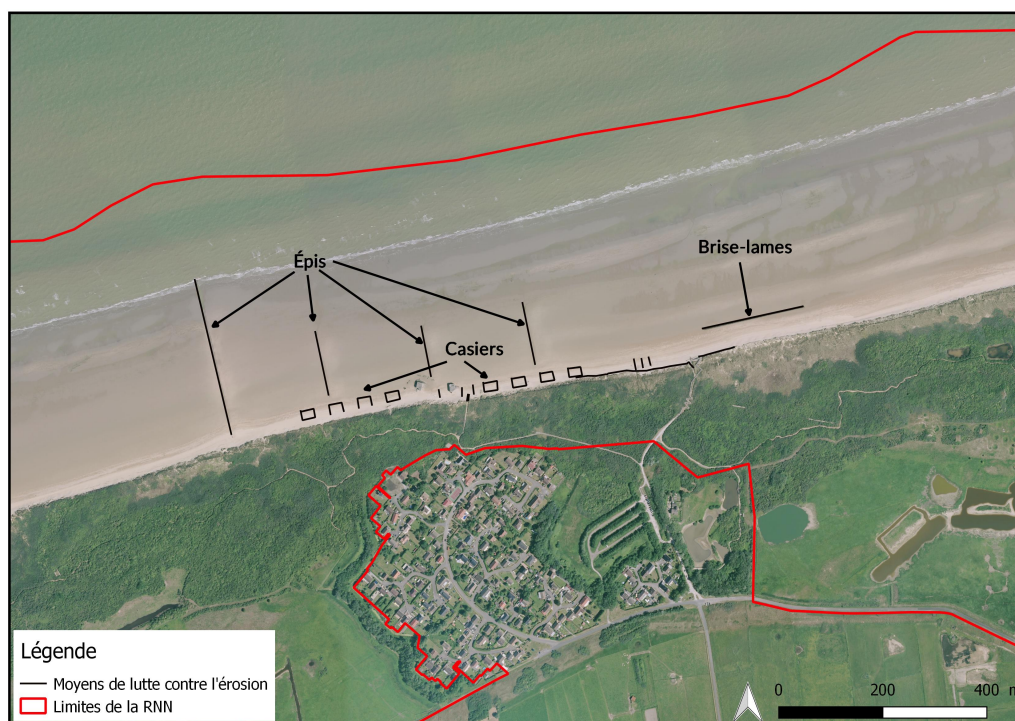


Carte 5 : Position et nature des habitats benthiques EUNIS - Source : SHOM, 2017

L'évolution du trait de côte a été la suivante :

- jusqu'en **1963** : le trait de côte **avance** sur la mer ;
- entre **1963 et 1971** : phénomène **d'érosion** qui commence à apparaître au **centre** du cordon dunaire (au droit du lotissement des Ecardines) ;
- années 80 : mise en évidence d'un risque de **submersion marine** pour les habitants du lotissement en cas de rupture du cordon dunaire ;
- de **1988 à 2000** : **travaux** expérimentaux **de protection des dunes** (Carte n°6) : 3 épis de 100 à 120 m, un épi de 300 m, un brise-lame de 200 m et un casier brise-vent ;
- **2006** : pose de 8 autres casiers brise-vent, installation de ganivelles et fascines dans les siffles-vent et gestion de la circulation du public ;
- de **2007 à 2016**, chaque année : ganivelles posées dans les siffles-vent, restauration ou remplacement des ganivelles et casiers (tempêtes, vandalisme) ;
- **2018** : un recul du cordon dunaire est toujours en cours, visible par les falaises abruptes de sable au droit des Ecardines.



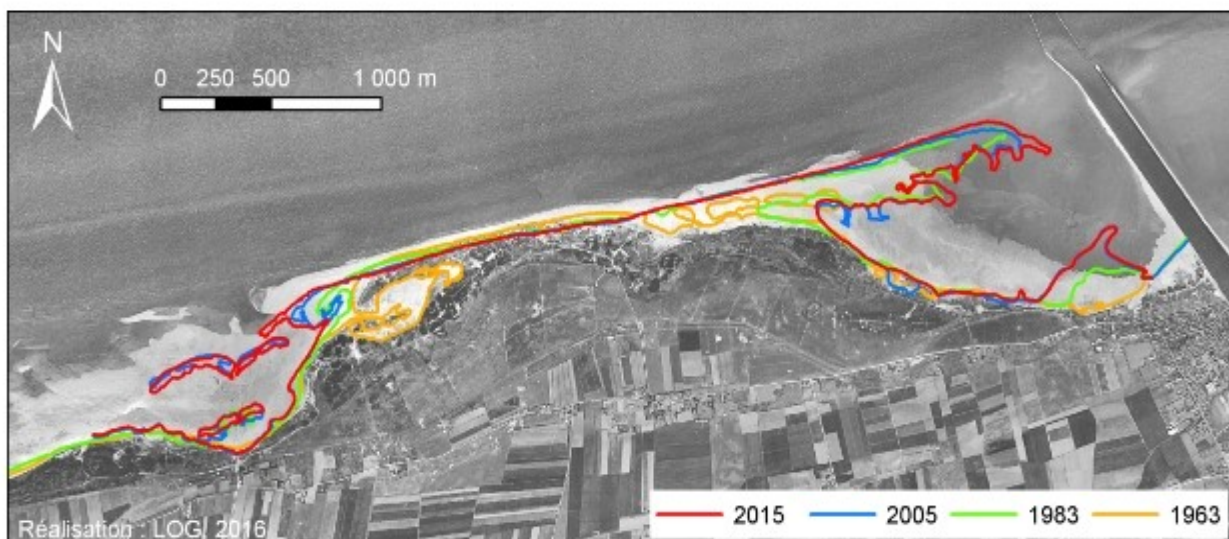


Carte 6: Localisation des moyens de lutte contre l'érosion sur l'estran de la RNN du Platier d'Oye –  
Source : PPIGE - Ortho 2015 / Eden 62



Figure 10 : Photographies d'un casier à sable (à gauche) et du brise-lames (à droite) pour accumuler le sable et protéger le cordon dunaire de l'érosion marine – Source : CCRA, 2016 – Eden 62, 2018





Carte 7: Evolution du trait de côte de 1963 à 2015 – Source : LOG, 2016

Il est possible de constater que sur une grosse portion du littoral du Platier d'Oye, le trait de côte a avancé sur la mer. Le seul endroit où ce n'est pas le cas est la zone au nord du Polder Ouest qui est en érosion. Cette dernière pose problème à cause de la présence du lotissement des Ecardines. Le projet COSACO (CO-construction de Stratégies d'Adaptation au changement climatique en Côte d'Opale), mis en place par l'Université Littoral Côte d'opale (ULCO) vise à évaluer les impacts potentiels du changement climatique sur le site du Platier d'Oye notamment en ce qui concerne les risques d'érosion et de submersion marine. Les cartes produites ci-dessous (Figure 11) permettent de se rendre compte de l'importance de l'érosion du cordon dunaire. Un exemple flagrant de cette évolution est le blockhaus sur la carte qui était initialement construit dans la dune. Ce dernier est tombé suite à l'érosion et se trouve actuellement sur la plage. L'érosion touche également les infrastructures d'accès à la plage qui traversent le cordon dunaire (passerelles, escalier). Il est donc important de continuer ces suivis et d'interagir avec les scientifiques compétent dans ce domaine pour préserver les Ecardines et optimiser la gestion de la RNN en fonction de cette évolution.

#### Autres enjeux

- Suivi de l'évolution du trait de côte

#### Pour en savoir plus :

Projet COSACO de l'ULCO  
<https://cosaco.univ-littoral.fr/>



#### Attention !

L'érosion dunaire déstabilise les infrastructures d'accès à la plage.  
 Il peut être nécessaire de sécuriser ces installations.

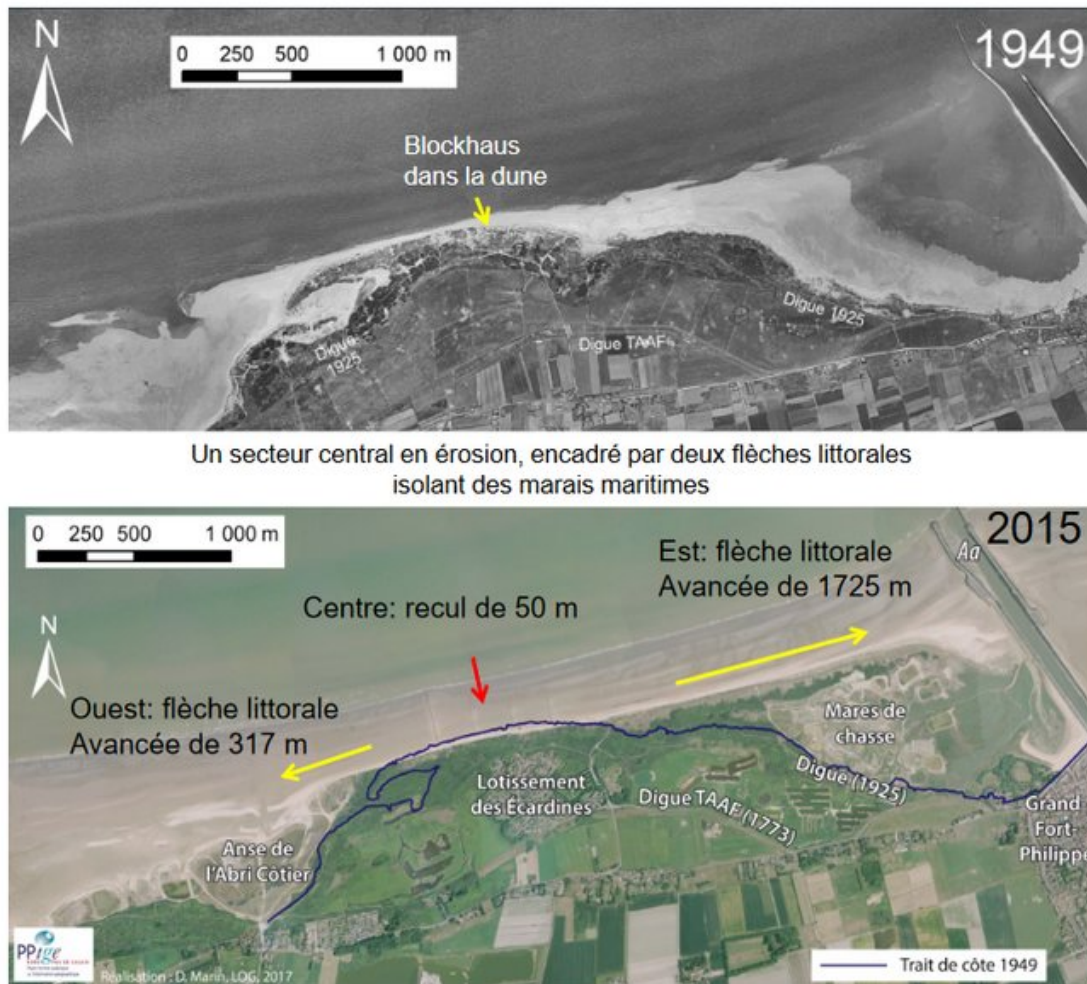


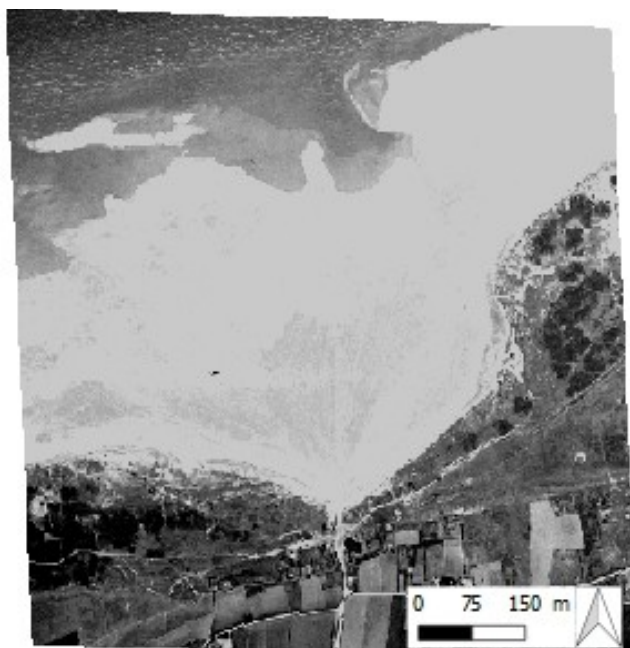
Figure 11: Évolution du Platier d'Oye entre 1949 et 2015 – Source : ULCO / Projet COSACO

Pour aller plus loin, avec la figure ci-dessus, il est possible de constater que les deux **extrémités** de l'estran sont des **zones d'accumulation** : à l'ouest, la **plage du Casino** et l'**Abri Côtier** subissent une **poldérisation naturelle forte** ; à l'est (**Zone des anciennes huttes**) une **slikke** et un **schorre** sont présents avec de nombreuses mares de chasse renaturalisées durant le précédent plan de gestion.

L'explication de la formation des dunes est disponible en Annexe n°9.

Le premier secteur évolue constamment avec des végétations de plus en plus « terrestres ». Deux cordons dunaires sont bien visibles, ainsi qu'un banc coquillier (1950) (dune embryonnaire) en développement. L'évolution rapide de ce milieu entraîne des changements importants dans la végétation : une plage verte se développe (1970) en arrière du banc coquillier, les secteurs entre les dunes sont moins souvent inondés. Entre 1932 et 2009, la flèche sableuse du Casino a progressé de plus de 290 m vers l'ouest. En effet, l'étude sur l'Anse de l'abri-côtier menée par le CBNBL en 2012, montre l'évolution accélérée des habitats suite à la réalisation à proximité de travaux de lutte contre l'érosion. Une évolution géomorphologique significative de la zone est constatée en une soixantaine d'année avec une fermeture progressive de l'anse. L'évolution des végétations met en évidence le développement de végétations de schorres supérieurs au détriment de celles du schorre inférieur et des cuvettes (indice d'un ensablement progressif de l'anse). Cet ensablement risque à terme de provoquer une perte de biodiversité. La dynamique géomorphologique au large de l'anse de l'Abri-côtier a été caractérisée comme suit :

Tableau III : Photographies aériennes de la plage du Casino de 1949 à 2015 - Source : Communauté Urbaine de Dunkerque / IGN remonter le temps, 2017



**1949**



**1975**

- 5 mares de chasse sont creusées
- végétalisation de la flèche sableuse



**2015**

- deux bancs coquilliers se forment
- plage s'engraisse
- niveau topographique remonte et végétation de prés salés s'installe
- argousiers s'installent sur le premier cordon dunaire
- nouvelle dune embryonnaire se forme
- flèche sableuse se végétalise
- banc de sable rejoint l'extension de la flèche sableuse, tandis qu'en arrière, développement de végétations de plage verte à soude et salicornes

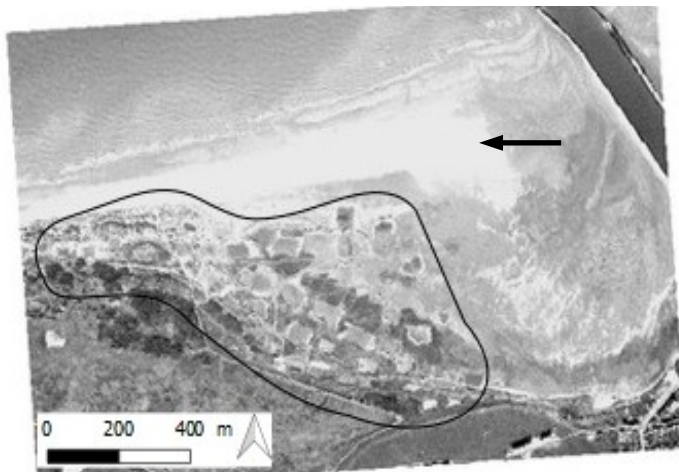


**Seul un cordon dunaire** isole le deuxième secteur et l'eau de mer entre par l'est via un chenal. L'atterrissement de ce secteur est problématique, notamment pour le maintien de végétations halophiles. Les travaux, réalisés dans le cadre du précédent plan de gestion permettent néanmoins d'atténuer cet impact. Le **cordon dunaire** a également bien **progressé** sur cette partie du site. Une flèche sableuse est apparue entre 1949 et 1963. Elle progresse vers l'est et le canal de l'Aa. Actuellement, cette portion du cordon dunaire mesure environ 1800 m d'est en ouest alors qu'elle n'existait pas 70 ans plus tôt.

Tableau IV : Photographies aériennes de la zone des ancienne huttes de 1949 à 2015 - Source : Communauté Urbaine de Dunkerque / IGN remonter le temps, 2017



**1949**



**1971**

- mares de chasses creusées
- dune embryonnaire progresse
- flèche sableuse se dessine et progresse vers l'est
- réseau de mares de chasse en place, reliées entre elles par des chenaux
- niveau topographique s'élève avec l'apport de sable sur les dunes nouvellement formées



**2015**

- flèche sableuse atteint presque la digue de l'Aa
- végétation s'installe de façon plus stable sur la dune, la fixant
- argousiers se développent sur la dune.
- accumulation de sable vers l'arrière
- vasière se forme
- huttes dans le périmètre de la RNN plus utilisées par les chasseurs depuis 2006
- quelques halliers d'argousiers sont broyés, les digues entre les mares sont arasées (meilleure circulation de l'eau de mer) et leurs pentes sont adoucies

En conclusion, la **qualité** des habitats et des espèces est **tributaire** de la **géomorphologie et du fonctionnement sédimentologique, hydrogéologique, hydrologique et hydraulique** de la réserve de la réserve. Cependant, la mise en place des moyens de lutte contre l'érosion dunaire et la submersion marine rendent le Platier d'Oye de plus en plus artificiel. La zone du Casino (Anse de



l'abri-côtier) évolue rapidement et la zone Est (anciennes huttes et Polder) a besoin d'une arrivée constante d'eau de mer. En effet, ces milieux présentent de nombreux enjeux écologiques. Bien que les projets de confortement de digue ou les pièges à sable soient importants d'un point de vue anthropique, ils déservent la biodiversité de la réserve naturelle nationale en empêchant l'évolution libre du site.

L'extension des deux ports (avec notamment le port de Calais qui va doubler ses capacités actuelles par la création d'un nouveau bassin vers la mer, au nord des installations portuaires existantes) avec la construction de nouvelles digues, à proximité du site, est l'un des facteurs qui agit sur la sédimentologie côtière. Cette dernière est à suivre afin de prévoir les modifications substantielles des milieux naturels (surtout à l'ouest du site) qui pourraient apparaître avec le temps. La plage de la RNN notamment doit être surveillée de par son intérêt pour l'avifaune.

Enjeux connaissance

- Étude sur la sédimentologie

### A retenir !

- Faible altitude ;
- La poldérisation naturelle est accélérée par la présence des digues et des travaux expérimentaux avec casiers et pieux (risque de disparition des plages vertes typiques du littoral flamand, au profit de marais maritimes côtiers en voie de continentalisation) ;
- Engraissement du cordon dunaire au niveau du Casino et de Grand Fort Philippe mais érosion au niveau des Ecardines ;
- Evolution des habitats du Casino et de la zone des anciennes huttes ;
- Expérimentations pour protéger le cordon dunaire de l'érosion ;
- Le marnage est important en Mer du Nord ;
- La submersion marine est un risque avéré sur le site.

## II.3) EAU

### Régime hydrographique général

La réserve naturelle nationale du Platier d'Oye est située côté nord-est du **bassin Artois-Picardie**, de ce côté du bassin versant, les fleuves se jettent dans la **Mer du Nord**. La région Hauts-de-France est caractérisée par un faible relief et un faible débit des fleuves. Autre caractéristique : un nombre important de petits cours d'eau parcourt la région et la grande majorité d'entre eux comporte des **aménagements hydrauliques** (canaux, moulins, barrages...) pour canaliser les eaux, lutter contre les intrusions d'eau de mer ou drainer certaines zones. La réserve se situe juste à l'ouest de l'embouchure de **l'Aa**, fleuve dont le bassin est sillonné par un vaste réseau de **watergangs**.



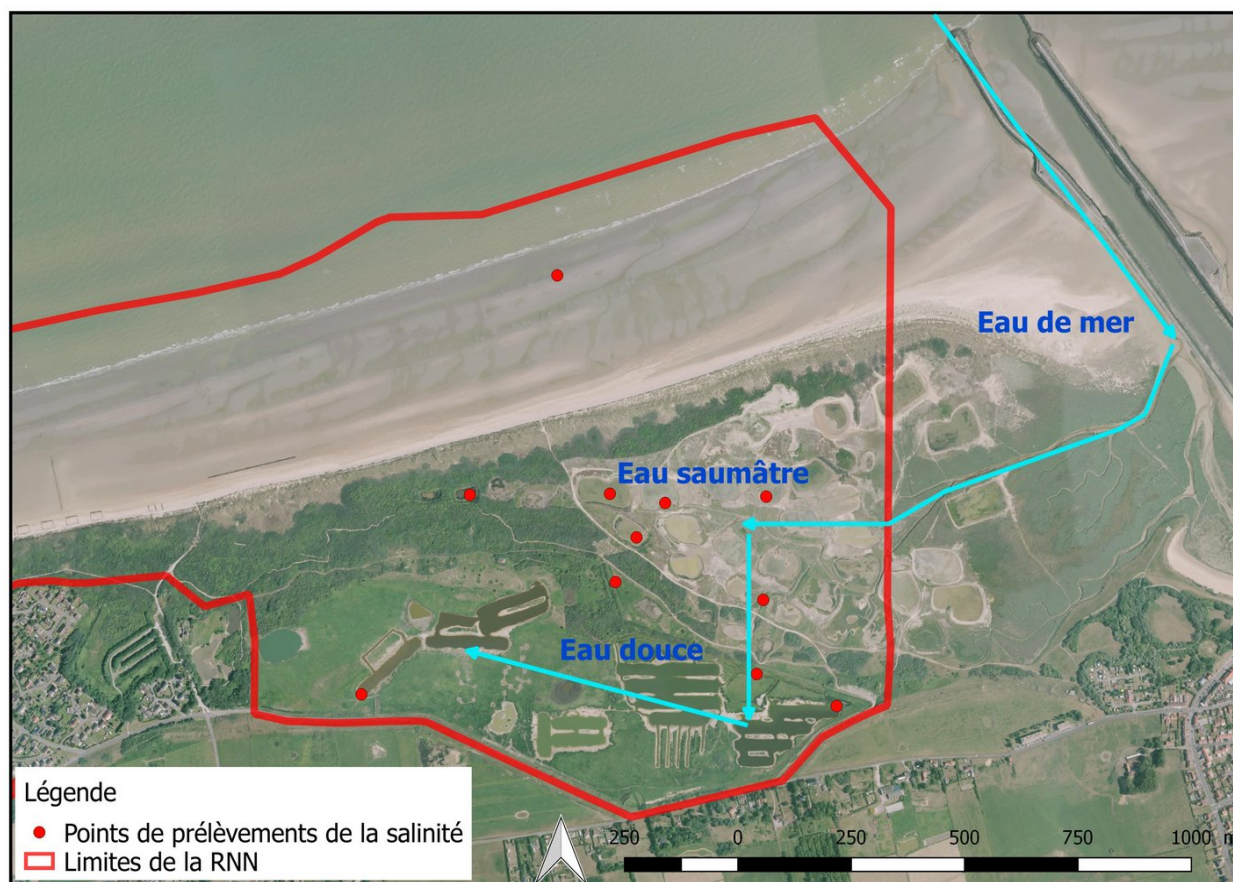
Carte 8 : Bassin versant Artois-Picardie (carré rouge : RNN du Platier d'Oye) - Source : DREAL Hauts de France, 2017

Sur la réserve, plusieurs **régimes hydrologiques** se distinguent. Tout d'abord, sur l'estran, une partie du milieu est soumis au **balancement des marées**, avec une période d'exondation et une période d'inondation par les eaux salées. Lors des marées de vives eaux ou des marées d'équinoxe, les zones exondées et inondées sont plus vastes.

Une autre zone de la réserve profite du **balancement des marées**, il s'agit de la **vasière** à l'est : la zone des anciennes huttes. Sur ce secteur, d'importants travaux ont été menés pour **renaturaliser** l'ancien lieu de chasse : toutes les installations à but cynégétique (huttes, tuyauterie, chenaux) ont été retirées (2008). Les pentes de **13 mares** ont été adoucies et certaines digues arasées afin que l'eau de mer pénètre dans ces mares. Lors des marées hautes, la mer pénètre par l'est au niveau d'un chenal et vient alimenter la majorité des mares par débordement. Les plans d'eau sont donc **saumâtres** car aussi partiellement **alimentés** par des **eaux douces**. L'engraissement du cordon dunaire pourrait à terme fermer le chenal, empêchant les entrées d'eau de mer.

### Eaux douces

Sur la partie **terrestre**, des **pannes humides** d'eau **douce** sont présentes en arrière-dune. Un peu plus au sud, on retrouve deux secteurs distincts séparés par le lotissement des Ecardines : il s'agit des Polders Est et Ouest. Tous deux possèdent des **plans d'eau** d'origine anthropique creusés en 1986 et 1987, ainsi que des trous de bombe. En 2009, la profondeur de ces plans d'eau allait de 1 à 4,5 mètres environ. Sur le **Polder Ouest**, l'alimentation en eau est assurée par la **nappe phréatique** (drainage potentiel de la nappe par le fossé wateringues) et les **précipitations**, les prairies humides qui s'y développent ont donc des caractéristiques d'eau douce. A l'**est**, le polder bénéficie d'**arrivées d'eau marine** en période de grandes marées, grâce à l'**écluse** installée à son extrémité est. Cependant, la dernière entrée d'eau de mer conséquente remonte à début décembre 2013 lors de la tempête Xaver. Les plans d'eau de ces prairies connaissent un **gradient de salinité** décroissant d'est en ouest (de 37 à 0 g/L, bien que celui-ci semble s'être affaibli au cours des 10 dernières années).



Carte 9: Position des points de prélèvements et gradient de salinité (flèches bleues) - Sources : Étude 2018 / PPIGE - Ortho 2015 / Eden 62

Pour plus de détails, l'étude sur la salinité réalisée en 2018 par une étudiante en IUT de l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO) est disponible en Annexe n°10.

Les niveaux des **plans d'eau** sont mesurés par des **règles limnimétriques**. Quant aux **nappe phréatique** et **nappe salée** (biseau salé), pour l'instant il n'existe aucun moyen de les mesurer. La mise en place de deux **piézomètres** à l'ouest et à l'est, permettrait donc de mesurer la variation de ces niveaux de façon régulière.

Un forage à Saint Georges sur l'Aa, près de Gravelines, permet de mesurer en continu la hauteur d'eau dans la nappe phréatique. En moyenne, la nappe est à 44 cm au-dessus du niveau de la mer (Cote NGF).

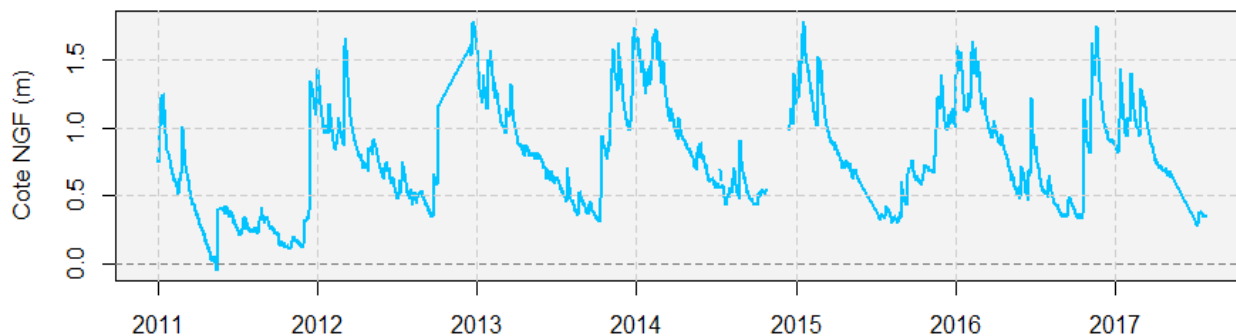


Figure 12 : Hauteur en eau de la nappe phréatique près de Gravelines - Source : ADES, 2017

#### Enjeux connaissance

- Étude hydrogéologique et circulation des eaux marines
- Suivi de la salinité

### Qualité chimique et écologique des eaux souterraines et de surface

Deux outils de planification ont été redéfinis dans la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006. Il s'agit des SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et des SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Un SDAGE est constitué de cycles avec un état des lieux, qui permet de fixer les objectifs de qualité d'eau dans un avenir proche, et des objectifs de gestion pour améliorer la qualité des eaux. Un SAGE est un document de planification à long terme fixant les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection qualitative et quantitative des ressources en eau superficielle et souterraine, à l'échelle d'un bassin versant. Le plan de gestion est concerné par le SDAGE Artois-Picardie et le SAGE du Delta de l'Aa, animé par le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale (PMCO). Le territoire concerné par le bassin versant du SAGE du Delta de l'Aa regroupe 104 communes couvrant le triangle Calais - Holque - Dunkerque.

La qualité des eaux souterraines et de surface est étudiée pour le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) par l'agence de l'eau Artois-Picardie :

- L'état **chimique** de la masse **d'eau souterraine** sous le Platier d'Oye est **bon** ●
- L'état **écologique** de la **Mer du Nord** à cet endroit est **moyen** ●
- L'état **écologique** des **cours d'eau** autour du Platier d'Oye est **mauvais** ●


L'explication du bassin versant Artois Picardie est disponible en Annexe n°11.

Pour ce qui est des **pollutions marines**, le littoral subi parfois des pollutions à la **paraffine** ou aux **hydrocarbures**. La pollution à la paraffine (dernière en date : 2018) provoque des troubles pour la faune qui ingère les blocs. En 2003, une pollution aux hydrocarbures a dû être gérée, suite au naufrage du *Tricolor*. 458 oiseaux avaient été touchés sur les plages de la réserve et 75% en étaient morts. Un plan POLMAR (POLlution MARitime) est cependant en rédaction pour lutter contre la pollution marine accidentelle. L'objectif de ce plan d'intervention est d'identifier, de définir l'étendue de l'impact et de l'environnement touché et de mettre en œuvre des chantiers de dépollution. Le centre de référence pour ce plan dans la région est situé à Dunkerque.

Pour les eaux de surface, l'étude de 2016 des étudiants en génie biologique (Annexe n°12) montre que « la qualité physico-chimique globale » est assez moyenne sur l'ensemble des points de prélèvements (tous situés hors RNN en zone tampon, voir carte ci-dessous). En effet, plusieurs pollutions ont été avérées : phosphate, azote, *Escherichia coli*... Celles-ci peuvent être de diverses origines en fonction de leurs situations. L'étude de 2018 (sur le Polder Ouest) est plus réservée sur le sujet : « La mauvaise qualité de l'eau vient de la demande chimique en oxygène (consommation de dioxygène nécessaire pour oxyder la

matière organique ou minérale dans l'eau, permet d'évaluer la charge polluante des eaux). Il peut donc s'agir d'un excès de matière organique et de sels oxydables. Cela peut aussi provenir d'une pollution chimique, comme les engrais, les déchets provenant des lessives, les déchets industriels... Sachant qu'il n'y a pas de zones agricoles aux alentours, le taux élevé de phosphates peut s'expliquer par sa présence naturelle dans les sols. ».

Des conventions sont proposées aux agriculteurs locaux sur les propriétés du CELRL afin de mettre en place une agriculture raisonnée, se rapprochant de l'agriculture biologique (pâturage et fauche, peu voir pas d'intrants).

 Pour plus de détails, les études de 2018 et 2016 réalisées par les étudiants de l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO) sur la qualité de l'eau sont respectivement en Annexes n°10 et n° 12.

**Autres enjeux**  
- Zone tampon

**A retenir !**

- Il y a un gradient de salinité croissant d'ouest en est sur la réserve du Polder Ouest à la vasière des anciennes huttes (en excluant l'anse de l'Abri-côtier) ;
- Le site est sujet aux pollutions d'origine anthropiques (dégazage des bateaux, agriculture, urbanisation) de par sa situation

**II.4) CHANGEMENT CLIMATIQUE**

En novembre 2017, l'année n'est pas encore terminée qu'elle est déjà classée parmi les **3 années les plus chaudes** jamais enregistrées, c'est en tout cas ce que déclare l'**Organisation Météorologique Mondiale (OMM)**. 2015, 2016 et 2017 font partie d'une séquence de 4 ans (2013-2017) qui est actuellement la plus longue période consécutive la plus chaude jamais enregistrée. En plus de cela, l'OMM indique que 2017 est déjà connue comme une année à très nombreux phénomènes climatiques extrêmes (10 ouragans formés en une seule saison; pics de chaleurs en France). Le réchauffement climatique impacte à toutes les échelles.

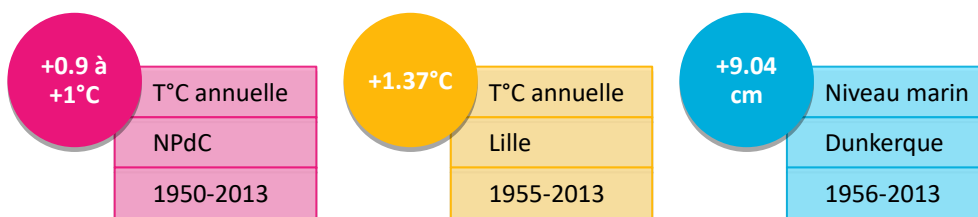


Figure 13 : Chiffres clés du réchauffement climatique en Nord-Pas de Calais - Source : DREAL Hauts-de-France, 2013

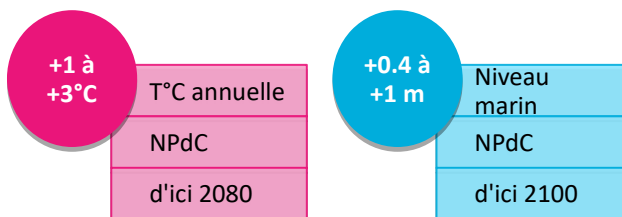


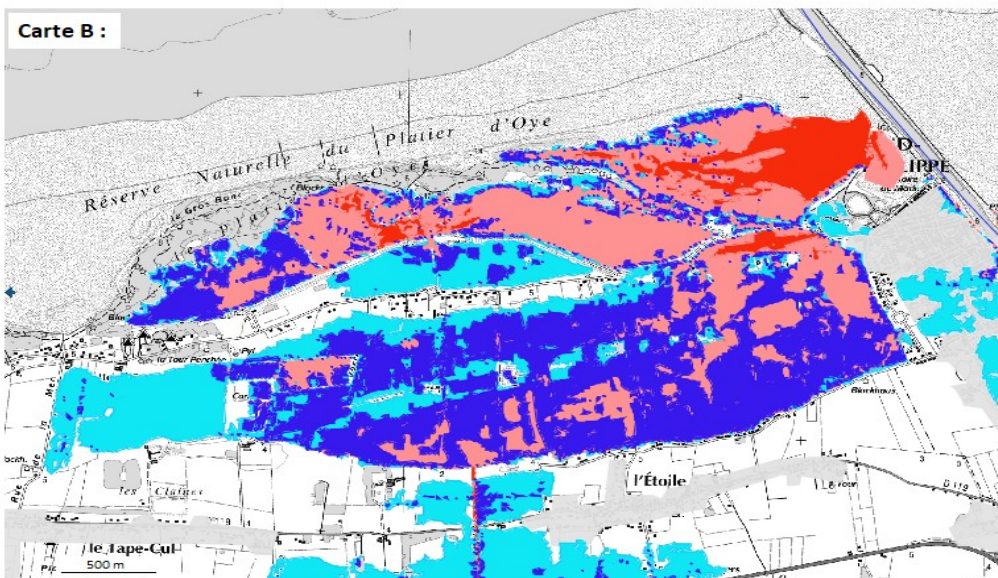
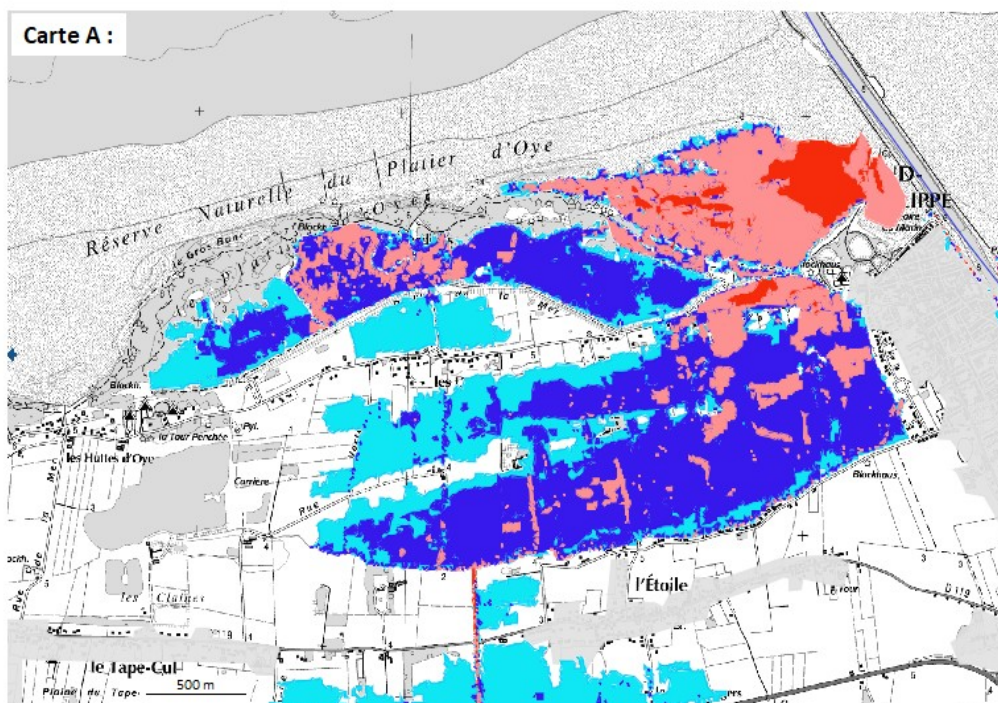
Figure 14 : Prévisions du changement climatique en Nord-Pas de Calais selon les différents scénarii - Source : DREAL Hauts-de-France, 2013

C'est aujourd'hui une évidence dans les Hauts-de-France : le changement climatique a d'ores et déjà un **impact mesurable** dans notre région. Et cet impact pourrait **augmenter** selon différents scénarii proposés par le **GIEC** (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat). Pour la région, les scénarii A2 (pessimiste), A1B (médian) et B1 (optimiste) sont envisagés. Même si toutes les émissions de gaz à effet de serre baissaient de 20% (par rapport aux émissions en 1990), une



hausse des températures de 2°C aurait encore lieu d'ici 2100 à cause de l'inertie. Les conséquences du changement climatique sont multiples : hausse des températures, canicules et sécheresses plus fréquentes, modification du régime de précipitations (pluies moins bien distribuées géographiquement et dans le temps), hausse du niveau de la mer par dilatation thermique et fonte des glaces, hauts niveaux d'eau plus fréquents, hausse de la température de l'eau, modification des courants océaniques de surface...

Le changement climatique dans la région **augmente les risques naturels de submersion marine et de crue**. Par exemple, pour un événement climatique de type submersion marine centennale, la prise en compte du changement climatique augmente de plus de **51%** la surface exposée actuellement.



**Risque de submersion marine :**

- Faible
- Moyen
- Fort
- Très fort

Carte 10 : Risques de submersion marine à Oye-Plage à l'heure actuelle (Carte A) et dans un contexte de changement climatique (Carte B) - Sources : DREAL HdF, PPIGE, IGN, 2011



 **Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI)**

La SLGRI est la déclinaison opérationnelle de la directive inondation à l'échelle des territoires à risque important. La **directive inondation 2007/60/CE** relative à l'évaluation et à la gestion des risques inondations introduit une nouvelle obligation en droit français qui s'applique sur tout le territoire : réduire les conséquences négatives de tous les types d'inondation (débordement de cours d'eau, submersions marines, ruissellements et remontées de nappes) pour les enjeux de santé humaine, d'environnement, de patrimoine culturel et d'activité économique. Elle fixe des objectifs de moyens, un calendrier avec un cycle de révision tous les six ans en cohérence avec celui de la directive cadre sur l'eau, ainsi qu'une méthode de travail. Elle conduit à une vision volontariste, homogène et partagée de la gestion des risques, à une amélioration et une adaptation de la gestion des inondations et à une action coordonnée avec les autres politiques publiques

Cette directive s'applique à travers les outils de gestion actuels des risques tels que les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), les Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI), les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS), les Plans Submersions Rapides (PSR), les Plans de Prévention des Risques Littoraux (PPRL), les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), les Cartes Communales (CC) et autres programmes des travaux définis par les collectivités.

- **Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI)**

La réserve est incluse dans le PAPI d'intention du Delta de l'Aa. Ce dernier a pour objectif d'élaborer une stratégie partagée sur un bassin hydrographique cohérent, et tenant compte des différents aléas (inondations continentales et submersion marine). L'application de la directive inondation doit quant à elle permettre d'élaborer, sur les Territoires à Risques Importants (TRI) de Calais et Dunkerque, une stratégie de lutte contre le risque de submersion marine, en concertation entre l'État et les collectivités locales, et d'aboutir à un programme d'actions concret pour réduire ce risque. La mise en place d'un PAPI à une échelle hydrographique cohérente (celle du SAGE) propose de concilier les enjeux liés à l'activité humaine forte et la complexité de la gestion des risques connus (inondations et submersion marine) et répond donc aux objectifs fixés par la Directive Inondation. Le PAPI d'intention peut alors être considéré comme l'outil d'élaboration de la stratégie locale demandée par l'État. Le PMCO a ainsi été sollicité par les collectivités concernées et l'État pour être la structure porteuse des TRI du Calais et du Dunkerquois et de la SLGRI sur ces territoires. La construction collective de la stratégie de gestion des risques et l'émergence d'une gouvernance locale adaptée permet de faire en sorte que le territoire vive et se développe en tenant compte des conséquences à attendre de risques qui surviendront certainement. Les travaux et études inscrits au programme d'actions (PAPI) pourront donc être réalisés, sous l'impulsion des différents maîtres d'ouvrages, sur la période 2017-2022 (Source : site internet de la préfecture du Pas de Calais, SLGRI par le PMCO, 2016).

La Communauté de Communes de la Région d'Audruicq (CCRA) quand à elle, a pris la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) en 2016. Elle mène ainsi des travaux expérimentaux de défense contre la mer pour reconstituer le cordon dunaire (ganivelles, casiers à vents, filets coco, fagots en pied de dune) du Platier d'Oye et assurer une protection du lotissement des Ecardines.

- **Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL)**

Un PPRL existe de Oye-Plage à Gravelines. C'est un règlement qui fixe les prescriptions et les mesures de prévention à mettre en œuvre pour les risques naturels prévisibles d'inondation par submersion marine. Il s'applique aux communes pour lesquelles un Plan de Prévention des Risques Littoraux a été prescrit par arrêté préfectoral en date du 17 décembre 2015 (modifiant l'arrêté initial du 13 septembre 2011).

Une étude réalisée par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) a identifié plusieurs scénarios à risque possibles provoquant l'intrusion d'eaux marines dans les terres sur la zone du PPRL. Le scénario sur la rupture du cordon dunaire à Oye-plage au droit du lotissement des Ecardines en fait partie. C'est une zone basse située immédiatement derrière le cordon en érosion.

Le PPRL prescrit donc un certain nombre de mesures relatives à la construction, l'aménagement, l'utilisation et l'exploitation des constructions et ouvrages. Ces mesures incombent aux propriétaires, utilisateurs et exploitants pour limiter les conséquences des submersions marines (dommages aux biens et aux activités et effets induits) par des dispositions prises avant leur survenue. Ces dispositions concernent par exemple l'installation de velux au dernier étage de la maison pour pouvoir se réfugier sur le toit en cas de submersion.

Le lotissement des Ecardines est donc fortement susceptible d'être submergé de manière naturelle (marée haute, tempête, houle) mais aussi à cause du réchauffement climatique. Ce phénomène apporterait aussi de grands changements pour les écosystèmes. Outre la dégradation possible du milieu (submersion marines, érosion des plages ou des dunes, inondations...), des changements

dans la **phénologie** des espèces sont à prévoir : floraison décalée, modification des trajets et dates de migrations, arrivée de nouvelles espèces, départ ou disparition d'autres...

Au Platier d'Oye, les impacts attendus sont :

- des phénomènes **d'érosion** plus intenses lors des tempêtes ;
- des modifications dans les **cortèges d'espèces**, notamment insectes et oiseaux ;
- des modifications des dates d'arrivée et de départ des **migrateurs** ;
- des modifications ou des **pertes d'habitats** ;
- des changements de **phénologie**, notamment pour la **flore** (floraison perturbée) ;
- une **pluviométrie** bouleversée avec des périodes de sécheresse plus importantes et des pluies réparties sur une plus faible durée..

#### Pour en savoir plus :

Changement climatique et risques naturels, sur le site internet de la DREAL Hauts-de-France

<http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?-Changement-climatique-et-risques-naturels->

Les années les plus chaudes enregistrées, site internet de MétéoFrance

<http://www.meteofrance.fr/actualites/55460991-climat-monde-2017-parmi-les-3-annees-les-plus-chaudes-jamais-observees>

Bilan de l'année 2017 par l'Organisation Météorologique Mondiale

<https://public.wmo.int/fr/medias/communiqués-de-presse/marquée-par-des-phénomènes-extrêmes-record-2017-est-en-passe-de-figurer>

#### A retenir !

- Le changement climatique dans la région augmente les risques naturels de submersion marine et de crue ;
- Il faut s'attendre à des dérèglements dans les années à venir (migration, phénologie, pluviométrie, érosion...).



#### Attention !

Risque de submersion marine élevé pour les habitants des Ecardines avec le réchauffement climatique.

### III. PATRIMOINE NATUREL, HISTORIQUE ET CULTUREL

Mise à jour : 05/04/19

#### III.1) HABITATS NATURELS ET VÉGÉTATIONS

Les végétations et la flore associée des dunes flamandes sont d'une grande richesse et d'une grande originalité. Les conditions générales qui règnent sur le littoral conditionnent cette originalité. Le climat, par exemple, offre des particularités du fait de la proximité de la mer. Celle-ci est responsable d'une atténuation des écarts de température, d'une nébulosité et d'une pluviométrie moindre et de vents plus fréquents, qui concourent à une sécheresse plus élevée que dans les terres. Ces influences expliquent la remontée, le long du littoral, d'espèces méridionales et atlantiques "frileuses" ou qui ont besoin d'une relative sécheresse estivale, comme la descente d'éléments nordiques redoutant les fortes chaleurs d'été. Le substrat sableux, qui ne retient pas l'eau, favorise l'implantation de plantes de milieu secs dans la dune grise. L'adaptation au sel ne concerne, dans ces dunes, que les espèces les plus proches de la ligne de rivage.

Sur le littoral flamand, l'accrétion importante des systèmes dunaires et les systèmes de plages vertes, en lien avec l'avancée du littoral vers la mer et les modalités de sédimentation particulières sur les grands estrans macrotidaux entre Calais et Gravelines, sont très spécifiques. Dans ce contexte, les végétations pionnières et les pelouses ou les prairies maigres des dunes et des vases salées sont originales et très précieuses en termes de conservation.

Des études antérieures à ces 20 dernières années ont été réalisées sur la RNN mais seules les études récentes ont été utilisées. Pour les parties « habitats naturels et végétations » et « flore », les données proviennent donc des documents suivants :

- **Bilan floristique** et phytocoenotique de la RNN par Baliga M-F., Bedouet F., et Duhamel F. en **2005** ;
- Étude de Basso F. et Duhamel F., en **2006**, sur les habitats et la flore de la **zone** des anciennes **huttes** ;
- **Bilan de la gestion** des enclos de pâturage de la RNN par Blondel et al., en **2012** ;
- **Inventaire et cartographie** de la flore et des végétations d'intérêt patrimonial de l'**Anse de l'Abri-côtier** par Farvacques et al., en **2012** ;
- **Inventaire des végétations** du Nord-Ouest de la France, par Catteau E. et Duhamel F., en **2014** ;
- **Évaluation de gestion** des **milieux ouverts** de la RNN par Gelez et al., en **2017** ;
- **Hierarchisation des enjeux de conservation pour la flore vasculaire** des Hauts-de-France par Blervaque L. *et al.*, en **2017**.

La première cartographie globale de la réserve prise comme référence pour l'étude de l'évolution des végétations date de 2005 et depuis ces dernières ont beaucoup évolué, que ce soit de façon naturelle ou suite aux travaux. Pour analyser les végétations et leur répartition sur la réserve, nous avons utilisé une typologie simplifiée de grands types de milieux (cartographie réalisée en interne), ainsi qu'une extraction de la base de données digitale2 du CBNBI (Conservatoire Botanique Nationale de Bailleul) qui nous a fourni une liste exhaustive des associations végétales recensées.

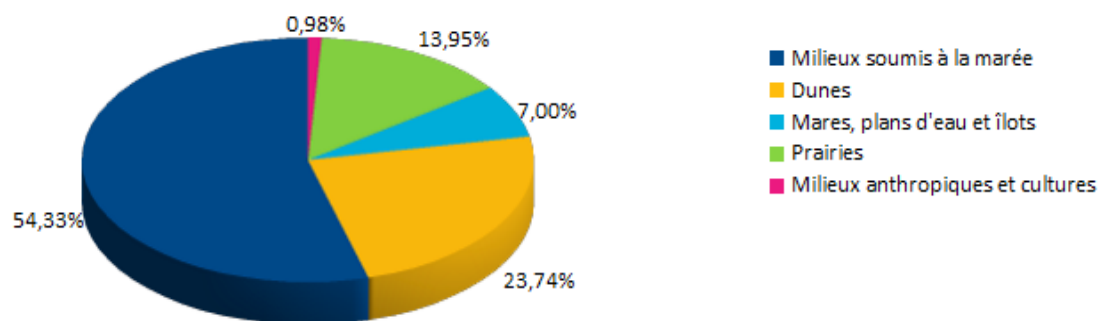
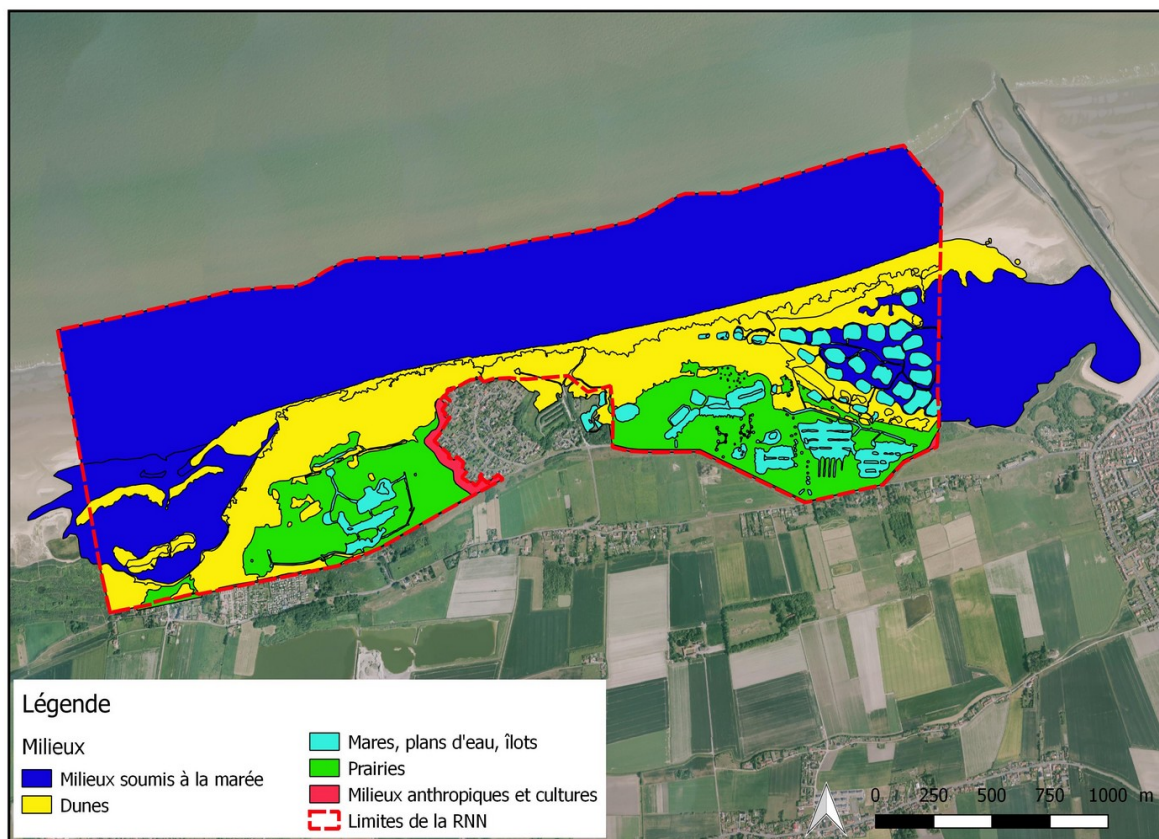


Figure 15 : Répartition des grands types de milieux sur la RNN – Source : Eden 62, 2018



Carte 11: Les différents milieux du Platier d'Oye - Source : PPIGE - Ortho 2015 / Eden 62

### ● Milieux soumis à la marée : 54%

Ces milieux comprennent l'**estran sableux**, dans le nord de la réserve, ainsi que les deux zones de **vasière** aux extrémités est et ouest. Ces milieux sont soumis de façon plus ou moins fréquente au balancement des marées. Ainsi, une large partie de l'estran est immergée deux fois par 24 heures, tandis que sa partie la plus haute et les vasières ne sont immergées que lors des marées de forts coefficients.



Figure 16 : Photographies de l'estran sableux - Source : Eden 62 (2018)





Figure 17 : Photographies aériennes des vasières à l'ouest et à l'est- Source : Communauté Urbaine de Dunkerque (2012)

Hormis au niveau des laisses de haute mer, la plage n'est pas végétalisée. Les deux vasières quant à elles, montrent des végétations de **marais salés** ou de **prés salés**. La vasière à l'est, zone des anciennes huttes, est ponctuée de plans d'eau saumâtres. Les travaux de l'ancien plan de gestion (abaissement des digues entre les mares) qui ont mis le sol à nu sur une grande surface ont permis le développement de végétations à caractère **pionnier** (*Spergularioo mediae* – *Salicornietum brachystachyae*) d'une grande valeur patrimoniale intrinsèque et pouvant héberger la rarissime Obione pédonculée (*Halimione pedunculata*).

La vasière du Casino, ne comporte quant à elle pas de plans d'eau, mais suite à l'élévation naturelle du niveau topographique sur cette zone, des cordons dunaires à différents stades de formation sont visibles. Sur cette vasière, les végétations des schorres moyen et supérieur prennent le pas sur celles du schorre inférieur. Une partie du secteur s'ensable et les végétations qui s'installent indiquent une évolution des végétations avec **fermeture du milieu**, tandis que côté estran, de nouvelles **plages vertes** se développent.

Facteurs d'influence pour les habitats et végétations de ces milieux :

- ✓ Modification des conditions hydrosédimentaires, avec ensablement de divers secteurs
- ✓ Érosion par la houle
- ✓ Piétinement
- ✓ Pollutions marines éventuelles

#### ● Dunes : 24%

Le **milieu des dunes** regroupe ici les **dunes embryonnaires**, les **dunes blanches**, les **dunes grises**, les **dunes à fourrés** et les **dépressions intra ou arrière-dunaire**, ces différents types d'habitats hébergeant de nombreuses communautés végétales. La majorité du milieu est colonisé par les **fourrés dunaires**, composés majoritairement **d'argousiers faux-nerprun** et de **troènes communs**. Aux extrémités du cordon dunaire, toutes deux en expansion, on retrouve les végétations typiques des dunes blanches.



Figure 18 : Photographies des dunes blanches, grises et à fourrés- Source : Eden 62 (2018)



Facteurs d'influence pour les habitats et végétations de ces milieux :

- ✓ Piétinement
- ✓ Dynamique végétale avec densification de la végétation et embroussaillage
- ✓ Érosion éolienne
- ✓ Érosion marine (tempêtes hivernales notamment, vagues déferlantes des marées de vives eaux et d'équinoxe)
- ✓ Changements climatiques avec montée du niveau de la mer, modification possible des courants
- ✓ Pollution atmosphérique induisant des dépôts d'azote qui eutrophisent les sols et les eaux

### ● Mares, plans d'eau et îlots : 7%

Les plans d'eau sur la réserve offrent une diversité d'habitats et de végétations de par leurs différentes caractéristiques. Outre les dimensions des différents plans d'eau, leur **salinité** et la **trophie** de leurs eaux ne sont pas les mêmes. Les mares des anciennes huttes sont saumâtres, tandis que celles du Polder Ouest sont douces et que celles du Polder Est présentent un gradient de salinité d'est en ouest. Les milieux autour des mares changent également, puisque les plans d'eau des deux polders sont entourés de prairies tandis que ceux de la zone des anciennes huttes occupent des vasières. Certaines mares possèdent une végétation aquatique plus ou moins accessible aux oiseaux selon la hauteur d'eau.

Les **îlots** qui ponctuent les mares des polders ont été restaurés récemment, leur végétalisation est en cours. Pour le moment, ils sont recouverts de végétations pionnières, ou de végétations des prairies humides.



Figure 19 : Photographies des mares, plans d'eau et îlots (à gauche : Polder Ouest en 2016 ; à droite : Polder Est et zone des anciennes huttes en 2011) – Source : Eden 62 et Communauté Urbaine de Dunkerque

Facteurs d'influence des milieux et de leurs végétations :

- ✓ Eutrophisation
- ✓ Assèchement
- ✓ Fréquence et durée des inondations marines
- ✓ Modification du niveau de la nappe phréatique
- ✓ Salinité des sols et des eaux
- ✓ Atterrissement
- ✓ Microtopographie
- ✓ Pollutions

### ● Prairies : 14%

Deux grandes zones de **prairies** sont présentes au Platier d'Oye, l'une sur le Polder Ouest (environ 37,06 ha en enlevant la surface des mares et plans d'eau) et l'autre sur le Polder Est (environ 45,55 ha en enlevant la surface des mares et plans d'eau). La prairie Est est majoritairement composée de végétations mésotrophiles à eutrophiles typiques de prairies poldériennes mésophiles à hygrophiles. La prairie à l'ouest offre une plus grande variété d'habitats, avec notamment des végétations de **prairies humides**, de **prairies dunaires** ou de **dépressions intra ou arrière-dunaire**, ainsi qu'une végétation de **gazons inondés** dans sa partie sud-est. Le débroussaillage des halliers d'argousiers en 2012 a permis l'apparition de **végétations pionnières des milieux prairiaux et pelousaires**. Les deux prairies sont gérées par pâturage extensif et par fauche.



Figure 20 : Photographie de la prairie à l'ouest du site – Source : Eden 62 (2018)

#### Facteurs d'influence des végétations de ces prairies :

- ✓ Densification et ourlification de la végétation
- ✓ Salinité et trophie des eaux et des sols
- ✓ Pâturage
- ✓ Modalités d'entretien (nature et type de pâturage, fauche exportatrice ou broyage)
- ✓ Rudéralisation liée à certains travaux ou pratiques de gestion
- ✓ Modification du fonctionnement hydrogéologique et hydrologique

#### **Milieux anthropiques et cultures : 1%**

Quelques infrastructures, dont une route, se situent sur le territoire de la réserve, ainsi qu'une ceinture d'arbres (peupliers, saules, aulnes et frênes) plantée sur le Polder Ouest pour dissimuler le lotissement des Ecardines.

#### Facteurs d'influence de ces milieux :

- ✓ Modification des usages
- ✓ Maladie (Chalarose : champignon pathogène)
- ✓ Rudéralisation des végétations
- ✓ Eutrophisation des sols

#### **Bilan**

La lecture des milieux est aisée car elle sépare le site en plusieurs zones géographiquement très étendues. Elle nous donne les bases d'une compréhension rapide du site. En réduisant notre échelle, il est possible de constater que c'est la fonctionnalité de ces milieux qui confère une si grande mosaïque d'habitats et de végétations sur la réserve. Cette imbrication d'habitats est d'une extraordinaire diversité phytocénotique, floristique et faunistique. La RNN montre ainsi une grande sensibilité et fragilité. En effet, dans les 5 grands types de milieux cités, depuis ces 20 dernières années on dénombre **76 habitats** (classe > ordres > alliances > sous-alliances > associations végétales) sur la Réserve Naturelle Nationale du Platier d'Oye.

Certains d'entre eux, cependant, n'ont pas été revus depuis plus de 10 ans (certains secteurs n'ont pu être prospectés à cause de l'avifaune, des habitats peuvent avoir disparu, évolué ou ne pas avoir été observés en 2016 pour diverses raisons : manque d'accessibilité, conditions climatiques, périodes d'observation, intensité de l'inventaire, végétations à développement précoce comme certaines pelouses annuelles ou tardi-estival comme les salicorniaies).

L'étude de **Gelez et al.** publiée en 2017 compare les données bibliographiques relevées en 2006 et 2012 avec des données récoltées en 2016 sur 4 secteurs que sont : la zone des anciennes huttes, le Polder Ouest, le Polder Est et l'Anse de l'abri-côtier (zone du Casino). En 2016, sur ces secteurs, 58 végétations ont été dénombrées dont 35 d'intérêt patrimonial alors que dans les études bibliographiques seules 56 avaient été décrites. L'étude a également permis de constater les impacts des travaux menés lors du précédent plan de gestion. Certains ont eu des effets **positifs** : augmentation de la surface du *Spergulario mediae* - *Salicornietum brachystachyae* suite aux décapages et reprofilages de la topographie ; apparition de la végétation à Obione faux-

pourpier (*Bostrychio scorpioidis* - *Halimionetum portulacoidis*) principalement sur les marges des chenaux ; très peu de rejets de ligneux suite aux débroussaillages puis broyages / fauches et mise en pâturage ; augmentation des surfaces végétalisées de 7 hectares sur l'Anse de l'Abri-côtier. D'autres ont eu des effets **négatifs** : augmentation des végétations rudérales au détriment des prairies et des fourrés suite aux différents travaux de restauration ; légère diminution des pelouses dunaires et des dunes embryonnaires ; quasi disparition de certaines roselières saumâtres (*Scirpetum compacti*) sur le Polder Ouest ; perte de plusieurs centaines de mètres linéaires d'ourlets nitrophiles rares (*Urtico dioicae* - *Parietarium officinalis*) suite au débroussaillage ; ou **neutres** : apparition d'une végétation du *Scirpetum compacti* au détriment de l'*Astero tripolii* - *Phragmitetum australis* depuis le reprofilage de la topographie du site sur la zone des anciennes huttes.

La liste de tous les habitats déjà recensés au Platier d'Oye est disponible en Annexe n°13.

## Patrimonialité

Parmi les 76 habitats, **35** présentent un **intérêt patrimonial** dans le Nord et le Pas-de-Calais, soit **46 % des habitats du site**. La **détermination des habitats d'intérêt patrimonial** s'est appuyée sur l'inventaire des végétations de l'ancienne région Nord - Pas de Calais réalisé par le CRP / CBNBL (Duhamel F. et Catteau E., 2014) qui dresse une liste exhaustive des végétations connues à ce jour dans la région. Cet inventaire constitue un document de référence pour évaluer la diversité et la répartition des habitats naturels. Il fournit en outre une évaluation de l'intérêt patrimonial des différents syntaxons s'appuyant sur des critères d'influence anthropique, de menace, de rareté et de protection.

« Seront considérés comme d'intérêt patrimonial, à l'échelle géographique considérée :

1 - Tous les syntaxons inscrits à l'annexe 1 de la Directive Habitats et considérés comme "en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle" ou "ayant une répartition naturelle réduite par suite de leur régression ou en raison de leur aire intrinsèquement restreinte".

2 - Les syntaxons inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats, considérés comme "constituant des exemples remarquables de caractéristiques propres à l'une ou à plusieurs des cinq régions biogéographiques" de l'Union européenne, et au moins assez rares (AR) à l'échelle biogéographique concernée.

3 - Tous les syntaxons dont l'influence anthropique déterminante est T (totalement naturelle), N (à peine influencée par l'homme), F (faiblement influencée par l'homme), M (modérément influencée par l'homme) ou H (influencée par l'homme) et présentant au moins un des 2 critères suivants :

- Menace au minimum égale à «Quasi menacé» (NT) à l'échelle géographique considérée ou à une échelle géographique supérieure ;
- Rareté égale à Rare (R), Très rare (RR), Exceptionnel (E), Présumé très Rare (RR?) ou Présumé exceptionnel (E?) à l'échelle géographique considérée ou à une échelle géographique supérieure et MENACE différente de Non applicable (NA).

Par défaut, on affectera le statut de végétation d'intérêt patrimonial à un syntaxon insuffisamment documenté (menace =DD) si le syntaxon de rang supérieur auquel il se rattache est lui-même d'intérêt patrimonial.

Dans le cas de syntaxons à statuts multiples, le statut de végétation d'intérêt patrimonial n'est pas applicable aux individus de végétation extrêmement influencés par l'homme (X), voire artificiels ou reconstitués dans le cadre d'aménagements de sites (A). L'application de cette règle se révélera quelquefois délicate lorsque les informations historiques, chorologiques ou écologiques manqueront.»

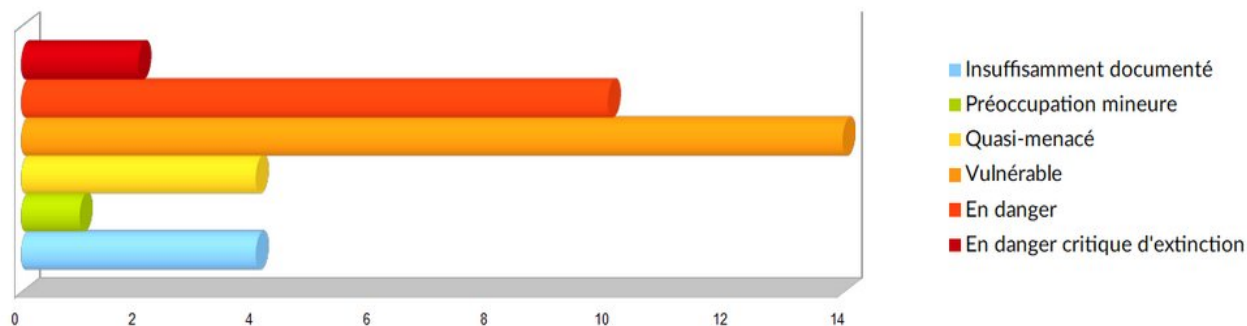


Figure 21 : Niveau de menace régionale sur les habitats patrimoniaux de la RNN du Platier d'Oye – Source : CBNBL, graphique par Eden 62, 2018

Un grand nombre d'habitats patrimoniaux est classé vulnérable pour le territoire du Nord et du Pas-de-Calais d'après une liste établie par le Conservatoire Botanique National de Bailleul.

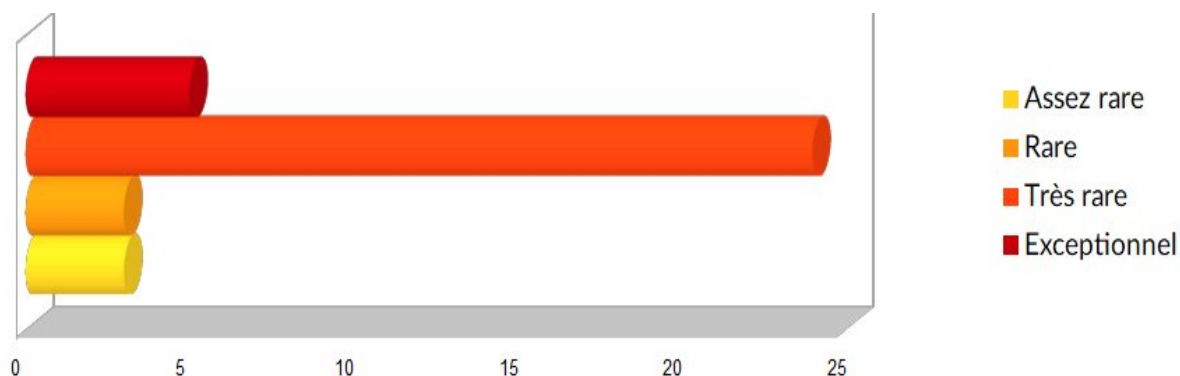


Figure 22 : Rareté régionale des habitats patrimoniaux de la RNN du Platier d'Oye – Source : CBNBI, graphique par Eden 62, 2018

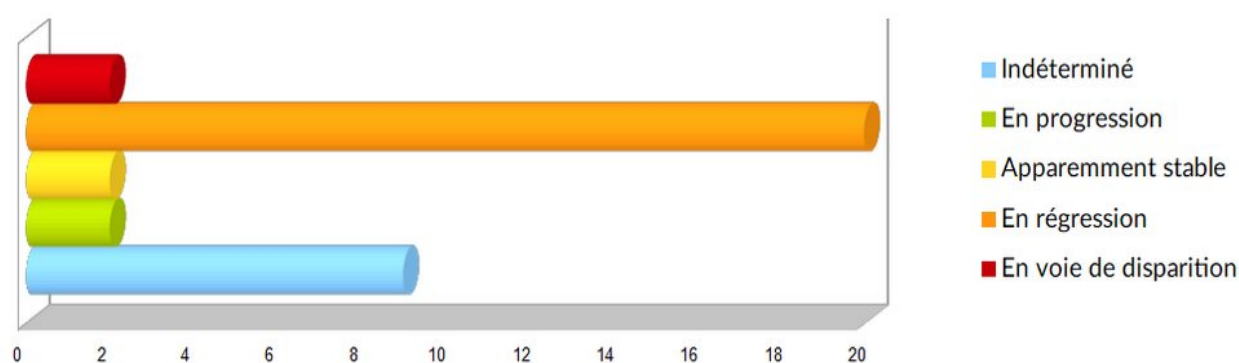


Figure 23 : Tendances régionales des habitats patrimoniaux de la RNN du Platier d'Oye – Source : CBNBI, graphique par Eden 62, 2018

De même, la majorité des habitats présents dans la réserve est considérée comme très rare dans la région. Plus de la **moitié des habitats patrimoniaux** est en **régression** sur le territoire.

### Détermination et hiérarchisation des enjeux

Afin de cibler les enjeux majeurs en terme de préservation du patrimoine phytocénotique, un classement a été établi pour prioriser la gestion des habitats patrimoniaux. Une discussion s'est établie entre Eden 62 et le Conservatoire Botanique National de Bailleul en 2014 (lors de la rédaction du plan de gestion de la Baie de Canche) pour élaborer une méthode solide capable de déterminer des enjeux en fonction de la rareté et de la menace régionales des habitats. Cette hiérarchisation semble répondre aux attentes de gestion et a été utilisée pour la première fois dans le plan de gestion de la Baie de Canche 2016-2025.

La détermination de la rareté et de la menace découlent, tout comme la patrimonialité, de l'inventaire des végétations de l'ancienne région Nord – Pas de Calais réalisé par le CRP / CBNBI (Duhamel et Catteau, 2014) et sont calculés comme suit.

Pour les végétations, le calcul du coefficient de rareté régionale n'est pas encore possible car on ne dispose pas d'atlas couvrant l'ensemble du territoire. Il s'agit donc d'une estimation du nombre de mailles occupé par le syntaxon concerné.

L'évaluation des menaces a été faite dans un cadre régional en s'inspirant des indices de menaces définis par l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) en 1994, ces derniers étant adaptés aux catégories syntaxinomiques et au contexte territorial restreint de l'aire du syntaxon. La nomenclature des indices de menace suit celle de l'UICN (2003), mais les méthodes et critères définis pour la flore (UICN 2003, 2010) n'ont pas encore été adaptés à l'évaluation des végétations.

Ainsi, avec ces éléments, trois niveaux d'enjeux peuvent être déterminés :

- ➔ Sont considérés comme **habitats à enjeu prioritaire (A)** toutes les végétations d'intérêt patrimonial menacées au niveau régional (critères CR, EN et VU de la Liste Rouge Régionale) et dont la présence est significative sur le site
- ➔ Sont considérés comme **habitats à enjeu important (B)** toutes les végétations d'intérêt patrimonial quasi-menacées au niveau régional (critère NT de la Liste Rouge Régionale) et dont la présence est significative sur le site



→ Sont considérées comme **habitats à enjeu secondaire (C)** toutes les végétations d'intérêt patrimonial rares à éteintes mais non menacées au niveau régional et dont la présence est significative sur le site

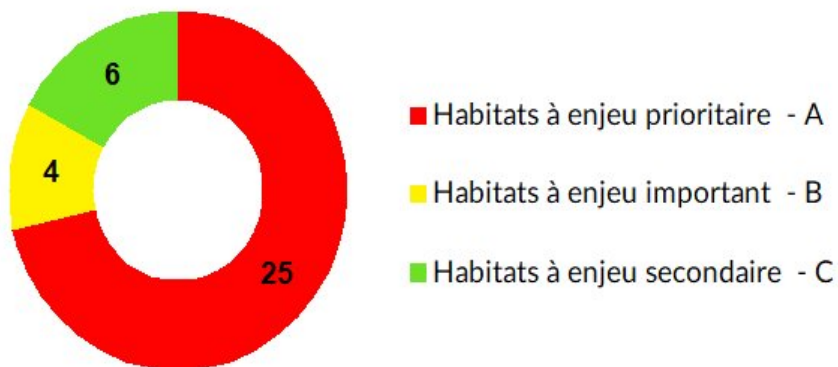


Figure 24: Répartition des enjeux d'habitats patrimoniaux sur la RNN du Platier d'Oye  
- Source : CBNBI, graphique par Eden 62, 2018



Les enjeux A, B et C du plan de gestion dépendent de la valeur intrinsèque de l'habitat (rareté, menace, tendance). La représentativité sur le site, la superficie relative, la conservation et l'évaluation globale sont des critères d'évaluation utilisés pour les habitats naturels donnés à l'Annexe I de la Directive Habitat-Faune-Flore dans les sites Natura 2000. Ces derniers donnent des informations complémentaires à propos de l'intérêt du Platier d'Oye pour les habitats patrimoniaux à enjeu. Les trois habitats qui ne sont pas présents de manière significative sur le site (représentativité = D) ont été gardés du fait de leur valeur intrinsèque. L'habitat à enjeu C « Prairie pâturée à Trèfle fraise et Trèfle rampant » est lui aussi dans le tableau car c'est un syntaxon dont l'identité syntaxonomique reste à confirmer (il pourrait s'agir d'une communauté basale de l'alliance). Sa prise en compte comme végétation à enjeu C s'explique par sa rareté. Ces 4 habitats ne seront donc pas prioritaires en terme de gestion malgré leur présence dans le tableau.

Pour les végétations DD, dont la menace est insuffisamment documentée, le classement en enjeu A, B ou C a été estimé à dire d'expert.

De plus, à dire d'expert :

- l'habitat « Roselière à Scirpe des lacs » est passé d'un enjeu A à C du fait de sa faible représentativité sur le site.
- l'habitat « Roselière à Phragmite commun et Morelle douce-amère » est passé d'un enjeu B à un enjeu C de par sa faible représentativité sur le site;
- l'habitat « Prairie de fauche à Rhinante à grandes fleurs et Houlque laineuse » est passé d'un enjeu C à B du fait de son excellente évaluation globale.

 Habitats à enjeu A (prioritaires)

Tableau V : Habitats à enjeu A sur la RNN du Platier d'Oye – Source : CBNBI et Eden 62, 2018

Grands types de milieux	Code	Nom français	Syntaxon	Codes EUNIS	Rareté	LRR	Tendance régionale	Représentativité sur le site	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
Végétations des marais maritimes et des polders	A1	Prairie à Agrostide stolonifère et Laïche distante	<i>Agrostio stoloniferae - Caricetum vikingensis Géhu 1982</i>	A2.521/ B1.84 / E3.4	RR	EN	R	A	C	B	B
	A2	Prairie naturelle à Fétuque littorale	<i>Festucetum littoralis Corill. 1953 corr. Géhu 1976</i>	A2.5313	RR	VU	P	B	C	C	C
	A3	Pré salé de haut schorre dessalé à Jonc de Gérard	<i>Juncetum gerardii W.F. Christ. 1927 nom. mut. propos.</i>	A2.5311	RR	EN	?	C	C	C	C
	A4	Prairie naturelle à Plantain maritime et Statice commun	<i>Plantagini maritimae - Limonietum vulgaris (W.F. Christ. 1927) V. Westh. &amp; Segal 1961</i>	A2.5317	RR	EN	?	B	C	B	B
	A5	Herbier à Renoncule de Baudot	<i>Ranunculetum baudotii Hocquette 1927</i>	B1.81 / C1.523	RR	VU	R	C	C	B	C
	A6	Végétation annuelle basse à Lepeture maigre et Sagine maritime	<i>Parapholido strigosae - Saginetum maritimae Géhu et al. 1976</i>	A2.553	RR	VU	R	C	C	C	C
	A7	Végétation annuelle basse à Jonc des crapauds et Chénopode à feuilles grasses	<i>Junco bufonii - Chenopodietum chenopodioidis Géhu &amp; Géhu-Franck 1984</i>	A2.552/ B1.82	RR	VU	R	C	C	C	C
	A8	Végétation à Obione faux-pourpier	<i>Bostrychio scorpioidis - Halimionetum portulacoidis (Corill. 1953) R. Tüxen 1963</i>	A2.5271	RR	VU	R	C	C	B	B
	A9	Végétation annuelle à Salicorne couchée	<i>Salicornietum procumbentis Christiansen 1955 nom. mut. Propos.</i>	A2.551	E	EN	R	C	C	C	C
	A10	Végétation annuelle à Salicorne d'Europe et Spergulaire atlantique	<i>Spergulario mediae - Salicornietum brachystachyae Géhu 1974 corr. Géhu 1992</i>	A2.542/ A2.5513	E	EN	?	A	A	A	A
	A11	Végétation annuelle des vases maritimes du schorre	<i>Salicornion europaeo - ramosissimae Géhu &amp; Géhu-Franck ex Rivas Mart. 1990</i>	A2.512/ A2.542/ A2.551/ A2.5513	RR	VU	?	B	C	C	C
	A12	Végétation annuelle à Salicorne d'Europe et Salicorne à une fleur	<i>Salicornietum pusillo - ramosissimae Géhu &amp; Géhu-Franck 1976</i>	A2.5513	E	CR	D	?	?	?	?
	A13	Végétation annuelle à Bettrave maritime et Arroche littorale	<i>Beto maritimae - Atriplicetum littoralis Géhu 1976</i>	A2.512	RR	EN	R	B	C	B	B
Végétations de l'avant-dune et du premier cordon dunaire	A14	Végétation annuelle à Betterave maritime et Arroche laciniée	<i>Beto maritimae - Atriplicetum laciniatae Tüxen (1950) 1967</i>	B1.12	RR	EN	R	B	C	B	B
	A15	Végétation à Euphorbe des dunes et Elyme à feuilles de jonc	<i>Euphorbio paraliae - Agropyretum juncei Tüxen in Braun-Blanq. &amp; Tüxen 1952</i>	B1.311	RR	VU	R	B	C	B	B
	A16	Végétation à Euphorbe des dunes et Oyat des sables, sous-association à Fétuque des sables	<i>Euphorbio paraliae - Ammophiletum arenariae Tüxen in Braun-Blanq. &amp; Tüxen 1952 festucetosum arenariae (Géhu 1963) Julve in Catteau &amp; Duhamel 2014</i>	B1.321	R	VU	R	C	C	C	C
	A17	Végétation à Euphorbe des dunes et Oyat des sables, sous-association typique	<i>Euphorbio paraliae - Ammophiletum arenariae Tüxen in Braun-Blanq. &amp; Tüxen 1952 typicum</i>	B1.321	AR	VU	R	B	C	B	B
	A18	Végétation à Leyme des sables et Oyat des sables	<i>Elymo arenarii - Ammophiletum arenariae Braun-Blanq. &amp; De Leeuw 1936 nom. cons. propos.</i>	B1.321	RR	EN	R	B	B	B	B
	A19	Végétation à Leyme des sables et Elyme nord-atlantique	<i>Elymo arenarii - Agropyretum juncei Tüxen 1952</i>	B1.311	E	CR	D?	B	B	C	B
Végétations herbacées de la xérosère dunaire	A20	Pelouse à Fétuque capillaire et Gaillet jaune	<i>Festuco filiformis - Galietum maritimi Braun-Blanq. &amp; de Leeuw 1936</i>	B1.41	RR	EN	R	D			
	A21	Pelouse à Tortule et Fléole des sables	<i>Tortulo ruraliformis - Phleetum arenarii (Massart 1908) Braun-Blanq. &amp; De Leeuw 1936</i>	B1.411	AR	VU	R	C	C	C	C
Végétations herbacées de l'hygrosère dunaire	A22	Gazons vivaces amphibies atlantiques basiphiles	<i>Samolo valerandi - Baldellion ranunculoidis Schaminée &amp; V. Westh. in Schaminée et al. 1992</i>	B1.82 / C3.4132	RR	EN	R	D			
	A23	Prairie à Hydrocotyle commune et Eléocharide des marais	<i>Hydrocotylo vulgaris - Eleocharitetum palustris Julve 1989 nom. ined.</i>	B1.84 / E3.4	RR	VU	?	B	B	B	B
	A24	Végétation annuelle à Erythrée littorale et Sagine noueuse	<i>Centaurio littoralis - Saginetum moniliformis Diemont, G. Sissingh &amp; V. Westh. 1940</i>	B1.82 / C3.512	R	VU	?	C	C	C	C
Végétations préforestières et forestières littorales	A25	Fourré à Sureau noir et Argousier faux-nerprun	<i>Sambuco nigrae - Hippophaetum rhamnoidis (Meltzer 1941) Boerboom 1960 nom. invers. propos.</i>	B1.611	R	VU	R	C	C	C	C

Code syntaxon : code associé au syntaxon et utilisé dans les tableaux de profil d'habitats

Rareté : Exceptionnel (E) ; Très rare (RR) ; Rare (R) ; Assez rare (AR) ; Peu commun (PC) ; Assez commun (AC) ; Commun (C) ; Très commun (CC)

LRR (Liste Rouge Régionale) : Eteint (Ex) ; En danger critique d'extinction (CR) ; En danger (EN) ; Vulnérable (VU) ; Quasi-menacé (NT) ; Préoccupation mineure (LC) ; Insuffisamment documenté (DD) ; Non applicable (NA)

Tendance : En voie de disparition (D) ; En régression (R) ; Apparemment stable (S) ; En progression (P) ; En extension générale (E)

Représentativité sur le site : Représentativité excellente (A) ; Représentativité bonne (B) ; Représentativité ou présence significative (C) ; Présence non significative (D)

Superficie relative (site par rapport à la France) : A = 100 ≥ s &gt; 15 % ; B = 15 ≥ s &gt; 2 % ; C = 2 ≥ s &gt; 0 %

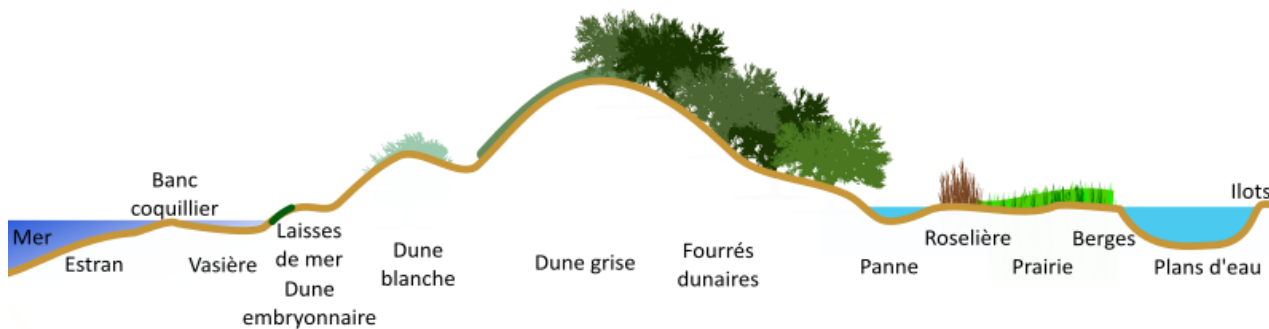
Conservation : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite »

Évaluation globale : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative »



Les codes EUNIS sont disponibles en Annexe n°14.

Tableau VI : Répartition des habitats à enjeu A selon un profil type – Source : Eden 62, 2018



Code Syntaxon	Mer	Estran	Banc coquillier	Vasière	Laisses de mer	Dune embryonnaire	Dune blanche	Dune grise	Fourrés dunaires	Panne	Roselière	Prairie	Berges	Ilots
A1														
A2														
A3														
A4														
A5														
A6														
A7														
A8														
A9														
A10														
A11														
A12														
A13														
A14														
A15														
A16														
A17														
A18														
A19														
A20														
A21														
A22														
A23														
A24														
A25														
Bilan														

Note : panne = dépression intra ou arrière-dunaire

Légende :

Présence du syntaxon

Importance du milieu pour l'ensemble des syntaxons



+

-

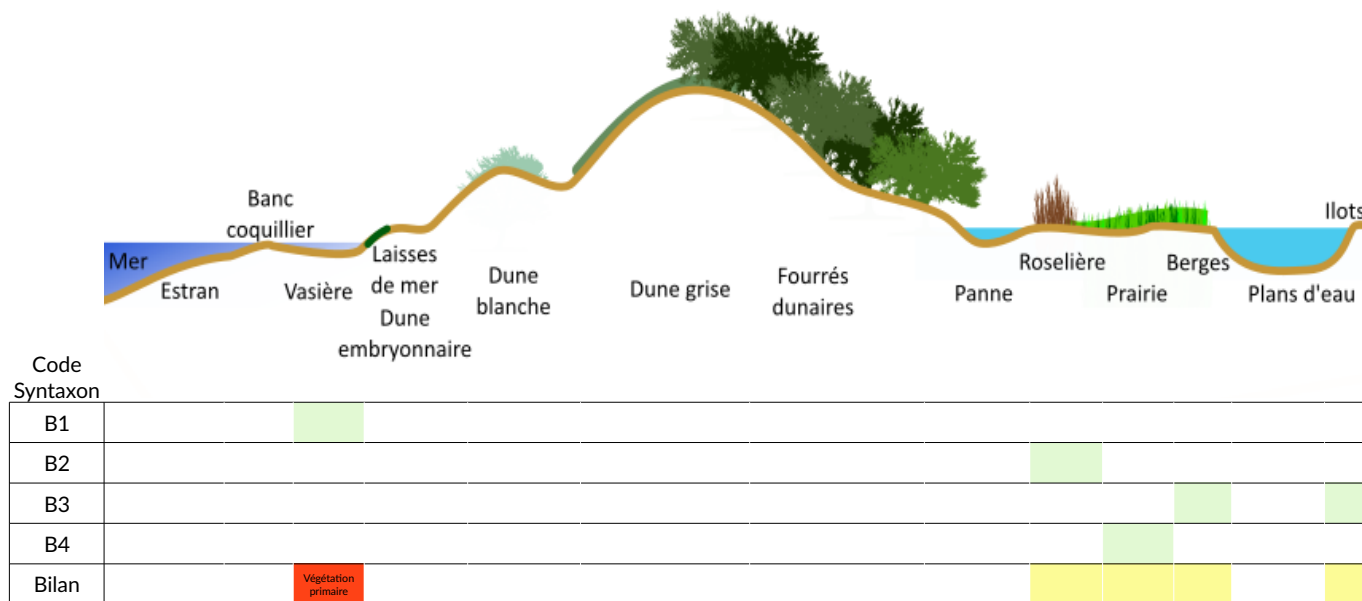
**Habitats à enjeu B (importants)**

Tableau VII : Habitats à enjeu B sur la RNN du Platier d'Oye - Source : CBNBI et Eden 62, 2018

Code	Nom français	Syntaxon	Code EUNIS	Rareté	LRR	Tendance régionale	Représentativité sur le site	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
B1	Prairie naturelle à Atropis maritime	<i>Puccinellietum maritimae</i> W.F. Christ. 1927 nom. corr.	A2.541 / A2.542	RR	NT	?	A	C	A	A
B2	Roselière à Phragmite commun et Aster maritime	<i>Astero tripolii - Phragmitetum australis</i> (Jeschke 1968) Succow 1974	B1.85 / C3.2112	RR	NT	S?	B	C	B	B
B3	Roselière à Scirpe maritime	<i>Scirpetum compacti</i> Van Lagendonck 1931 corr. Bueno & Fern. Prieto in Bueno 1997	C3.27	RR	NT	R	C	C	C	C
B4	Prairie de fauche à Rhinante à grandes fleurs et Houlque laineuse	<i>Rhinantho grandiflori - Holcetum lanati</i> Julve 1989 nom. ined.	B1.4 / B1.84 / E3.41	RR ?	DD	R	A	A	A	A

Code syntaxon : code associé au syntaxon et utilisé dans les tableaux de profil d'habitats  
 Rareté : Exceptionnel (E); Très rare (RR), Rare (R); Assez rare (AR); Peu commun (PC); Assez commun (AC); Commun (C); Très commun (CC)  
 LRR (Liste Rouge Régionale) : Eteint (Ex); En danger critique d'extinction (CR); En danger (EN); Vulnérable (VU); Quasi-menacé (NT); Préoccupation mineure (LC); Insuffisamment documenté (DD); Non applicable (NA)  
 Tendance : En voie de disparition (D); En régression (R); Apparement stable (S); En progression (P); En extension générale (E)  
 Représentativité sur le site : Représentativité excellente (A); Représentativité bonne (B); Représentativité ou présence significative (C); Présence non significative (D)  
 Superficie relative (site par rapport à la France) : A = 100 ≥ s > 15 %; B = 15 ≥ s > 2 %; C = 2 ≥ s > 0 %  
 Conservation : A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Moyenne / réduite »  
 Évaluation globale : A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Significative »

Tableau VIII : Répartition des habitats à enjeu B selon un profil type – Source : Eden 62, 2018



Note : panne = dépression intra ou arrière-dunaire

Légende :

Présence du syntaxon

Importance du milieu pour l'ensemble des syntaxons





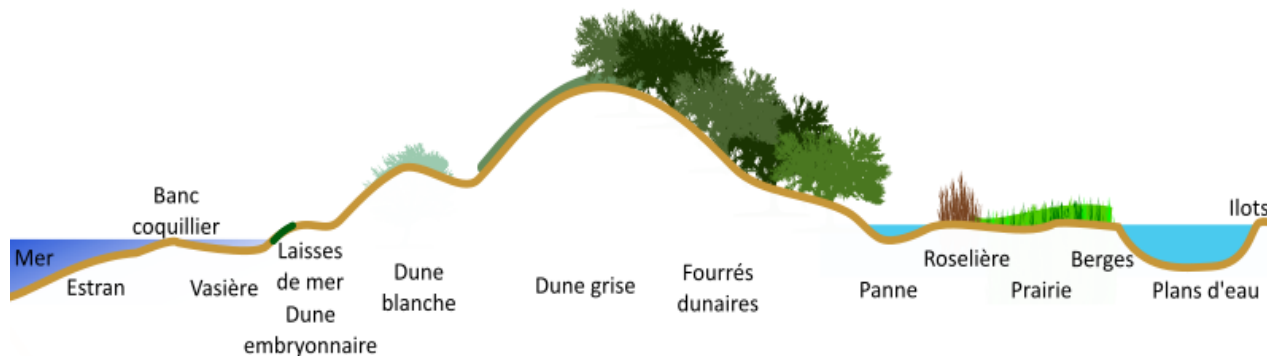
**Habitats à enjeu C (secondaires)**

Tableau IX : Habitats à enjeu C sur la RNN du Platier d'Oye – Source : CBNBI et Eden 62, 2018

Code	Nom français	Syntaxon	Code EUNIS	Rareté	LRR	Tendance régionale	Représentativité sur le site	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
C1	Végétation pionnière rhizomateuse des estuaires et des laisses de mer	<i>Agropyron pungentis</i> Géhu 1968	A2.511	RR	LC	P	B	C	C	C
C2	Prairie pâturée à Trèfle fraise et Trèfle rampant*	<i>Trifolietum fragifero - repentis</i> Julve 1989 nom. ined.*	A2.521 / E3.41	RR ?	DD	?	B	A	B	B
C3	Prairie naturelle à Orobanche pourpre et Fromental élevé	<i>Orobancho purpureae - Arrhenatheretum elatioris</i> (Géhu & Franck 1982) Julve 1989 nom. ined.	E2.211 / E2.7	RR ?	DD	?	B	B	B	B
C4	Ourllet à Ortie dioïque et Pariétaire officinale	<i>Urtico dioicae - Parietarium officinalis</i> Klotz 1985	E5.43	E?	DD	S	C	C	C	C
C5	Roselière à Phragmite commun et Morelle douce-amère	<i>Solano dulcamarae - Phragmitetum australis</i> (Krausch 1965) Succow 1974	B1.85 / C3.2111 / D5.111	AR	NT	R	D			
C6	Roselière à Scirpe des lacs	<i>Scirpetum lacustris</i> Chouard 1924	C3.22 / D5.12	RR	VU	R	D			

Code syntaxon: code associé au syntaxon et utilisé dans les tableaux de profil d'habitats  
 Rareté: Exceptionnel (E); Très rare (RR); Rare (R); Assez rare (AR); Peu commun (PC); Assez commun (AC); Commun (C); Très commun (CC)  
 LRR (Liste Rouge Régionale): Eteint (Ex); En danger critique d'extinction (CR); En danger (EN); Vulnérable (VU); Quasi-menacé (NT); Préoccupation mineure (LC); Insuffisamment documenté (DD); Non applicable (NA)  
 Tendance: En voie de disparition (D); En régression (R); Apparemment stable (S); En progression (P); En extension générale (E)  
 Représentativité sur le site: Représentativité excellente (A); Représentativité bonne (B); Représentativité ou présence significative (C); Présence non significative (D)  
 Superficie relative (site par rapport à la France): A = 100 ≥ s > 15 %; B = 15 ≥ s > 2 %; C = 2 ≥ s > 0 %  
 Conservation: A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Moyenne / réduite »  
 Évaluation globale: A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Significative »  
 \* Syntaxon dont l'identité syntaxonomique reste à confirmer (il pourrait s'agir d'une communauté basale de l'alliance)

Tableau X : Répartition des habitats à enjeu C selon un profil type – Source : Eden 62, 2018



Code Syntaxon	Mer	Estran	Banc coquillier	Vasière	Laisses de mer	Dune embryonnaire	Dune blanche	Dune grise	Fourrés dunaires	Panne	Roselière	Prairies	Berges	Plans d'eau	Ilots
C1															
C2															
C3															
C4															
C5															
C6															
Bilan															

Note : panne = dépression intra ou arrière-dunaire

Légende :

Présence du syntaxon

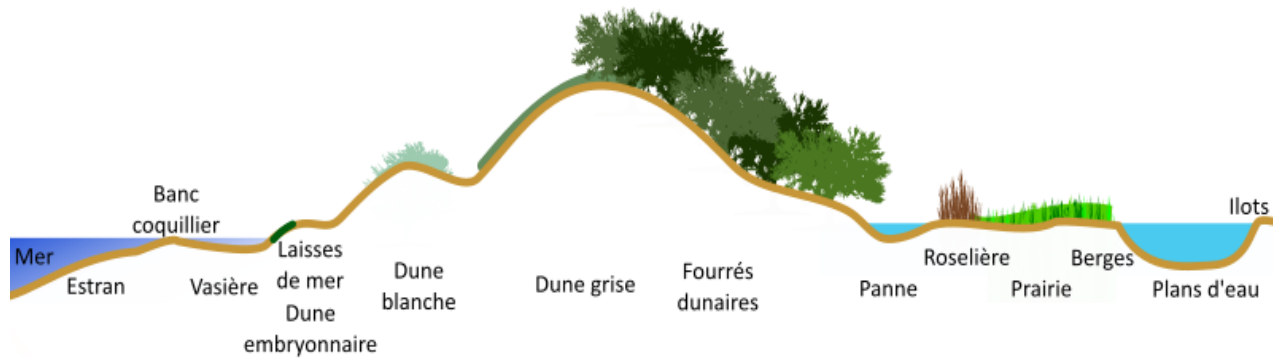
Importance du milieu pour l'ensemble des syntaxons



Les habitats à enjeu A sont principalement répartis sur les milieux humides (vasières et pannes) et les dunes (laises de mer et dunes blanche et grise). Les habitats à enjeu B sont présents sur les milieux humides (vasières, roselière, prairie, berges et îlots). Les habitats secondaires (C) appartiennent plutôt aux prairies.

Les enjeux sur les habitats sont concentrés sur les vasières, les pannes et les laises de mer, soit les milieux pionniers et les zones humides littorales, mais aussi sur les prairies.

Tableau XI : Bilan de la répartition des habitats à enjeu selon un profil type par ordre croissant de priorité – Source : Eden 62, 2018



A			■	■	■	■	■	■							
B			■									■	■	■	■
C			■	■									■	■	
<b>Bilan</b>			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Note : panne = dépression intra ou arrière-dunaire

Légende :

■ Présence du syntaxon

Importance du milieu pour l'ensemble des syntaxons



+

-



Les cartographies issues des études du Conservatoire Botanique National de Bailleul (CRP / CBNBI) sur les habitats patrimoniaux sont dans l'Atlas cartographique : Cartes n° : 5, 6, 7, 8 et 9 avec la légende associée.



Carte 12: Localisation des habitats à enjeu (données de 2005 et 2016) sur la partie ouest de la réserve du Platier d'Oye (NP : habitats non patrimoniaux) - Source : PPIGE - Ortho 2015 / Eden 62, 2018



Carte 13: Localisation des habitats à enjeu (données de 2005 et 2016) sur la partie est de la réserve du Platier d'Oye (NP : habitats non patrimoniaux) - Source : PPIGE - Ortho 2015 / Eden 62, 2018

## Facteurs influençant la conservation des habitats à enjeu A

L'état de conservation est « l'effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'habitat, peuvent affecter à long terme sa répartition, sa représentativité et sa superficie occupée sur le territoire européen » (extrait de la Directive Habitats). Pour les habitats, l'évaluation de cet état de conservation a fait l'objet de différentes méthodologies testées et adaptées au type d'habitat concerné.

Une description détaillée par habitat à enjeu A, issue du guide des végétations littorales du nord-ouest de la France, (Duhamel, Farvacques et al., 2017), peut être réalisée afin d'observer les facteurs d'influence qui impactent ces derniers. Pour d'autres informations, les cahiers d'habitat sont disponibles en ligne sur le site de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel). Les tendances sur le site proviennent du rapport de 2017 de Gelez *et al.* Concernant les rendus cartographiques, il faut souligner que toutes les végétations ne peuvent être représentées pour des soucis de lisibilité. En effet, et ce particulièrement pour les polygones composés de plusieurs végétations, seules les végétations dont la somme occupait plus 90 % du polygone ont été représentées. De plus, les cartographies utilisées sont celles de 2005 (sur toute la partie terrestre de la RNN) et 2016 (sur l'Anse de l'abri-côtier, le Polder Ouest, le Polder Est et la zone des anciennes huttes) alors que les études sont celles de 2006, 2012 et 2017 (zone des anciennes huttes, enclos de pâturage, milieux ouverts). Il se peut donc qu'il y ait des tendances sur des secteurs (provenant de la comparaison entre 2006, 2012 et 2016) alors qu'il n'y a rien sur les cartographies de 2005 et de 2016 (quand l'habitat n'est pas présent ou est présent à moins de 50 %) ou inversement. Lorsque la case des tendances n'est pas présente pour un secteur c'est que l'habitat n'y a pas été observé en 2016 (étude de 2017 de Gelez *et al.*). Quand il y a un « ? » c'est que l'habitat a été observé sur le secteur en 2016 (étude de 2017 de Gelez *et al.*) mais que la tendance n'est pas connue.



**Nom latin :** *Agrostis stoloniferae* - *Caricetum vikingensis*

**Nom vernaculaire :** Prairie à Agrostide stolonifère et Laïche distante

**Composition :** *Agrostis stolonifera* var. *Stolonifera*, *Juncus gerardi*, *Lysimachia maritima*, *Carex distans*

**Code EUNIS :** A2.521 ; B1.84 ; E3.4

**Code N2000 :** NI ;1330-3 ; 2190-4

**Rareté :** très rare

**Liste Rouge Régionale :** en danger

**Tendance :** en régression

**Représentativité sur le site :** excellente

**Superficie relative :**  $2 \geq s > 0 \%$

**Conservation :** bonne

**Évaluation globale :** bonne

**Écologie :** s'exprime le mieux dans les plaines maritimes ; se situe à l'interface entre prés salés et marais d'eau douce et dans les prairies héliophiles

**Période de développement :** début de l'été

**Répartition :** en région, présente principalement sur les littoraux flamand et picard et de manière plus dispersée sur le littoral Boulonnais

**Intérêt :** végétation d'intérêt communautaire uniquement dans certaines situations écologiques (prés salés et dépressions intra ou arrière-dunaires notamment)

**Gestion :** pâturage extensif à semi-extensif (éviter le trop fort piétinement) ; fauche exportatrice ; besoin de périodes d'inondation par des eaux saumâtres

Tendance sur la RNN	
Polder Ouest	Polder Est
↘	↗





**Nom latin :** *Festucetum littoralis*

**Nom vernaculaire :** Prairie naturelle à Fétuque littorale

**Composition :** *Festuca rubra subsp. litoralis*, *Festuca rubra subsp. juncea*, *Artemisia maritima subsp. maritima*



**Code EUNIS :** A2.5313

**Code N2000 :** 1330-3

**Rareté :** très rare

**Liste Rouge Régionale :** vulnérable

**Tendance :** en progression

**Représentativité sur le site :** bonne

**Superficie relative :**  $2 \geq s > 0 \%$

**Conservation :** moyenne/réduite

**Évaluation globale :** significative

**Tendance sur la RNN**

Huttes



**Écologie :** haut schorre de la partie maritime de l'estuaire à la partie la plus en amont côté terrestre ; inondation exceptionnelle dans les prairies aval et moyenne de l'estuaire ; héliophile

**Période de développement :** été

**Répartition :** dans le Nord-Pas de Calais, dans les estuaires de la Canche et de l'Authie (littoral picard) et de la Slack (littoral boulonnais) ; ponctuel sur le littoral flamand

**Intérêt :** végétation menacée, très rare à l'échelle régionale, mais au cortège floristique d'un intérêt variable selon les espèces présentes ; végétation d'intérêt communautaire inscrite à l'annexe I de la directive Habitats-Faune-Flore

**Gestion :** non-intervention ; limiter les travaux de protection du littoral (digues, épis) qui modifient les dynamiques sédimentaires ; limiter la fréquentation en haut d'estuaire qui pourrait altérer voire détruite l'habitat, favorisé par le pâturage et le réhaussement du schorre



**Nom latin :** *Juncetum gerardii*

**Nom vernaculaire :** Pré salé de haut schorre dessalé à Jonc de Gérard

**Composition :** *Juncus gerardi*, *Agrostis stolonifera var. Arenaria*



**Code EUNIS :** A2.5311

**Code N2000 :** 1330-3

**Rareté :** très rare

**Liste Rouge Régionale :** en danger

**Tendance :** ?

**Représentativité sur le site :** représentativité ou présence significative

**Superficie relative :**  $2 \geq s > 0 \%$

**Conservation :** moyenne/réduite

**Évaluation globale :** significative

**Tendance sur la RNN**

Casino

Polder Est

Huttes



**Écologie :** estuaire (haut schorre), au niveau de légères dépressions plates à salinité légèrement plus élevée

**Période de développement :** été

**Répartition :** dans le Nord-Pas de Calais, elle est présente sur les littoraux flamand, boulonnais et picard, dans les anses et les estuaires, sur des surfaces de faibles dimensions

**Intérêt :** végétation très rare et menacée ; caractéristique de conditions écologiques très particulières au sein des estuaires et sur les plages vertes ; habitat d'intérêt communautaire inscrit à l'annexe I de la directive Habitats-Faune-Flore

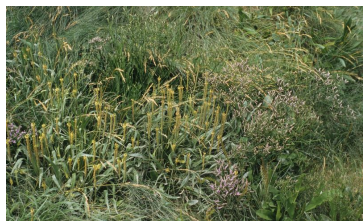
**Gestion :** pâturage extensif ou à défaut fauche exportatrice ; gestion des berges ; piétinement léger ; limiter les travaux de protection du littoral (digues, épis) qui modifient les dynamiques sédimentaires



**Nom latin :** *Plantagini maritimae - Limonietum vulgaris*

**Nom vernaculaire :** Prairie naturelle à Plantain maritime et Statice commun

**Composition :** *Limonium vulgare*, *Plantago maritima subsp. maritima*, *Triglochin maritima*



**Code EUNIS :** A2.5317

**Code N2000 :** 1330-3

**Rareté :** très rare

**Liste Rouge Régionale :** en danger

**Tendance :** ?

**Représentativité sur le site :** bonne

**Superficie relative :**  $2 \geq s > 0 \%$

**Conservation :** bonne

**Évaluation globale :** bonne

**Écologie :** schorre moyen à supérieur

**Période de développement :** été

**Répartition :** l'association est présente sur les trois littoraux régionaux, dans la baie de la Canche, la baie de l'Authie, l'estuaire de la Slack et au platier d'Oye ; à confirmer au Fort Vert

**Intérêt :** grand intérêt patrimonial ; valeur esthétique et paysagère certaines ; habitat d'intérêt communautaire à l'échelle de l'Europe

**Gestion :** limiter ou interdire la cueillette ; éviter l'atterrissement des cuvettes qui favoriserait l'expansion d'*Elytrigia acuta* ; éviter le piétinement et le pâturage ; éviter la circulation d'engins

Tendance sur la RNN	
Casino	Huttes
↗	↗



**Nom latin :** *Ranunculetum baudotii*

**Nom vernaculaire :** Herbier à Renoncule de Baudot

**Composition :** *Ranunculus peltatus subsp. baudotii*



**Code EUNIS :** B1.81, C1.523

**Code N2000 :** NI, 1150-1, 2190-1

**Rareté :** très rare

**Liste Rouge Régionale :** vulnérable

**Tendance :** en régression

**Représentativité sur le site :** représentativité ou présence significative

**Superficie relative :**  $2 \geq s > 0 \%$

**Conservation :** bonne

**Évaluation globale :** significative

**Écologie :** eaux calmes, peu profondes dans les polders et certaines prairies arrière-littorales ; situation ensoleillée

**Période de développement :** printemps

**Répartition :** signalée sur le littoral picard du Pas-de-Calais et de la Somme et dans les polders des plaines maritimes flamande et picarde

**Intérêt :** végétation globalement très rare dans le Nord-Ouest de la France, inféodée à des conditions écologiques intermédiaires ; communauté très pauvre floristiquement ; habitat d'intérêt communautaire en contexte d'estuaire ou de dépression interdunale, prioritaire en situation de lagune côtière

**Gestion :** maintenir des mares de profondeur limitée ; limiter son broutage par les chevaux et les oiseaux d'eau

Tendance sur la RNN
Polder Ouest
→



**Nom latin :** *Parapholido strigosae - Saginetum maritimae*  
**Nom vernaculaire :** Végétation annuelle basse à Lepture maigre et Sagine maritime

**Composition :** *Parapholis strigosa, Sagina maritima, Spargula marina*

**Code EUNIS :** A2.553

**Code N2000 :** 1310-4

**Rareté :** très rare

**Liste Rouge Régionale :** vulnérable

**Tendance :** en régression

**Représentativité sur le site :** représentativité ou présence significative

**Superficie relative :**  $2 \geq s > 0 \%$

**Conservation :** moyenne / réduite

**Évaluation globale :** significative

Tendance sur la RNN	
Casino	Polder Est
↗	↘

**Écologie :** bordures estuariennes ; haut des prés salés et plages vertes au niveau du haut schorre ; situation ensoleillée,

**Période de développement :** début de l'été

**Répartition :** dans le Nord-Pas de Calais, cette végétation est connue sur les littoraux flamand et picard ; sa présence doit être confirmée sur le littoral boulonnais.

**Intérêt :** végétation de grand intérêt patrimonial, à la fois par sa composition floristique et du fait de sa vulnérabilité due à son extrême rareté ; inscrite à l'annexe I de la directive Habitats-Faune-Flore en tant qu'habitat d'intérêt communautaire

**Gestion :** ouverture dans le tapis végétal graminéen du haut schorre par piétinement ou étrépage



**Nom latin :** *Junco bufonii - Chenopodietum chenopodioidis*

**Nom vernaculaire :** Végétation annuelle basse à Jonc des crapauds et Chénopode à feuilles grasses

**Composition :** *Oxybasis rubra, Oxybasis chenopodioides, Juncus bufonius, Juncus ranarius*



**Code EUNIS :** A2.552, B1.82

**Code N2000 :** 1310-4, 2190-2

**Rareté :** très rare

**Liste Rouge Régionale :** vulnérable

**Tendance :** en régression

**Représentativité sur le site :** représentativité ou présence significative

**Superficie relative :**  $2 \geq s > 0 \%$

**Conservation :** moyenne / réduite

**Évaluation globale :** significative

**Écologie :** estuaires, plages vertes, polders en arrière des digues, dunes bordière et cordons de galets, au niveau des grèves de mares littorales ou arrière-littorales ; dépression saumâtre à exondation estivale ; situation bien ensoleillée

**Période de développement :** fin de l'été – début de l'automne

**Répartition :** dans la région, signalée uniquement au niveau de certains estuaires du littoral flamand et surtout du littoral picard ; absente ailleurs

**Intérêt :** association dont l'intérêt patrimonial est très élevé compte tenu du contexte fragile concourant à son maintien au niveau des estuaires et plages vertes ; abrite par ailleurs une espèce exceptionnelle gravement menacée d'extinction : le Chénopode à feuilles grasses (*Chenopodium chenopodioides*)

**Gestion :** étrépage avec maintien du marnage ; mise en assec ; berges en pentes douces ; éviter l'embroussailement

Tendance sur la RNN
Huttes
?

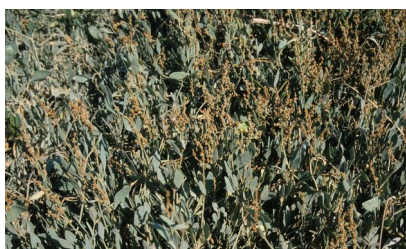




**Nom latin :** *Bostrychio scorpioidis - Halimionetum portulacoidis*

**Nom vernaculaire :** Végétation à Obione faux-pourpier

**Composition :** *Halimione portulacoides, Bostrychia scorpioides*



**Code EUNIS :** A2.5271

**Code N2000 :** 1330-2

**Rareté :** très rare

**Liste Rouge Régionale :** vulnérable

**Tendance :** en régression

**Représentativité sur le site :** représentativité ou présence significative

**Superficie relative :**  $2 \geq s > 0 \%$

**Conservation :** bonne

**Évaluation globale :** bonne

**Tendance sur la RNN**

**Casino**



**Écologie :** schorre et dépressions inondés régulièrement mais sol se ressuyant rapidement

**Période de développement :** fin de l'été

**Répartition :** dans le Nord-Pas de Calais, ce type de végétation est bien représenté sur le littoral picard (baie de Canche et d'Authie) ; plus localisé sur les littoraux boulonnais et flamand (estuaire de la Slack, Fort Vert, platier d'Oye et estuaire de l'Aa)

**Intérêt :** végétation d'intérêt patrimonial et communautaire, inscrit à l'annexe I de la directive Habitats-Faune-Flore ; présente de plus un intérêt paysager et scientifique par sa physionomie dominée par une espèce ligneuse à la base ; participe de manière importante à la productivité biologique primaire des estuaires, favorisant ainsi la richesse halieutique des eaux côtières

**Gestion :** éviter le pâturage et la circulation d'engins qui empêche la stabilisation et l'extension de cette végétation, ;la non intervention, la réouverture de polders et la gestion des entrées marines et des niveaux d'eau favoriserait cet habitat



**Nom latin :** *Salicornietum procumbentis*

**Nom vernaculaire :** Végétation annuelle à Salicorne couchée

**Composition :** *Salicornia procumbens subsp. procumbens, Spartina anglica, Puccinellia maritima, Suaeda maritima subsp. maritima*



**Code EUNIS :** A2.551

**Code N2000 :** 1310-1

**Rareté :** exceptionnel

**Liste Rouge Régionale :** en danger

**Tendance :** en régression

**Représentativité sur le site :** représentativité ou présence significative

**Superficie relative :**  $2 \geq s > 0 \%$

**Conservation :** moyenne / réduite

**Évaluation globale :** significative

**Écologie :** moyenne et haute slikke au sein de estuaires, vases salées molles à stabilisées

**Période de développement :** fin d'été début d'automne

**Répartition :** dans la région, sur le littoral picard et dans les marais maritimes à l'ouest de l'embouchure de l'Aa

**Intérêt :** très haut intérêt patrimonial, partout très rare et menacée, inscrite à l'annexe I de la directive « Habitats-Faune-Flore » en tant qu'habitat d'intérêt communautaire, valeur paysagère et ethnobotanique réelle

**Gestion :** non-intervention, vulnérable à la modification de la dynamique sédimentaire





**Nom latin :** *Spergulario mediae - Salicornietum brachystachyae*

**Nom vernaculaire :** Végétation annuelle à Salicorne d'Europe et Spergulaire atlantique

**Composition :** *Salicornia europaea subsp. europaea*, *Spergula media*, *Suaeda maritima subsp. maritima*, *Halimione pedunculata*

Tendance sur la RNN		
Casino	Polder Est	Huttes
↗	↘	↗



**Code EUNIS :** A2.5424, A2.5513

**Code N2000 :** 1310-2

**Rareté :** exceptionnel

**Liste Rouge Régionale :** en danger

**Tendance :** ?

**Représentativité sur le site :** excellente

**Superficie relative :**  $100 \geq s > 15 \%$

**Conservation :** excellente

**Évaluation globale :** excellente

**Écologie :** cuvettes temporairement inondées d'eau salée ou saumâtre, plages vertes ; contacts près salés/estrans sableux peu végétalisés ; héliophile

**Période de développement :** fin de l'été

**Répartition :** dans le Nord-Pas de Calais, l'association est caractéristique du littoral flamand, où elle était jadis très fréquente avant l'extension des zones portuaires de Dunkerque et Calais ; subsiste actuellement aux Hemmes de Marck, au platier d'Oye-Plage et à proximité de l'hoverport de Calais

**Intérêt :** l'une des associations les plus précieuses du littoral régional ; par ailleurs d'intérêt communautaire au niveau européen ; très typique du littoral en alluvionnement de la côte flamande, elle en est l'un des éléments physionomiquement les plus marquants. ; présence d'un taxon rare à très grande valeur patrimoniale : l'Obione pédonculée (*Halimione pedunculata*)

**Gestion :** rajeunir les substrats (passage occasionnel de véhicules ou de troupeaux, décapage); suivi scientifique ; pâturage par les lapins ou pâturage extensif si nécessaire ; limiter la fréquentation qui pourrait déstructurer cette végétation



**Nom latin :** *Salicornion europaeo - ramosissimae*

**Nom vernaculaire :** Végétations annuelles des vases maritimes du schorre

**Composition :** *Salicornia europaea subsp. europaea*, *Salicornia europaea subsp. disarticulata*, *Spergula media*, *Suaeda maritima subsp. maritima*, *Halimione pedunculata*

**Code EUNIS :** A2.5424, A2.5513

**Code N2000 :** 1310-2

**Rareté :** très rare

**Liste Rouge Régionale :** vulnérable

**Tendance :** ?

**Représentativité sur le site :** bonne

**Superficie relative :**  $2 \geq s > 0 \%$

**Conservation :** moyenne / réduite

**Évaluation globale :** significative

Tendance sur la RNN	
Casino	Huttes
↘	↘

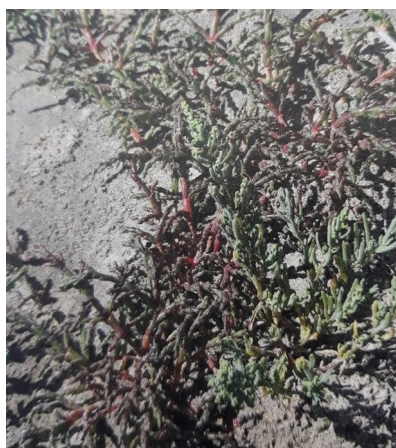
**Écologie :** cuvettes temporairement inondées d'eau salée ou saumâtre ; plages vertes ; contact avec les prés salés / estrans sableux peu végétalisés ; héliophile

**Période de développement :** fin de l'été

**Répartition :** en région, présente principalement sur les littoraux flamand (Marcq, Platier d'Oye) et picard (baie d'Authie, baie de Somme)

**Intérêt :** végétation d'intérêt communautaire au niveau européen, héberge un taxon exceptionnel en France : l'Obione pédonculée (*Halimione pedunculata*) dont le Platier d'Oye abrite probablement la plus grande station

**Gestion :** pâturage par les lapins ; pâturage extensif à charge contrôlée dans le haut schorre ponctué de cuvettes et dépressions ; décapage ou passages occasionnel de véhicules pour rajeunir les substrats ; création de clairières temporaires ponctuelles ; canaliser le public pour éviter une trop forte fréquentation qui induirait une déstructuration de la végétation ; végétation dépendante de la nature de la sédimentation ; suivi scientifique de la gestion



**Nom latin :** *Salicornietum pusillo - ramosissimae*

**Nom vernaculaire :** Végétation annuelle à Salicorne d'Europe et Salicorne à une fleur

**Composition :** *Salicornia europaea subsp. europaea*, *Ssalicornia europaea subsp. disarticulata*

**Code EUNIS :** A2.5513

**Code N2000 :** 1310-2

**Rareté :** exceptionnel

**Liste Rouge Régionale :** en danger critique d'extinction

**Tendance :** en voie de disparition

**Représentativité sur le site :** ?

**Superficie relative :** ?

**Conservation :** ?

**Évaluation globale :** ?

Tendance sur la RNN
Casino
?

**Écologie :** haut d'estran au niveau de bâches ou de dépressions ; cuvettes engorgées des prés salés du haut schorre avec substrat décapé

**Période de développement :** fin de l'été

**Répartition :** association mentionnée sur les littoraux picard et boulonnais (baie de Canche, baie d'Authie, estuaire de la Slack) ; au Platier d'Oye, l'association semble aujourd'hui fragmentaire et seulement représentée par quelques individus de *Salicornia pusilla* associé à la Salicorne d'Europe

**Intérêt :** végétation exceptionnelle dans le nord de la France, d'intérêt communautaire à l'échelle de l'Europe, dont le maintien reste aléatoire en raison de son écologie particulière ; elle héberge deux salicornes menacées, la Salicorne d'Europe étant en plus protégée dans le Nord-Pas de Calais

**Gestion :** décapages ; pâturage extensif ; suivi scientifique



**Nom latin :** *Beto maritimae - Atriplicetum littoralis*

**Nom vernaculaire :** Végétation annuelle à Betterave maritime et Arroche littorale

**Composition :** *Atriplex littoralis*, *Atriplex prostrata*

**Code EUNIS :** A2.512

**Code N2000 :** 1330

**Rareté :** très rare

**Liste Rouge Régionale :** en danger

**Tendance régionale :** en régression

**Représentativité sur le site :** bonne

**Superficie relative :** 2 ≥ s > 0 %

**Conservation :** bonne

**Évaluation globale :** bonne

**Écologie :** estuaires et partie supérieure des plages vertes ; halonitrophile

**Période de développement :** fin de l'été

**Répartition :** dans le Nord-Pas de Calais, l'association est surtout présente dans les estuaires des trois littoraux (Authie, Canche, Slack et Aa) et accessoirement en haut des plages vertes de Flandre maritime où elle devrait être étudiée plus en détail

**Intérêt :** végétation d'intérêt patrimonial élevé, très localisée dans les sites où elle est présente ; lorsqu'elle est bien développée, cette végétation contribue à l'équilibre dynamique des littoraux sédimentaires ; végétation qui structure un habitat privilégié pour certains oiseaux maritimes

**Gestion :** limiter les cheminements et la fréquentation en pieds de dunes car la circulation d'engins et les passages répétés peuvent nuire au développement de cette végétation ; ne pas ramasser les laisses de mer

Tendance sur la RNN		
Casino	Polder Est	Huttes
↗	↘	↗



**Nom latin :** *Beto maritima* - *Atriplicetum laciniatae*

**Nom vernaculaire :** Végétation annuelle à Betterave maritime et Arroche laciniée

**Composition :** *Atriplex laciniata*, *Kali soda*, *Beta vulgaris subsp. maritima*, *Cakile maritima subsp. integrifolia*



**Code EUNIS :** B1.12

**Code N2000 :** 2110-1 ; 2120-1

**Rareté :** très rare

**Liste Rouge Régionale :** en danger

**Tendance :** en régression

**Représentativité sur le site :** bonne

**Superficie relative :**  $2 \geq s > 0 \%$

**Conservation :** bonne

**Évaluation globale :** bonne

**Écologie :** haut d'estran, au pied des premiers cordons dunaires, au niveau supérieur des laisses de mer, dans les secteurs côtiers en accrétion ou du moins non soumis à une intense érosion marine ; halonitrophile

**Période de développement :** fin de l'été

**Répartition :** au niveau des pouliers et des contre-pouliers des estuaires picards ; observé sur les littoraux flamand et boulonnais jusque dans la Somme

**Intérêt :** végétation d'intérêt communautaire et patrimonial élevé ; très localisée et rarement bien exprimée sur de grandes surfaces ; lorsqu'elle est bien structurée cette végétation contribue de manière significative à l'équilibre dynamique fonctionnel de l'avant-dune, jouant un rôle important de protection contre l'érosion marine

**Gestion :** non-intervention ; ramassage manuel et sélectif des dépôts dans les laisses de mer

**Tendance sur la RNN**

Casino



**Nom latin :** *Euphorbia paralias* - *Agropyretum juncei*

**Nom vernaculaire :** Végétation à Euphorbe des dunes et Elyme à feuilles de jonc

**Composition :** *Lelytrigia juncea subsp. boreoatlantica*, *Euphorbia paralias*, *Eryngium maritimum*, *Convolvulus soldanella*



**Code EUNIS :** B1.311

**Code N2000 :** 2110-1

**Rareté :** très rare

**Liste Rouge Régionale :** vulnérable

**Tendance :** en régression

**Représentativité sur le site :** bonne

**Superficie relative :**  $2 \geq s > 0 \%$

**Conservation :** bonne

**Évaluation globale :** bonne

**Écologie :** végétation des sables calcaires mobiles des premiers bourrelets dunaires en haut d'estran

**Période de développement :** été

**Répartition :** en limite d'aire sur notre territoire, son aire de répartition se chevauche avec celle de l'*Elymo arenarii* - *Agropyretum juncei* ; développée au niveau des pouliers et contre-pouliers des grands estuaires picards ; plus ponctuelle et fugace ailleurs selon les conditions climatiques

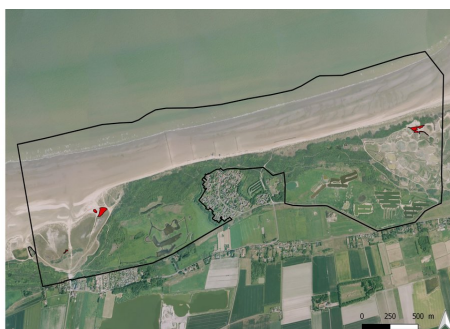
**Intérêt :** végétation d'intérêt communautaire au niveau européen et patrimonial à l'échelle du territoire d'agrément en raison de sa rareté et de sa vulnérabilité ; abrite plusieurs espèces d'intérêt patrimonial inféodées au littoral ; communauté indispensable à la constitution des dunes blanches

**Gestion :** préserver les laisses de mer en évitant le ramassage mécanique ; éviter le piétinement

**Tendance sur la RNN**

Casino

Huttes





**Nom latin :** *Euphorbia paralias* - *Ammophiletum arenariae festucetosum arenariae*

**Nom vernaculaire :** Végétation à Euphorbe des dunes et Oyat des sables, sous-association à Fétuque des sables

**Composition :** *Ammophila arenaria* subsp. *arenaria*, *Euphorbia paralias*, *Eryngium maritimum*, *Convolvulus soldanella*



**Code EUNIS :** B1.321

**Code N2000 :** 2120-1

**Rareté :** rare

**Liste Rouge Régionale :** vulnérable

**Tendance :** en régression

**Représentativité sur le site :** représentativité ou présence significative

**Superficie relative :**  $2 \geq s > 0 \%$

**Conservation :** moyenne / réduite

**Évaluation globale :** significative

**Tendance sur la RNN**

**Casino**



**Écologie :** sables calcarifères mobiles des dunes blanches primaires ou secondaires ; forme la plus abritée des vents et la plus exposée au soleil

**Période de développement :** fin d'été

**Répartition :** du littoral de la mer du Nord à celui des Charentes-Maritimes ; en limite d'aire septentrionale, aire de répartition qui se chevauche avec celle de l'*Elymo arenarii* - *Ammophiletum arenariae* d'affinité boréo-atlantique ; les individus observés sur notre territoire sont souvent bien exprimés sur de grandes surfaces mais souvent appauvris en espèces typiques par rapport aux formes situées en Vendée

**Intérêt :** végétation d'intérêt communautaire et patrimonial en raison de sa rareté ou de sa vulnérabilité au niveau national ; abrite *Eryngium maritimum*, espèce protégée dans le Nord-Pas de Calais et surtout la Pensée de Curtis (*Viola tricolor* subsp. *curtisii*) espèce protégée au niveau national ; communauté indispensable à la stabilisation partielle des dunes blanches

**Gestion :** éviter le piétinement ; si replantation, limiter la densité de plants et proscrire toute fertilisation



**Nom latin :** *Euphorbia paralias* - *Ammophiletum arenariae typicum*

**Nom vernaculaire :** Végétation à Euphorbe des dunes et Oyat des sables, sous-association typique

**Composition :** *Ammophila arenaria* subsp. *arenaria*, *Euphorbia paralias*, *Eryngium maritimum*, *Convolvulus soldanella*

**Code EUNIS :** B1.321

**Code N2000 :** 2120-1

**Rareté :** assez rare

**Liste Rouge Régionale :** vulnérable

**Tendance :** en régression

**Représentativité sur le site :** bonne

**Superficie relative :**  $2 \geq s > 0 \%$

**Conservation :** bonne

**Évaluation globale :** bonne

**Écologie :** sables calcarifères mobiles des dunes blanches primaires ou secondaires ; forme la plus abritée des vents et la plus exposée au soleil

**Période de développement :** fin d'été

**Répartition :** du littoral de la mer du Nord à celui des Charentes-Maritimes ; en limite d'aire septentrionale, aire de répartition qui se chevauche avec celle de l'*Elymo arenarii* - *Ammophiletum arenariae* d'affinité boréo-atlantique ; les individus observés sur notre territoire sont souvent bien exprimés sur de grandes surfaces mais souvent appauvris en espèces typiques par rapport aux formes situées en Vendée

**Intérêt :** végétation d'intérêt communautaire et patrimonial en raison de sa rareté ou de sa vulnérabilité au niveau national ; abrite *Eryngium maritimum*, espèce protégée dans le Nord-Pas de Calais et surtout la Pensée de Curtis (*Viola tricolor* subsp. *curtisii*) espèce protégée au niveau national ; communauté indispensable à la stabilisation partielle des dunes blanches

**Gestion :** éviter le piétinement ; si replantation, limiter la densité de plants et proscrire toute fertilisation

**Tendance sur la RNN**

**Casino**

?

**Huttes**





**Nom latin :** *Elymo arenarii* – *Ammophiletum arenariae*

**Nom vernaculaire :** Végétation à Leyme des sables et Oyat des sables

**Composition :** *Leymus arenarius*, *Ammophila arenaria* subsp. *arenaria*, *Festuca juncifolia*, *Festuca arenaria*



**Code EUNIS :** B1.321

**Code N2000 :** 2120-1

**Rareté :** très rare

**Liste Rouge Régionale :** en danger

**Tendance :** en régression

**Représentativité sur le site :** bonne

**Superficie relative :** 15 ≥ s > 2 %

**Conservation :** bonne

**Évaluation globale :** bonne

Tendance sur la RNN
Casino
↘

**Écologie :** sables calcarifères mobiles des versants maritimes des dunes blanches

**Période de développement :** fin de l'été

**Répartition :** en limite d'aire sur notre territoire, son aire de répartition se chevauche avec celle de l'*Elymo arenarii* – *Agropyretum juncei* ; développée au niveau des pouliers et contre-pouliers des grands estuaires picards ; plus ponctuelle et fugace ailleurs selon les conditions climatiques

**Intérêt :** végétation d'intérêt communautaire et patrimonial majeur, rarissime et très menacée en France mais rarement bien exprimée en raison de sa chorologie ; indispensable à la constitution des dunes blanches

**Gestion :** préserver les laisses de mer en évitant le ramassage mécanique ; éviter le piétinement

**Nom latin :** *Elymo arenarii* – *Agropyretum juncei*

**Nom vernaculaire :** Végétation à Leyme des sables et Élyme nord-atlantique

**Composition :** *Leymus arenarius*, *Elytrigia juncea* subsp. *boreoatlantica*



**Code EUNIS :** B1.311

**Code N2000 :** 2110-1

**Rareté :** exceptionnel

**Liste Rouge Régionale :** en danger critique d'extinction

**Tendance :** en voie de disparition ?

**Représentativité sur le site :** bonne

**Superficie relative :** 15 ≥ s > 2 %

**Conservation :** moyenne / réduite

**Évaluation globale :** bonne

**Écologie :** sables calcarifères mobiles des premiers bourrelets dunaires en haut d'estran

**Période de développement :** été

**Répartition :** en limite d'aire sur notre territoire, son aire de répartition se chevauche avec celle de l'*Euphorbio paraliae* – *Agropyretum juncei*

**Intérêt :** végétation d'intérêt communautaire et patrimonial majeur ; communauté de l'avant-dune conditionnant la formation ultérieure des dunes blanches

**Gestion :** non-intervention ; éviter le piétinement et le passage d'engins

**Nom latin :** *Festuca filiformis* - *Gaietum maritimi*

**Nom vernaculaire :** Pelouse à Fétuque capillaire et Gaillet jaune

**Composition :** *Festuca filiformis*, *Galium verum* subsp. *verum*, *Rumex acetosella*, *Luzula campestris* subsp. *campestris*, *Koeleria arenaria*, *Jasione montana*



**Code EUNIS :** B1.41

**Code N2000 :** 2130-1

**Rareté :** très rare

**Liste Rouge Régionale :** en danger

**Tendance :** en régression

**Représentativité sur le site :** présence non significative

**Superficie relative :**

**Conservation :**

**Évaluation globale :**

**Écologie :** massifs dunaires décalcifiés ou en cours de décalcification, fauchés ou pâturés extensivement ; pelouse héliophile à semi-sciaphile

**Période de développement :** printemps à début d'été

**Répartition :** dans le Nord-Pas de Calais, au niveau des dunes flamandaises décalcifiées

**Intérêt :** pelouse dunaire d'intérêt communautaire prioritaire ; très rare dans le Nord, le Pas-de-Calais et exceptionnelle dans la Somme, car inféodée aux massifs dunaires partiellement ou totalement décalcifiés

**Gestion :** fauche exportatrice puis pâturage extensif associant bovins, ovins ou équins, pâturage complémentaire par les lapins

**Nom latin :** *Tortula ruraliformis* - *Phlegetum arenarii*

**Nom vernaculaire :** Pelouse à Tortule et Fléole des sables

**Composition :** *Phleum arenarium*, *Erodium lebelii*, *Sedum acre*, *Festuca arenaria*, *Viola tricolor* subsp. *curtisii*, *Syntrichia ruralis* var. *Ruraliformis*



**Code EUNIS :** B1.411

**Code N2000 :** 2130-1

**Rareté :** assez rare

**Liste Rouge Régionale :** vulnérable

**Tendance :** en régression

**Représentativité sur le site :** représentativité ou présence significative

**Superficie relative :**  $2 \geq s > 0 \%$

**Conservation :** moyenne / réduite

**Évaluation globale :** significative

**Écologie :** espaces ouverts des massifs dunaires calcaires relativement récents mais en partie fixés ; xérophile

**Période de développement :** printemps et été

**Répartition :** présente sur le littoral du Nord (dunes flamandes), du Pas-de-Calais (massifs dunaires du Boulonnais et de la plaine maritime picarde) et de la Somme (dunes du Marquenterre, du Crotoy et de Cayeux-sur-Mer)

**Intérêt :** pelouse d'intérêt communautaire prioritaire au titre de la directive « Habitat-Faune-Flore » ; responsabilité de la région Hauts-de-France au niveau national et européen ; elle accueille la Pensée de Curtis (*Viola curtisii*) en limite Sud de son aire de répartition ; intérêt écologique majeur pour la fonge dunaise

**Gestion :** pâturage par les lapins ; limiter l'embroussaillage par les argousiers faux-nérprun

Tendance sur la RNN	
Casino	Huttes
↘	↘



**Nom latin :** *Samolo valerandi* - *Baldellion ranunculoidis*

**Nom vernaculaire :** Gazons vivaces amphibiés atlantiques basiphiles

**Composition :** *Littorela uniflora*, *Samolus valerandi*, *Carex trinervis*, *Salix repens* subsp. *dunensis*, *Baldellia ranunculoides*...

**Code EUNIS :** B1.82 / C3.4132

**Code N2000 :** 2190-2

**Rareté :** très rare

**Liste Rouge Régionale :** en danger

**Tendance :** en régression

**Représentativité sur le site :** présence non significative

**Superficie relative :**

**Conservation :**

**Évaluation globale :**

**Écologie :** pas d'information

**Période de développement :** pas d'information

**Répartition :** pas d'information

**Intérêt :** pas d'information

**Gestion :** pas d'information

Tendance sur la RNN	
Polder Ouest	Polder Est
↘	↗

**Nom latin :** *Hydrocotylo vulgaris* - *Eleocharitetum palustris*

**Nom vernaculaire :** Prairie à Hydrocotyle commune et Éléocharide des marais

**Composition :** *Hydrocotyle vulgaris*, *Eleocharis palustris* subsp. *waltersii*, *Agrostis stolonifera*, *Mentha aquatica*, *Galium palustre*, *Ranunculus flammula*, *Teucrium scordium*

**Code EUNIS :** B1.84, E3.4

**Code N2000 :** NI, 2190-4

**Rareté :** très rare

**Liste Rouge Régionale :** vulnérable

**Tendance :** ?

**Représentativité sur le site :** bonne

**Superficie relative :** 15 ≥ s > 2 %

**Conservation :** bonne

**Évaluation globale :** bonne

**Écologie :** prairie mésotrophile inondable de bas niveau topographique ; initialement décrite dans les systèmes arrière-dunaires et poldériens nord-atlantiques, mais qui semble aussi se trouver dans les systèmes de marais plus intérieurs

**Période de développement :** pas d'information

**Répartition :** pas d'information

**Intérêt :** pas d'information

**Gestion :** pas d'information

Tendance sur la RNN		
Polder Ouest	Polder Est	Huttes
↘	↗	?



**Nom latin :** *Centaurio littoralis - Saginetum moniliformis*

**Nom vernaculaire :** Végétation annuelle à Érythrée littorale et Sagine noueuse

**Composition :** *Centaurium littorale subsp. littorale, Laphangium luteoalbum, Sagina nodosa*



**Code EUNIS :** B1.82, C3.512

**Code N2000 :** 2190-2

**Rareté :** rare

**Liste Rouge Régionale :** vulnérable

**Tendance :** ?

**Représentativité sur le site :** représentativité ou présence significative

**Superficie relative :**  $2 \geq s > 0 \%$

**Conservation :** moyenne / réduite

**Évaluation globale :** significative

Tendance sur la RNN	
Polder Ouest	Huttes
↘	↘

**Écologie :** dépressions humides, pannes dunaires et chemins frais à courtement inondables peu végétalisés ; situation bien ensoleillée

**Période de développement :** fin de l'été

**Répartition :** assez bien représentée sur le littoral de la région (pannes dunaires) ; signalée sur le littoral flamand et très bien développée sur le littoral picard, notamment entre la Canche et l'Authie

**Intérêt :** valeur patrimoniale élevée ; héberge des plantes rares et menacées et des endémiques nord-atlantiques comme l'Érythrée littorale (*Centaurium littorale*) ; constitue par ailleurs un très bon indicateur écologique de la dynamique géomorphologique de certaines dunes où des pannes peuvent encore se créer aujourd'hui, lors d'années particulièrement pluvieuses, dans des secteurs dénudés où la déflation atteint le niveau de la nappe phréatique des sables ; inscrite à l'annexe I de la directive Habitats- Faune-Flore en tant qu'habitat d'intérêt communautaire

**Gestion :** non-intervention ; débroussaillage sur le pourtour des pannes et décapages localisés



**Nom latin :** *Sambuco nigrae - Hippophaetum rhamnoidis*

**Nom vernaculaire :** Fourré à Sureau noir et Argousier faux-nerprun

**Composition :** *Hippophae rhamnoides subsp. rhamnoides, Ligustrum vulgare, Sambucus nigra, Solanum dulcamara, Bryonia cretica subsp. dioica*



**Code EUNIS :** B1.611

**Code N2000 :** 2160-1

**Rareté :** rare

**Liste Rouge Régionale :** vulnérable

**Tendance :** en régression

**Représentativité sur le site :** représentativité ou présence significative

**Superficie relative :**  $2 \geq s > 0 \%$

**Conservation :** moyenne / réduite

**Évaluation globale :** significative

Tendance sur la RNN
Casino
↘

**Écologie :** revers continental du premier cordon dunaire, dans les zones d'extinction des apports sableux ; héliophile

**Période de développement :** fin de printemps et début d'été

**Répartition :** présent effectivement ou potentiellement dans la plupart des systèmes dunaires du Nord-Ouest de la France mais en réalité absente d'un certain nombre de dunes côtières dont les avant-dunes, au sens géomorphologique du terme, ont disparu suite à l'érosion intense du cordon littoral

**Intérêt :** intérêt patrimonial ; intérêt communautaire au niveau européen, joue un rôle important dans la stabilisation des dunes et apporte également abri et nourriture à de nombreux passereaux en période migratoire et en hivernage

**Gestion :** libre évolution ; ne pas débroussailler



## Dynamique évolutive des milieux

L'étude de la dynamique de la végétation est particulièrement importante pour comprendre les possibles évolutions. La végétation peut être perturbée par des facteurs environnementaux, tels que le vent ou les marées mais aussi et surtout par l'action de l'homme. Le stade ultime d'évolution d'un milieu en un état d'équilibre est appelé climax. Avant d'atteindre cet état, la végétation va passer par des étapes successives.

Si le Platier d'Oye n'était pas géré, le stade arbustif dominerait et le milieu se fermerait naturellement, sans forcément arriver jusqu'au stade boisé, notamment à cause des vents marins. Une gestion appropriée (pâturage, fauche exportatrice, débroussaillage, etc...) est recommandée sur ce site afin qu'il reste majoritairement ouvert et propose ainsi de multiples associations ou alliances d'intérêt patrimonial et communautaire.

La figure suivante montre le principe de l'évolution dunaire le plus ajusté possible aux habitats du Platier d'Oye.

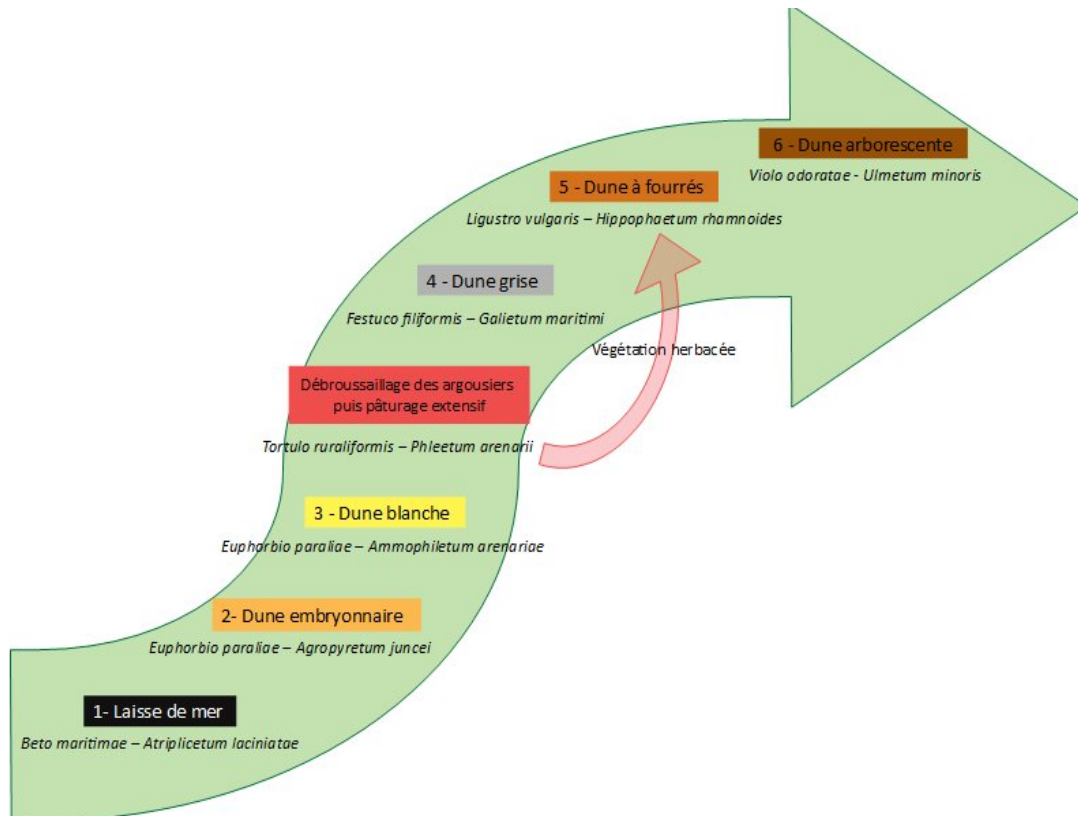


Figure 25: Exemple de dynamique des végétations dunaires sur les dunes flamandes - Source : Eden 62 / CBNBI, 2019

Pour les vasières, il est intéressant de savoir vers quelles végétations vont tendre ces milieux pour préserver au mieux les habitats à enjeu fort qui s'y trouvent, en affinant les modes de gestion. Voici donc ci-dessous l'évolution des végétations de plages vertes sur l'Anse de l'Abri-côtier (Duhamel F., 2016) avec un schéma extrait du Guide des végétations littorales du Nord-Ouest de la France (Duhamel, Farvacques *et al.*, 2017) spécifique au Platier d'Oye.

La dynamique écologique qui s'est mise en place suite à l'évolution géomorphologique de l'Anse de l'Abri-côtier (zone du Casino) depuis 1950 est la suivante :

- 1 - Végétations pionnières** des « plages vertes » (groupement basal paucispécifique à Soude maritime (*Suaeda maritima*) accompagné de quelques pieds de salicornes)
- 2 - Végétations** des « plages vertes » **évoluées** (*Spergulario mediae - Salicornietum brachystachyae*, avec deux sous-associations *typicum* et *halimionetosum pedunculatae*)
- 3 - Végétations de schorre** du *Puccinellietum maritimae* (en situation primaire) et du *Bostrychio scorpioidis - Halimionetum portulacoidis*
- 4 - Végétations de schorre du marais maritime** (cuvettes longuement inondées avec *Salicornietum pusillo - ramosissimae*, désalinisation avec apparition de *Juncetum gerardii* et *Festucetum littoralis*)
- 5 - Prés salés et végétations graminéennes** denses de **haut schorre** (*Agropyron pungenti*)

La présentation détaillée de cette dynamique est disponible en Annexe n°15.

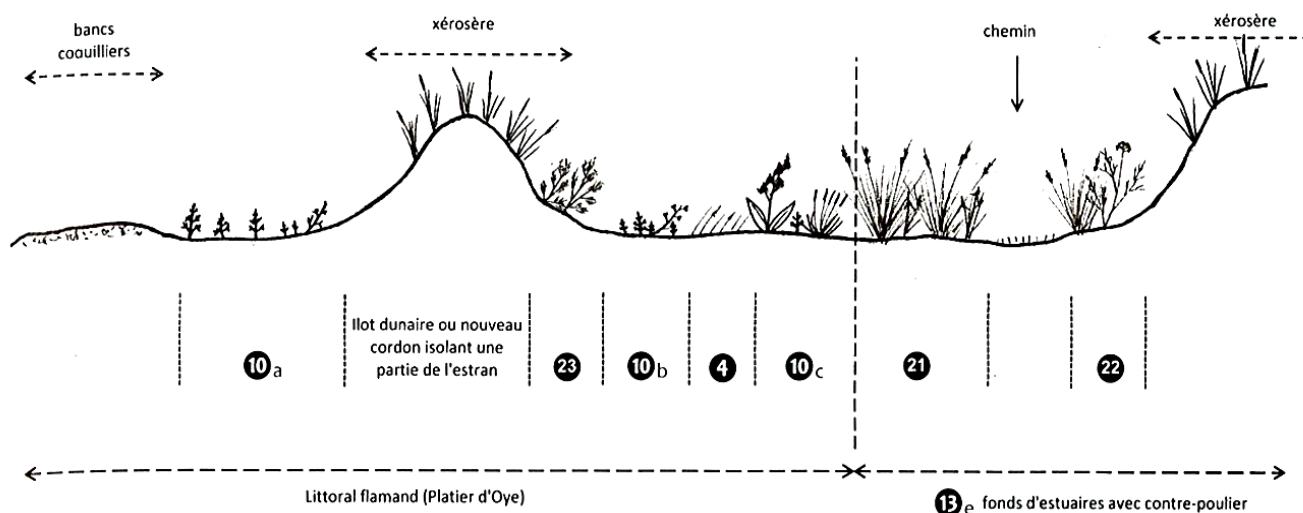


Figure 26: Transect des plages vertes du littoral flamand et transect schématisé du haut schorre dans le cas particulier de présence de contre-poulier ou d'un nouveau cordon dunaire ayant isolé une « lagune » en voie de désalinisation – Source : guide des végétations littorales du Nord-Ouest de la France 2017 / CBNBI

10 a : *Salicornietum pusillo - ramosissimae*, 23 : *Salsolo kali - Suaedetum maritimae*, 10 b : *Spergulario mediae - Salicornietum brachystachyae*, 4 : bas schorre topographique, pré salé primaire du *Puccinellietum maritimae*, 10 c : *Plantagini maritimae - Limonietum vulgaris*, 21 : *Junco maritimi - Caricetum extensae*, 22 : *Oenanthe lachenalii - Juncetum maritimi*

Enjeux connaissance

- Vasière de l'anse de l'abri-côtier

### A retenir !

- Les enjeux sur les habitats sont concentrés sur les milieux pionniers et les zones humides littorales ;
- Il y a 76 habitats dont **35 présentent un intérêt patrimonial** soit 46% des habitats du site ;
- 25 habitats sont à enjeux prioritaires, 4 à enjeux importants et 6 à enjeux secondaires ;
- Les habitats prioritaires se trouvent sur les vasières, les laisses de mer, les dépressions intra ou arrière-dunaires et les prairies.

## III.2) FLORE

Le niveau de connaissances sur les espèces végétales au Platier d'Oye est plutôt satisfaisant (hormis les champignons, les bryophytes et les lichens qui restent à l'heure actuelle très méconnus) puisque des études régulières sont menées par le Centre Régional de Phytosociologie, agréé Conservatoire Botanique National de Bailleul (CRP / CBNBI). De plus, l'inventaire est régulièrement mis à jour par les gardes-nature qui ont suivi des formations botaniques. Les études utilisées sont les mêmes que pour les habitats.

Au total, on recense **379 taxons végétaux** (espèces, sous-espèces, variétés, indigènes ou non) sur le Platier d'Oye depuis ces **20 dernières années**. La région des **Hauts-de-France** compterait actuellement **4288 taxons végétaux** (espèces, sous-espèces, variétés, indigènes ou non) selon le CRP/CBNBI, cela signifie que plus de **9 %** des taxons régionaux sont représentés sur la réserve naturelle.

### Patrimonialité

**103 taxons végétaux** sont d'**intérêt patrimonial**, depuis les 20 dernières années, soit **27 %** des taxons végétaux **du Platier d'Oye**.

« Sont considérés comme d'intérêt patrimonial à l'échelle régionale Hauts-de-France :

1. les taxons bénéficiant d'une protection légale au niveau international (annexes II et IV de la Directive Habitat, Convention de Berne), national ou régional, ainsi que les taxons bénéficiant d'un arrêté préfectoral de réglementation de la cueillette. Ne sont pas concernés les taxons dont le statut d'indigénat est C (cultivé), S (spontané) ou A (adventice);
2. les taxons déterminants de ZNIEFF;
3. les taxons dont l'indice de menace est égal à NT (quasi menacé), VU (vulnérable), EN (en danger), CR (en danger critique) ou CR\* (préssumé disparu au niveau régional) dans les Hauts-de-France ou à une échelle géographique supérieure ;
4. les taxons LC ou DD dont l'indice de rareté est égal à R (rare), RR (très rare), E (exceptionnel), RR? (préssumé très Rare) ou E? (préssumé exceptionnel) pour l'ensemble des populations de statuts I (Indigène) et I? Des Hauts-de-France. »

Au cours des prospections de 2016 (Gelez et al., 2017), concentrées sur quatre ensembles (Anse de l'abri-côtier, Polder Ouest, Polder Est, zone des anciennes huttes), les taxons considérés d'intérêt patrimonial pour la région ont été listés et cartographiés. Il en résulte une identification de 63 taxons d'intérêt patrimonial (contre 66 auparavant) et 2 taxons exotiques envahissants avérés (Anse : 37 taxons + 2 taxons invasifs ; Polder Ouest : 25 taxons ; Polder Est : 27 taxons ; zone des anciennes huttes : 36 taxons + 1 taxon invasif). Les études bibliographiques et le suivi de 2016 comptabilisent en tout 75 taxons d'intérêt patrimonial et 2 taxons considérés comme exotiques envahissants. Pour l'étude de 2016, la liste des espèces ne peut être considérée comme complètement exhaustive car les secteurs à prospecter étaient très vastes, le temps imparti était limité et la présence de l'avifaune a décalé les suivis entre fin juin et fin août (certains secteurs n'ont d'ailleurs parfois pas été prospectés ou prospectés plus rapidement que ne l'exige une étude idéale).

L'étude, mais aussi, l'évaluation de l'ancien plan de gestion, ont permis de constater les impacts des travaux menés entre 2007 et 2016. On peut citer entre autre : un changement dans les communautés végétales et un enrichissement significatif de la flore, dû aux entrées d'eaux marines qui pénètrent plus profondément suite au reprofilage des berges des mares de chasse et aux décapages, avec notamment l'apparition de plusieurs espèces comme *Halimione pedunculata*, *Chenopodium chenopodioides*, *Bolboschoenus maritimus*, *Juncus gerardii*, *Glaux maritima* ; aucune plus-value par contre, voire un effet négatif avec la disparition de plusieurs taxons d'intérêt patrimonial identifiés en 2012 et non revus en 2016 (*Spergularia marina* et *Spergularia media subsp. agustata*), suite à l'élargissement d'un plan d'eau du Polder Est, son recreusement et la création de trois petit îlots.

La liste de toutes les taxons végétaux déjà recensés au Platier d'Oye est consultable en Annexe n°16.

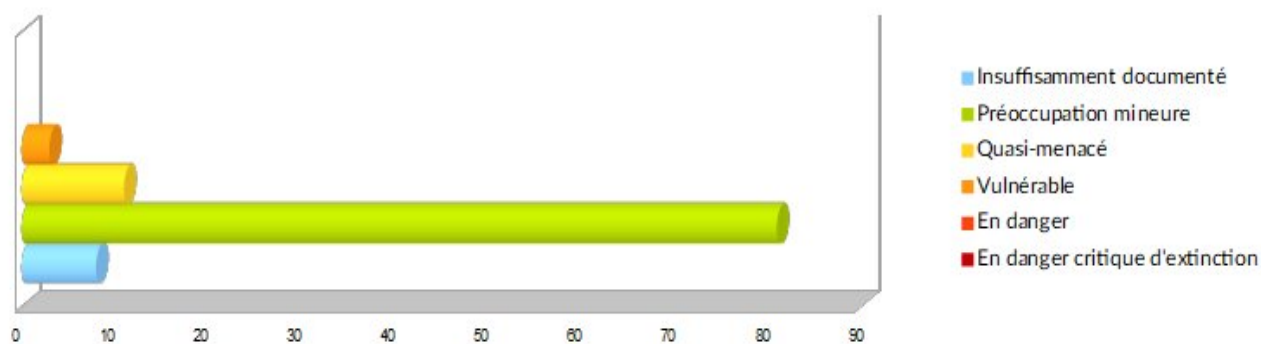


Figure 27 : Niveau de menace régionale sur les taxons végétaux patrimoniaux de la RNN du Platier d'Oye – Source : CBNBI, graphique par Eden 62, 2018

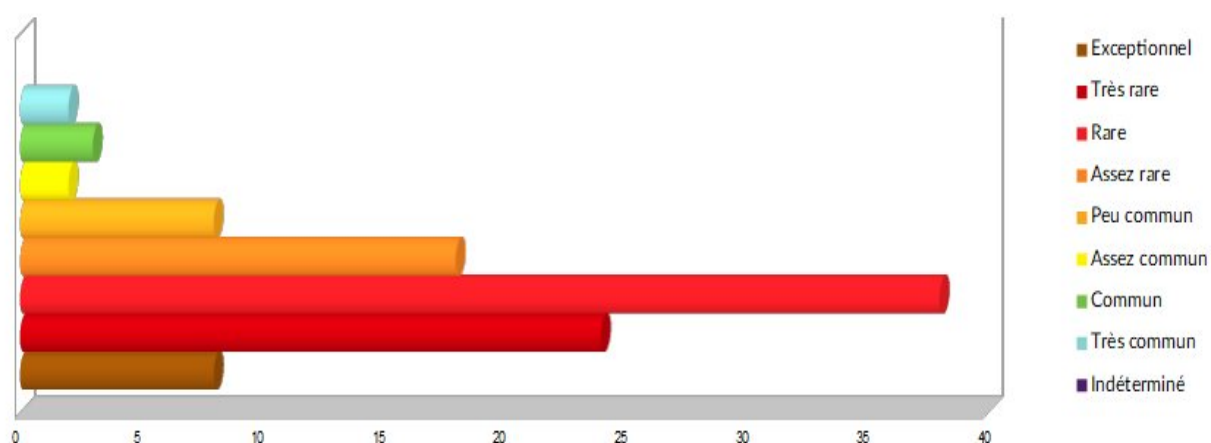


Figure 28 : Rareté régionale des taxons végétaux patrimoniaux de la RNN du Platier d'Oye – Source : CBNBI, graphique par Eden 62, 2018

## Détermination et hiérarchisation des enjeux

La majorité des taxons sont en préoccupation mineure mais leur rareté est assez élevée. Tout comme pour les habitats, les enjeux floristiques doivent être hiérarchisés pour assurer une gestion cohérente. Seuls les taxons végétaux patrimoniaux ont été retenus et classés selon leur **enjeu** de conservation. La méthode mise au point a été développée par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) en 2013 et adaptée par le Conservatoire Botanique National de Bailleul en 2017 (Blervaque et al, 2017).

Le MNHN a proposé une base méthodologique pour la définition des enjeux de conservation à l'échelle régionale. Les deux critères retenus sont la vulnérabilité des taxons (listes rouges) et la responsabilité régionale pour leur préservation. En effet, retrouvés dans la majorité des méthodes de hiérarchisation, ces deux critères permettent une détermination simple et objective des enjeux de conservation, ceux-ci étant évalués à plusieurs échelles (région et territoire métropolitain ici).

Cette méthode utilise un rapport de la rareté régionale (Hauts-de-France) en fonction de la rareté nationale (comparaison entre valeur observée (distribution du taxon en région / distribution du taxon en France, la distribution étant calculée par maille surfacique) et valeur attendue (surface de la région / surface de la France)) qui fournit un **Indice de responsabilité (IR)** ; et la prise en compte du statut du taxon sur la liste rouge régionale et la liste rouge nationale (calcul d'un niveau de vulnérabilité) qui fournit un **Indice de vulnérabilité (IV)**. Ces deux indices couplés permettent de déterminer la valeur et le niveau de l'enjeu de conservation pour le taxon (**IC : Indice de Conservation**). Le CBNBI a décidé d'appliquer ensuite une hiérarchisation secondaire plus fine prenant en compte par exemple l'indice de fragmentation. Cette partie reprend donc les données obtenues par le CBNBI.



Indice de vulnérabilité (IV)	5	5	10	15	20	25
	4	4	8	12	16	20
	3	3	6	9	12	15
	2	2	4	6	8	10
	1	1	2	3	4	5
Calcul de l'Indice de Conservation (IC)	1	2	3	4	5	
	Indice de Responsabilité (IR)					

Indice de Conservation (IC)	Niveaux d'Enjeux (NE)	
[16 ; 25]	5	Enjeux majeurs
[10 ; 15]	4	Enjeux très importants
[5 ; 9]	3	Enjeux importants
[3 ; 4]	2	Enjeux modérés
[1 ; 2]	1	Enjeux faibles
Inconnue	DD	Enjeux indéterminés

Figure 29 : Méthode de calcul des enjeux floristiques – Source : CBNBI, 2017

Les taxons à enjeu prioritaire classés A correspondent aux niveaux d'enjeux très importants et majeurs. Les taxons à enjeu B prennent en compte le niveau d'enjeu important. Les taxons à enjeu secondaire classés C correspondent aux niveaux d'enjeux faibles à modérés.

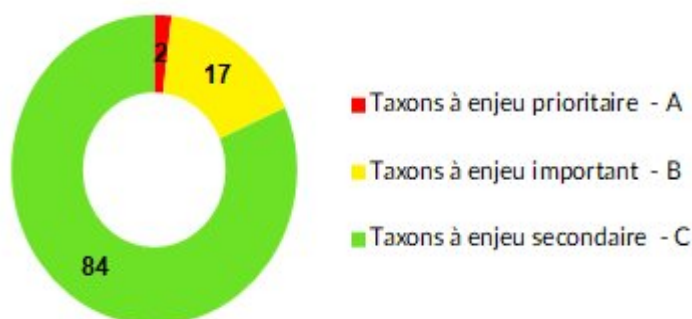


Figure 30 : Répartition des enjeux floristiques patrimoniaux de la RNN du Platier d'Oye – Source : Eden 62, 2018

Il ressort donc de cette méthode : 2 taxons à enjeu prioritaire, 17 taxons à enjeu important et 84 taxons à enjeu secondaire.

### Taxons à enjeu A (prioritaires)

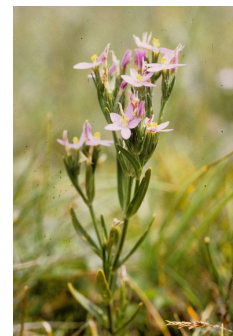
2 taxons patrimoniaux sont considérés comme prioritaires.

Tableau XII : Espèces végétales à enjeu A sur la RNN du Platier d'Oye, Source : CBNBI et Eden 62, 2018

Nom latin	Nom vernaculaire	Rareté régionale	LRN	LRR	Déterminante ZNIEFF	Protection régionale	Protection nationale	IV	IR
<i>Centaurium littorale</i> (D. Turm.) Gilm.	Petite centaurée littorale	R		NT	Oui	Non	Non	2	5
<i>Halimione pedunculata</i> (L.) Aell.	Obione pédonculée	E	VU	NT	Oui	Non	Oui	3	5

Rareté : Exceptionnel (E) ; Très rare (RR) ; Rare (R) ; Assez rare (AR) ; Peu commun (PC) ; Assez commun (AC) ; Commun (C) ; Très commun (CC)  
 LRN / LRR (Listes Rouges Nationale et Régionale) : Eteint (Ex) ; En danger critique d'extinction (CR) ; En danger (EN) ; Vulnérable (VU) ; Quasi-menacé (NT) ; Préoccupation mineure (LC) ; Insuffisamment documenté (DD) ; Non applicable (NA)  
 IV : Indice de vulnérabilité, IR : Indice de Responsabilité

La **Petite centaurée littorale** (*Centaureum littorale subsp. littorale*), endémique atlantique qui ne semble présente que sur le littoral de la région Hauts-de-France, selon le SI-Flore de la fédération des Conservatoires botaniques nationaux, se trouve préférentiellement dans les dépressions des dunes ou en haut des panes, là où elle peut trouver de l'humidité. L'enjeu de conservation pour cette espèce passe donc par la préservation des panes et dépressions dunaires où elle se situe. Suite aux suivis du précédent plan de gestion, cette espèce a été revue régulièrement sur la RNN en 2007, 2011, 2015 et 2016.



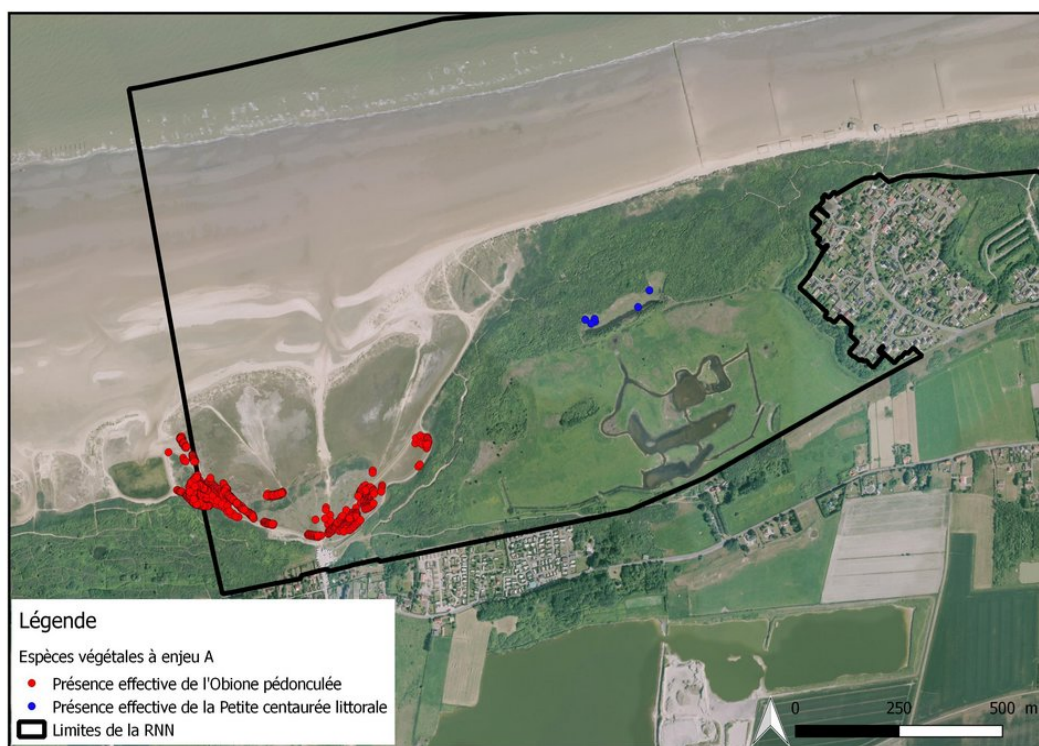
Petite centaurée littorale  
(Digitale2)



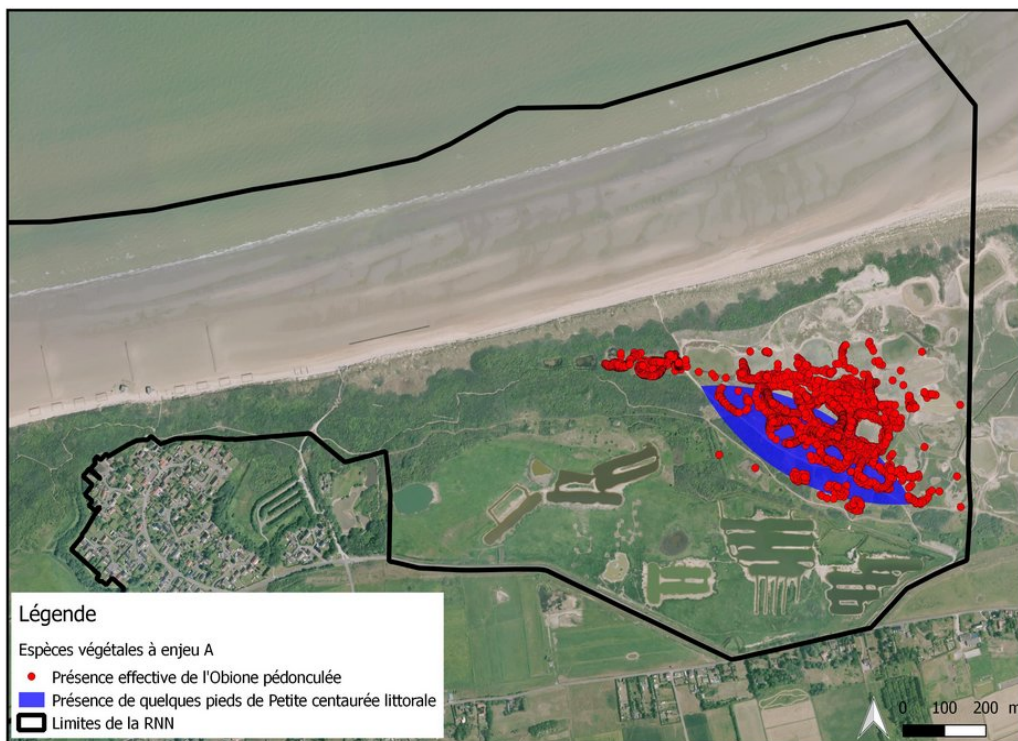
Obione pédonculée  
(Digitale2)

L'**Obione pédonculée** (*Halimione pedunculata*) est une plante annuelle typique des vastes dépressions inondables du haut schorre peu à moyennement végétalisées. Au Platier d'Oye, les stations se sont développées en bordure des anciennes mares de chasse et dans la partie ouest de l'anse de l'Abri-côtier. Il s'agit de la plus **importante population de France** connue à ce jour. L'espèce était autrefois présente à Calais et entre Gravelines et Dunkerque, mais la destruction de son habitat (création et agrandissement des ports, creusement de mares de chasses ou anthropisation des estuaires) a provoqué une forte régression des populations. Son suivi lors du précédent plan de gestion indique une forte présence en 2010 et 2011 et une diminution entre 2012 et 2013 par manque d'entretien des chenaux d'alimentation en eau. En 2014, les travaux d'aménagement de la zone des anciennes huttes ont eu un impact direct négatif sur les populations par destruction de stations. Cependant, l'Obione pédonculée, étant une plante pionnière qui se développe sur des substrats dénudés non ou peu végétalisés et qui apprécie le rajeunissement ponctuel des milieux par étrépage ou décapage des

horizons supérieurs des sols, semble avoir vite recolonisé le milieu. Bien que des travaux de décapage de la Spartine anglaise (*Spartina anglica*) aient été entrepris pour limiter son extension au profit d'autres espèces comme l'Obione pédonculée, il semble que cette première soit plus rapide à recoloniser le milieu. Des suivis devront être réalisés pour observer la compétition entre les deux espèces et si besoin favoriser l'extension des populations d'Obione pédonculée.

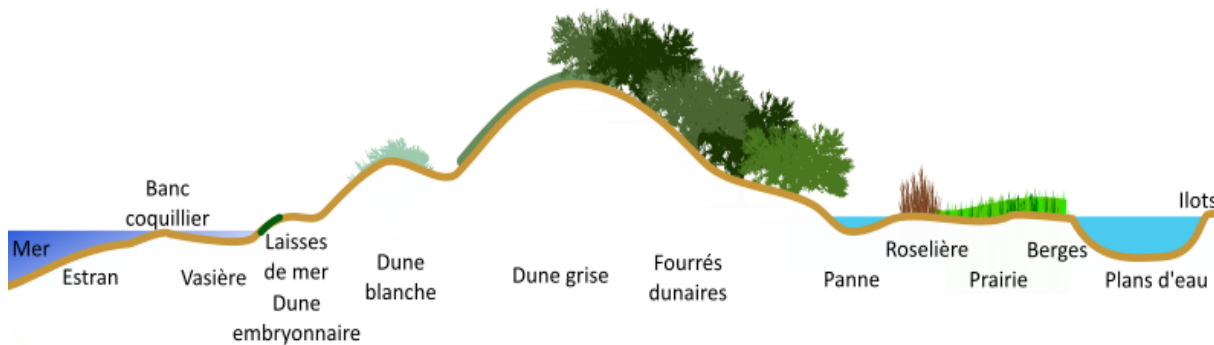


Carte 14: Petite centaurée littorale et Obione pédonculée (données de 2007 à 2018) sur la partie ouest de la réserve du Platier d'Oye - Source : CBNBI / PPIGE - Ortho 2015 / Eden 62, 2018



Carte 15: Petite centaurée littorale et Obione pédonculée (données de 2007 à 2018) sur la partie est de la réserve du Platier d'Oye - Source : CBNBI / PPIGE - Ortho 2015 / Eden 62, 2018

Tableau XIII : Répartition des taxons flore à enjeu A selon un profil type – Source : Eden 62, 2018



Taxon	Mer	Estran	Banc coquillier	Vasière	Laisses de mer	Dune embryonnaire	Dune blanche	Dune grise	Fourrés dunaires	Panne	Roselière	Prairie	Berges	Ilots
<i>Centaurium littorale</i>													Sur les berges	
<i>Halimione pedunculata</i>														
<b>Bilan</b>														

Note : panne = dépression intra ou arrière-dunaire

Légende :

Présence du taxon

Importance du milieu pour l'ensemble des taxons



 **Taxons à enjeu B (importants)**

17 taxons d'intérêt patrimonial sont des enjeux importants sur la réserve.

A dire d'expert plusieurs modifications ont été faites. L'Aster maritime (*Tripolium pannonicum subsp. tripolium*) a été descendu d'un enjeu B à un enjeu C.

A l'inverse, les taxons suivants sont montés d'un enjeu C à un enjeu B :

- Le Callitriche occidental (*Callitriche truncata subsp. occidentalis*), qui est non menacé mais la région Hauts-de France a une grande responsabilité vis-à-vis de ce taxon de par sa rareté.
- L'Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*), qui est non menacé mais dont la région Hauts-de France a une grande responsabilité vis-à-vis de ce taxon de par sa rareté.
- L'Elyme des sables (*Leymus arenarius*), qui est non menacé mais rare et dont un suivi est à prévoir pour connaître l'évolution des populations en lien avec les changements climatiques.
- La Statice occidentale (*Limonium binervosum*), qui est en limite septentrionale de son aire de répartition dans la région Hauts-de-France et dont le contexte écologique est quasiment unique en France.
- La Littorelle des étangs (*Littorella uniflora*), qui est un taxon protégé en France et quasi menacé.
- Le Chénopode à feuilles grasses (*Oxybasis chenopodioides*), qui est un taxon dont la rareté et le niveau de menaces sont à préciser. Ce taxon est méconnu et il faudra approfondir la connaissance à son sujet.
- La Ruppie spiralee (*Ruppia cirrhosa*), qui est exceptionnelle et vulnérable en région Hauts-de-France et qui est un bioindicateur de grande importance.
- La Salicorne couchée (*Salicornia procumbens subsp. procumbens*) de par sa rareté et le manque de connaissances à son sujet.

Tableau XIV : Espèces végétales à enjeu B sur la RNN du Platier d'Oye – Source : CBNBI et Eden 62, 2018

Nom latin	Nom vernaculaire	Rareté régionale	LRN	LRR	Déterminante ZNIEFF	Protection régionale	Protection nationale	IV	IR
<i>Atriplex laciniata</i> L.	Arroche des sables	RR		VU	oui	Non	Non	3	2
<i>Atriplex littoralis</i> L.	Arroche du littoral	RR		VU	oui	Non	Non	3	2
<i>Atriplex longipes</i> Drejer	Arroche à long pédoncule	E?		DD	oui	Non	oui	2	3
<i>Callitriche truncata subsp. occidentalis</i> (Rouy) Br.-Bl.	Callitriche occidentale	R		LC	oui	non	oui	1	4
<i>Dactylorhiza praetermissa</i> (Druce) Soó	Orchis négligé	PC		LC	oui	non	oui	1	4
<i>Erodium lebelii</i> Jord.	Erodium de Lebel	R		LC	oui	Non	Non	1	5
<i>Festuca arenaria</i> (Osbeck) Aresch.	Fétuque des sables	AR		LC	oui	Non	Non	1	5
<i>Hippuris vulgaris</i> L.	Pesse	R		NT	oui	oui	Non	2	3
<i>Leymus arenarius</i> (L.) Hochst.	Élyme des sables	R		LC	oui	oui	non	1	4
<i>Limonium binervosum</i> (G.E. Smith) C.E. Salmon	Statice occidentale	E		LC	oui	non	non	1	1
<i>Littorella uniflora</i> (L.) Aschers.	Littorelle des étangs	RR		NT	oui	oui	oui	2	1
<i>Oxybasis chenopodioides</i> (L.) Aell.	Chénopode à feuilles grasses	E?		DD	oui	non	oui	2	1
<i>Ruppia cirrhosa</i> (Petagna) Grande	Ruppie spiralee	E		VU	oui	non	non	3	1
<i>Sagina nodosa</i> (L.) Fenzl	Sagine noueuse	R		LC	oui	oui	Non	1	5
<i>Salicornia procumbens subsp. procumbens</i> Sm.,	Salicorne couchée	E		LC	oui	Non	Non	1	DD
<i>Salicornia europaea subsp. disarticulata</i> (Moss) Lambinon & Vanderp	Salicorne à une fleur	E		DD	oui	Non	Non	2	3
<i>Viola curtisii</i> E. Forster	Pensée de Curtis	R		LC	oui	Non	oui	1	5

Rareté : Exceptionnel (E) ; Très rare (RR) ; Rare (R) ; Assez rare (AR) ; Peu commun (PC) ; Assez commun (AC) ; Commun (C) ; Très commun (CC)  
 LRN / LRR (Listes Rouges Nationale et Régionale) : Eteint (Ex) ; En danger critique d'extinction (CR) ; En danger (EN) ; Vulnérable (VU) ; Quasi-menacé (NT) ; Préoccupation mineure (LC) ; Insuffisamment documenté (DD) ; Non applicable (NA)



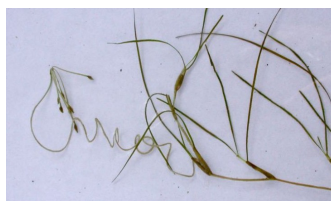
L'Arroche des sables (*Atriplex laciniata*) n'a été recensée qu'en 2016 par le CBNBI sur le secteur du Casino. L'effectif sur ce secteur présente une forte variation interannuelle, ce qui explique qu'elle n'ait pas été contactée en 2011. La station historique connue sur la zone des anciennes huttes n'a pas été retrouvée (l'espèce se développe sur les laisses de mer sur sable).

Le suivi annuel quantitatif des *Dactylorhiza* prévu dans l'ancien plan de gestion semble indiquer que le nombre de pieds fleuris d'orchis a fortement augmenté en 2015 et 2016 après plusieurs années de stagnation (depuis 2009). Les stations se trouvent sur les Polders Ouest et Est et sur la zone des anciennes huttes. L'Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*) fait partie des taxons retrouvés.

La Pesse (*Hippuris vulgaris*) a été observée pour la dernière fois sur le Platier d'Oye en août 2008.

Le nombre de stations d'Elyme des sables (*Leymus arenarius*) semble avoir diminué entre 2007 et 2015, surtout au niveau du Casino. En 2017, un relevé indique que le nombre de stations sur le cordon dunaire a augmenté ainsi que l'abondance des pieds. Le taxon semble donc avoir subi une période de faiblesse mais revient doucement.

La Statice occidentale (*Limonium binervosum*), en limite septentrionale de son aire de répartition dans la région Hauts-de-France, quant à elle semble avoir apprécié les travaux de restauration permettant une meilleure circulation de l'eau de mer. C'est un taxon qui est en extension sur le secteur des anciennes huttes mais également sur le secteur du Casino. La RNN du Platier d'Oye est importante pour ce dernier car c'est l'une des deux stations de la région, et son contexte écologique est quasiment unique en France car ailleurs le taxon est retrouvé sur les falaises. Elle est d'ailleurs menacée de disparition dans son autre station, qu'est le Cap-Gris-Nez à cause de l'érosion de la falaise.



Ruppie spiralee  
(Digitale2)

La Ruppie spiralee (*Ruppia cirrhosa*) était présente dans la mare « hutte du conservatoire » jusqu'en 2010. Elle semble avoir disparue depuis 2011 suite à un assèchement de la station.

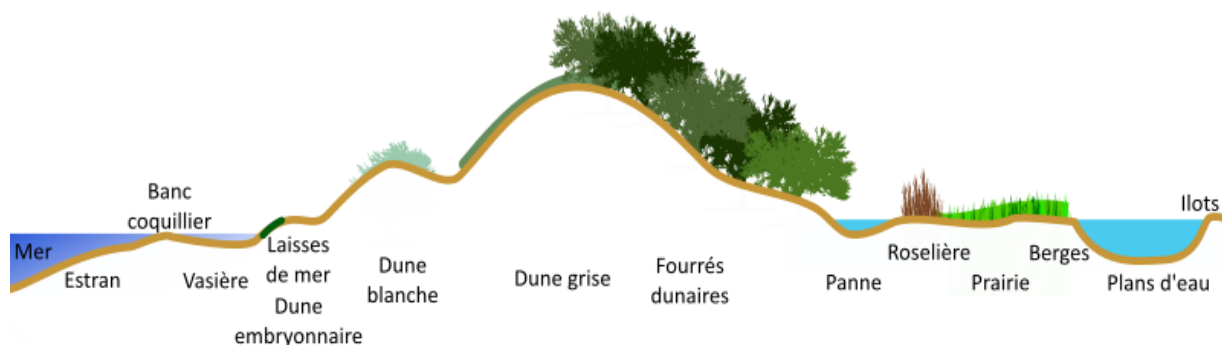
La Sagine noueuse (*Sagina nodosa*) présente de fortes fluctuations. Les stations sont les mêmes mais ne s'expriment pas de façon régulière dans le temps.

La Pensée ou Violette de Curtis (*Viola curtisii*) semble être en extension depuis ces 10 dernières années. L'apparition de ses stations (au nord-est du lotissement des Ecardines, au nord-ouest des anciennes huttes, sur le cordon dunaire) est assez aléatoire car c'est un taxon qui aime l'ouverture provisoire du milieu et qui disparaît à sa fermeture.

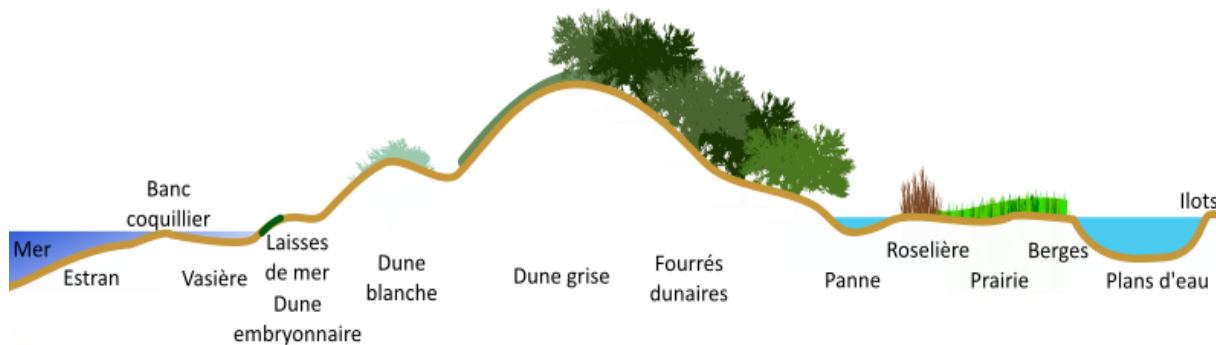
#### Remarque :

- Seuls 3 pieds de Renouée de ray (*Polygonum oxyspermum subsp. raii*) ont été vus en 2000 par B. TOUSSAINT et D. MERCIER sur le front de mer occidental du Platier d'Oye. La pérennité de cette petite population n'a pas été confirmée depuis par le CBNBI (échouage de fruits sur une plage sableuse). Cette plante n'a donc pas été retenue dans le tableau ci-dessus malgré qu'elle ressorte en enjeu B.

Tableau XV : Répartition des taxons flore à enjeu B selon un profil type - Source : Eden 62, 2018



Taxon	
<i>Atriplex laciniata</i>	Laisses de mer
<i>Atriplex littoralis</i>	Laisses de mer



Taxon	Mer	Estran	Banc coquillier	Vasière	Laisses de mer	Dune embryonnaire	Dune blanche	Dune grise	Fourrés dunaires	Panne	Roselière	Prairie	Berges	Plans d'eau	Ilots
<i>Atriplex longipes</i>					Présence du taxon										
<i>Callitriche truncata subsp. occidentalis</i>															Présence du taxon
<i>Dactylorhiza praetermissa</i>										Présence du taxon		Présence du taxon			
<i>Erodium lebelii</i>							Présence du taxon	Présence du taxon							
<i>Festuca arenaria</i>							Présence du taxon	Présence du taxon							
<i>Hippuris vulgaris</i>															Présence du taxon
<i>Leymus arenarius</i>					Présence du taxon										
<i>Limonium binervosum</i>				Présence du taxon											
<i>Littorella uniflora</i>										Présence du taxon					
<i>Oxybasis chenopodioides</i>				Présence du taxon											
<i>Ruppia cirrhosa</i>				Présence du taxon											
<i>Sagina nodosa</i>											Sur les berges				
<i>Salicornia procumbens subsp. procumbens</i>				Présence du taxon											
<i>Salicornia europaea subsp. disarticulata</i>				Présence du taxon											
<i>Viola curtisii</i>							Présence du taxon	Présence du taxon							
<b>Bilan</b>							Importance positive	Importance positive		Importance positive		Importance positive		Importance positive	

Note : panne = dépression intra ou arrière-dunaire

Légende :

Présence du taxon

Importance du milieu pour l'ensemble des taxons



## Taxons à enjeu C (secondaires)

84 taxons patrimoniaux sont considérés comme enjeux secondaires.

Ils sont disponible en Annexe n°17.

Résumé de l'évaluation de l'ancien plan de gestion (2007-2016) :

- L'Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*) est en baisse sur la zone des huttes entre 2007 et 2010 et aucun pieds fleuri n'est trouvé entre 2011 et 2015. Cependant, une hausse flagrante des effectifs est constatée en 2016 avec le développement d'une station sur le Polder Ouest (jamais observée jusque là, possible apport involontaire de graines en provenance du Fort Vert par les gardes).



Orchis pyramidal  
(Digitale2)

- Le Liseron des dunes (*Calystegia soldanella*) est un taxon qui est présent depuis 2010 sur le Casino et tout le long du cordon dunaire (excepté au niveau du lotissement des Ecardines).

- Le Panicaut maritime (*Eryngium maritimum*) est présent sur le Casino, la zone des anciennes huttes et le cordon dunaire, où il est très fluctuant d'une année sur l'autre. Le taxon semble être en extension sur le site mais il supporte mal le piétinement et la cueillette et pourrait donc être protégé sur le cordon dunaire.

- L'Orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*) a été suivie lors du précédent plan de gestion. Le nombre de pieds végétatifs est en nette augmentation entre 2010 et 2016 mais le nombre de pieds fleuris reste faible. En moyenne moins de 10 % des rosettes de l'année fleurissent, ce qui est normal pour l'espèce mais chaque année plusieurs hampes fleuries sont cueillies par les visiteurs. C'est un taxon qui est en extension à l'échelle nationale et bien qu'il soit assez rare en région, il est passé de quasi-menacé à préoccupation mineure sur la liste rouge régionale. Cependant il est classé en enjeu C car c'est un taxon d'intérêt patrimonial (déterminant ZNIEFF).

- La Jusquiame noire (*Hyoscyamus niger*) localisée sur les digues du Polder Est a été mal suivie à cause de la présence d'une colonie de mouettes rieuses. Il semblerait toutefois que depuis 2011 la plante n'ait pas été revue sur cette station. D'autres pieds sont parfois trouvés de façon anecdotique mais ne survivent pas dans le temps.



Lilas de mer  
(Digitale2)

- Le Lilas de mer (*Limonium vulgare*) est en extension depuis 2007 sur la zone des anciennes huttes. Il n'est plus possible de compter les pieds tant ils sont nombreux. Ce taxon patrimonial est cependant à suivre car l'abaissement des digues lors des travaux de restauration de la zone des anciennes huttes pourraient avoir un impact sur sa population. En effet, c'est un taxon qui se situe dans les dépressions ou les cuvettes plates à engorgement prolongé par les eaux marines, au niveau du moyen/haut schorre.

- L'Oenanthe de Lachenal (*Oenanthe lachenalii*) n'a été suivie qu'en 2011 et 2016. Elle était présente en grande station au centre du Polder Est mais semble avoir disparu en 2016 ;

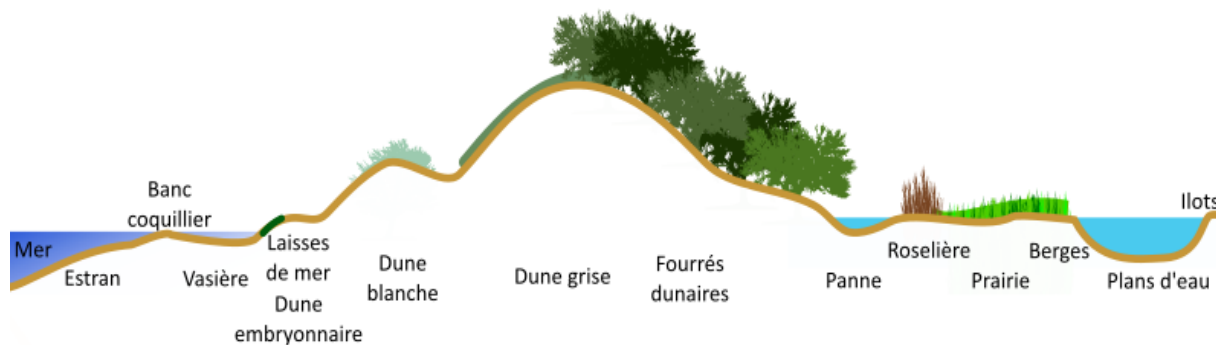
- Le Troscart maritime (*Triglochin maritimum*), suivi depuis 2008, est présent sur la zone des anciennes huttes où il a disparu puis réapparu suite aux travaux de restauration favorisant les entrées d'eau de mer, et sur la zone du Casino où le suivi n'a pas été bien réalisé après 2014 ;

- Le suivi annuel quantitatif des *Dactylorhiza* prévu dans l'ancien plan de gestion semble indiquer que le nombre de pieds fleuris d'orchis a fortement augmenté en 2015 et 2016 après plusieurs années de stagnation (depuis 2009). Les stations se trouvent sur les Polders Ouest et Est et sur la zone des anciennes huttes. Les espèces retrouvées sont les suivantes : Orchis de Fusch (*Dactylorhiza fuschii*), Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*) et Orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata*). Plusieurs espèces semblent s'être hybridées entre elles.

Les taxons présentant des enjeux prioritaires (A) se trouvent sur les vasières et les pannes, tandis que la flore à enjeu important (B) est présente sur les vasières, les laisses de mer, les dunes, les pannes et les plans d'eau.

Les enjeux pour la flore se situent en premier lieu sur les habitats de type vasière, laisses de mer et pelouses dunaires pionnières (dunes blanches semi-fixées et dunes grises).

Tableau XVI : Répartition des taxons flore à enjeu selon un profil type, par ordre croissant de priorité – Source : Eden 62, 2018



A									
B									
<b>Bilan</b>									

Note : panne = dépression intra ou arrière-dunaire

Légende :

Présence de l'espèce

Importance du milieu pour l'ensemble des espèces



Restent :

- 23 taxons avec des données insuffisantes
- 90 taxons non évalués (introduits, cultivés, bryophytes)
- 257 taxons non patrimoniaux qui ont été retirés des classements
- 12 taxons patrimoniaux qui n'ont pas été revus depuis 20 ans et ont été retirés des classements

Tableau XVII : Taxons végétaux patrimoniaux non revus depuis 20 ans sur la RNN du Platier d'Oye – Source : CBNBI et Eden 62, 2018

Nom latin	Date	Rareté régionale	LRN	LRR
<i>Angelica archangelica</i> L. subsp. <i>archangelica</i>	30/04/1967	R		
<i>Arenaria serpyllifolia</i> L. subsp. <i>serpyllifolia</i> var. <i>lloydii</i> (Jord.) Lloyd	01/05/1995	R		
<i>Artemisia maritima</i> L.	01/01/1927	E		VU
<i>Colutea arborescens</i> L.	05/08/1977	RR		
<i>Descurainia sophia</i> (L.) Webb ex Prantl	07/06/1953	R		LC
<i>Eleocharis uniglumis</i> (Link) Schult.	01/07/1988	R		LC
<i>Helianthus annuus</i> L.	28/07/1988	R?		
<i>Honckenya peploides</i> (L.) Ehrh.	01/05/1995	R		LC
<i>Myosotis stricta</i> Link ex Roem. et Schult.	30/04/1967	D?		
<i>Nasturtium microphyllum</i> (Boenningh.) Reichenb.	01/07/1988	R		DD
<i>Ononis repens</i> L. var. <i>repens</i>	01/07/1988	RR?		
<i>Spergularia media</i> (L.) C. Presl subsp. <i>angustata</i> (Clavaud) Kerguélen et Lambinon	23/06/1999	RR		LC

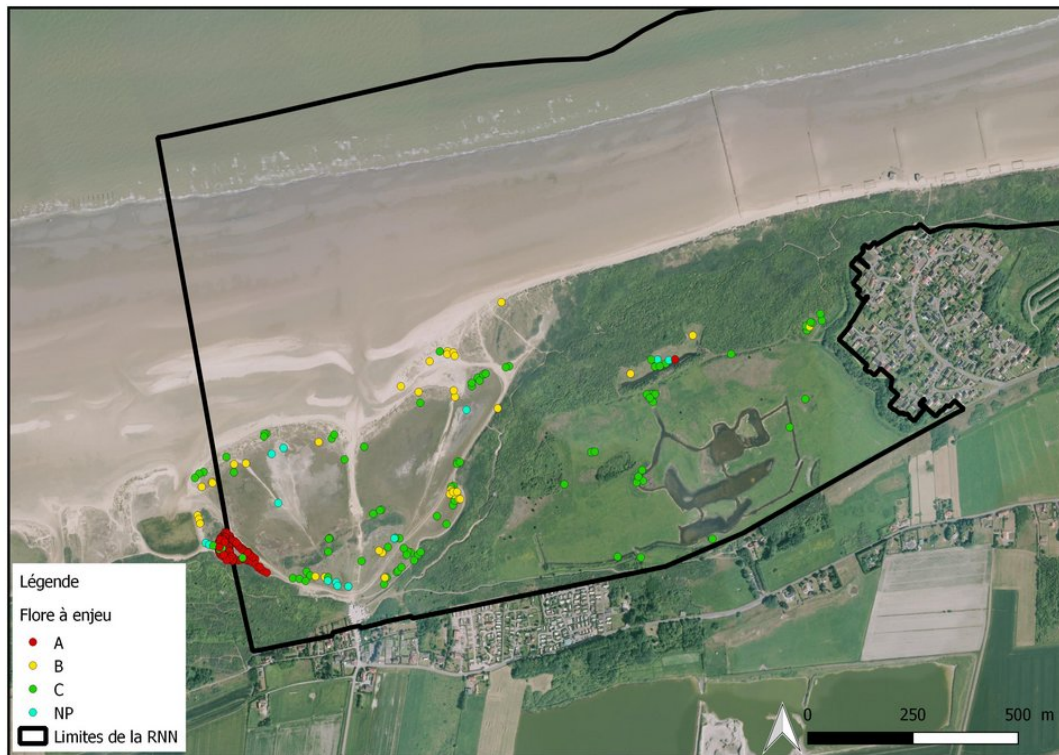
*Rareté* : Exceptionnel (E) ; Très rare (RR), Rare (R) ; Assez rare (AR) ; Peu commun (PC) ; Assez commun (AC) ; Commun (C) ; Très commun (CC)  
*LRR / LRN (Listes Rouges Régionale et Nationale)* : Eteint (Ex) ; En danger critique d'extinction (CR) ; En danger (EN) ; Vulnérable (VU) ; Quasi-menacé (NT) ; Préoccupation mineure (LC) ; Insuffisamment documenté (DD) ; Non applicable (NA)

Soient 485 taxons déjà contactés au Platier d'Oye depuis 1927.

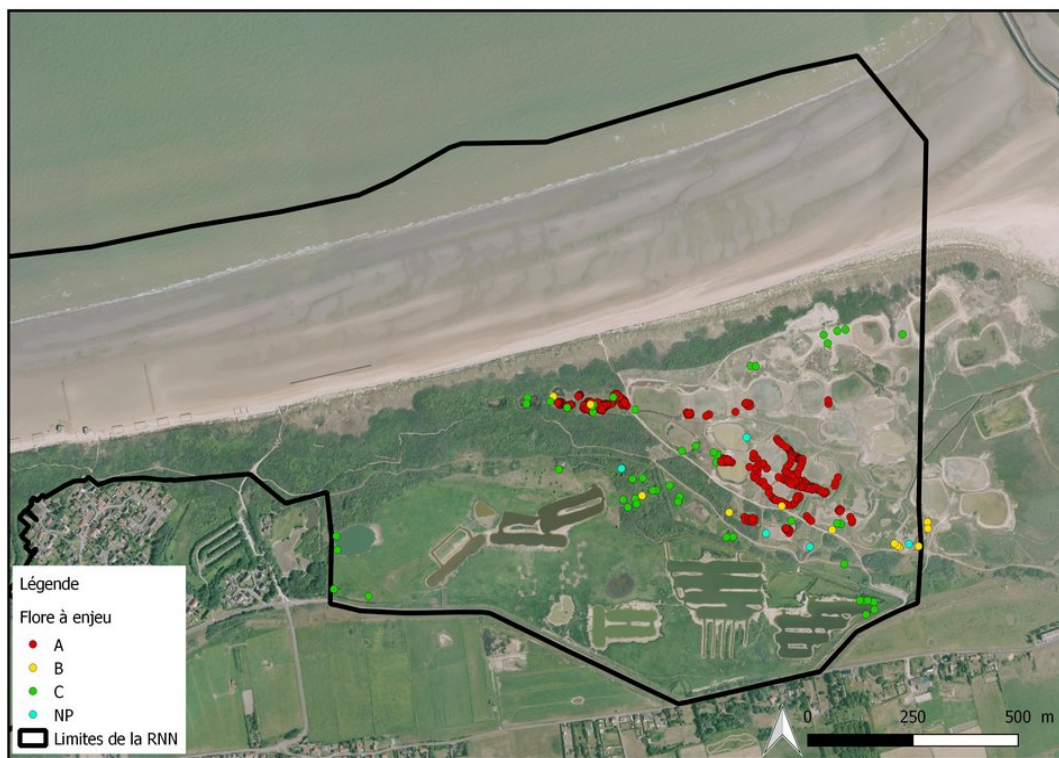




Les cartographies issues des études du CRP/CBNBI sur la flore patrimoniale sont en Atlas cartographique : Cartes n° : 5, 10, 11, 12 et 13 avec la légende associée.



Carte 16: Taxons végétaux à enjeu (données de 2016) sur la partie ouest de la réserve du Platier d'Oye (NP : taxons non patrimoniaux) - Source : CBNBI / PPIGE - Ortho 2015 / Eden 62, 2018



Carte 17: Taxons végétaux à enjeu (données de 2016) sur la partie est de la réserve du Platier d'Oye (NP : taxons non patrimoniaux) - Source : CBNBI / PPIGE - Ortho 2015 / Eden 62, 2018

## ● Espèces exotiques envahissantes

On rencontre 4 taxons végétaux susceptibles de provoquer des **déséquilibres** au sein des habitats (source des photos : Digitale2 - CBNBI). Il s'agit de :

- la **Spartine anglaise** (*Spartina anglica*), qui est notée en tant qu'espèce exotique même s'il s'agit en fait d'un néotaxon européen issu de l'hybridation d'une Spartine indigène (*Spartina maritima*) avec une Spartine nord-américaine (*Spartina alterniflora*), se développe sur les terres remaniées de la zone des anciennes huttes. La présence de nombreux patchs de *Spartina anglica*, parfois supérieurs à plusieurs centaines de mètres carrés, a été observée sur ce secteur. Bien que l'espèce ait été déjà identifiée en 2006, il est important d'en **surveiller l'extension**. En effet, la connexion des mares entre elles suite aux reprofilages des berges est susceptible de faciliter sa dissémination sur l'ensemble du secteur. Par ailleurs, elle se développe plus vite que l'Obione pédonculée qui se trouve sur la même zone et risque de lui faire concurrence. De plus, son **apparition** sur le **secteur du Casino** a été notée et semble **récente** (aucune mention en 2011). Six petites stations ont été identifiées en 2016. Celles-ci ne dépassent pas le mètre carré.

- le **Sénéçon du Cap** (*Senecio inaequidens*), espèce des friches sableuses, suivi chaque année depuis 2011 sur le Platier d'Oye, est une espèce exotique envahissante qui est à surveiller ou arracher quand l'occasion se présente, mais dont le développement est **limité par l'argousier** très présent sur le site. En effet, il a été constaté qu'après l'arrachage de halliers d'argousiers en 2012 au nord de la zone des anciennes huttes, le Sénéçon du Cap recolonisait le milieu.

- le **Rosier rugeux** (*Rosa rugosa*), essentiellement présent sur les dunes littorales du nord-ouest de la France, est suivi chaque année depuis 2011 sur la RNN. Cette espèce exotique envahissante, présente initialement sur la zone du Casino, a été **retrouvée** en 2016 sur le secteur du **Polder Est**. C'est donc une espèce à surveiller ou à arracher quand l'occasion se présente, mais dont le développement est lui aussi limité par l'argousier, très présent sur le site.

- le **Lilas commun** (*Syringa vulgaris* L.) est une espèce naturalisée en Europe mais originaire des Balkans. C'est une plante très cultivée dans les jardins, qui s'observe parfois à l'état subspontané dans les vieux parcs et dans les dunes. Sur le Platier d'Oye, elle se développe au milieu des fourrés arbustif du Polder Ouest. C'est donc une espèce à surveiller ou à couper quand l'occasion se présente, mais dont le développement est également limité par l'argousier, très présent sur le site.



*Spartina anglica*



*Senecio inaequidens*



*Rosa rugosa*



*Syringa vulgaris* L.

## ● Facteurs influençant les espèces floristiques à enjeux A et B

L'état de conservation est « l'effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen » (extrait de la Directive Habitats). Il est difficile à évaluer car le manque de suivi standardisé sur le site ne permet pas d'apprécier pleinement la dynamique des populations. En effet, le site est uniquement classé en ZPS (Zone de Protection Spéciale) et non en ZSC (Zone Spéciale de Conservation) donc aucun inventaire spécifique à la Directive « Habitat- Faune-Flore » n'a été réalisé sur le Platier d'Oye. Cependant, les rapports du CRP / CBNBL, les suivis réalisés par les techniciens d'Eden 62 et l'évaluation de l'ancien plan de gestion de la RNN, permettent de dégager quelques tendances (non significatives).

Tableau XVIII : Facteurs influençant la conservation des espèces végétales à enjeux A et B sur la RNN du Platier d'Oye / CBNBI et Eden 62, 2018

Enjeu	Syntaxon	Nom vernaculaire	Menace nationale	Menace régionale	Tendance sur le site	Facteurs pour l'état de conservation	
						+	-
A	<i>Centaurium littorale</i> (D. Tum.) Gilm.	Petite centaurée littorale			?	Débroussaillage; Fauche; Pâturage; Etrépage (création de sols nus)	Abaissement du niveau d'eau; Embroussaillage
A	<i>Halimione pedunculata</i> (L.) Aell.	Obione pédonculée			↗	Dépoldérisation; Décapage; Remaniement constant du substrat; Réguler les arrivées d'eau de mer	Modification de la dynamique sédimentaire et estuarienne
B	<i>Atriplex laciniata</i> L.	Arroche des sables			→	Non-intervention; Ramassage manuel des déchets	Piétinement; Nettoyage mécanique
B	<i>Atriplex littoralis</i> L.	Arroche du littoral			?	Non-intervention	Piétinement; Nettoyage mécanique
B	<i>Atriplex longipes</i> Drejer	Arroche à long pédoncule		DD	?	Maintien morphologie des phyllandres et de l'écoulement des eaux	Modification de la dynamique sédimentaire et estuarienne; Chiendent; Hybridation
B	<i>Callitriche truncata</i> subsp. <i>occidentalis</i> Guss. (Rouy) Br.-Bl.	Callitriche occidental			?	Veiller à la qualité de l'eau	Eutrophisation
B	<i>Dactylorhiza praetermissa</i> (Druce) Soó	Orchis négligé			↗	Préservation des systèmes alluviaux et tourbeux inondables	Drainage
B	<i>Erodium lebelii</i> Jord.	Erodium de Lebel			?	Non-intervention	Limiter les aménagements contre l'érosion; Piétinement
B	<i>Festuca arenaria</i> (Osbeck) Aresch.	Fétuque des sables			?	Non-intervention	Limiter les aménagements contre l'érosion; Piétinement
B	<i>Hippuris vulgaris</i> L.	Pesse			↘	Préservation des zones d'atterrissement en bordure des étangs ou des trous d'eau peu profonds	Pollution; Pompage; Drainage
B	<i>Leymus arenarius</i> (L.) Hochst.	Élyme des sables			↗	Non-intervention; Ramassage manuel des déchets	Remaniement artificiel des premiers cordons dunaires; Nettoyage mécanique; Réchauffement climatique
B	<i>Limonium binervosum</i> (G.E. Smith) C.E. Salmon	Statice occidental			↗	Réguler les arrivées d'eau de mer	Érosion
B	<i>Littorella uniflora</i> (L.) Aschers.	Littorelle des étangs			?	Restauration périodique des dépressions intra-dunaires	Atterrissement
B	<i>Oxybasis chenopodioides</i> (L.) Aell.	Chénopode à feuilles grasses		DD	?	-	-
B	<i>Ruppia cirrhosa</i> (Petagna) Grande	Ruppie spiralée			?	Réguler les arrivées d'eau de mer	Creusement non précautionneux des plans d'eau saumâtres
B	<i>Sagina nodosa</i> (L.) Fenzl	Sagine noueuse			?	Débroussaillage; Pâturage	Embroussaillage
B	<i>Salicornia procumbens</i> subsp. <i>procumbens</i> Sm., 1813	Salicorne couchée			?	-	-
B	<i>Salicornia europaea</i> subsp. <i>disarticulata</i> (Moss) Lambinon & Vanderp	Salicorne à une fleur		DD	?	Interdiction de cueillir; Non-intervention	Limiter les aménagements contre l'érosion; Cueillette
B	<i>Viola curtisii</i> E. Forster	Pensée de Curtis			↗	Débroussaillage; Pâturage par le lapin	Embroussaillage

Menaces : préoccupation mineure (LC) ; quasi-menacé (NT) ; vulnérable (VU) ; en danger critique (CR, EN)

Tendances (non significatives) : ↑ = hausse ; → = stable ; ↓ = baisse ; v = espèce non revue depuis plus de 20 ans ; d = espèce non revue depuis plus de 10 ans ; ? = indéterminée

La flore, tout comme les habitats, est sensible aux actions résultants de la présence humaine (piétinement, débroussaillage, nettoyage mécanique des plages...). Il est donc nécessaire de prendre des dispositions pour préserver ces derniers, en canalisant le public sur la réserve ou en réglementant certaines pratiques.



## A retenir !

- 379 espèces végétales dont 103 sont d'intérêt patrimonial ;
- 2 espèces à enjeux prioritaires (Petite centaurée littorale et Obione pédonculée), 17 espèces à enjeux importants et 84 espèces à enjeux secondaires ;
- 4 espèces source de déséquilibre.

## III.3) FAUNE

On recense un peu moins de la moitié de la richesse faunistique française dans les Hauts-de-France (524 espèces sur 1112 parmi les oiseaux, les mammifères, les amphibiens, les reptiles et les poissons). La diversité des habitats naturels de la région favorise ce panel d'espèces, bien que les espaces naturels soient souvent restreints et que les îlots de nature souffrent d'un manque de connexion entre eux (Observatoire de la Biodiversité dans les Hauts-de-France, 2018).

La faune des Hauts-de-France est assez représentative de la faune française pour les mammifères. Cependant, pour les espèces plus petites, à l'exception de quelques groupes bien étudiés (syrphes, odonates, papillons), la connaissance reste parcellaire et de nombreux efforts sont et seront à réaliser (exemples : coléoptères, diptères, hyménoptères, malacofaune, etc.).

Le niveau de connaissances sur les espèces animales au Platier d'Oye est assez satisfaisant notamment pour l'avifaune. C'est d'ailleurs l'un des sites les mieux connus du département à ce niveau. Cependant, le groupe des invertébrés n'a pas été prospecté de manière exhaustive (compétences non mobilisées sur le Platier de part le coût des études). Des protocoles et suivis devront être mis en place dans le prochain plan de gestion, en se focalisant sur les groupes typiques des milieux représentatifs du Platier d'Oye. Il existe cependant des études qui ont été réalisées lors du DOCOB, qui donnent un état des lieux général des espèces présentes sur le site en 2008. Par ailleurs, les gardes et les associations naturalistes continuent à noter les observations ponctuelles qui peuvent être vues sur le terrain. On recense donc plus de 172 espèces d'insectes, 6 espèces piscicoles, 5 espèces d'amphibiens, 1 espèce de reptile, 5 espèces de mammifères marins (échouages), 23 espèces de mammifères terrestres, 237 espèces d'oiseaux ces 20 dernières années.

## a) Mammifères

 Mammifères terrestres

Des blockhaus avaient été aménagés dans le but d'accueillir des **chiroptères**, cependant les dernières observations montrent que ce ne sont pas des chauves-souris qui les utilisent, mais des papillons. La présence des espèces de chiroptères a été étudiée en 2002 en collaboration avec la Coordination Mammalogique du Nord de la France (CMNF) et poursuivie par Eden 62 lors d'observations ponctuelles et d'enregistrements par BatCorder. 5 espèces, toutes patrimoniales, ont ainsi été enregistrées (autrement dit seul 24 % des espèces de chiroptères présentes en région ont été contactées sur la RNN), y compris lors du dernier passage en 2016. Cependant, cette méthode ne permet pas d'estimer le nombre d'individus, seulement de lister les espèces présentes et de les localiser (zones de déplacements et de chasse). Les enregistrements ont été effectués au printemps sur des individus en chasse, il est possible que d'autres espèces soient présentes en hiver pour leur hibernation, mais les sites potentiels sont peu nombreux. La réserve semble être propice à l'alimentation et aux déplacements de ces espèces. Il serait opportun de prévoir des mesures simples pour les préserver voire les favoriser comme éviter les traitements sur les bovins.

Une étude a été réalisée en 1995 sur les **micro-mammifères** présents au Platier par S. Deregnaucourt et B. Dewulder. La présence de nids ronds accrochés à la végétation était jusque là attribuée à la présence du Rat des moissons (*Micromys minutus*, espèce non patrimoniale). Il est cependant possible qu'il s'agisse de nids de Muscardins (*Muscardinus avellanarius*), espèce menacée de disparition et protégée. Il serait intéressant de conduire une étude complémentaire car beaucoup d'espèces de micro-mammifères sont potentiellement en déclin du fait de la perte grandissante de leurs habitats (urbanisation, agriculture). La méconnaissance à leur sujet, qui s'explique en partie par la difficulté à les observer, dessert la préservation de ces espèces.

Enjeux connaissance

- Micro-mammifères



En plus des micro-mammifères recensés, la présence du **Lapin de garenne** (*Oryctolagus cuniculus*) a été soulignée. Il s'agit d'une espèce qui contribue au maintien des **milieux ouverts** en complément du broyage d'argousiers et du pâturage extensif. Deux populations distinctes semblent être présentes sur la réserve avec des individus à l'ouest présentant des effectifs faibles et une mortalité importante due à la myxomatose et au VHD (Viral Haemorrhagic Disease, maladie virale hémorragique du lapin). Et une autre population à l'est avec des individus plus nombreux et apparemment plus résistants.

Sur le Platier d'Oye, le plus haut maillon de la chaîne alimentaire est occupé principalement par les **mammifères carnivores**. Le groupe des mustélidés, peu connu mais ponctuellement observé avec des dispositifs de pièges photographiques, en fait partie. On observe aussi des actes de **prédation** avérés de la part du **Renard roux** (*Vulpes vulpes*) sur les poussins de plusieurs espèces d'oiseaux. Cette action peut être extrêmement dommageable au sein des colonies car les adultes abandonnent les nids, et les poussins qui ne sont pas prédatés par le renard peuvent mourir de faim si les adultes ne reviennent pas. Le **Chat domestique** (*Felis silvestris catus*) est également observé fréquemment au Platier d'Oye. Même si, à ce jour, aucune preuve de prédation n'est avérée, sa présence est un facteur de dérangement pour l'avifaune nicheuse.

### Patrimonialité et détermination / hiérarchisation des enjeux

Une méthode existe pour hiérarchiser les espèces et est basée, comme pour les oiseaux, sur un indice de conservation. Faute d'informations précises sur la localisation des espèces, la méthode du MNHN n'a pu être appliquée (indice de vulnérabilité, indice de rareté des dunes flamandes).

La méthode appliquée ici est donc plus simple. Une première sélection a été faite pour ne retenir que les **espèces patrimoniales**. Puis, dans un second temps, le classement a été obtenu suite aux **dires d'un expert** de la CMNF (Coordination Mammalogique du Nord de la France) qui ont pris en compte la responsabilité du site pour ces espèces. Une espèce est considérée comme patrimoniale dès lors qu'elle est inscrite sur au moins un des documents suivants :

- Directive Habitats-Faune-Flore : annexes II ou IV ;
- Espèces déterminantes ZNIEFF ;
- Liste rouge européenne : de quasi-menacé (NT) à en danger critique d'extinction (CR) ;
- Liste rouge nationale : de quasi-menacé (NT) à en danger critique d'extinction (CR) ;
- Liste rouge régionale : de quasi-menacé (NT) à en danger critique d'extinction (CR) ;
- Rareté régionale : de peu commune (PC) à exceptionnelle (E) ;
- Protection nationale : annexes II ou III ;
- Plan de conservation ou de restauration national ou régional.

23 espèces de mammifères terrestres ont été recensées sur la RNN dont 8 sont patrimoniales et présentées ci-dessous en enjeu C.

La liste de l'ensemble des mammifères recensés est disponible en Annexe n°18.

Tableau XIX : Mammifères terrestres classés par enjeu sur la RNN du Platier d'Oye – Source : Eden 62


Enjeu	Nom latin	Nom vernaculaire	Rareté régionale	LRN	LRR	Déterminante ZNIEFF	Directive Habitat Faune/Flore	Protection nationale
C	<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	CC	LC		non	non	oui
C	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	CC	NT		non	non	non
C	<i>Eliomys quercinus</i>	Lérot	C	LC		non	non	non
C	<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	AC	LC	V	non	oui	oui
C	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	C	LC		oui	oui	oui
C	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	AC	NT	I	oui	oui	oui
C	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	RR	LC		oui	oui	oui
C	<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	AC	LC		non	oui	oui

*Rareté* : Exceptionnel (E) ; Très rare (RR), Rare (R) ; Assez rare (AR) ; Peu commun (PC) ; Assez commun (AC) ; Commun (C) ; Très commun (CC)  
*Listes Rouges Nationale* : Eteint (Ex) ; En danger critique d'extinction (CR) ; En danger (EN) ; Vulnérable (VU) ; Quasi-menacé (NT) ; Préoccupation mineure (LC) ; Insuffisamment documenté (DD) ; Non applicable (NA)  
*Liste Rouge Nord-Pas de Calais* : Vulnérable (V), Indéterminé (I)

## Mammifères marins

La dimension marine de la réserve permet l'observation **occasionnelle** de mammifères marins comme le Phoque veau marin (*Phoca vitulina*) et le Phoque gris (*Halichoerus grypus*). Pour les autres espèces, la plupart des observations concernent souvent des individus échoués, comme ce fut le cas en 2003 lors de l'échouage d'un Cachalot (*Physeter macrocephalus*).

La partie marine de la réserve est trop petite pour qu'une mesure de gestion ou de conservation soit efficace. De plus, des conditions plus propices (banc de sable, tranquillité,...), aux phoques gris notamment, se trouvent déjà à l'ouest de la réserve, sur la plage de Walde (en face du site du Fort Vert, zone classée ZNIEFF de type I). Environ 40 phoques veaux-marins sont régulièrement observés chaque année au niveau du phare. En revanche, en 2016, ce sont 225 phoques gris ont été recensés, ce qui fait du phare de Walde le principal site de la Manche Est en terme de fréquentation (40 % des phoques gris fréquentent le site par rapport à l'ensemble des zones fréquentées en Manche Est).

 Pour plus de détails, le rapport «Eco-phoques» de 2018 est disponible en Annexe n°19.

Trois agents de la réserve sont formés pour identifier les espèces et avertir les services compétents afin de soigner les individus échoués (lorsqu'ils sont toujours vivants) ou de les envoyer vers des laboratoires qui pratiqueront une autopsie (c'est le cas fréquemment des Marsouins communs *Phocoena phocoena*). Ces échanges avec d'autres organismes (Réseau National d'Echouage, Observatoire PELAGIS, CMNF) permettent de **recenser les échouages**, d'identifier leur cause, d'estimer le nombre d'animaux impactés chaque année et de proposer des mesures de protection ou de suivi adaptées à chaque espèce.


### A retenir !

- 23 espèces de mammifères dont 8 espèces patrimoniales (dont 5 chiroptères) ;
- pas de mesure de conservation sur les mammifères marins de part la taille de la zone marine de la RNN ;
- aucun enjeu prioritaire ;
- besoin d'approfondir les connaissances sur les chiroptères et les micro-mammifères.

## b) Oiseaux

L'objectif premier du classement en RNN du Platier d'Oye était d'en faire une réserve ornithologique. Cette dernière permet aux espèces nicheuses de venir se reproduire dans un lieu propice à l'élevage et au nourrissage des jeunes. Elle offre également à l'avifaune migratrice et hivernante, une halte pour se reposer ou se nourrir en toute quiétude. **165 espèces** d'oiseaux ont été contactées au cours de l'année **2017**. **223 espèces d'oiseaux** ont été observées dans la durée du dernier plan de gestion entre **2007 et 2016**.

Le suivi des oiseaux sur le Platier d'Oye est essentiellement assuré grâce au décadaire (comptage des oiseaux (à tous les stades) sur chaque secteur à raison d'un passage tous les 10 jours, sur toute l'année) et au STOC EPS (Suivi Temporel des Oiseaux communs par Échantillonnages Ponctuels Simples = deux passages séparés de 4 semaines, avec des conditions météorologiques favorables, sur les points d'écoute du STOC EPS de la réserve). Quelques autres suivis en période de nidification sont réalisés en plus, comme le suivi des oiseaux nicheurs du banc coquillier.

 La liste des 274 espèces ayant fréquenté et/ou fréquentant le Platier d'Oye se trouve en Annexe n°20.

Pour hiérarchiser les espèces d'oiseaux, plusieurs étapes de sélection ont été réalisées. La première étape a consisté à ne sélectionner que les espèces présentes sur le Platier d'Oye depuis **moins de 20 ans**.

Une deuxième étape a permis de séparer les espèces en fonction de leur statut biologique sur le site. Les sédentaires ne sont pas pris en compte et seuls les nicheurs, les hivernants et les migrateurs sont gardés dans les analyses. Certains oiseaux utilisent le site dans plusieurs phases de leur cycle de vie. Ces derniers se retrouvent donc parfois dans plusieurs colonnes. Dès lors qu'une espèce est nicheuse sur le site, elle est prise en compte dans la colonne nicheur pour le plan de gestion (nicheurs PG). Lorsqu'une espèce est présente sur le site entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 31 janvier, elle est hivernante. Les oiseaux nicheur/hivernant, migrateur/hivernant, présents sur le site toute l'année sont donc retenus dans les hivernants du plan de gestion (hivernants PG). Une espèce peut donc être classée dans les nicheurs PG et dans les hivernants PG. Pour éviter la triple redondance, les espèces d'oiseaux migrateurs du plan de gestion (migrateurs PG) sont les espèces migratrices strictes et les espèces migratrices/hivernantes.

La troisième étape a consisté à ne garder que les espèces patrimoniales en fonction des statuts biologiques de chaque espèce.

La quatrième étape ne concerne que les oiseaux hivernants et les oiseaux migrateurs. Comme leur nombre était important, il a été décidé de ne garder que les espèces présentes de manière régulière aux périodes concernées. La régularité est définie par une présence de l'espèce sur au moins 6 années des 10 années du dernier plan de gestion (entre 2007 et 2016).

Pour finir, après avoir sélectionné les espèces à conserver dans le plan de gestion, des méthodes de hiérarchisation des enjeux ont été définies et appliquées par statut biologique.

Pour une meilleure compréhension, la figure ci-dessous reprend de manière simplifiée ces explications. Le tableau suivant présente les espèces qui ont été retenues par statut biologique (classement par famille puis par ordre alphabétique de nom vernaculaire pour faciliter la lecture). Les critères de patrimonialité de chaque groupe sont expliqués en détail dans chacune des parties suivantes.

L'Alouette hausse-col (*Eremophila alpestris*, Alaudidés), le Bruant lapon (*Calcarius lapponicus*, Calcariidés), le Bruant des neiges (*Plectrophenax nivalis*, Calcariidés) et la Linotte à bec jaune (*Linaria flavirostris*, Fringillidés) n'apparaissent pas dans ce tableau car ce ne sont pas des espèces qui répondent aux critères de patrimonialité. Cependant, ce sont des espèces qui seront gardées dans la catégorie hivernant du fait qu'ils soient en limite d'aire de répartition hivernale et donc rares en région.

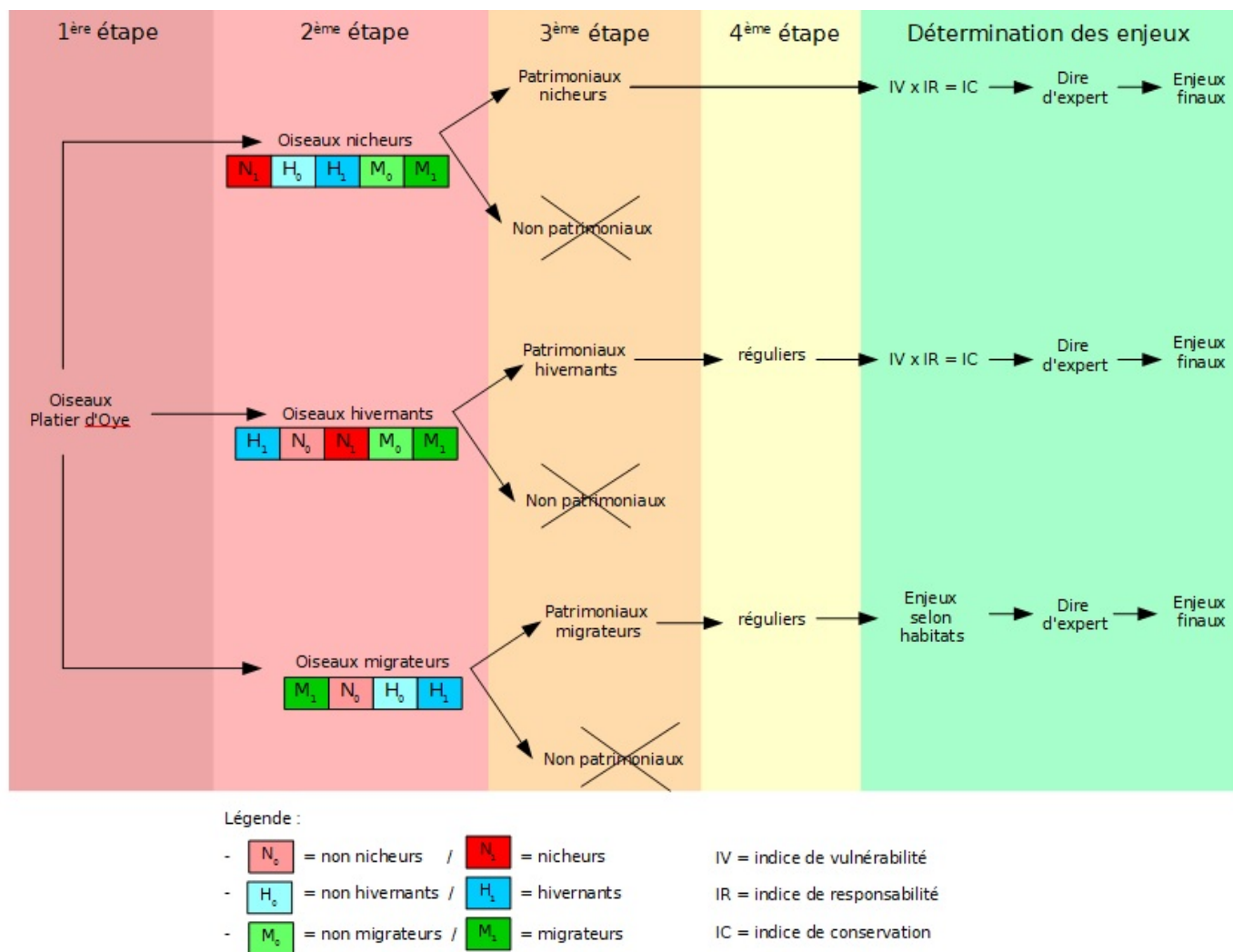


Figure 31 : Méthode de sélection des espèces avifaunistiques à enjeu - Source : Eden 62, 2018

Tableau XX : Classement des espèces d'oiseaux d'intérêt patrimonial par famille puis par ordre alphabétique et précision de leur statut biologique sur la RNN – Source : Eden 62, 2018

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LRE	LRNn	LRNh	LRNp	LRRn NpdC	Rareté NpdC	Déterminante ZNIEFF	Directive oiseaux	Convention de Bonn	Nicheurs PG	Hivernants PG	Migrateurs PG
<b>Accipitrés</b>													
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus (Linné, 1758)</i>		NT	NA	NA	VU	C	Z1	DOI	BolI	x		
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus (Linné, 1766)</i>			NA	NA	EN	C	Z1	DOI	BolI			x
Buse variable	<i>Buteo buteo (Linné, 1758)</i>			NA	NA	LC	C			BolI		x	
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus (Linné, 1758)</i>			NA	NA	LC	C			BolI			x
<b>Acrocephalidés</b>													
Hypolaïs icterine	<i>Hippolaïs icterina (Vieillot, 1817)</i>		VU		NA	EN	PC				x		
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus (Linné, 1758)</i>		LC		DD	LC	PC	Z1			x		
<b>Alaudidés</b>													
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis (Linné, 1758)</i>		NT	LC	NA	VU	AC		DOII		x		
<b>Anatidés</b>													
Bernache cravant	<i>Branta bernicla (Linné, 1758)</i>	VU		LC			AR		DOII	BolI			x
Bernache nonnette	<i>Branta leucopsis (Bechstein, 1803)</i>				NA		PC		DOI	BolI			x
Canard chipeau	<i>Mareca strepera (Linné, 1758)</i>		LC	LC	NA	EN	AC	Z1	DOII	BolI	x	x	
Canard pilet	<i>Anas acuta (Linné, 1758)</i>			LC	NA	NA	PC	Z1	DOII;DOIII	BolI		x	
Canard siffleur	<i>Mareca penelope (Linné, 1758)</i>			LC	NA		AC	Z1	DOII;DOIII	BolI		x	
Canard souchet	<i>Anas clypeata (Linné, 1758)</i>		LC	LC	NA	VU	AC		DOII;DOIII	BolI	x		
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor (Gmelin, 1789)</i>		NA	NA		LC	C		DOII	BolI			x
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina (Linné, 1758)</i>			LC	NA	EN	AC		DOII;DOIII	BolI			x
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula (Linné, 1758)</i>		LC	NT		VU	AC		DOII;DOIII	BolI	x	x	
Garrot à œil d'or	<i>Bucephala clangula (Linné, 1758)</i>						PC		DOII	BolI			x
Macreuse noire	<i>Melanitta nigra (Linné, 1758)</i>			LC	NA		AR		DOII;DOIII	BolI			x
Oie cendrée	<i>Anser anser (Linné, 1758)</i>		VU	LC	NA	DD	AC	Z1	DOII;DOIII	BolI	x	x	
Oie des moissons	<i>Anser fabalis (Latham, 1787)</i>			VU	NA		R		DOII	BolI			
Oie rieuse	<i>Anser albifrons (Scopoli, 1769)</i>			NA			AR		DOII	BolI			x
Sarcelle d'été	<i>Spatula querquedula (Linné, 1758)</i>				NT	EN	PC	Z1	DOII	BolI			x
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca (Linné, 1758)</i>		VU	LC	NA	CR	AC	Z1	DOII;DOIII	BolI		x	
Tadome de Belon	<i>Tadorna tadoma (Linné, 1758)</i>		LC	LC		NT	AC			BolI	x		

Rareté Nord-Pas de Calais : Exceptionnel (E) ; Très rare (RR) ; Rare (R) ; Assez rare (AR) ; Peu commun (PC) ; Assez commun (AC) ; Commun (C) ; Très commun (CC)  
LRE / LRNn / LRNh / LRNp / LRRn NpdC (Listes Rouges Européenne, Nationale nicheurs, Nationale hivernant, Nationale migrateur et Régionale nicheurs) : Eteint (Ex) ; En danger critique d'extinction (CR) ; En danger (EN) ; Vulnérable (VU) ; Quasi-menacé (NT) ; Préoccupation mineure (LC) ; Insuffisamment documenté (DD) ; Non applicable (NA)



Nom vernaculaire	Nom scientifique	LRE	LRNn	LRNh	LRNp	LRNn NpdC	Rareté NpdC	Déterminante ZNIEFF	Directive oiseaux	Convention de Bonn	Nicheurs PG	Hivernants PG	Migrateurs PG
<b>Ardéidés</b>													
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i> (Linné, 1766)			NA		VU	AC	Z1	DOI			x	
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i> (Linné, 1758)				NA		PC	Z1	DOI	Boll			x
Grande Aigrette	<i>Casmerodius albus</i> (Linné, 1758)			LC		NA	AC		DOI	Boll			x
<b>Cettidés</b>													
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)		NT			LC	PC	Z1			x	x	
<b>Charadriidés</b>													
Grand Gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i> (Linné, 1758)		VU	LC	NA	EN	AR	Z1		Boll	x	x	
Gravelot à collier interrompu	<i>Charadrius alexandrinus</i> (Linné, 1758)		VU	NA	NA	EN	R	Z1	DOI	Boll	x		
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i> (Scopoli, 1786)		LC		NA	VU	PC			Boll	x		
Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i> (Linné, 1758)			LC	NA		AR		DOII	Boll			x
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i> (Linné, 1758)			LC			PC		DOI;DOII;DOIII	Boll		x	
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i> (Linné, 1758)	VU	NT	LC	NA	LC	C		DOII	Boll	x	x	
<b>Ciconiidés</b>													
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i> (Linné, 1758)			NA	NA	VU	PC	Z1	DOI	Boll			x
<b>Columbidés</b>													
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i> (Linné, 1758)		VU		NA	EN	AC		DOII		x		
<b>Cuculidés</b>													
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i> (Linné, 1758)		LC		DD	VU	AC				x		
<b>Emberizidés</b>													
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i> (Linné, 1758)		EN		NA	EN	PC				x		
<b>Falconidés</b>													
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i> (Linné, 1758)		NT	NA	NA	VU	C			Boll	x		
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i> (Linné, 1758)				NA	VU	AC			Boll			x
<b>Fringillidés</b>													
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i> (Linné, 1758)		VU	NA		LC	AC				x		
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i> (Linné, 1758)		VU	NA	NA	VU	AC				x		
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i> (Linné, 1758)		VU	NA	NA	EN	AC				x		
Roselin cramoisi	<i>Carpodacus erythrinus</i> (Pallas, 1770)		NA		NA	NA	RR	Z1			x		
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i> (Linné, 1758)			DD	NA	NA	PC	Z1					x
<b>Gaviidés</b>													
Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i> (Pontoppidan, 1763)			NA	DD		AR		DOI	Boll			x
<b>Haematopodidés</b>													
Huitrier pie	<i>Haematopus ostralegus</i> (Linné, 1758)		LC	LC		CR	PC	Z1	DOII		x	x	

Rareté Nord-Pas de Calais : Exceptionnel (E) ; Très rare (RR) ; Rare (R) ; Assez rare (AR) ; Peu commun (PC) ; Assez commun (AC) ; Commun (C) ; Très commun (CC)  
LRE / LRNn / LRNh / LRNp / LRRn NpdC (Listes Rouges Européenne, Nationale nicheurs, Nationale hivernant, Nationale migrateur et Régionale nicheurs) : Eteint (Ex) ; En danger critique d'extinction (CR) ; En danger (EN) ; Vulnérable (VU) ; Quasi-menacé (NT) ; Préoccupation mineure (LC) ; Insuffisamment documenté (DD) ; Non applicable (NA)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LRE	LRNn	LRNh	LRNp	LRRn NpdC	Rareté NpdC	Déterminante ZNIEFF	Directive oiseaux	Convention de Bonn	Nicheurs PG	Hivernants PG	Migrateurs PG
<b>Laridés</b>													
Goéland argenté	<i>Larus argentatus (Pontoppidan, 1763)</i>		NT	NA		VU	AC	Z1	DOII		x	x	
Goéland brun	<i>Larus fuscus (Linné, 1758)</i>		LC	LC	NA	NT	AC	Z1	DOII		x	x	
Goéland cendré	<i>Larus canus (Linné, 1758)</i>			LC		VU	AC	Z1	DOII			x	
Goéland marin	<i>Larus marinus (Linné, 1758)</i>		LC	NA	NA	EN	PC		DOII		x		
Guifette noire	<i>Chlidonias niger (Linné, 1758)</i>				DD		AR		DOI	Boll			x
Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus (Temminck, 1820)</i>		LC	NA	NA	LC	PC	Z1	DOI	Boll	x		
Mouette pygmée	<i>Hydrocoloeus minutus (Pallas, 1776)</i>			LC	NA		AR		DOI				x
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus (Linné, 1766)</i>		LC	LC	NA	NT	C		DOII		x		
Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis (Latham, 1787)</i>		NT	NA	LC	EN	AR	Z1	DOI	Boll	x		
Sterne naine	<i>Stemula albigrons (Pallas, 1764)</i>		LC		LC	EN	AR	Z1	DOI	Boll	x		
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo (Linné, 1758)</i>		LC	NA	LC	NT	PC	Z1	DOI	Boll	x		
<b>Locustellidés</b>													
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia (Boddaert, 1783)</i>		NT		NA	NT	PC				x		
<b>Motacillidés</b>													
Bergeronnette de Yarrell	<i>Motacilla alba yarrellii Gould, 1837</i>					DD	AR	Z1					x
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba (Linné, 1758)</i>		LC	NA		NT	AC				x		
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis (Linné, 1758)</i>		VU	DD	NA	VU	AC				x		
<b>Muscicapidés</b>													
Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos (C.L. Brehm, 1831)</i>		LC		NA	NT	PC				x		
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros (S.G. Gmelin, 1774)</i>				NA		AC			Boll			x
Tarier père	<i>Saxicola torquatus (Linné, 1766)</i>		NT	NA	NA	NT	AC				x		
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe (Linné, 1758)</i>				DD	CR	AC	Z1					x

Rareté Nord-Pas de Calais : Exceptionnel (E) ; Très rare (RR) ; Rare (R) ; Assez rare (AR) ; Peu commun (PC) ; Assez commun (AC) ; Commun (C) ; Très commun (CC)  
LRE / LRNn / LRNh / LRNp / LRRn NpdC (Listes Rouges Européenne, Nationale nicheurs, Nationale hivernant, Nationale migrateur et Régionale nicheurs) ; Eteint (Ex) ; En danger critique d'extinction (CR) ; En danger (EN) ; Vulnérable (VU) ; Quasi-menacé (NT) ; Préoccupation mineure (LC) ; Insuffisamment documenté (DD) ; Non applicable (NA)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LRE	LRNn	LRNh	LRNp	LRRn NpdC	Rareté NpdC	Déterminante ZNIEFF	Directive oiseaux	Convention de Bonn	Nicheurs PG	Hivernants PG	Migrateurs PG
<b>Oriolidés</b>													
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i> (Linné, 1758)		LC		NA	EN	PC				x		
<b>Phalacrocoracidés</b>													
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i> (Linné, 1758)			LC	NA	LC	AC	Z1				x	
<b>Phasianidés</b>													
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i> (Linné, 1758)	VU	LC			NT	AC		DOII;DOIII		x		
<b>Phylloscopidés</b>													
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i> (Linné, 1758)		NT		DD	VU	AC				x		
<b>Podicipédidés</b>													
Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i> (C.L. Brehm, 1831)		LC	LC		VU	PC	Z1			x		
<b>Rallidés</b>													
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i> (Linné, 1758)			NA	NA	VU	PC	Z1	DOII			x	
<b>Récuroviridés</b>													
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i> (Linné, 1758)		LC	LC	NA	VU	PC	Z1	DOI	Boll	x		
Échasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i> (Linné, 1758)		LC			EN	AR	Z1	DOI	Boll	x		
<b>Scolopacidés</b>													
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i> (Linné, 1758)	VU		NT	VU	CR	PC	Z1	DOII	Boll			x
Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i> (Linné, 1758)			LC	NA		AR		DOI;DOII	Boll			x
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i> (Linné, 1758)			LC	NA	VU	PC		DOII;DOIII	Boll			x
Bécasseau cocorli	<i>Calidris ferruginea</i> (Pontoppidan, 1763)				LC		R			Boll			x
Bécasseau maubèche	<i>Calidris canutus</i> (Linné, 1758)			NT	DD		AR		DOII	Boll			x
Bécasseau minute	<i>Calidris minuta</i> (Leisler, 1812)			NA	LC		AR			Boll			x
Bécasseau sanderling	<i>Calidris alba</i> (Pallas, 1764)			LC	NA		AR			Boll			x
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i> (Linné, 1758)			LC	NA		PC			Boll			x
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i> (Linné, 1758)			DD	NA	CR	AC	Z1	DOII;DOIII	Boll		x	
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i> (Gunnerus, 1767)			NA	LC		PC		DOII	Boll			x
Chevalier arlequin	<i>Tringa erythropus</i> (Pallas, 1764)			NA	DD		AR		DOII	Boll			x
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i> (Linné, 1758)			NA	LC		AC			Boll			x
<i>Rareté Nord-Pas de Calais</i> : Exceptionnel (E) ; Très rare (RR) ; Rare (R) ; Assez rare (AR) ; Peu commun (PC) ; Assez commun (AC) ; Commun (C) ; Très commun (CC) <i>LRE / LRNn / LRNh / LRNp / LRRn NpdC (Listes Rouges Européenne, Nationale nicheurs, Nationale hivernant, Nationale migrateur et Régionale nicheurs)</i> : Eteint (Ex) ; En danger critique d'extinction (CR) ; En danger (EN) ; Vulnérable (VU) ; Quasi-menacé (NT) ; Préoccupation mineure (LC) ; Insuffisamment documenté (DD) ; Non applicable (NA)													

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LRE	LRNn	LRNh	LRNp	LRRn NpdC	Rareté NpdC	Déterminante ZNIEFF	Directive oiseaux	Convention de Bonn	Nicheurs PG	Hivernants PG	Migrateurs PG
<b>Scolopacédés</b>													
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus (Linné, 1758)</i>		LC	NA	LC	CR	PC	Z1	DOII	Boll	x	x	
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos (Linné, 1758)</i>			NA	DD		AC	Z1		Boll			x
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola (Linné, 1758)</i>				LC		AR		DOI	Boll			x
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)</i>		VU			VU	AR	Z1			x		
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax (Linné, 1758)</i>			NA	NT	NA	PC	Z1	DOI;DOII	Boll			x
Courlis cendré	<i>Numenius arquata (Linné, 1758)</i>			LC	NA	CR	PC	Z1	DOII	Boll		x	
Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus (Linné, 1758)</i>			NA	VU		AR		DOII	Boll			x
Tournepipe à collier	<i>Arenaria interpres (Linné, 1758)</i>			LC	NA		AR			Boll			x
<b>Strigidés</b>													
Hibou des marais	<i>Asio flammeus (Pontoppidan, 1763)</i>				NA		PC	Z1	DOI				x
<b>Sylvidés</b>													
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin (Boddaert, 1783)</i>		NT		DD	LC	AC				x		
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis (Latham, 1787)</i>		NT		DD	LC	AC				x		
<b>Threskiomithidés</b>													
Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia (Linné, 1758)</i>			VU	NA	EN	AR		DOI	Boll		x	
<b>Turdidés</b>													
Grive draine	<i>Turdus viscivorus (Linné, 1758)</i>		LC	NA	NA	NT	AC		DOII		x		
Grive litome	<i>Turdus pilaris (Linné, 1758)</i>			LC			AC	Z1	DOII			x	
Merle à plastron	<i>Turdus torquatus (Linné, 1758)</i>				DD		AR	Z1					x

Rareté Nord-Pas de Calais : Exceptionnel (E) ; Très rare (RR), Rare (R) ; Assez rare (AR) ; Peu commun (PC) ; Assez commun (AC) ; Commun (C) ; Très commun (CC)  
LRE / LRNn / LRNh / LRNp / LRRn NpdC (Listes Rouges Européenne, Nationale nicheurs, Nationale hivernant, Nationale migrateur et Régionale nicheurs) : Eteint (Ex) ; En danger critique d'extinction (CR) ; En danger (EN) ; Vulnérable (VU) ; Quasi-menacé (NT) ; Préoccupation mineure (LC) ; Insuffisamment documenté (DD) ; Non applicable (NA)



## Nicheurs

Sur le site on recense **70 espèces nicheuses**, ce qui représente **41 % des espèces nicheuses** régionales (Observatoire de la biodiversité des Hauts-de-France, 2018). Une espèce est définie comme nicheuse dès lors que sa reproduction est probable ou certaine.

Enjeux habitats / espèces

- Oiseaux nicheurs

### Patrimonialité

**47 espèces** sont **patrimoniales**. Une espèce est définie comme patrimoniale pour le statut biologique nicheur dès lors qu'elle est inscrite à au moins l'un des documents suivants :

- Directive Oiseaux : annexe I ;
- Espèces déterminantes ZNIEFF ;
- Liste rouge européenne : de quasi-menacé (NT) à en danger critique d'extinction (CR) ;
- Liste rouge nationale des oiseaux nicheurs : de préoccupation mineure (LC) à en danger critique d'extinction (CR) + prise en compte des espèces en déclin ;
- Liste rouge Nord-Pas de Calais des oiseaux nicheurs : de quasi-menacé (NT) à en danger critique d'extinction (CR) ;
- Plan de conservation ou de restauration national ou régional.

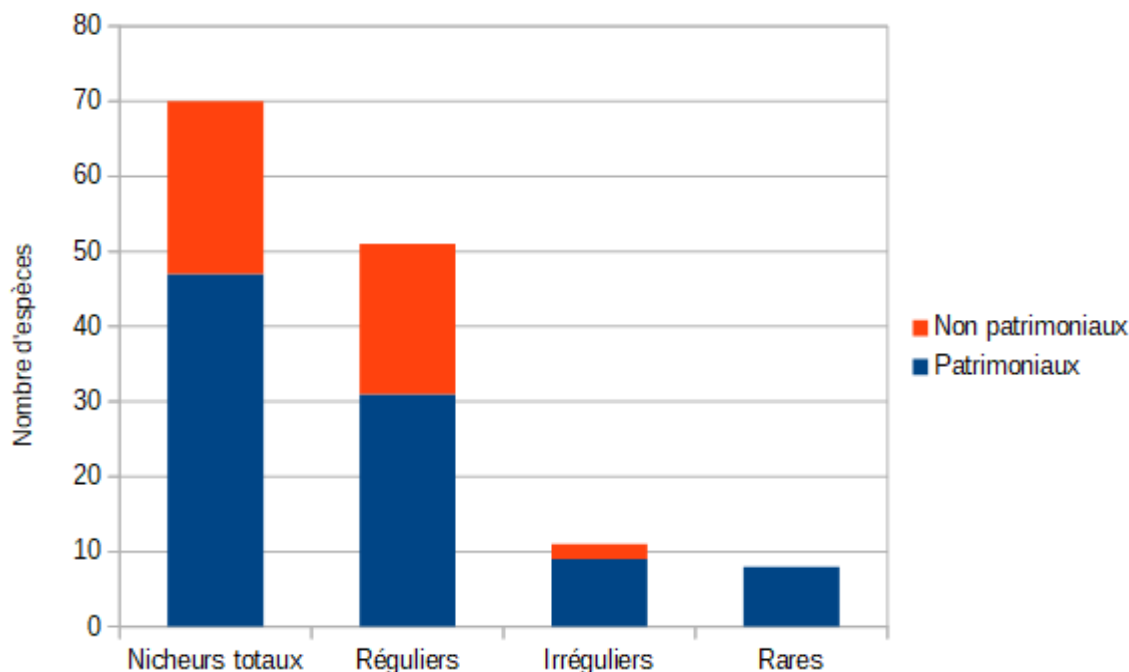


Figure 32: Nombre d'espèces nicheuses en fonction de leur patrimonialité et de leur régularité sur le site de la RNN – Source : Eden 62

**Point d'attention :** Les résultats produits dans la partie A de ce plan de gestion prennent en compte les données enregistrées jusqu'en 2017. Cependant, deux nouvelles espèces ont été contactées le 15 juin 2018 lors d'une sortie nocturne destinée à inventorier les hétérocères. Il s'agit de la Marouette ponctuée (*Porzana porzana*) et du Râle des genêts (*Crex crex*). La Marouette ponctuée vit dans les zones humides (végétation dense des marais avec des surfaces vaseuses) et le Râle des genêts est un oiseau des prairies de fauche fréquentant également les zones marécageuses mais en évitant les zones inondées. Ces deux oiseaux sont menacés par la disparition de leurs habitats et les dérangements pendant la nidification. Ils bénéficient tous deux d'un statut de protection au niveau national et sont inscrits à l'Annexe I de la Directive Oiseaux et aux annexes II des Conventions de Berne et de Bonn. Les deux espèces sont rares en région. La Marouette ponctuée est classée "VU" Vulnérable sur la Liste Rouge Nationale et "CR" Critique d'Extinction sur la Liste Rouge des oiseaux nicheurs du Nord-Pas de Calais. Le Râle des genêts est classé "EN" En danger sur la Liste Rouge Nationale et "CR" Critique d'Extinction sur la Liste Rouge des oiseaux nicheurs du Nord-Pas de Calais. Ces deux espèces devront donc être prises en considération dans la définition des enjeux et des objectifs. Leur enjeu de conservation a été calculé et les deux espèces sont classées en enjeu important, enjeu B.

Il est à remarquer que ces espèces n'avaient jamais été contactées auparavant en période de reproduction sur le site. Il serait donc intéressant de suivre les oiseaux chanteurs nocturnes pour obtenir un inventaire exhaustif des oiseaux nicheurs.

Certaines espèces à priorité élevée pourraient être nicheuses car les différents habitats du site leur sont favorables mais n'ont pas été observées jusque là :



- Goéland cendré (*Larus canus*)
- Barge à queue noire (*Limosa limosa*)
- Sarcelle d'été (*Spatula querquedula*)
- Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*)
- Courlis cendré (*Numenius arquata*)

Le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) était auparavant nicheur sur le site, à l'ouest dans les argousiers. Il n'a pas été recontacté depuis 2013, date à laquelle des travaux de débroussaillage de halliers d'argousier ont eu lieu pour favoriser les Limicoles et les Anatidés.

### Détermination et hiérarchisation des enjeux

La hiérarchisation des enjeux pour les oiseaux nicheurs est basée sur celle proposée par le Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris (Barneix M. et Gigot G., 2013). Seules les espèces patrimoniales ont été conservées.

Le principe de cette méthode est de définir une priorité de conservation des espèces en couplant, d'une part, la vulnérabilité de l'espèce, et, d'autre part, la responsabilité du territoire dans leur nidification. Deux indices sont donc calculés pour chaque espèce nicheuse : l'**indice de vulnérabilité** (IV) et l'**indice de responsabilité** (IR). Ces deux indices sont ensuite multipliés pour donner un **indice de conservation** (IC). Cet indice définira les espèces à enjeux de conservation pour le plan de gestion.

Calcul de l'indice de vulnérabilité (IV) : la méthode confronte la liste rouge Nord-Pas de Calais des oiseaux nicheurs et à la liste rouge nationale.

<b>Liste Rouge Nord-Pas de Calais</b>	CR	2	4	5	5	5
	EN	2	3	4	5	5
	VU	2	3	4	4	5
	NT	1	3	3	3	4
	LC	1	1	2	2	2
<b>Indice de Vulnérabilité (IV)</b>	LC	DD/NT	VU	EN	CR	
	<b>Liste Rouge Nationale</b>					

**5** : Niveau de vulnérabilité alarmant

**4** : Niveau de vulnérabilité préoccupant

**3** : Niveau de vulnérabilité significatif

**2** : Niveau de vulnérabilité notable

**1** : Niveau de vulnérabilité faible

Calcul de l'indice de responsabilité (IR) : l'indice de responsabilité patrimoniale (IR) est établi à partir de deux valeurs.

**Valeur attendue (Va)** = (Surface territoire d'étude / Surface territoire de référence) x 100

= (Surface Nord-Pas de Calais / Surface nationale) x 100

**Valeur observée (Vo)** = (Distribution espèce sur territoire d'étude / Distribution espèce sur territoire de référence) x 100

= (Distribution espèce Nord-Pas de Calais / Distribution espèce France) x 100

Le calcul de la zone d'occurrence nationale de l'espèce se fait grâce à l'Atlas des oiseaux nicheurs de France, (disponible en ligne) avec la synthèse 2009-2012. L'Atlas fournit un nombre de mailles où l'espèce est présente sur le territoire national. La taille des mailles étant 10 x 10 km, il suffit de multiplier le nombre de mailles par 100 pour obtenir la surface en kilomètres carrés.

Le calcul de la zone d'occurrence régionale de l'espèce se fait grâce à la Liste de rareté de l'avifaune nicheuse en Nord-Pas de Calais établie par le GON (Groupe ornithologique et naturaliste du Nord - Pas-de-Calais) pour la période 2009-2014. La liste fournit le nombre de mailles où l'espèce est présente dans l'ancienne région Nord-Pas de Calais. Les mailles faisant 5 km de côtés, il faut multiplier le nombre de mailles par 25 pour obtenir la surface en kilomètres carrés.

Valeur Observée (Vo)	1	2	3	4	5
Indice de Responsabilité (IR)	< Va	[Va – 2 Va[	[2 Va – 4 Va[	[4 Va – 6 Va[	≥ 6 Va
	Niveau de responsabilité suivant la valeur attendue (Va)				

- 5 : Responsabilité régionale majeure
- 4 : Responsabilité régionale forte
- 3 : Responsabilité régionale significative
- 2 : Responsabilité régionale modérée
- 1 : Responsabilité régionale faible

Calcul de la priorité de conservation (IC) : les indices précédents sont multipliés pour donner une priorité de conservation.

IR	5	5	10	15	20	25
	4	4	8	12	16	20
	3	3	6	9	12	15
	2	2	4	6	8	10
	1	1	2	3	4	5
Indice de Conservation (IC)	1	2	3	4	5	
	IV					

	IC	Type de priorité	Niveau de priorité
Enjeu A	16-25	Priorités de conservation majeures	5
Enjeu B	10-15	Priorités de conservation très élevées	4
Enjeu C	5-9	Priorités de conservation élevées	3
	3-4	Priorités de conservation modérées	2
	1-2	Priorités de conservation faibles	1

Les espèces **inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux** se voient attribuer un **niveau de priorité de 3 (enjeu B)** si celui-ci n'est pas atteint, car la RNN est dans une Zone de Protection Spéciale.

Après discussion avec les gardes de la RNN, le gestionnaire et les référents CSRPN, les enjeux de certaines espèces ont été modifiés :

- le **Gravelot à collier interrompu** (*Charadrius alexandrinus*) à enjeu C a été reclassé en enjeu A car l'espèce niche régulièrement, est rare en région et a un statut vulnérable en tant que nicheur au niveau national ;
- la **Sterne naine** (*Sternula albifrons*) est passée d'un enjeu C à A car l'espèce niche régulièrement et est assez rare en région ;

- la **Mouette mélanocéphale** (*Larus melanocephalus*) et la **Sterne caugek** (*Sterna sandvicensis*) ont été classées d'enjeu C ou B à A car ce sont des espèces parapluie pour les espèces qui aiment nicher à proximité des colonies de Laridés (exemple : Grèbe à cou noir *Podiceps nigricollis*), mais ce sont surtout des espèces emblématiques du site pour lesquelles de gros travaux de restauration ont été entrepris lors du précédent plan de gestion ;
- l'**Alouette des champs** (*Alauda arvensis*) est passé d'un enjeu C à un enjeu B car c'est un nicheur régulier sur le site et que l'espèce semble être en déclin rapide en France ;
- le **Chevalier gambette** (*Tringa totanus*) a également été reclassé d'un enjeu C secondaire à un enjeu B important, car l'espèce est en danger critique d'extinction en tant que nicheur en région. ;
- le **Goéland argenté** (*Larus argentatus*) a été gardé en enjeu B car c'est un oiseau dont les nids sont parfois détruits, en revanche, aucune mesure de gestion ne sera prise dans le plan de gestion car le site est déjà propice à sa nidification ;
- le **Pipit farlouse** (*Anthus pratensis*) est passé d'un enjeu C à B, car l'espèce est en déclin en France et il serait intéressant d'essayer d'observer la plus-value que peut offrir la RNN par rapport aux milieux agricoles ;
- l'**Huïtrier pie** (*Haematopus ostralegus*), en enjeu C a été surclassé en enjeu B car il est en danger critique d'extinction en tant que nicheur en Nord-Pas de Calais. ;
- la **Tourterelle des bois** (*Streptopelia turtur*), le **Cisticole des joncs** (*Cisticola juncidis*) et la **Linotte mélodieuse** (*Carduelis cannabina*) en enjeu C ont été surclassés en enjeu B car ce sont des espèces vulnérables en tant que nicheurs en France et qui sont en fort déclin ;
- la **Locustelle tachetée** (*Locustella naevia*), le **Pouillot fitis** (*Phylloscopus trochilus*), le **Tarier pâtre** (*Saxicola rubicola*), la **Mouette rieuse** (*Chroicocephalus ridibundus*), le **Vanneau huppé** (*Vanellus vanellus*) et le **Faucon crécerelle** (*Falco tinnunculus*), en enjeu C ont été surclassés en enjeu B car ce sont des espèces quasi menacées en tant que nicheurs en France et qui sont en fort déclin ;
- le **Coucou gris** (*Cuculus canorus*), en enjeu C a été surclassé en enjeu B malgré qu'il soit en préoccupation mineure en tant que nicheur en France car il est en déclin.

Tableau XXI : Oiseaux nicheurs classés par enjeu sur la RNN du Platier d'Oye - Source : Eden 62, 2018

Enjeu	Nom vernaculaire	Nom latin	Rareté régionale	LRNn	LRRn	Déterminante ZNIEEF	Directive oiseaux	Protection nationale	Nicheur	IV	IR
A	Grand Gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i> (Linné, 1758)	AR	VU	EN	oui	non	oui	régulier	4	3
A	Gravelot à collier interrompu	<i>Charadrius alexandrinus</i> (Linné, 1758)	R	VU	EN	oui	oui	oui	régulier	4	1
A	Hypolaïs icterine	<i>Hippolais icterina</i> ( Vieillot, 1817)	PC	VU	EN	non	non	oui	régulier	4	5
A	Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i> (Temminck, 1820)	PC	LC	LC	oui	oui	oui	régulier	1	2
A	Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i> (Latham, 1787)	AR	NT	EN	oui	oui	oui	régulier	3	2
A	Sterne naine	<i>Sternula albifrons</i> (Pallas, 1764)	AR	LC	EN	oui	oui	oui	régulier	2	1
B	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i> (Linné, 1758)	AC	NT	VU	non	non	non	régulier	3	1
B	Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i> (Linné, 1758)	PC	LC	VU	oui	oui	oui	régulier	2	3
B	Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i> (Linné, 1758)	PC	EN	EN	non	non	oui	irrégulier	5	1

*Rareté* : Exceptionnel (E) ; Très rare (RR), Rare (R) ; Assez rare (AR) ; Peu commun (PC) ; Assez commun (AC) ; Commun (C) ; Très commun (CC)  
*LRNn / LRRn (Listes Rouges Nationale et Régionale nicheurs)* : Eteint (Ex) ; En danger critique d'extinction (CR) ; En danger (EN) ; Vulnérable (VU) ; Quasi-menacé (NT) ; Préoccupation mineure (LC) ; Insuffisamment documenté (DD) ; Non applicable (NA)



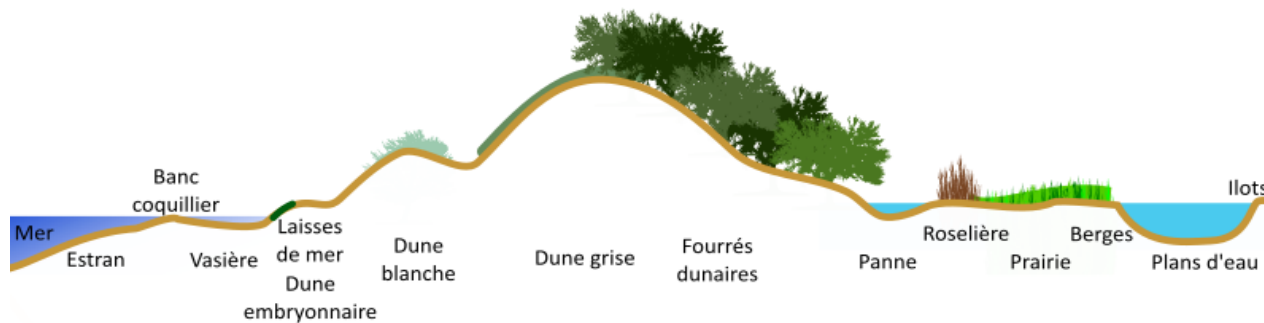
## Réserve Naturelle Nationale du Platier d'Oye

## Plan de gestion 2019-2028

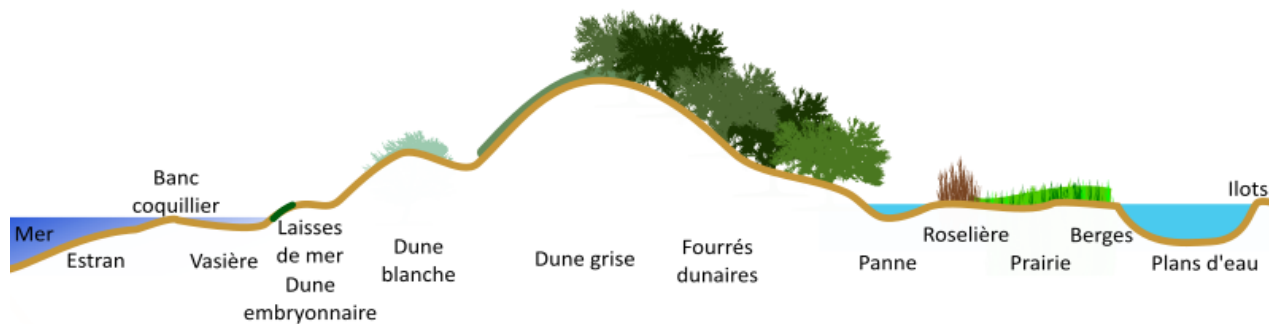
Enjeu	Nom vernaculaire	Nom latin	Rareté régionale	LRNn	LRRn	Déterminante ZNIEEF	Directive oiseaux	Protection nationale	Nicheur	IV	IR
B	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i> (Linné, 1758)	C	NT	VU	oui	oui	oui	irrégulier	3	2
B	Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i> (Linné, 1758)	PC	LC	CR	oui	non	non	irrégulier	2	1
B	Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i> (Rafinesque, 1810)	AR	VU	VU	oui	non	oui	irrégulier	4	1
B	Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i> (Linné, 1758)	AC	LC	VU	non	non	oui	régulier	2	1
B	Échasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i> (Linné, 1758)	AR	LC	EN	oui	oui	oui	rare	2	1
B	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i> (Linné, 1758)	c	NT	VU	non	non	oui	rare	3	1
B	Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i> (Pontoppidan, 1763)	AC	NT	VU	oui	non	oui	irrégulier	3	2
B	Huïtrier pie	<i>Haematopus ostralegus</i> (Linné, 1758)	PC	LC	CR	oui	non	non	régulier	2	2
B	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i> (Linné, 1758)	AC	VU	EN	non	non	oui	régulier	4	1
B	Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i> (Boddaert, 1783)	PC	NT	NT	non	non	oui	régulier	3	1
B	Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i> (Linné, 1766)	C	LC	NT	non	non	oui	régulier	1	2
B	Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i> (Linné, 1758)	AC	VU	VU	non	non	oui	régulier	4	1
B	Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i> (Linné, 1758)	AC	NT	VU	non	non	oui	régulier	3	1
B	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i> (Linné, 1758)	PC	LC	NT	oui	oui	oui	irrégulier	1	1
B	Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i> (Linné, 1766)	AC	NT	NT	non	non	oui	régulier	3	1
B	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i> (Linné, 1758)	AC	VU	EN	non	non	non	régulier	4	1
B	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i> (Linné, 1758)	C	NT	LC	non	non	non	régulier	1	2
C	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i> (Linné, 1758)	AC	LC	NT	non	non	oui	régulier	1	1
C	Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	PC	NT	LC	oui	non	oui	régulier	1	1
C	Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i> (Linné, 1758)	AC	VU	LC	non	non	oui	irrégulier	2	1
C	Canard chipeau	<i>Mareca strepera</i> (Linné, 1758)	AC	LC	EN	oui	non	non	rare	2	2
C	Canard souchet	<i>Spatula clypeata</i> (Linné, 1758)	AC	LC	VU	non	non	non	régulier	2	2
C	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i> (Linné, 1758)	AC	VU	VU	non	non	oui	irrégulier	4	1
C	Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)	AC	NT	LC	non	non	oui	régulier	1	1
C	Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i> (Latham, 1787)	AC	NT	LC	non	non	oui	régulier	1	1
C	Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i> (Linné, 1758)	AC	LC	VU	non	non	non	régulier	2	2
C	Goéland brun	<i>Larus fuscus</i> (Linné, 1758)	AC	LC	NT	oui	non	oui	rare	1	2
C	Goéland marin	<i>Larus marinus</i> (Linné, 1758)	PC	LC	EN	non	non	oui	régulier	2	1
C	Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i> (C.L. Brehm, 1831)	PC	LC	VU	oui	non	oui	régulier	2	2
C	Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i> (Linné, 1758)	AC	LC	NT	non	non	non	régulier	1	1
C	Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i> (Linné, 1758)	PC	LC	EN	non	non	oui	rare	2	1
C	Oie cendrée	<i>Anser anser</i> (Linné, 1758)	AC	VU	DD	oui	non	non	régulier	1	2
C	Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i> (Linné, 1758)	AC	LC	NT	non	non	non	irrégulier	1	2
C	Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i> (Scopoli, 1786)	PC	LC	VU	non	non	oui	régulier	2	1
C	Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> (Linné, 1758)	AC	LC	LC	oui	non	oui	régulier	1	2
C	Roselin cramoi	<i>Carpodacus erythrinus</i> (Pallas, 1770)	RR	NA	NA	oui	non	oui	rare	1	2
C	Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i> (C.L. Brehm, 1831)	PC	LC	NT	non	non	oui	régulier	1	1
C	Tadome de Belon	<i>Tadorna tadorna</i> (Linné, 1758)	AC	LC	NT	non	non	oui	régulier	1	2

Rareté : Exceptionnel (E) ; Très rare (RR), Rare (R) ; Assez rare (AR) ; Peu commun (PC) ; Assez commun (AC) ; Commun (C) ; Très commun (CC)  
 LRNn / LRRn (Listes Rouges Nationale et Régionale nicheurs) : Eteint (Ex) ; En danger critique d'extinction (CR) ; En danger (EN) ; Vulnérable (VU) ; Quasi-menacé (NT) ; Préoccupation mineure (LC) ; Insuffisamment documenté (DD) ; Non applicable (NA)

Tableau XXII : Répartition des espèces d'oiseaux nicheurs à enjeux A et B selon un profil type - Source : Eden 62, 2018



Espèce	Mer	Estran	Banc coquillier	Vasière	Laisses de mer	Dune embryonnaire	Dune blanche	Dune grise	Fourrés dunaires	Panne	Roselière	Prairies	Berges	Plans d'eau	Ilots
Grand gravelot															
Gravelot à collier interrompu															
Hypolaïs icterine									+ zones boisées						
Mouette mélanocéphale															
Sterne caugek															
Sterne naine															
Alouette des champs															
Avocette élégante															
Bruant des roseaux															
Busard des roseaux															
Chevalier gambette															
Cisticole des joncs															
Coucou gris									+ zones boisées						
Échasse blanche															
Faucon crécerelle															
Goéland argenté															
Huîtrier pie															
Linotte mélodieuse															
Locustelle tachetée															
Mouette rieuse															
Pipit farlouse															
Pouillo fitis															
Sterne pierregarin															



Tarier pâtre																										
Tourterelle des bois																										
Vanneau huppé																										
A	+	+																								
B	+	+																								
Bilan	+	+																								

Note : panne = dépression intra ou arrière-dunaire

Légende :

Présence de l'espèce

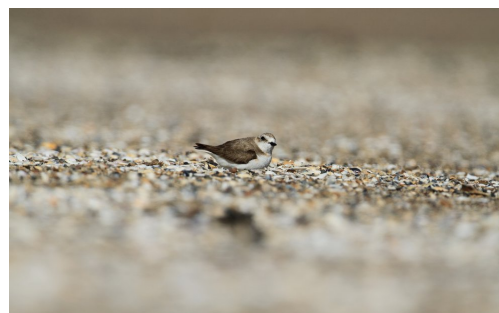
Importance du milieu pour l'ensemble des espèces



## ZOOM SUR LES ESPÈCES PHARES DU BANC COQUILLIER

### - GRAVELOT A COLLIER INTERROMPU (*Charadrius alexandrinus*)

Le Gravelot à collier interrompu s'observe dans les régions tempérées, méditerranéennes et steppiques. C'est une espèce qui niche dans les milieux ouverts présentant une végétation clairsemée ou absente et un substrat lui permettant de dissimuler son nid. Suite aux accouplements, le nid est creusé à même le sol, formant une petite cuvette, grâce à la poitrine du mâle. La ponte a lieu à partir de la fin du mois de mars et jusqu'à juillet. Les œufs sont couvés pendant 26 jours. Quelques jours après l'éclosion, la femelle abandonne les poussins, qui sont élevés uniquement par le mâle, et tente une nouvelle nidification avec un autre mâle. L'élevage des poussins dure de 4 à 6 semaines et ils acquièrent leur indépendance quelques jours après l'envol. L'effectif dans le Nord-Pas de Calais est très faible, environ 50 couples, par rapport aux 1526 couples présents en France (soit 3 %, données de l'Atlas des oiseaux de France métropolitaine 2010-2011). Le nombre de nids, de nichées et de poussins a augmenté sur la RNN d'après l'évaluation du précédent plan de gestion. La sécurisation de la nidification de la Sterne naine a profité au Gravelot à collier interrompu.



Gravelot à collier interrompu en nidification (Eden 62)

**- GRAND GRAVELOT (*Charadrius hiaticula*)**

Grand gravelot (Eden 62)

Le Grand gravelot est une espèce septentrionale qui niche en faible effectif sur les côtes nordiques. En période de reproduction, il fréquente les estrans sableux maritimes, dans les zones de galets, de dunes ou sur les secteurs sableux. Il peut s'accommoder de toute conformation paysagère où les végétaux ne dominent guère et ne recouvrent pas trop le sol ni en hauteur ni en étendue. La France est la limite méridionale de son aire de répartition estivale. Pendant la période de reproduction, le mâle peut défendre les abords du nid dans un rayon de 10 à 30 mètres contre la présence de passereaux nicheurs, de Limicoles et de Laridés. Les relations intraspécifiques sont rares en raison des distances souvent importantes qui séparent les couples (de 150 à 2800 m). Suite aux accouplements, le nid est creusé à même le sol, formant une petite cuvette. En cas d'échec, le couple peut

reconstruire plusieurs fois le nid. La ponte a lieu à partir du mois d'avril et se compose de 3 à 4 œufs pondus à 2 jours d'intervalle et couvés par les deux parents 23 à 25 jours. Les jeunes sont volants à l'âge de trois semaines. Une seconde ponte est régulière en juin - juillet et se produit souvent alors que les jeunes de la première couvée ne sont pas encore émancipés. L'effectif présent en Nord-Pas de Calais en période de nidification est modeste, avec 40 couples, ce qui ne représente que 17% de la population française, la Bretagne accueillant à elle seule la moitié des effectifs nicheurs (données de l'Atlas des oiseaux de France métropolitaine 2010-2011). En effet, les effectifs nicheurs en France se distribuent de la frontière belge au Morbihan. En Bretagne, les paysages alternent entre côte rocheuse accidentée, petits ports et petites plages de sable ou de galets. La côte nord, où niche principalement l'espèce, présente une très grande diversité de paysages sur un long linéaire. Dans le Pas-de-Calais, les effectifs nicheurs stationnent uniquement sur les larges plages de sable, sur de faibles linéaires et sont souvent soumis au dérangement anthropique. Cependant, la plupart des Grands gravelots dans le Nord-Pas de Calais nichant entre Le Clipon et Calais, le Platier d'Oye a une grande responsabilité vis-à-vis de cette espèce. Le nombre de nids sur la RNN du Platier d'Oye a augmenté au cours des 10 dernières années alors que le nombre de nichées et de poussins ne montre pas encore de résultats significatifs. Après 2011, les effectifs de Grand gravelot semblent être plus élevés et il est probable que cette constatation soit due à l'efficacité du suivi.



Panneau d'information du public sur la nidification des Gravelots (Eden 62)

La prédation par les goélands est souvent avancée comme une cause importante d'échec dans la reproduction des Gravelots (Grand gravelot et Gravelot à collier interrompu) mais la principale menace pesant sur ces espèces est constituée par les dérangements de toute nature qui interfèrent sur une espèce de haut de plage, là où les activités humaines sont les plus importantes et se pratiquent toute l'année. Ces facteurs constituent de toute évidence une limite à l'installation durable (abandon du nid) et effective dans différentes zones. La perte des pontes est également souvent due à leur noyade lors des recouvrements par la mer.

**- STERNE NAINE (*Sternula albifrons*)**

Sternes naines en nourrissage (LPO Anjou)

En France, la Sterne naine est un nicheur assez rare et localisé. Une population côtière se reproduit dans le Nord mais la majorité des couples nidifient sur le complexe fluvial Loire-Allier ou sur le pourtour méditerranéen. Au cours de la période de nidification, les oiseaux fréquentent les plages sablonneuses ou les rives caillouteuses des cours d'eau. La nidification se fait dans les dunes des côtes sableuses ou sur les bords des lagunes. Elle niche d'ordinaire sur terrain nu ou avec une végétation rase. Le nid est une simple excavation creusée dans le sol meuble (sable, graviers), parfois garni de débris végétaux, de cailloux ou de coquillages. Un à trois œufs, rarement plus, sont pondus de mi-mai, puis incubés pendant une période de 18 à 22 jours. En général une seule ponte est produite, sauf en cas de destruction. Dans ce dernier cas,

une ponte de remplacement, de taille moindre, peut être déposée. Les jeunes, semi-nidifuges, restent quelques jours au nid et prennent leur envol au bout d'une vingtaine de jours. Ensuite, les jeunes restent avec les parents environ deux à trois mois, nourris par ces derniers. Le succès de reproduction à l'envol fluctue considérablement, allant de 5% à 46% selon les années. En milieu côtier, la proximité des nids vis-à-vis de la mer, conduit souvent à l'échec complet de la reproduction de certaines



colonies. En France, les effectifs nicheurs ont été évalués à 1135-2105 couples entre 2009 et 2011 (Atlas des oiseaux de France métropolitaine). Entre les années 2005 et 2010, 300 couples de Sternes naines nichaient au Clipon. C'était alors la plus grande colonie de France.

Les principaux dérangements de l'espèce en période de reproduction sont d'origine humaine. La fréquentation du littoral atlantique est une des causes fréquentes de l'échec de la reproduction qui entraîne parfois la désertion complète d'une colonie. La divagation des chiens constitue également un dérangement, avec les mêmes conséquences. Les zones d'alimentation ne sont pas directement touchées, bien que la menace d'une diminution du stock de poissons soit réelle, de même que la contamination de ceux-ci par les organochlorés et les métaux lourds. Les zones de repos, notamment en période estivale, sont de plus en plus perturbées par la fréquentation touristique estivale. Ces dérangements empêchent les oiseaux d'accomplir correctement le cycle diurne à cette époque de l'année où il y a de nombreux jeunes et où les oiseaux vont effectuer leur migration vers l'Afrique. Bien que des dispositions aient été prises pour cette espèce dans le précédent plan de gestion pour limiter le dérangement, l'espèce ne semble pas réussir à se développer sur la RNN. Le nombre de poussins produits par rapport au nombre de nids est faible sur le site. En effet, les individus reconstruisent les nids après chaque submersion marine mais les couvées, elles, sont perdues.

Les sites de reproduction de ces trois espèces sont bien connus et localisés sur la RNN et des mesures temporaires de protection sont prises chaque année. L'espace est partagé, afin d'assurer la plus grande quiétude des oiseaux, grâce au balisage de l'aire de reproduction sur le banc coquillier. Bien que ces espèces soient très sujettes au dérangement, le problème de la **submersion marine** des nids reste **non résolu**. Il faut se poser la question de l'importance de l'enjeu de conservation accordé à ces colonies, sachant qu'elles ne sont pas de taille importante, que leur nidification échoue souvent pour cause de noyade et que des habitats côtiers plus propices se trouvent déjà à proximité du site (Calais). Cependant, la zone du Casino est en constante accrétion et il se peut que le site devienne plus favorable à l'avenir.

#### Pour en savoir plus :

Site oiseaux.net

<http://www.oiseaux.net/oiseaux/grand.gravelot.html>

<http://www.oiseaux.net/oiseaux/sterne.naine.html>

Site de l'INPN

<https://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/Grand-gravelot.pdf>

<https://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/Sterne-naine.pdf>

 Facteurs influençant la conservation des espèces nicheuses à enjeux A et B

L'état de conservation des oiseaux nicheurs est difficile à évaluer. Cependant, les nombreuses années de suivi des populations nicheuses par baguage, par suivis décadaire et par points d'écoute (STOC EPS) permettent de dégager des tendances d'évolution pour certaines espèces.

Un fascicule élaboré par Eden 62 compilant les données sur toute l'avifaune présente au Platier d'Oye est disponible en Annexe n°2.

Tableau XXIII : Facteurs d'influence pour la conservation de l'avifaune nicheuse sur la RNN du Platier d'Oye - Source : Eden 62, 2018

Code	Nom vernaculaire	Syntaxon	Menace nationale	Menace régionale	Tendance sur le site	Facteurs pour l'état de conservation	
						+	-
A	Grand Gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i> (Linné, 1758)			→ (pas significatif)	Encadrer la nidification; Faible couverture végétale; Limiter les sports de nature en période de reproduction	Erosion maritime; Perte d'habitats; Déangement par la fréquentation; Nettoyage de plage; Prédation; submersion marine
A	Gravelot à collier interrompu	<i>Charadrius alexandrinus</i> (Linné, 1758)			↗	Encadrer la nidification; Faible couverture végétale; Limiter les sports de nature en période de reproduction	Erosion maritime; Perte d'habitats; Déangement par la fréquentation; Nettoyage de plage; Prédation; submersion marine
A	Hypolaïs icterine	<i>Hippolaïs icterina</i> (Vieillot, 1817)			?	Préserver les taillis buissonnants et arbustifs	Disparition d'espaces buissonnants; Réchauffement climatique
A	Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i> (Temminck, 1820)			→	Limiter la végétation sur les îlots	Piétinement par le bétail; Prédation
A	Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i> (Latham, 1787)			→ (pas significatif)	Fauche des îlots; Limiter la prédation et le dérangement	Dérangement; Perte d'habitats; Prédation
A	Sterne naine	<i>Sternula albifrons</i> (Pallas, 1764)			→ (pas significatif)	Encadrer la nidification; Préserver les milieux sableux et ouverts (banc coquillier)	Dérangement; Submersion; Prédation
B	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i> (Linné, 1758)			?	Augmenter l'effet lisière; Favoriser les habitats prairiaux	Modification des pratiques agricoles; Intrants; Prédation
B	Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i> (Linné, 1758)			→ (pas significatif)	Maîtriser la fréquentation; Préserver les zones humides côtières	Perte d'habitats; Variation brusque des niveaux d'eau; Prédation; Pollution
B	Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i> (Linné, 1758)			?	Préserver les marges des zones humides et les roseières	Régression des roseières; Dérangement
B	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i> (Linné, 1758)			→ (pas significatif)	Développer les phragmitaies; Préserver les milieux humides	Régression des roseières; Dérangement
B	Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i> (Linné, 1758)			→	Limiter le dérangement; gérer les niveau d'eau	Pollution; Dérangement
B	Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i> (Rafinesque, 1810)			↘	Maintenir et préserver les prairies ouvertes	Régression des surfaces en herbe
B	Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i> (Linné, 1758)			→	Maintenir une mosaïque d'habitats	Régression de milieux ouverts; Diminution générale des grands insectes
B	Échasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i> (Linné, 1758)			→ (pas significatif)	Gérer les niveaux d'eau; Entretenir les îlots; Favoriser les zones inondées et végétalisées; Pâturage extensif	Dérangement; Variations brusques des niveaux d'eau; Pollution; Prédation
B	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i> (Linné, 1758)			→ (pas significatif)	Continuer la gestion extensive des prairies	Appauvrissement général des milieux
B	Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i> (Pontoppidan, 1763)			?	Entretenir les îlots; Maintenir les milieux ouverts	Prédation; Pollution
B	Huitrier pie	<i>Haematopus ostralegus</i> (Linné, 1758)			→ (pas significatif)	Limiter les sports de nature en période de reproduction	Dérangement; Fréquentation

Menace : préoccupation mineure (LC); quasi-menacé (NT); vulnérable (VU); en danger critique (CR, EN)

Tendance : ↑ = hausse; → = stable; ↓ = baisse; v = espèce non revue depuis plus de 20 ans; d = espèce non revue depuis plus de 10 ans; ? = indéterminée

Code	Nom vernaculaire	Syntaxon	Menace nationale	Menace régionale	Tendance sur le site	Facteurs pour l'état de conservation	
						+	-
B	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i> (Linné, 1758)			→ (pas significatif)	Maintenir et préserver les milieux ouverts et la végétation spontanée des dunes	Modification des pratiques agricoles ; Régression des surfaces en herbe
B	Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i> (Boddaert, 1783)			↘	Maintenir une végétation herbacée haute dominante dans les prairies	Développement des ligneux
B	Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i> (Linné, 1766)			→ (pas significatif)	Entretenir les îlots ; Maintenir les milieux ouverts	Prédation ; Dérangement ; Intensification de l'agriculture
B	Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i> (Linné, 1758)			?	Favoriser les habitats prairiaux et les pelouses dunaires	Modification des pratiques agricoles ; Régression des surfaces en herbe
B	Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i> (Linné, 1758)			↘	Entretenir les halliers d'argousier faux-nerprun ; empêcher le boisement de la dune	Réchauffement climatique ; Boisements vieillissants
B	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i> (Linné, 1758)			?	Entretenir les îlots ; Maintenir les milieux ouverts	Dérangement ; Surpêche ; Pollution
B	Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i> (Linné, 1766)			↘	Préserver les végétations herbacées ; Continuer la gestion extensive des prairies	Modification des pratiques agricole
B	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i> (Linné, 1758)			↘	Augmenter l'effet lisière ; Maintenir une mosaïque d'habitats ; Conserver les arbres morts sur pied	Perte d'habitats ; Dérangement
B	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i> (Linné, 1758)			→ (pas significatif)	Continuer la gestion extensive des prairies ; Gérer les niveaux d'eau	Modification des pratiques agricole

Menace : **préoccupation mineure (LC)** ; **quasi-menacé (NT)** ; **vulnérable (VU)** ; **en danger critique (CR, EN)**

Tendance : ↑ = hausse ; → = stable ; ↓ = baisse ; v = espèce non revue depuis plus de 20 ans ; d = espèce non revue depuis plus de 10 ans ; ? = indéterminée

Pour les espèces à enjeu C, voici les tendances observées dans le précédent plan de gestion précédent (2007-2016) :

- Effectifs de couples nicheurs **stables** : Phragmite des joncs ; Fuligule morillon ; Bouscarle de Cetti ; Faucon crécerelle ; Rossignol philomèle ; Lorient d'Europe (effectifs stables entre 2009 et 2011 puis non retrouvés depuis 2012) ; Grive draine ; Goéland marin (un couple régulier et prolifique pour son espèce).
- Effectifs de couples nicheurs **fluctuants** et/ou trop peu de données : Linotte mélodieuse ; Petit gravelot ; Coucou gris (fluctuants entre 2007 et 2013, aucune données après) ; Canard chipeau ; Fauvette des jardins (apparue depuis 2012) ; Fauvette grisette.
- Effectifs de couples nicheurs en **baisse** : Chardonneret élégant ; Mouette rieuse (l'espèce était très présente sur les îlots du Polder Est en 2012 mais ses effectifs ne font que chuter depuis) ; Cisticole des joncs (non retrouvée depuis 2010 mais si les hivers sont doux l'espèce pourrait revenir comme c'est le cas en 2018 aux Hemmes de Marck) ; Locustelle tachetée (non retrouvée depuis 2012) ; Bergeronnette grise ; Perdrix grise (non retrouvée depuis 2010) ; Tarier pâtre ; Pouillot fitis ; Tourterelle des bois ; Tadorne de Belon (effectifs de nichées plutôt stable ces 10 dernières années mais depuis 2010 les effectifs semblent diminuer, les travaux sur la zone des anciennes huttes pourraient avoir un impact positif qui contrebalancerait la diminution apparente de la reproduction chez cette espèce), Rossignol philomèle.
- Effectifs de couples nicheurs **faibles** : Petit gravelot ; Bouvreuil pivoine ; Canard souchet (nombre de nichées également faibles mais nombre de poussins élevés car cette espèce est prolifique).
- Oie cendrée : il s'agit d'une population férale, les individus se sont progressivement déplacés sur la carrière pour leur reproduction.
- Grèbe à cou noir : l'espèce n'a niché que lorsque les colonies de Laridés étaient présentes sur le site après 2012.
- Vanneau huppé : baisse des effectifs jusqu'en 2012 puis **augmentation** dès 2013 suite au débroussaillage des halliers d'argousier.

Le constat est que sur la durée de l'ancien plan de gestion les effectifs des couples (pour les passereaux principalement) sont à la baisse pour plus d'un quart des espèces. Seuls le Gravelot à collier interrompu et l'Alouette des champs voient leurs effectifs augmenter. Certaines espèces semblent également délaisser le site pour leur reproduction, telles que la Cisticole des joncs, le

Loriot d'Europe, la Mouette rieuse, la Mouette mélanocéphale ou encore la Sterne caugek. 11 des 47 espèces nicheuses à enjeu présentées ci-dessus voient leurs nombres de couples, de nids, de nichées ou de poussins diminuer, malgré les mesures de gestion appliquées pour leur préservation. Bien qu'il y ai des tendances au niveau national avec des oiseaux en fort déclin comme le Pipit farlouse ou la Linotte mélodieuse, il est difficile d'en déceler sur le site par manque de données ou à cause d'une période de temps trop courte. L'obtention de nouvelles données dans le prochain plan permettra de faire des statistiques sur une plus grande période dégageant ainsi de réelles tendances.

### A retenir !

- 223 espèces d'oiseaux entre 2007 et 2016 dont 47 espèces nicheuses patrimoniales ;
- Enjeux pour les oiseaux nicheurs : bancs coquilliers, fourrés dunaires, prairies, îlots.

## Hivernants

La façade littorale du Nord-Pas de Calais accueille 2,6 % du nombre total d'oiseaux d'eau hivernants retrouvés sur le littoral français (moyenne de 2007 à 2012, selon l'Observatoire National de la Mer et du Littoral). En janvier 2015, 8235 Limicoles ont été dénombrés répartis en 14 espèces, sur le littoral du Pas-de-Calais (Wetlands International et ONCFS).

**79 espèces hivernent** sur la réserve. Certaines populations, comme le Canard siffleur (*Mareca penelope*, 53%), représentent une grande proportion des oiseaux hivernants régionaux. En effet, on observe sur la RNN du Platier d'Oye jusqu'à 53 % des effectifs dénombrés lors du comptage Wetlands International pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Les effectifs de la réserve ont été comparés aux effectifs régionaux (Nord-Pas de Calais).

### Patrimonialité

**32 espèces** sont **patrimoniales**. Une espèce est définie comme patrimoniale pour le statut biologique hivernant dès lors qu'elle est inscrite à au moins l'un des documents suivants :

- Directive Oiseaux : annexe I ;
- Espèces déterminantes ZNIEFF ;
- Liste rouge européenne : de quasi-menacé (NT) à en danger critique d'extinction (CR) ;
- Liste rouge nationale des oiseaux hivernants : de quasi-menacé (NT) à en danger critique d'extinction (CR) ;
- Plan de conservation ou de restauration national ou régional.

### Détermination et hiérarchisation des enjeux

Seules les **22 espèces** patrimoniales, hivernant (période du 1<sup>er</sup> décembre au 31 janvier) de façon **régulière** (dénombrées sur au moins 6 années des 10 années de l'ancien plan de gestion) ont été retenues pour le plan de gestion. C'est seulement sur ces dernières qu'ont été calculé les enjeux.

L'avifaune ayant fait l'objet d'une étude lors de l'évaluation du précédent plan de gestion du Platier d'Oye, les résultats de l'analyse sur les hivernants sont utilisés pour définir les enjeux de conservation (Wisart C., 2017).

Calcul de l'indice de vulnérabilité (IV) : il est établi sur le niveau de menace indiqué dans la Liste Rouge nationale des oiseaux hivernants en France métropolitaine.

Liste Rouge nationale des oiseaux hivernants	NA/DD/LC	NT/VU	EN/CR
Indice de vulnérabilité (IV)	1	2	3

Calcul de l'indice de responsabilité (IR) : il est obtenu par comparaison des effectifs régionaux (Nord-Pas de Calais) et des effectifs de la réserve recensés lors des programmes Wetlands International. Ce pourcentage est la moyenne des effectifs recensés sur les 10 dernières années (2007-2016).

Pourcentage de l'effectif régional	[0% - 10%[	[10% - 50%[	≥ 50%
Indice de Responsabilité (IR)	1	2	3



Calcul de l'indice de Conservation (IC) : c'est la multiplication des deux indices précédents.

IR	3	3	6	9
	2	2	4	6
	1	1	2	3
Indice de Conservation		1	2	3
		IV		

**1-3** : Priorités de conservation faibles = Espèces à enjeu secondaire (C)

**4-6** : Priorités de conservation modérées = Espèces à enjeu important (B)

**7-9** : Priorités de conservation élevées = Espèces à enjeu prioritaire (A)

Pour les Limicoles côtiers qui ne figurent pas dans la liste précédente, les données de l'observatoire des Limicoles côtiers sont utilisées. A noter que ces données ne concernent pas uniquement la réserve, mais tout le littoral dunkerquois (secteur « Littoral Manche Orientale : de la frontière belge à la Seine »). Seule la période hivernale est retenue ici, la hiérarchisation se fera donc sur les effectifs moyens des mois de décembre et janvier. Si l'effectif moyen pour cette période atteint le Seuil d'Importance Nationale (SIN), l'espèce deviendra un enjeu de conservation.

Les programmes Wetlands International (WI) et Limicoles côtiers ne sont pas adaptés au comptage de tous les oiseaux. Dans notre cas il manque la Grive litorne (*Turdus pilaris*) et la Linotte à bec jaune (*Linaria flavirostris*, passereau nordique). De ce fait, aucun indice de responsabilité n'a pu être calculé pour ces deux oiseaux. Ils ont donc été classés à dire d'expert (en enjeu B pour la Grive litorne et en enjeu C pour la Linotte à bec jaune).

Les 4 passereaux nordiques du tableau ci-dessous sont en limite d'aire de répartition hivernale et donc rares en région. Bien que leur conservation ne représente pas un enjeu majeur pour le site, une gestion du dérangement et du maintien de leurs habitats préférentiels serait adéquate, additionnée à une surveillance des effectifs.

Après discussion avec les gardes de la RNN, le gestionnaire et les référents CSRPN, les enjeux des espèces suivantes ont été montés de C à B :

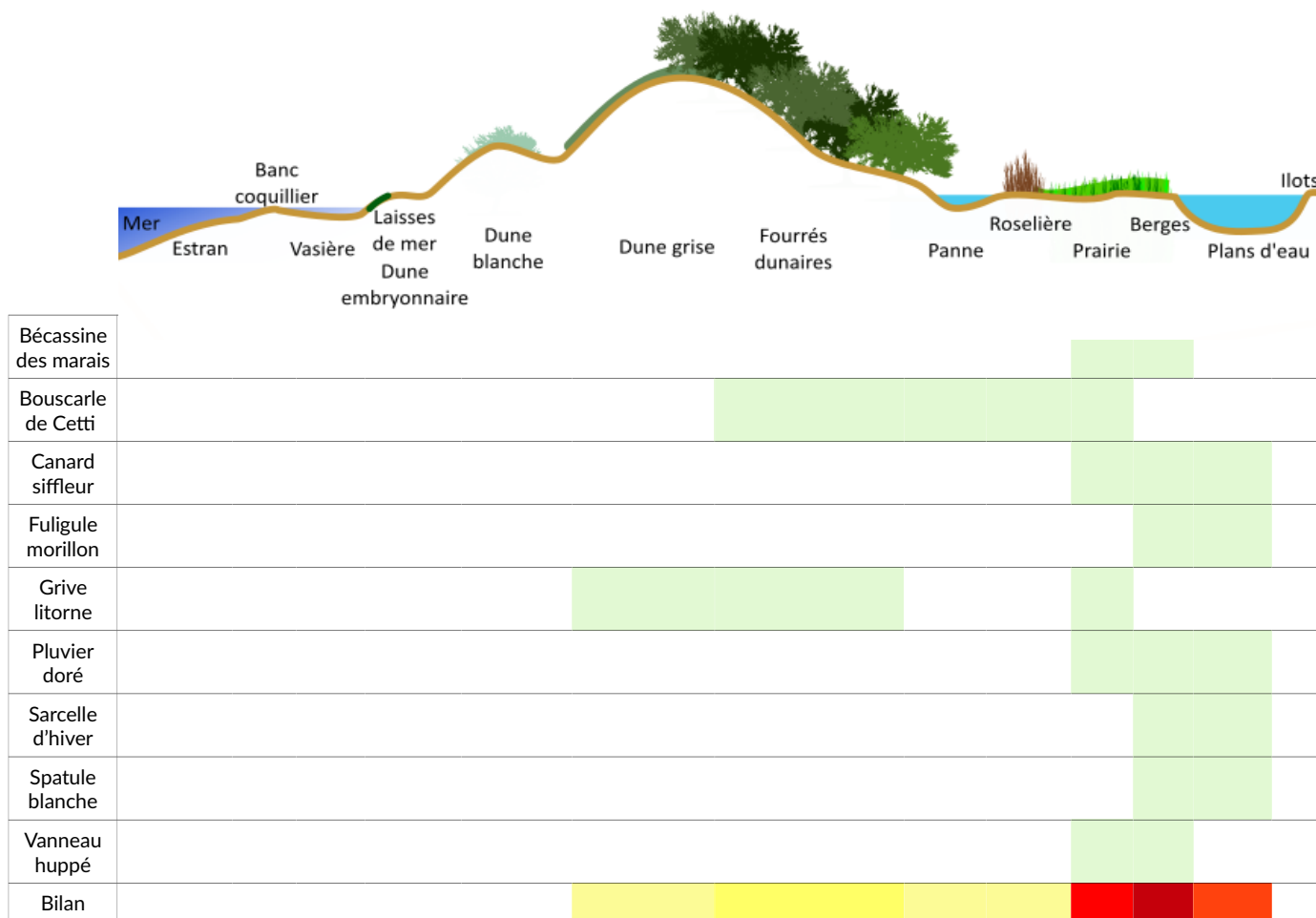
- la **Sarcelle d'hiver** (*Anas crecca*) car la RNN joue un rôle important dans la fonctionnalité des canards hivernants avec le marais de Guînes notamment, et l'espèce est présente en gros effectifs ponctuels sur le site ;
- la **Bécassine des marais** (*Gallinago gallinago*) car la RNN joue un rôle important pour les oiseaux gibier et l'espèce est présente en gros effectifs ponctuels sur le site ;
- le **Canard siffleur** (*Mareca penelope*) car la RNN joue un rôle important dans la fonctionnalité des canards hivernants et l'espèce est présente en très gros effectifs sur le site ;
- le **Pluvier doré** (*Pluvialis apricaria*) car l'espèce est en déclin ;
- le **Vanneau huppé** (*Vanellus vanellus*) car l'espèce est en déclin.

Enjeu	Nom vernaculaire	Nom latin	Rareté régionale NpdC	LRE	LRNh	Déterminante ZNIEEF	Directive oiseaux	Protection nationale	IV	IR	Effectif maximum rencontré entre 2009 et 2016 lors du décadaire
B	Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i> (Linné, 1758)	AC		DD	oui	non	non	1	2	591 (2009)
B	Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	PC			oui	non	oui	1	1	3 (2012)
B	Canard siffleur	<i>Mareca penelope</i> (Linné, 1758)	AC		LC	oui	non	non	1	3	708 (2010)
B	Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i> (Linné, 1758)	AC		NT	non	non	non	2	1	56 (2016)
B	Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i> (Linné, 1758)	AC		LC	oui	non	non	1	?	1000 (2009)
B	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i> (Linné, 1758)	PC		LC	non	oui	non	1	2	1041 (2016)
B	Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i> (Linné, 1758)	AC		LC	oui	non	non	1	2	1821 (2012)
B	Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i> (Linné, 1758)	AR		VU	non	oui	oui	2	2	4 (2012)
B	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i> (Linné, 1758)	C	VU	LC	non	non	non	1	2	3950 (2013)
C	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i> (Linné, 1766)	AC		NA	oui	oui	oui	1	1	12 (2009)
C	Alouette hausse-col	<i>Eremophila alpestris</i> (Linné, 1758)	R		NA	non	non	oui	1	1	11 (2015)
C	Bruant des neiges	<i>Plectrophenax nivalis</i> (Linné, 1758)	AR		NA	non	non	oui	1	1	131 (2014)
C	Bruant lapon	<i>Calcarius lapponicus</i> (Linné, 1758)	R		NA	non	non	oui	1	1	2 (2009)
C	Canard chipeau	<i>Mareca strepera</i> (Linné, 1758)	AC		LC	oui	non	non	1	1	44 (2013)
C	Canard pilet	<i>Anas acuta</i> (Linné, 1758)	PC		LC	oui	non	non	1	2	94 (2010)
C	Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i> (Linné, 1758)	PC		NA	oui	non	non	1	2	23 (2009)
C	Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i> (Linné, 1758)	PC		LC	oui	non	non	1	1	334 (2013)
C	Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i> (Pontoppidan, 1763)	AC		NA	oui	non	oui	1	1	511 (2014)
C	Goéland brun	<i>Larus fuscus</i> (Linné, 1758)	AC		LC	oui	non	oui	1	1	185 (2009)
C	Goéland cendré	<i>Larus canus</i> (Linné, 1758)	AC		LC	oui	non	oui	1	1	150 (2013)
C	Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i> (Linné, 1758)	AC		LC	oui	non	oui	1	1	447 (2015)
C	Grand Gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i> (Linné, 1758)	AR		LC	oui	non	oui	1	1	66 (2014)
C	Huitrier pie	<i>Haematopus ostralegus</i> (Linné, 1758)	PC		LC	oui	non	non	1	1	48 (2012)
C	Linotte à bec jaune	<i>Linaria flavirostris</i> (Linné, 1758)	RR		NA	non	non	oui	1	?	2 (2009)
C	Oie cendrée	<i>Anser anser</i> (Linné, 1758)	AC		LC	oui	non	non	1	2	87 (2016)
C	Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i> Linné, 1758	PC		NA	oui	non	non	1	1	6 (2013)

Rareté : Exceptionnel (E) ; Très rare (RR), Rare (R) ; Assez rare (AR) ; Peu commun (PC) ; Assez commun (AC) ; Commun (C) ; Très commun (CC)

LRE / LRNh (Listes Rouges Européenne et Nationale hivernants) : Eteint (Ex) ; En danger critique d'extinction (CR) ; En danger (EN) ; Vulnérable (VU) ; Quasi-menacé (NT) ; Préoccupation mineure (LC) ; Insuffisamment documenté (DD) ; Non applicable (NA)

Tableau XXV : Répartition des espèces d'oiseaux hivernants à enjeu B selon un profil type - Source : Eden 62, 2018



Note : panne = dépression intra ou arrière-dunaire

Légende :

Présence de l'espèce

Importance du milieu pour l'ensemble des espèces



Résumé de l'évaluation de l'ancien plan de gestion à propos des hivernants à enjeu :

- Effectifs **fluctuants** : Bécassine des marais ; Canard siffleur (effectifs importants) ; Canard pilet (effectifs très faibles) ; Fuligule morillon ; Goéland cendré.
- Effectifs **importants** : Sarcelle d'hiver (fortes variations interannuelles, semble plus présente depuis 2012-2013) ; Canard chipeau (peu représenté sur le site mais pic en hiver 2012-2013 avec de gros effectifs).
- Effectifs en **augmentation** : Vanneau huppé (depuis 2012-2013 mais tendance non significative) ; Grand cormoran (à partir de 2013 sur l'est du site) ; Chevalier gambette (depuis 2013 mais tendance non significative).
- Effectifs **réguliers** : Grand gravelot ; Huîtrier pie (depuis l'hiver 2012-2013 mais faibles effectifs).

Comme pour les nicheurs, les tendances ne sont pas significatives pour la majorité des espèces même si certaines espèces semblent avoir des effectifs hivernants en augmentation depuis 2012-2013. Il sera intéressant dans le nouveau plan de gestion de continuer à collecter des données sur les espèces à enjeu pour avoir un plus grand pas de temps et des tendances significatives.

Il est possible de faire un **lien entre les milieux et les espèces hivernantes** à enjeu. En effet, les espèces hivernantes sont dépendantes des berges, des prairies et des plans d'eau pour leur repos et leur alimentation (invertébrés, poissons notamment). Il est donc important de prendre en compte l'écosystème dans son ensemble pour préserver les oiseaux à enjeu.

## ZOOM SUR LE PROTOCOLE WETLANDS INTERNATIONAL

Le comptage Wetlands International est un recensement international des oiseaux d'eau qui s'effectue annuellement sur toutes les zones humides de la planète. Le but de cette opération concertée est d'estimer la taille des populations des espèces concernées, d'évaluer les tendances des effectifs et de déterminer l'évolution de la distribution des différentes populations. Ces outils de connaissance permettent de définir les priorités de conservation (identifier les principaux sites d'hivernage, d'étape et les sites prioritaires pour la conservation de ces espèces), d'initier des projets de protection des espèces menacées ou de gestion rationnelle des zones humides et des oiseaux d'eau, et de promouvoir et d'apporter une assistance technique aux conventions internationales de Ramsar et de Bonn.



Chargé de mission en comptage Wetland

Les dénombrements d'oiseaux d'eau en France, du réseau Ligue de Protection des Oiseaux-Wetlands International (LPO-WI), sont menés à la mi-janvier sur plus de 1500 sites regroupés en 452 « sites fonctionnels ». Un millier d'ornithologues de terrain issus de 140 associations et organismes y participent. Il s'agit tant de professionnels que d'amateurs bénévoles. Ce réseau s'est fortement développé depuis sa mise en place en 1966. Dans le Nord-Pas de Calais, le GON coordonne, en lien avec la Ligue de Protection des Oiseaux France (LPO France), les dénombrements d'oiseaux d'eau dans les 140 sites élémentaires de l'ancienne région. Ces sites sont parcourus par 150 observateurs bénévoles affiliés à 11 organismes différents. Chaque année, ce sont plus de 100 000 oiseaux de plus de 90 espèces qui sont comptabilisés dans les deux départements.

Les données collectées initialement ne concernaient que les Anatidés et la Foulque macroule *Fulica atra*. Progressivement, les autres familles d'oiseaux d'eau ont été couvertes : les Limicoles dès les années 1970, puis les cormorans et les Ardéidés depuis 1987, enfin toutes les familles (plongeurs, grèbes, Laridés, etc.) depuis 1994. Le nombre de sites couverts a également beaucoup augmenté, ayant presque triplé en 40 ans. Ainsi, toutes les zones humides importantes sont couvertes par ce réseau, ainsi qu'une très forte proportion des sites d'importance secondaire (Bernard et Fouque, 2010).

### Pour en savoir plus :

Site de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)

<https://cdnfiles1.biolovision.net/www.faune-aquitaine.org/userfiles/WetLands/BA012011BilanWI.pdf>

[https://www.lpo.fr/images/conservation/connaissance/36\\_om122\\_dossier\\_29-02-2016.pdf](https://www.lpo.fr/images/conservation/connaissance/36_om122_dossier_29-02-2016.pdf)

Site du Wetlands International

<https://europe.wetlands.org/>

### A retenir !

- 223 espèces d'oiseaux entre 2007 et 2016 dont 32 hivernantes patrimoniales ;
- Enjeux pour les oiseaux hivernants : prairies, berges et plans d'eau.



## Migrateurs

Le littoral du Nord-Pas de Calais est un territoire remarquable pour étudier la migration. L'ancienne région se situe, en effet, sur un carrefour géographique où se croisent, à l'automne, les flux d'oiseaux terrestres issus des pays du nord-ouest de l'Europe, qui longent le littoral, et les oiseaux issus des îles britanniques, qui gagnent le continent pour rejoindre leurs quartiers d'hivernage. Sa position face au détroit de la Manche permet également de suivre les migrations des espèces littorales et surtout marines.



Carte 18: Flux migratoires principaux des oiseaux transitant pas le détroit du Pas-de-Calais - Source : Eden 62

La Réserve Naturelle Nationale du Platier d'Oye est la première zone d'alimentation sur la côte Manche / Mer du Nord en France rencontrée par les migrateurs, qui empruntent la voie littorale, en route pour leurs quartiers d'hiver. Il y a **156** espèces **migratrices** (dont 76 strictes) sur le Platier d'Oye. On peut citer notamment les Chevaliers guignette (*Actitis hypoleucos*) et aboyeur (*Tringa nebularia*) qui ont des effectifs supérieurs aux seuils d'importance nationale (application du seuil 1% de la population nationale) sur le littoral Dunkerquois.

Enjeux habitats / espèces

- Oiseaux migrateurs et hivernants

### Patrimonialité

**105 espèces** sont **patrimoniales**. Dans la même logique que les précédentes méthodes, seuls les espèces patrimoniales pour le statut biologique migrateur ont été retenues et devaient donc être inscrites sur au moins l'un des documents suivants :

- Convention de Bonn du 23 juin 1979 relative à la protection des espèces migratrices ;
- Directive Oiseaux : annexe I ;
- Liste rouge européenne : de quasi-menacé (NT) à en danger critique d'extinction (CR) ;
- Liste rouge nationale des oiseaux de passage : de quasi-menacé (NT) à en danger critique d'extinction (CR) ;
- Espèces déterminantes ZNIEFF ;
- Plan de conservation ou de restauration national ou régional.

### Détermination et hiérarchisation des enjeux

Les migrateurs conservés dans le plan de gestion sont donc les migrateurs stricts et les migrateurs / hivernants dont la patrimonialité n'a pas été retenue en hivernant. Leur nombre étant conséquent, un second tri a été effectué sur la régularité de leur présence sur la réserve (réguliers = dénombrés sur au moins 6 années des 10 années de l'ancien plan de gestion).

On a donc 43 espèces patrimoniales **régulières** à enjeu. Le Canard colvert (*Anas platyrhynchos*), le Cygne tuberculé (*Cygnus olor*) et la Foulque macroule (*Fulica atra*) n'ont cependant pas été gardés à dire d'expert des gardes de la réserve. Il y a donc **40 espèces** à enjeu pour le **statut migrateur**.

La définition des enjeux pour ces espèces n'est pas forcément pertinente étant donné le caractère aléatoire dans la migration des oiseaux. Ces derniers ont donc été classés en fonction de leurs habitats. Les espèces classées en enjeu A font parti des cortèges d'oiseaux migrateurs des milieux vaseux (vasière / berges des plans d'eau) et des laisses de mer. Les espèces classées en enjeu B font partie des cortèges d'oiseaux migrateurs des milieux dunaires et prairiaux. Les espèces classées en enjeu C font partie des cortèges d'oiseaux migrateurs des milieux de plan d'eau ou de plage (estran sableux).

Après discussion avec les gardes de la RNN les enjeux des espèces suivantes ont été modifiés :

- la **Bernache cravant** (*Branta bernicla*) et la **Macreuse noire** (*Melanitta nigra*) sont passés d'un enjeu A à C car ce sont des espèces qui sont dénombrées au dessus de la réserve en migration mais qui ne se posent quasiment jamais ;
- le **Bécasseau sanderling** (*Calidris alba*) est monté d'un enjeu C à A car malgré que son habitat en migration sur la réserve soit l'estran sableux, le dérangement de cette espèce par les piétons et les chiens est très dommageable et pourrait être réduit.

Tableau XXVI : Oiseaux migrateurs classés par enjeu sur la RNN du Platier d'Oye - Source : Eden 62, 2018

Enjeu	Nom vernaculaire	Nom latin	Rareté régionale NpdC	LRE	LRNp	Déterminante ZNIEEF	Directive oiseaux	Protection nationale	Convention de Bonn	Effectif maximum rencontré entre 2009 et 2016 lors du décadeire
A	Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i> (Linné, 1758)	PC	VU	VU	oui	non	non	oui	50 (2013)
A	Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i> (Linné, 1758)	AR		NA	non	oui	non	oui	54 (2012)
A	Bécasseau cocorli	<i>Calidris ferruginea</i> (Pontoppidan, 1763)	R		LC	non	non	oui	oui	2 (2016)
A	Bécasseau maubèche	<i>Calidris canutus</i> (Linné, 1758)	AR		DD	non	non	non	oui	30 (2015)
A	Bécasseau minute	<i>Calidris minuta</i> (Leisler, 1812)	AR		LC	non	non	oui	oui	6 (2016)
A	Bécasseau sanderling	<i>Calidris alba</i> (Pallas, 1764)	AR		NA	non	non	oui	oui	1000 (2014)
A	Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i> (Linné, 1758)	PC		NA	non	non	oui	oui	1000 (2013)
A	Bergeronnette de Yarrell	<i>Motacilla alba yarrellii</i> (Gould, 1837)	AR			oui	non	non	non	4 (2014)
A	Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i> (Gunnerus, 1767)	PC		LC	non	non	non	oui	62 (2009)
A	Chevalier arlequin	<i>Tringa erythropus</i> (Pallas, 1764)	AR		DD	non	non	non	oui	14 (2012)
A	Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i> (Linné, 1758)	AC		LC	non	non	oui	oui	15 (2009)
A	Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i> (Linné, 1758)	AC		DD	oui	non	oui	oui	27 (2010)
A	Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i> (Linné, 1758)	AR		LC	non	oui	oui	oui	5 (2010)
A	Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i> (Linné, 1758)	PC		NT	oui	oui	non	oui	50 (2013)
A	Courlis cortieu	<i>Numenius phaeopus</i> (Linné, 1758)	AR		VU	non	non	non	oui	50 (2015)
A	Mouette pygmée	<i>Hydrocoloeus minutus</i> (Pallas, 1776)	AR		NA	non	oui	oui	non	21 (2015)
A	Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i> (Linné, 1758)	AR		NA	non	non	non	oui	49 (2016)
A	Tournepiere à collier	<i>Arenaria interpres</i> (Linné, 1758)	AR		NA	non	non	oui	oui	18 (2012)

Rareté: Exceptionnel (E); Très rare (RR), Rare (R); Assez rare (AR); Peu commun (PC); Assez commun (AC); Commun (C); Très commun (CC)

LRE / LRNp (Listes Rouges Européenne et Nationale de passage): Eteint (Ex); En danger critique d'extinction (CR); En danger (EN); Vulnérable (VU); Quasi-menacé (NT); Préoccupation mineure (LC); Insuffisamment documenté (DD); Non applicable (NA)

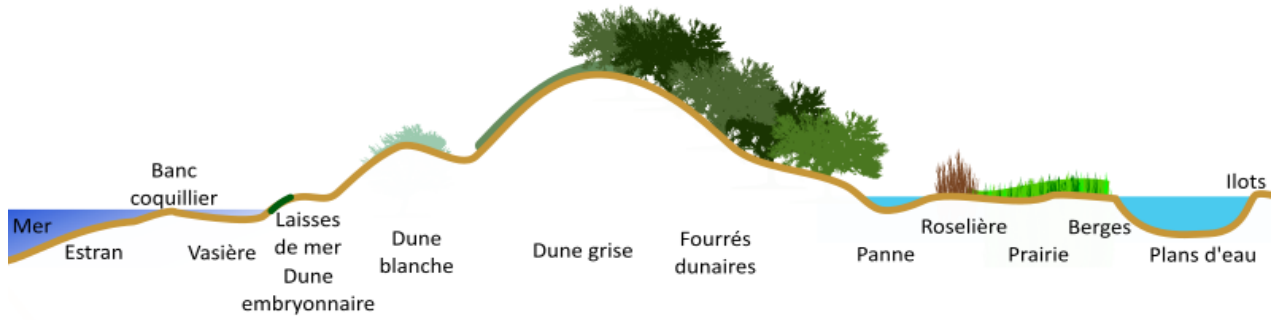
Enjeu	Nom vernaculaire	Nom latin	Rareté régionale NpdC	LRE	LRNp	Déterminante ZNIEEF	Directive oiseaux	Protection nationale	Convention de Bonn	Effectif maximum rencontré entre 2009 et 2016 lors du décadaire
B	Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i> (Linné, 1758)	PC		NA	non	non	non	oui	60 (2012)
B	Bernache nonnette	<i>Branta leucopsis</i> (Bechstein, 1803)	PC		NA	non	oui	oui	oui	162 (2010)
B	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i> (Linné, 1766)	C		NA	oui	oui	oui	oui	4 (2010)
B	Buse variable	<i>Buteo buteo</i> (Linné, 1758)	C		NA	non	oui	non	oui	4 (2016)
B	Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i> (Linné, 1758)	PC		NA	oui	oui	oui	oui	1 (2014)
B	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i> (Linné, 1758)	PC		NA	oui	oui	oui	oui	17 (2012)
B	Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i> (Linné, 1758)	C		NA	non	oui	non	oui	4 (2010)
B	Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i> (Linné, 1758)	AC		NA	non	non	oui	oui	3 (2013)
B	Grande Aigrette	<i>Casmerodius albus</i> (Linné, 1758)	AC			non	oui	oui	oui	4 (2012)
B	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i> (Pontoppidan, 1763)	PC		NA	oui	oui	oui	non	2 (2012)
B	Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i> (Linné, 1758)	AR		DD	oui	non	oui	non	6 (2011)
B	Oie rieuse	<i>Anser albifrons</i> (Scopoli, 1769)	AR			non	non	non	oui	60 (2016)
B	Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i> (S.G. Gmelin, 1774)	AC		NA	non	non	oui	oui	1 (2016)
B	Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i> (Linné, 1758)	PC		NA	oui	non	oui	non	500 (2015)
B	Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i> (Linné, 1758)	AC		DD	oui	non	oui	non	26 (2012)

Rareté: Exceptionnel (E); Très rare (RR), Rare (R); Assez rare (AR); Peu commun (PC); Assez commun (AC); Commun (C); Très commun (CC)  
 LRE / LRNp (Listes Rouges Européenne et Nationale de passage): Eteint (Ex); En danger critique d'extinction (CR); En danger (EN); Vulnérable (VU); Quasi-menacé (NT); Préoccupation mineure (LC); Insuffisamment documenté (DD); Non applicable (NA)

Enjeu	Nom vernaculaire	Nom latin	Rareté régionale NpdC	LRE	LRNp	Déterminante ZNIEEF	Directive oiseaux	Protection nationale	Convention de Bonn	Effectif maximum rencontré entre 2009 et 2016 lors du décadaire	Milieux fréquentés en période de migration
C	Bernache cravant	<i>Branta bernicla</i> (Linné, 1758)	AR	VU		non	non	oui	oui	2150 (2009)	estran sableux, vasières
C	Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i> (Linné, 1758)	AC		NA	non	non	non	oui	70 (2013)	plans d'eau
C	Garrot à œil d'or	<i>Bucephala clangula</i> (Linné, 1758)	PC			non	oui	non	oui	5 (2010)	plans d'eau
C	Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i> (Linné, 1758)	AR		DD	non	oui	oui	oui	5 (2015)	plans d'eau
C	Macreuse noire	<i>Melanitta nigra</i> (Linné, 1758)	AR		NA	non	non	non	oui	650 (2013)	vasières, plans d'eau
C	Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i> (Pontoppidan, 1763)	AR		DD	non	oui	oui	oui	60 (2012)	estran sableux, mer, plans d'eau
C	Sarcelle d'été	<i>Spatula querquedula</i> (Linné, 1758)	PC		NT	oui	non	non	oui	18 (2010)	plans d'eau

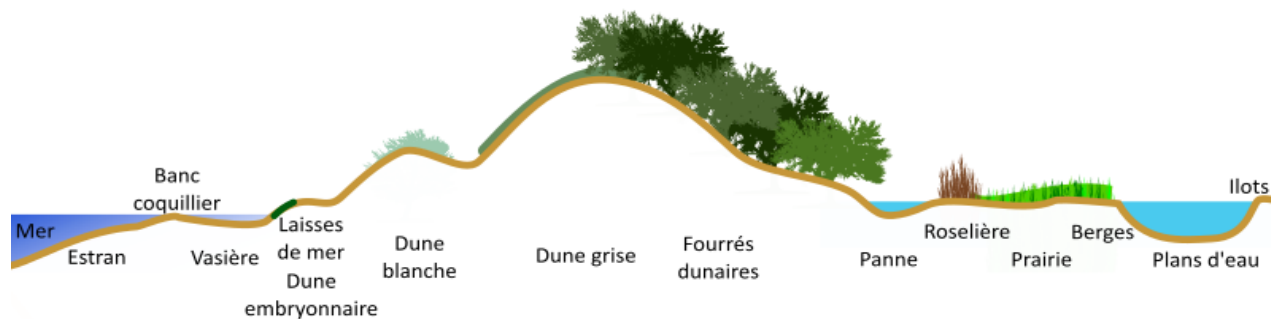
Rareté: Exceptionnel (E); Très rare (RR), Rare (R); Assez rare (AR); Peu commun (PC); Assez commun (AC); Commun (C); Très commun (CC)  
 LRE / LRNp (Listes Rouges Européenne et Nationale de passage): Eteint (Ex); En danger critique d'extinction (CR); En danger (EN); Vulnérable (VU); Quasi-menacé (NT); Préoccupation mineure (LC); Insuffisamment documenté (DD); Non applicable (NA)

Tableau XXVII : Répartition des espèces d'oiseaux migrateurs à enjeux A et B selon un profil type - Source : Eden 62, 2018



Espèce	Mer	Estran	Banc coquillier	Vasière	Laisses de mer	Dune embryonnaire	Dune blanche	Dune grise	Fourrés dunaires	Panne	Roselière	Prairie	Berges	Plans d'eau	Ilots
Barge à queue noire															
Barge rousse															
Bécasseau cocorli															
Bécasseau maubèche															
Bécasseau minute															
Bécasseau sanderling															
Bécasseau variable															
Bergeronnette de Yarell															
Chevalier aboyeur															
Chevalier arlequin															
Chevalier culblanc															
Chevalier guignette															
Chevalier sylvain															
Combattant varié															
Courlis corlieu															
Mouette pygmée															
Pluvier argenté															
Tournepierrre à collier															
Bécasse des bois															
Bernache nonnette															
Busard Saint-Martin															
Buse variable															
Butor étoilé															
Cigogne blanche															
Épervier d'Europe															

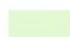




Faucon hobereau																				
Grande aigrette																				
Hibou des marais																				
Merle à plastron																				
Oie rieuse																				
Rougequeue noir																				
Tarin des aulnes																				
Traquet motteux																				
A																				
B																				
Bilan																				

Note : panne = dépression intra ou arrière-dunaire

#### Légende :

 Présence de l'espèce

#### Importance du milieu pour l'ensemble des espèces



Résumé de l'évaluation de l'ancien plan de gestion à propos des migrateurs à enjeu :

- Effectifs **faibles** : Chevalier guignette (pas de tendance) ; Barge à queue noire (faibles effectifs en migration pré-nuptiale, quelques variations interannuelles) ; Courlis corlieu (mais augmentation des effectifs en migration pré-nuptiale) ; Combattant varié (mais augmentation des effectifs sur la RNN en migration pré-nuptiale depuis 2009) ; Pluvier argenté (mais augmentation des effectifs en période de migration post-nuptiale depuis 2009) ; Chevalier arlequin (en migration pré-nuptiale, présents au printemps) ; Chevalier aboyeur (mais réguliers) ; Chevalier culblanc (en migration post-nuptiale mais stables).
- Effectifs **importants** : Bécasseau variable.
- Effectifs **variables** : Fuligule milouin (fortes variations interannuelle en migration pré-nuptiale)

#### A retenir !

- 223 espèces d'oiseaux entre 2007 et 2016 dont 105 migratrices patrimoniales ;
- Enjeux pour les migrateurs : mer, estran, vasières, fourrés dunaires, prairies, berges et plans d'eau.

## c) Reptiles, amphibiens, poissons

### Reptiles

Une seule espèce de reptile est présente sur la réserve, il s'agit du **lézard vivipare** (*Zootoca vivipara*), observable à l'occasion sur le platelage.

### Amphibiens

Historiquement, 8 espèces d'amphibiens (anoures comme urodèles) ont été observées au Platier d'Oye. Cependant, malgré les suivis réguliers, les **Tritons crêté** (*Triturus cristatus*) et **alpestre** (*Ichthyosaura alpestris*) n'ont pas été revus depuis leur première observation en 1995. Ceci peut s'expliquer par le fait que les données proviennent de l'Inventaire du Patrimoine Génétique des Réserves Naturelles de France de 1995, où ces dernières sont annotées comme « doute ou à confirmer ». Le **Triton palmé** (*Lissotriton helveticus*), quant à lui, n'a pas été revu depuis 10 ans, il peut s'agir d'une erreur d'identification car il n'y avait qu'une seule donnée. Des suivis sont réalisés depuis 2008 et un protocole MARE (protocole de suivi de l'occurrence des communautés d'amphibiens) a été mis en place ces dernières années. La diversité des amphibiens n'est pas très élevée sur la RNN avec seulement **5 espèces** différentes (Crapaud Calamite *Bufo calamita*, Crapaud commun *Bufo bufo*, Grenouille Rousse *Rana temporaria*, Grenouille commune *Pelophylax kl. esculentus* et Triton ponctué *Lissotriton vulgaris*).

### Détermination et hiérarchisation des enjeux

La méthode de classement des enjeux pour les amphibiens est la même que celle utilisée pour les mammifères, décrite précédemment, avec un dire d'expert des gardes cette fois-ci.

Tableau XXVIII : Amphibiens à enjeu présents sur la RNN du Platier d'Oye – Source : Eden 62, 2018

Enjeu	Nom latin	Nom vernaculaire	Rareté régionale	LRF	LRR	Déterminante ZNIEFF	Directive Habitat Faune/Flore	Protection nationale
A	<i>Bufo calamita</i>	Crapaud calamite	AC	LC	NT	oui	oui	oui
B	<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	CC	LC	LC	non	non	oui
B	<i>Lissotriton vulgaris</i>	Triton ponctué	C	NT	LC	non	non	oui

Rareté : Exceptionnel (E) ; Très rare (RR), Rare (R) ; Assez rare (AR) ; Peu commun (PC) ; Assez commun (AC) ; Commun (C) ; Très commun (CC)  
 LRF / LRR (Listes Rouges Française et Régionale) : Eteint (Ex) ; En danger critique d'extinction (CR) ; En danger (EN) ; Vulnérable (VU) ; Quasi-menacé (NT) ; Préoccupation mineure (LC) ; Insuffisamment documenté (DD) ; Non applicable (NA)



Crapaud calamite (*Bufo calamita*)

Le Crapaud calamite (*Bufo calamita*), est en enjeu A car c'est une espèce quasi-menacée en région dont l'habitat pourrait être amélioré au niveau de la zone tampon de la RNN. De plus, c'est une espèce à suivre car elle est présente de façon aléatoire et restreinte (parfois seulement 2 à 3 zones de contact depuis les prospections de 2007) sur le site. Le Crapaud commun (*Bufo bufo*) et le Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*) ont été classés en enjeu B à dire d'expert car ce sont deux espèces qui sont présentes tous les ans (depuis 2007) sur la majorité des mares prospectées.

### Poissons

Un recensement des espèces présentes dans les **mares du Polder Est** a été effectué en 2008, lors des études préalables au DOCOB. Lors de cette étude, il a été mis en évidence que **6 espèces** caractéristiques des **milieux estuariens** fréquentent la réserve.

### Détermination et hiérarchisation des enjeux

Parmi ces espèces, 5 sont des espèces **marines à enjeu** :

#### - Enjeu A :

- **Anguille d'Europe** (*Anguilla anguilla*) (déclarée « **en danger critique d'extinction** » sur la liste rouge nationale, inscrite à l'Annexe II de la Convention de Bonn (espèces migratrices) de la faune sauvage et à l'Annexe V de la convention OPSAR (protection du milieu marin de l'Atlantique du nord-est))

**- Enjeux B :**

- Bar commun (*Dicentrarchus labrax*)
- Flet commun (*Platichthys flesus*) (déclaré « insuffisamment documenté » sur la liste rouge nationale)
- Mulet doré (*Chelon auratus*)
- Mulet porc (*Chelon ramada*) (déclaré « préoccupation mineure » sur la liste rouge nationale)

Il s'agit d'espèces **euryhalines** (capables de supporter de grandes différences de salinité) **migratrices**. Les adultes quittent les eaux douces ou saumâtres et vont se reproduire en mer dès la fin d'été pour certaines espèces et jusqu'en hiver pour d'autres. Les juvéniles reviennent au printemps dans ces zones de **nurserie** (prés-salés, de la vasière de la zone des ancienne huttes, en eau) où ils pourront grandir rapidement grâce à la production secondaire importante.

La présence de ces espèces au Platier d'Oye lors de leur phase juvénile permet non seulement de **préserver les stocks de poissons**, mais également d'assurer une **ressource alimentaire** à d'autres espèces du Platier d'Oye (Laridés, Ardéidés, Podicipédidés...)

**Enjeux habitats / espèces**

- Poissons migrateurs

Il est prévu en 2019 de supprimer le pont sur la partie est et de créer une passe à poisson (amélioration de la semelle béton, remise en état de l'écluse et curage pour remettre à niveau) pour la libre circulation de l'ichtyofaune.

La 6<sup>ème</sup> espèce est d'origine **dulçaquicole** (qui vit exclusivement en eau douce) :

- Épinoche (*Gasterosteus aculeatus*)

## ZOOM SUR L'ANGUILLE ARGENTÉE D'EUROPE

L'Anguille argentée d'Europe (*Anguilla anguilla*) est un poisson de forme allongée, au corps cylindrique dans sa partie antérieure et aplati latéralement dans sa région caudale. Sa silhouette rappelle celle du serpent, d'où son nom (du latin *anguis*, le serpent). C'est une espèce emblématique du Pas-de-Calais. L'Anguille est un grand migrateur amphihalal thalassotoque (qui vit en eau douce mais qui naît et se reproduit en mer).



Anguille argentée d'Europe (AFB)

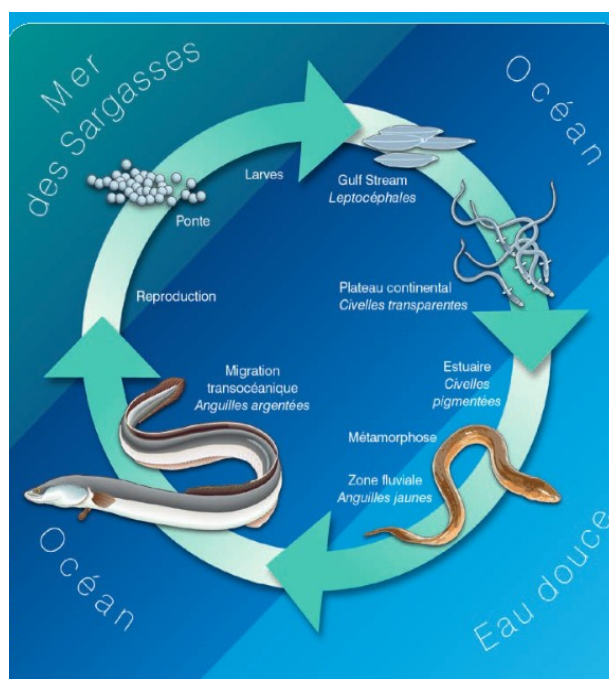


Figure 33: Cycle de vie de l'Anguille argentée d'Europe –  
Source : Agence Française pour la Biodiversité

Son cycle de vie, présenté ci-dessus, est assez complexe et passe par plusieurs phases. Sur le Platier d'Oye, on peut supposer que les civelles rentrent dans le Polder Est lors de fortes marées et par grand vents. Elles grandissent et grossissent ainsi probablement dans les plans d'eau les moins salés pour devenir Anguille jaune. Elles se transforment alors en Anguille argentée dans les eaux plus saumâtres à salées du Polder Est et de la vasière de la zone des anciennes huttes pour partir en mer. Une passe à poisson va être installée pour faciliter la continuité écologique et permettre aux Anguilles (et aux autres poissons migrateurs) de dévaler vers leur lieu de reproduction plus aisément.

Longtemps abondantes, les Anguilles argentées d'Europe se retrouvent en forte régression depuis les années 1980. L'espèce est classée en danger critique d'extinction sur les listes rouges mondiale et française. Les anguilles, poissons migrateurs, sont impactées par les modifications du Gulf Stream, la dégradation des habitats, les barrages, l'altération de la qualité de l'eau, le parasitisme (par *Anguillicola crassus*) ou la surpêche. Le règlement européen n°1100/2007 du 18 septembre 2007 institue des mesures de reconstitution du stock d'anguilles européennes afin de favoriser le retour des géniteurs (anguilles argentées) vers leur lieu de reproduction. Le plan de gestion français de l'anguille a ainsi prévu des actions sur la continuité écologique, tant à la montaison, pour permettre aux jeunes anguilles d'atteindre des sites de croissance, qu'à la dévalaison, pour limiter les mortalités lorsque les anguilles adultes retournent vers la mer pour se reproduire. Malgré les mesures de conservation déjà mis en place, l'amélioration des connaissances et la sauvegarde de cette espèce emblématique de nos cours d'eau est prépondérante.

### Pour en savoir plus :

Site du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/continuite-ecologique-des-cours-deau-0>

Site de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB)

[https://www.afbiodiversite.fr/sites/default/files/actualites/AFB\\_Plaquette\\_Anguille\\_europeenne\\_2017.pdf](https://www.afbiodiversite.fr/sites/default/files/actualites/AFB_Plaquette_Anguille_europeenne_2017.pdf)

Site de la fédération de pêche du Pas-de-Calais

<http://www.peche62.fr/etude-fbma/>

### A retenir !

- 1 espèce de reptile, 5 espèces d'amphibiens, 6 espèces de poissons dont 1 espèce en enjeu A l'Anguille argentée d'Europe et 4 espèces en enjeu B.

## d) Invertébrés

Certains groupes d'invertébrés sont assez mal connus en région. Il est compliqué de trouver des données détaillant leur statuts de protection au niveau régional ou national, leur menace ou leur tendance. Beaucoup d'invertébrés sont cependant de bons indicateurs notamment en terme de pollution des eaux ou des milieux. Il serait donc intéressant de continuer les efforts de prospection sur le site. Ils font partie de l'**alimentation** de nombreux oiseaux présents sur la réserve. Mollusques, crustacés et insectes sont en effet des proies de choix, notamment pour les **Limicoles**. Dans l'optique de mieux connaître les ressources alimentaires disponibles pour les oiseaux, une étude a été réalisée en 2008, préalablement au DOCOB pour connaître la diversité et l'abondance des **invertébrés benthiques et pélagiques** de certains **plans d'eau** de la réserve.

Les résultats de cette étude montrent un **estran très pauvre en biomasse**, ce qui est plutôt classique sur ce type de milieu. Les plans d'eau du Polder Ouest et du Polder Est présentent, quant à eux, une grande concentration en **larves de chironomes** (insectes). Les **mollusques** sont plutôt présents dans les plans d'eau douce de la partie ouest et les **crustacés** dans les eaux saumâtres de la partie est. Les mares des anciennes huttes présentent une forte abondance en ***Nereis diversicolor***, un annélide très prisé des Limicoles dont le Courlis cendré et le Bécasseau variable. C'est au printemps que la diversité et la biomasse dans les plans d'eau sont les plus faibles.

Outre ces espèces **aquatiques**, qui forment une grande partie de la ressource alimentaire des Limicoles, on trouve aussi des invertébrés **terrestres**, dont de nombreux insectes. Parmi les principaux groupes, on peut noter les **lépidoptères**, les **odonates**, les **orthoptères**, les **coléoptères**, les **diptères** et les **hyménoptères**. Les **coléoptères** aquatiques ont fait l'objet d'un recensement dans le précédent plan de gestion.

**172 espèces ont été observées** auxquels s'ajoutent certains insectes aquatiques, arachnides, rotifères, nématodes, mollusques et crustacés (sur les mares nommées « lagunes 1 et 2 », « mare observatoire flaqué aux oies », « lagune îlot poisson » et « lagune de



l'écluse ». On peut dénombrer 41 espèces de lépidoptères dont 24 rhopalocères (1 patrimoniale) et 17 hétérocères ; 18 espèces d'odonates dont 4 sont patrimoniales ; 15 espèces d'orthoptères dont 1 est patrimoniale ; 72 espèces de coléoptères aquatiques dont 18 sont patrimoniales ; 4 espèces de coléoptères terrestres ; 1 espèce de dermoptère ; 20 espèces de diptères et 1 espèce d'hémiptère. Les données proviennent des observations ponctuelles réalisées par les gardes de la réserve mais aucun protocole précis n'a été utilisé à ce jour. En effet, les suivis lépidoptères, odonates, orthoptères et coléoptères sont des suivis exigeants qui demandent du temps et de nombreuses connaissances. De plus, leur période de développement coïncidant avec celle de l'avifaune nicheuse (printemps-été), il est difficile de les suivre dans certaines zones sans occasionner de dérangement. C'est pourquoi les inventaires sur ces espèces ne sont pas exhaustifs et quantitatifs.

### Patrimonialité et détermination / hiérarchisation des enjeux

Aucune méthode n'existe à l'heure actuelle pour hiérarchiser les espèces. Une sélection a été faite pour ne retenir que les espèces patrimoniales. Le classement a ensuite été réalisé selon les dires d'un expert d'Eden 62. Une espèce est considérée comme patrimoniale dès lors qu'elle est inscrite sur au moins un des documents suivants :

- Directive Habitats-Faune-Flore : annexes II ou IV ;
- Espèces déterminantes ZNIEFF (sauf si c'est le seul critère, car la liste est ancienne) ;
- Liste rouge européenne : de quasi-menacé (NT) à en danger critique d'extinction (CR) ;
- Liste rouge nationale : de quasi-menacé (NT) à en danger critique d'extinction (CR) ;
- Liste rouge régionale en Nord-Pas de Calais : de quasi-menacé (NT) à en danger critique d'extinction (CR) ;
- Rareté régionale en Nord-Pas de Calais : de assez rare (AR) à exceptionnelle (E) ;
- Protection nationale : annexe II ;
- Plan de conservation ou de restauration national ou régional (notamment pour les rhopalocères).



*Haliplus apicalis*  
(Source : Daniel Lohez)

Seuls les **coléoptères aquatiques** ont été bien prospectés, par Daniel Lohez, un des spécialistes au niveau national de ce groupe. Il a d'ailleurs découvert **une nouvelle espèce pour la France** sur le Platier d'Oye, en 2007 : *Haliplus apicalis*. Selon les dires de ce spécialiste, le Platier d'Oye est un site riche en biodiversité pour les invertébrés aquatiques. En plus de *Haliplus apicalis* (Haliplidae), deux autres espèces de coléoptères aquatiques sont remarquables : *Cercyon tristis* (Hydrophilidae) et *Heterocerus flexuosus* (Heteroceridae, 1ère observation pour le département du Pas-de-Calais). Ces trois espèces sont rares (R) en région. Ce sont les **3 espèces** qui peuvent ressortir comme **enjeu** sur le site au vu des connaissances actuelles. 15 autres espèces sont classées comme assez rare (AR) en région (Nord-Pas de Calais et Somme). Afin de préserver ces 18 espèces de coléoptères aquatiques, les préconisations du spécialiste sont de maintenir les mares qui ont été prospectées en l'état.

Une espèce de **coléoptère terrestre**, une coccinelle (la Coccinelle de la bryone - *Henosepilachna argus*), a été recensée en 2015. Elle est assez rare en région et est déterminante ZNIEFF. Potentiellement il est possible de trouver *Lephus limonii* qui est une coccinelle se trouvant sur les Lilas de mer (*Limonium vulgare*).

Pour les **orthoptères**, aucune espèce ne ressort en enjeu et un besoin d'approfondissement des connaissances se fait sentir. Il n'existe pas à l'heure actuelle de Liste Rouge Régionale pour ce groupe. Il n'y a que 15 espèces recensées sur le site. L'exemple parfait pour illustrer ce manque de connaissance est la Decticelle chagrinée (*Platycleis albopunctata*) qui est potentiellement présente sur le site car elle vit dans les pelouses sèches et les milieux thermophiles. De plus, il y a des données dans SIRD sur le secteur. Une recherche orientée sur La Courtillière (*Gryllotalpa gryllotalpa*) serait judicieuse pour savoir si elle est présente sur le site. C'est une espèce qui apprécie les zones côtières et qui est exceptionnelle.



*Platycleis albopunctata*  
(Source : Biopix)



*Platycleis albopunctata*  
(Source : Nature22)

D'après l'évaluation de l'ancien plan de gestion, le nombre d'**odonates** connus a augmenté depuis 2007. Il y avait 9 espèces connues sur le Platier en 2007 et 18 en 2016. Cependant toutes les espèces n'ont pas été contactées chaque année. Aucune espèce ne ressort en enjeu. Il serait intéressant d'avoir une plus forte pression de prospection sur le site car certaines espèces courantes des milieux dunaires ou de roselières ne sont pas retrouvées comme l'Orthétrum brun (*Orthetrum brunneum*). L'Aesche printanière (*Brachytron pratense*), espèce quasi-menacée en région Nord-Pas de Calais pourrait par exemple être présente sur le site. Le Leste fiancé (*Lestes sponsa*) est de plus en plus trouvé sur les sites et il est probable que son statut soit réévalué dans un futur proche au niveau de la Liste Rouge Régionale Nord-Pas de Calais.

24 espèces ont été repérées sur la RNN pour le groupe des **rhopalocères**. Aucune espèce n'est à enjeu. L'Agreste (*Hipparchia semele*), espèce quasi-menacée en région Nord-Pas de Calais, n'a pas été retenue, car elle est très présente dans les milieux dunaires qui sont fortement représentés dans la région. Le nombre de sites côtiers du CELRL leur assurent une pérennité pour leur population. Il serait intéressant de rechercher le Petit nacré (*Issoria lathonia*) car il est inféodé aux Pensées de Curtis (*Viola curtisii*) sur la côte. La pression d'inventaire pourrait donc être améliorée.

Quelques passages ont été effectués pour le groupe des **diptères syrphidae** mais il serait intéressant d'approfondir les connaissances à leur sujet (protocole Syrph The Net) tout comme pour le groupe des **hyménoptères**.

Une prospection a été démarrée en 2017 sur les **hétérocères**. C'est une initiative qu'il faut continuer afin d'évaluer les potentialités du site en termes de patrimonialité.

Pour conclure, il y a globalement un **déficit de connaissances** sur la réserve, en lien avec les enjeux ornithologiques qui peuvent être un frein conséquent à la réalisation des inventaires d'invertébrés.

Enjeux connaissance

- Invertébrés terrestres et aquatiques

La liste des invertébrés recensés sur le site est disponible en Annexe n°21.

#### A retenir !

- 172 invertébrés mais peu d'information sur leur vulnérabilité ou leur patrimonialité ;
- Besoin d'approfondir les connaissances sur les espèces.

### III.4) CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET FONCTIONNALITÉ

Pour accomplir leur cycle biologique, les espèces ont besoin de **zones de transit** entre deux réservoirs de biodiversité. Ce sont les **corridors écologiques**. Lorsque la continuité des réservoirs est menacée, la dispersion devient dangereuse ou impossible, selon les cas. Pour une espèce végétale qui se dissémine par les graines, une ville peut être un obstacle à la dispersion. Pour certains grands oiseaux, il n'est pas compliqué de se déplacer d'une zone à une autre par le vol, mais pour un amphibien, un micro-mammifère ou un invertébré, il devient vite mortel ou impossible de traverser une route ou un canal. La RNN ne constitue pas une entité isolée mais fonctionne en interrelation avec son environnement en l'influençant mais aussi en étant influencée par les éléments périphériques.

Une étude avait été menée par **Pezeril S.** en 2002 à propos de l'utilisation de la RNN pour les Limicoles et Anatidés, en hivernage et en migration, par rapport à l'ancienne région Nord-Pas de Calais. Lors de l'élaboration du DOCOB, une cartographie des **déplacements et des zones de gagnage potentielles** (lieux d'alimentation des oiseaux) des différentes espèces sur le littoral et dans les terres proches de la réserve a été réalisée. Même pour des espèces capables de parcourir de longues distances, la réserve joue un rôle essentiel (cœur de nature). En effet, c'est un lieu de passage mais aussi de halte pour se reposer et se nourrir.

La fonctionnalité du site pour les passereaux en migration et les anatidés en hivernage est à approfondir. Une vision globale du site et de ses alentours est nécessaire pour optimiser la gestion de la RNN et comprendre les liens entre la RNN et les sites périphériques.

Enjeux connaissance

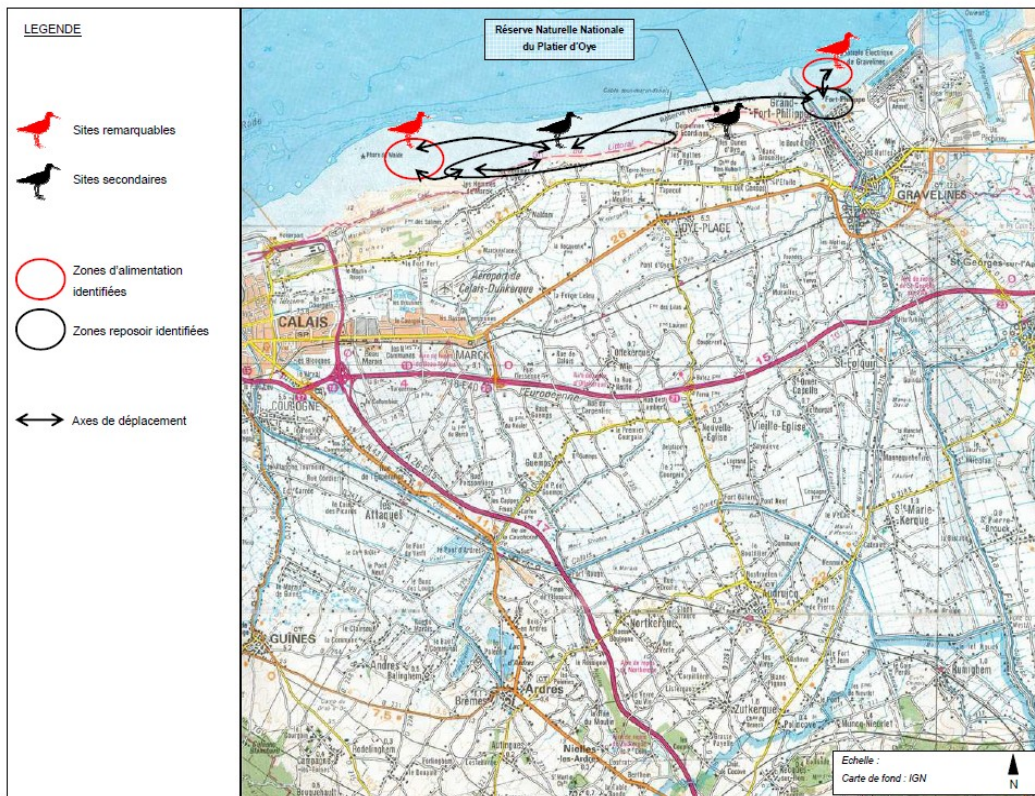
- Fonctionnalité du site pour les passereaux et les Anatidés

Une espèce se déplace donc pour plusieurs raisons :

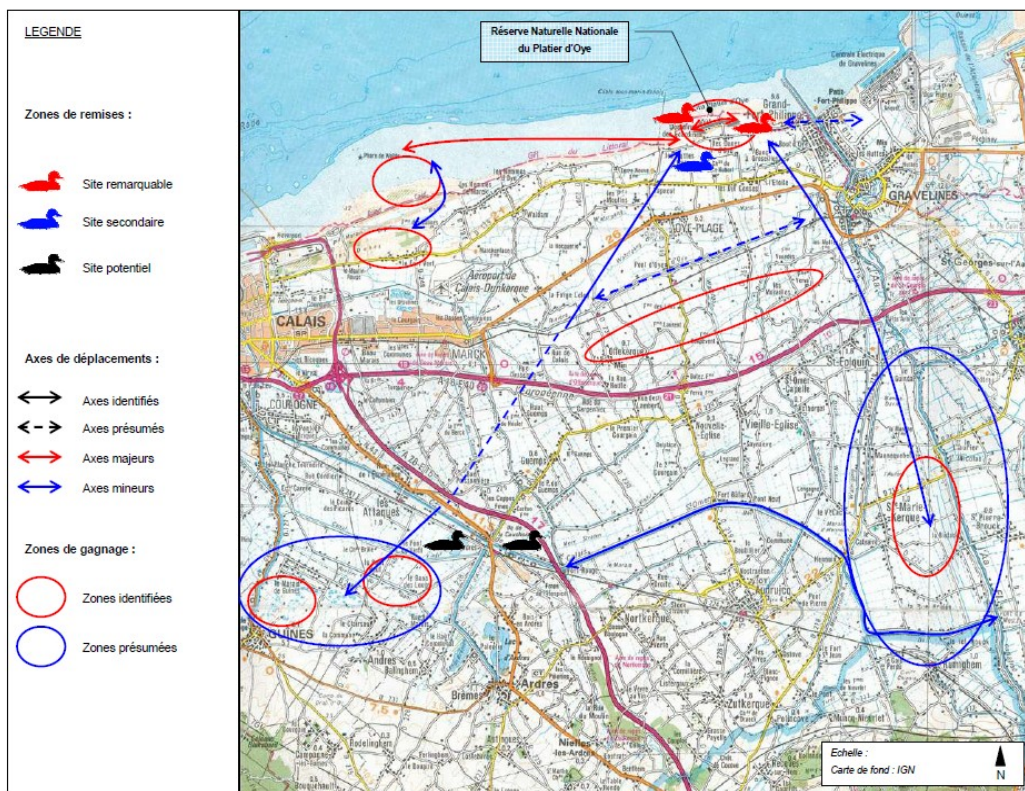
- Assurer sa reproduction
- Se nourrir
- Passer l'hiver
- Coloniser le milieu

Sans les échanges entre les différents réservoirs de biodiversité, certaines espèces déclinent rapidement à cause du manque de brassage génétique ou de la compétition pour la ressource alimentaire et l'espace.





Carte 19: Place de la réserve naturelle dans la répartition et les déplacements des Limicoles côtiers, d'après PEZERIL S., 2002 - Source : Eden 62



Carte 20: Place de la réserve naturelle dans la répartition et les déplacements des Anatidés, d'après PEZERIL S., 2002 - Source : Eden 62

Pour favoriser les continuités écologiques et la dispersion des espèces, l'État a mis en place les **Schémas Régionaux de Cohérence Écologique (SRCE)** au travers de la **Trame Verte et Bleue (TVB)**. Il s'agit d'une étape logique dans la protection de l'environnement suite à la création de nombreux espaces naturels protégés tels que les parcs et réserves naturels, les arrêtés de protection



Biotope, les sites Natura 2000, etc... En effet, ces espaces préservés et aménagés pour accueillir la biodiversité ne sont que des patchs dans un paysage de plus en plus urbanisé. Les connections sont rares et fragiles par endroit, la rupture des liaisons entre les espaces naturels menace le développement et le maintien de la biodiversité. Le SRCE vise à entretenir et favoriser les continuités écologiques pour contrer la **fragmentation** du territoire. Le SRCE régional (annulé en date du 26 janvier 2017) sera remplacé par un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire (SRADDET).



#### Légende

-  Limites RNN
-  Corridors écologiques
-  Réservoirs de biodiversité aquatiques
-  Réservoirs de biodiversité terrestres
-  Espaces Naturels Relais

Données : DREAL, région NPdC, CBNBI, CEN NPdC, PNR CMO, PNR Avesnois, PNR Scarpe-Escault, AEAP, Biotope

Carte 21 : Réservoirs de biodiversité et corridors écologiques près de la réserve (données de 2012) – Source : PPIGE – Ortho 2015

La Réserve Naturelle Nationale du Platier d'Oye est un **cœur de biodiversité** assez étendu. Ce dernier communique avec des espaces naturels relais (Salines de Fort Mardyck, Fort Vert, Marais de Guînes, les différents sites Natura 2000 et les ZNIEFF de type 1 nombreux et nombreuses aux alentours, etc...), susceptibles d'accueillir les espèces entre deux réservoirs. Des corridors écologiques existent déjà, notamment par le biais des cours d'eau et des chenaux pour les espèces aquatiques et marines. La plupart des espaces relais sont des prairies humides acquises par le CELRL et sont situés près de la côte. Un grand territoire au sud de la réserve reste cependant inexploité. La région envisage d'augmenter le nombre d'espaces relais en renaturant plusieurs secteurs. L'acquisition de nouveaux terrains par le CELRL va également en ce sens, tout en développant une **zone tampon** autour de la réserve. Cette zone permettrait, en plus de protéger la réserve d'éventuelles pollutions, d'homogénéiser les paysages de manière cohérente. La carrière qui se trouve en face de la RNN pourrait également être intégrée dans cette zone tampon afin de proposer plus de plans d'eau et d'îlots d'accueil à l'avifaune. Ainsi, le renforcement d'un réseau écologique fonctionnel passera par le renforcement des corridors écologiques et la valorisation des cœurs de nature proches.

Autres enjeux

- Zone tampon

#### A retenir !

- Lieu de halte nécessaire pour l'avifaune ;
- Une région fragmentée par l'urbanisation et l'agriculture ;
- Besoin d'une zone tampon de cohérence écologique.

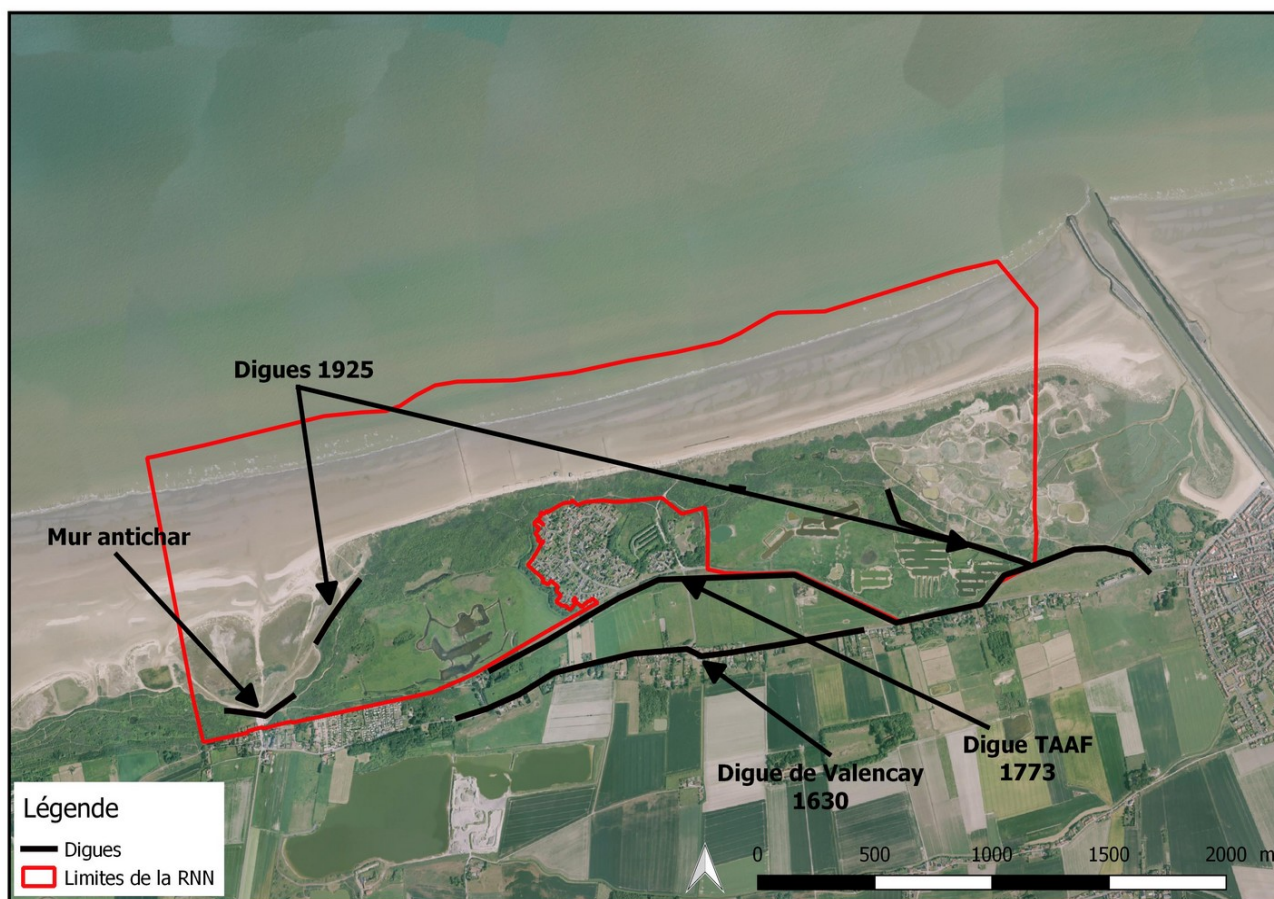


### III.5) PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL

Le patrimoine historique de la RNN est plutôt récent et peut être divisé en deux catégories : les digues et les vestiges de la 2<sup>nd</sup>e Guerre Mondiale.

#### Les digues

Érigées pour gagner des terres sur la mer avec le phénomène de **poldérisation**, certaines jouent aujourd'hui un rôle de **protection** contre les **submersions marines**. La première digue à avoir été construite sur le secteur date de 1630, il s'agit de la digue de Valencay. En 1710, la digue Delaunay est construite à son tour. En 1773, c'est au tour de la digue Taaf de voir le jour. En 1925, les dernières digues sont construites à l'est et à l'ouest pour isoler la Mollière à salade et laisser place aux prairies humides arrière-littorales.



Carte 22: Dignes se trouvant sur la RNN du Platier d'Oye – Source : PPIGE – Ortho 2015 / Eden 62

Le risque de submersion marine est réel pour les habitations proches de la réserve, et la sécurité des biens et des personnes est en jeu. En effet, les digues sont à revoir car elles ne sont plus aux normes et ne jouent plus leur rôle de protection. Une étude de faisabilité d'un aménagement de **jonction des digues TAAF et 1925** avec un confortement de ces ouvrages a été commandée par le PMCO (Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale) et réalisée par la SARL Cariçaie en septembre 2017. Cette étude a localisé les zones actuellement non protégées et propose un programme de travaux rétablissant le rôle protecteur des ouvrages. Si le projet se fait, la durée des opérations serait de deux ans entre les procédures réglementaires et les travaux. Il est important de prendre en compte cette étude car les travaux auront un impact significatif sur la biodiversité et la fonctionnalité de la RNN sur sa partie est. Seule cette jonction a été étudiée mais il serait intéressant de **revoir l'ensemble des digues situées en dehors de la réserve**.

L'étude de faisabilité est disponible en Annexe n°22.

## Les vestiges de la 2<sup>nd</sup>e Guerre Mondiale

Au cours de la 2<sup>nd</sup>e Guerre Mondiale, le littoral de la Côte d'Opale est occupé par les allemands. Pour surveiller et bloquer l'arrivée des alliés, ils construisent le Mur de l'Atlantique. Vestiges de cette guerre, **33 blockhaus** et **une tourelle** subsistent sur le site, ainsi que plusieurs portions du **mur antichar** au niveau du Casino et dans les massifs d'argousiers au nord du Polder Est. Un ancien sentier bétonné permettant l'alimentation des blockhaus, aujourd'hui appelé « **chemin des allemands** » persiste au nord du lotissement des Ecardines.



Figure 34 : Photographies de bunkers et du mur antichar se trouvant dans la RNN - Source : Eden 62

Des munitions de la Seconde Guerre Mondiale sont retrouvées de temps en temps dans le cordon dunaire qui s'érode avec le vent ou les marées. La plage est alors interdite au public jusqu'à l'arrivée des démineurs et à la mise en sécurité du DPM. Plusieurs des blockhaus peuvent aussi se révéler **dangereux**, en particulier ceux implantés dans les dunes. Avec l'érosion, certains basculent sur la plage. Aujourd'hui ces bâtiments sont interdits d'accès au public, certains ont été transformés en **gîtes** pour la faune. Il serait intéressant, pour certains, de les mettre en valeur tout au long du platelage par quelques panneaux explicatifs ou simple débroussaillage.

Enjeux paysagers

- Vestiges historiques

## Câble de communication FR-UK4

Le câble de télécommunications (par fibres optiques) trans-manche United Kingdom - France 4 (UK-FR4) a été posé en 1991 entre Oye-plage (France) et Saint-Margaret's Bay (Royaume Uni). Dans les eaux territoriales françaises, le câble français a fait l'objet d'une concession sur le Domaine Public Maritime (DPM), suite à l'arrêté n°91/645/001 du 31 mai 1991, délivré par la Préfecture du Pas-de-Calais, pour une durée de 30 ans. Arrivé en fin d'exploitation en 2006 et afin de se mettre en conformité avec l'État (selon les termes de la concession sur le DPM accordée), ORANGE va procéder aux travaux de relevage de ce câble sur la partie marine française du tracé, jusqu'aux 12 milles nautiques. Cette opération a pour but, en particulier, de libérer l'espace maritime du couloir de protection de 500 m autour du câble. Ce retrait sera effectué en septembre 2019 et impactera énormément la zone du Casino.

Le dossier relatif au retrait du câble est disponible en Annexe n°23.

## Patrimoine culturel

Le patrimoine culturel quand à lui peut être résumé par son ancrage auprès de la population locale. En effet, la réserve est souvent mentionnée sur les réseaux sociaux, que ce soit pour parler de la faune et de la flore ou des aménagements qui ont été réalisés pour le public. Un volet plus artistique peut être abordé. Par exemple, suite à leur fermeture, les bunkers ont été tagués de nombreuses fois, permettant la plupart du temps de les embellir. Une exposition photographique a été installée sur le petit observatoire en juillet 2018 sur l'avifaune du site, mettant en valeur un photographe animalier amateur, habitant à proximité du site. Le Platier d'Oye est aussi source d'inspiration pour les peintres amateurs, de par sa variété de paysages.

Le **ramassage des vers** et la **cueillette de la Salicorne d'Europe** (espèce protégée dans l'ancienne région Nord-Pas de Calais) sont des activités pratiquées au sein de la RNN. On peut considérer que ces activités sont ancrées culturellement à l'échelle du territoire. Ces activités ancestrales sont aujourd'hui très réglementées. En effet, chaque année un arrêté stipule l'interdiction de récolte des salicornes (exemple : arrêté n°51/2018 interdisant la cueillette de Salicorne d'Europe dans le Pas-de-Calais en 2018).

### A retenir !

- Des travaux sur les digues à venir pour protéger la population de la submersion marine ;
- Des vestiges historiques des deux premières guerres mondiales ;
- Des coutumes locales de ramassage ou de cueillette.

## IV. CADRE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Mise à jour : 05/04/19

### IV.1) ENVIRONNEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

#### ● Environnement socio-économique

La région Hauts-de-France, et le département du Pas-de-Calais en particulier, montrent souvent un niveau de vie plus faible que la moyenne nationale. Cela est principalement dû à son passé de **région industrielle et minière**, avec une population plus défavorisée que celle des autres régions de France métropolitaine.

Pour comparer les niveaux de vie, l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) utilise la médiane du revenu disponible par unité de consommation, qui prend en compte les revenus salariés et non salariés, ainsi que le nombre et l'âge des personnes composant un ménage fiscal. Cette médiane est de 17 894,00€<sup>1</sup> pour le Pas-de-Calais et 18 812,00€ pour la région, contre 20 369,30€ pour la France métropolitaine.

En plus de disposer d'un niveau de vie moins élevé que la moyenne nationale, le département est l'un de ceux qui affiche le taux de pauvreté le plus élevé de France métropolitaine : 20,2% contre 14,7% pour la moyenne nationale. En cause, les revenus des ménages sont souvent modestes, et plus de la moitié d'entre eux n'est pas imposable (52,5% contre 41,9% en France métropolitaine). A cela, s'ajoute un taux de chômage de 17,6% pour les 15-64 ans, contre 13,5% pour la France métropolitaine.

La répartition des emplois dans les différents domaines d'activité est plutôt représentative des effectifs régionaux, cependant on observe une différence avec les chiffres nationaux au niveau de la part représentée par l'administration publique et celle représentée par le commerce.

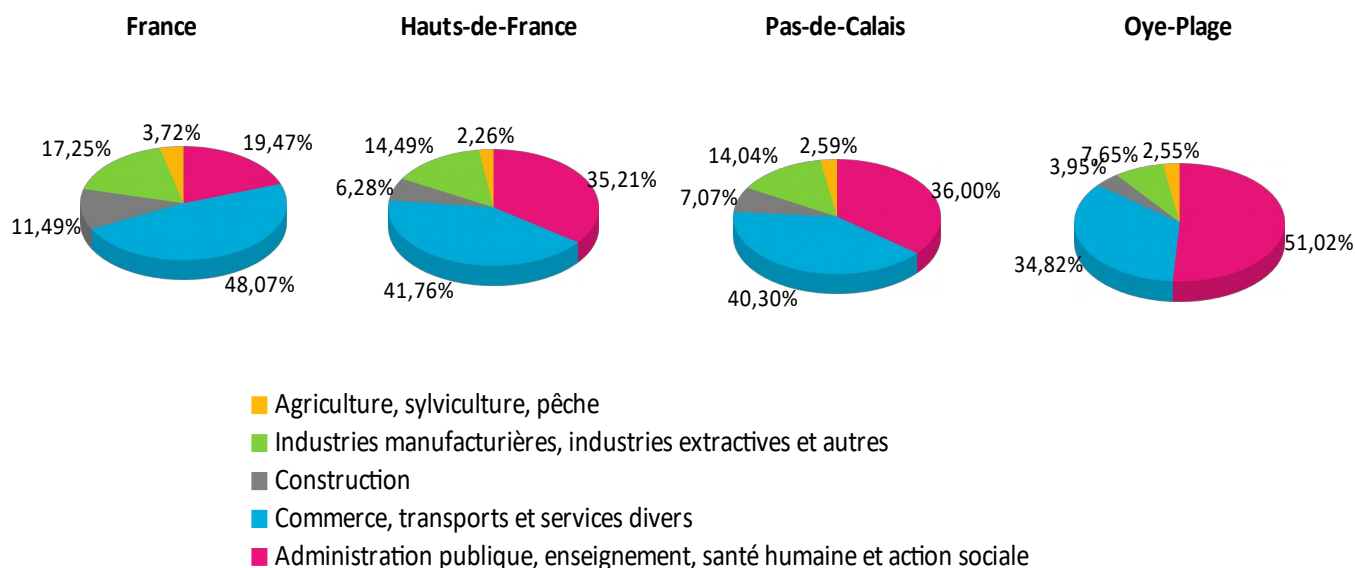


Figure 35 : Répartition des emplois en France, Hauts-de-France, Pas-de-Calais et à Oye-Plage - Source : INSEE, 2017

Le **niveau d'études** des plus de 16 ans non scolarisés du Pas-de-Calais est plutôt proche de celui des Hauts-de-France. Cependant, par rapport à l'échelle nationale, il y a un plus grand nombre de personnes sans diplôme, et moins de détenteurs de diplômes de l'enseignement supérieur.

<sup>1</sup> Tous les chiffres sont tirés des données 2017 de l'INSEE récoltées en 2014

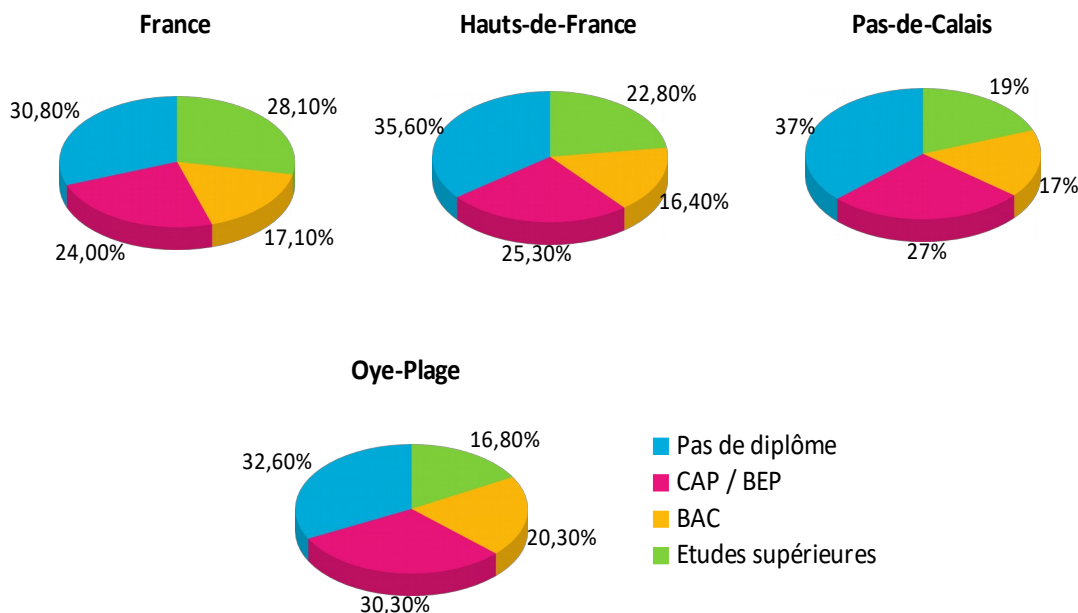


Figure 36 : Niveau d'études des plus de 16 ans non scolarisés - Source : INSEE, 2017

Le **département** montre une **densité de population importante**, avec en moyenne **220,7 habitants/km<sup>2</sup>**, c'est plus que la moyenne régionale (188,8 habitants/km<sup>2</sup>) et beaucoup plus que la moyenne nationale (117,7 habitants/km<sup>2</sup>). Le paysage urbain est assez dense bien qu'encore entrecoupé de nombreux sols agricoles. La présence d'un milieu naturel comme une réserve, est donc un atout pour la population.

En ce qui concerne la commune de **Oye-Plage**, sur laquelle est implantée la réserve, la densité de population est de 158,6 habitants/km<sup>2</sup>, le tissu urbain est nettement moins dense, avec un paysage plus **rural**. Le niveau de vie y est meilleur que la moyenne départementale, avec une médiane du revenu disponible de 20 14,00€ par unité de consommation. Le taux de ménages non imposés est de 40,2% et le taux de pauvreté s'élève à 11,8% seulement, ce qui fait que Oye-Plage est plus représentatif de la moyenne nationale que de la moyenne départementale.

### Attrait touristique

La réserve semble avoir un fort **attrait touristique** pour les français comme pour les étrangers plus au Nord de l'Europe (Belgique, Angleterre, Hollande). En effet, ce sont chaque année plus de 100 000 passages qui sont enregistrés sur la réserve grâce aux éco-compteurs, avec une majorité des passages entre mai et août.

Le Platier d'Oye est utilisé comme paysage / lieux « à voir / à faire » par plusieurs sites internet dont ceux de la commune d'Oye-Plage, du Comité de Promotion Économique et Touristique Intercommunal (CPETI) de la région Audruicq Oye-Plage ou encore de Tripadvisor. Sur le site de ce dernier la réserve est classée 3ème (sur 9) dans le département comme espace naturel et sauvage à visiter.

Il y a également une association (association des Guides Nature) qui fait des visites guidées sur le Platier d'Oye tout comme le syndicat mixte Eden 62.

Grâce à cette popularité, se sont installés, à proximité immédiate du Platier d'Oye, 4 campings, 1 gîte, 1 restaurant et quelques logements (appartements, maison de vacances, cottage) loués par des particuliers. Dans les alentours, à Oye-Plage, il y a aussi 6 campings, 3 gîtes, 1 maison d'hôtes et 1 restaurant. La RNN est donc source de revenus pour ces commerçants et participe à la vie de la commune d'Oye-Plage.

### A retenir !

- Une région densément urbanisée mais une commune en dessous du taux national ;
- Un paysage plus rural et un taux de pauvreté au dessus de la moyenne départementale ;
- La réserve : un attrait touristique non négligeable pour faire vivre les commerces locaux.



## IV.2) USAGES ACTUELS

Il existe certaines servitudes de passage notamment pour la gestion et l'entretien du site, mais aussi pour les piétons sur le littoral, pour la sécurité et les secours, pour la téléphonie (câble téléphone sous la manche), pour les chasseurs allant à leur hutte en dehors de la réserve à l'ouest et à l'est. La servitude de passage la plus connue est celle du chemin des douaniers.

Certaines parcelles proches de la réserve font l'objet de **conventions agricoles** entre des exploitants agricoles locaux, le gestionnaire (Eden 62) et le propriétaire (CELRL). Conformément à ces conventions, les agriculteurs peuvent, en respectant certaines conditions, utiliser ces terrains en tant que **prairies de fauches** ou y faire **paître** leurs troupeaux.

Tableau XXIX : Conventions agricoles sur la RNN du Platier d'Oye – Source : Eden 62

Contractant	Parcelles	Usage	Type de paiement	Dates de convention
DEVULDER Christian GAEC Ferme du Grand Sire	AM : 21p, 26p, 27p, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 37, 38, 39	Pastoral	Au gestionnaire	Du 01/11/2015 au 21/12/2020
VITSE Françoise	AN : 28, 29, 31, 34, 35	Agricole	Au gestionnaire	Du 01/11/2015 au 31/10/2020
BERNARD Christophe	AN 24	Agricole	Au gestionnaire	Du 01/06/2013 au 31/05/2018
BRAURE Guillaume	AN : 25, 26, 37, 38	Agricole	Au gestionnaire	Du 01/04/2013 au 31/03/2018
	AN : 16, 27,36	Pastoral		

Outre ces usages agricoles, plusieurs usages récréatifs de la réserve peuvent se distinguer. Certaines activités sont autorisées, d'autres sont soumises à réglementation et les dernières sont interdites.

### ● Activités autorisées

Dans un premier temps, il y a bien sûr le côté **naturaliste**, avec les passionnés, les habitués ou le **tourisme de nature** (4 campings sont situés à proximité de la réserve). Cette catégorie d'usagers vient profiter du calme et de la richesse faunistique et floristique du site. Il s'agit du premier usage récréatif attendu sur une réserve naturelle.

Autre catégorie de personnes croisée sur le Platier d'Oye : les **locaux**, pour la plupart des habitants du lotissement, qui utilisent la passerelle **d'accès à la plage** située au sein de la réserve ou qui viennent simplement se **promener**. La réserve peut constituer un cadre de vie avantageux pour ces personnes car elles trouvent près de chez elles un espace naturel harmonieux et préservé. Des visiteurs venus des agglomérations proches sont également susceptibles de venir au Platier d'Oye, pour échapper à la ville.

### ● Activités réglementées

Seuls la circulation et le stationnement des piétons sont autorisés sur les sentiers balisés ouverts au public et sur la plage de la RNN. Une **réglementation particulière** (décret de la RNN et arrêté préfectoral portant réglementation de la circulation, du stationnement des personnes et des activités sportives ou touristiques au sein de la RNN) est en place sur la réserve, pour encadrer les **pratiques sportives** (marche, randonnée et course à pied).

Le fait que les **chiens** tenus en laisse soient tolérés est apprécié des visiteurs, qu'ils soient locaux ou touristes, cela leur permet de garder leur compagnon à leur côté le temps d'une ballade. Avec le platelage mis en place, cela limite l'impact négatif que peut avoir l'animal sur la faune locale.

Sur les réserves naturelles nationales, la législation interdit le prélèvement des espèces. Toutefois, du fait des pratiques ancestrales sur le site, l'article 5 du décret de création de la réserve permet le ramassage des **vers** à des fins non commerciales, et l'article 6 autorise la cueillette des **salicornes** pour une consommation familiale (dépendant des arrêtés préfectoraux en vigueur). L'article 9 indique que la **pêche maritime** continue à s'exercer, sous réserve du respect de la réglementation en vigueur.

### ● Activités interdites

Les activités d'équitation, de sports de voile (cerf-volant, kite-surf, speed-sail, char à voile...) et la chasse sont **interdits**, y compris sur l'estran (décret de la RNN et arrêté préfectoral portant réglementation de la circulation, du stationnement des personnes et

des activités sportives ou touristiques au sein de la RNN) . La chasse a proximité de la réserve est d'ailleurs très mal perçue par les touristes étrangers qui ont l'impression que les tirs se font dans la réserve. Un **sentier équestre** permet l'accès à la plage depuis l'ouest du Casino, sans passer par les limites de la réserve naturelle.

#### A retenir !

- Une réserve réglementée par un décret ;
- Une lutte contre le piétinement et le dérangement grâce à des aménagements ingénieux canalisant le public.

### IV.3) PROJETS

Certains **projets** seront à réfléchir et à mettre en place dans ce nouveau plan de gestion :

- Une parcelle, propriété du CELRL, en face de la Tour penchée, devrait être dédiée aux **animations** et à l'**accueil**. Du débroussaillage et des aménagements devront être réalisés pour que le site soit praticable par le public. De plus, cette parcelle est susceptible d'abriter des munitions de la guerre et il faudra auparavant sécuriser le site.
- La **carrière** de sable se trouvant en face de la RNN voit sa fin d'exploitation arriver (2019). La commune souhaite réhabiliter le site avec à l'ouest une zone de tourisme et de voile, séparé par une digue de la partie est, qui pourrait être aménagée en **zone à vocation ornithologique**. Un chemin (voie verte) depuis Oye-Plage serait créé, permettant d'alléger la réserve.
- Un point d'accueil touristique est prévu au niveau de la **maison dans la dune**. Ce serait la nouvelle porte d'entrée sur la réserve. Certains points seront à discuter avec la CCRA et la commune à ce sujet pour valoriser cette maison afin qu'elle soit attractive pour le public.
- L'acquisition foncière par le CELRL des deux parcelles de boisement derrière la maison dans la dune permettrait de réaménager le **chemin de retour** au parking, qui n'est jusque là pas très attrayant et souvent humide.
- Le **parking des Ecardines** sera refait en 2020 avec une voie douce et sécurisée pour les piétons séparée de la voie pour les véhicules.
- Il serait intéressant de mener une réflexion à propos de la route longeant la réserve au sud-est qui pourrait être aménagée en **voie partagée**.

#### A retenir !

- Des projets en devenir, permettant le développement de la zone tampon et la préservation du site.

## V. ACCUEIL DU PUBLIC ET INTÉRÊT PÉDAGOGIQUE

Mise à jour : 05/04/19

### V.1) FRÉQUENTATION

#### a) Enquête auprès des usagers

Dans le cadre de l'élaboration de ce plan de gestion, **une étude de fréquentation a été menée en 2018 sur le site**. Cette étude a abordé les aspects quantitatifs, en s'appuyant sur les éco-compteurs, et les aspects qualitatifs, grâce à une enquête de satisfaction. Cette étude a été menée en 2018 par 2 stagiaires en Licence professionnelle des métiers du tourisme et des loisirs à l'ULCO (Université Littoral Côte d'Opale) : Eva Ducorroy et Valentin Pourre.

L'enquête a permis de recueillir 122 questionnaires sur site et 92 sur les communes alentours pour mesurer la satisfaction des visiteurs suite aux aménagements récents (cheminement en bois, observatoires) et la compréhension de la législation et de la signalétique. Les enquêtes ont été menées sur les endroits stratégiques de la RNN : la maison dans la dune et l'observatoire adjacent, la plage du Casino, les Ecardines, le secteur est du site et la plage. Une enquête en ligne a été lancée en parallèle pour que les visiteurs puissent exprimer la totalité de leurs pensées.

Protocole sur la réserve :

- 5 jours de semaine, 5 jours de week-end ou jours fériés et 5 jours de vacances.
- 122 personnes interrogées
- Environ 51 000 personnes comptées

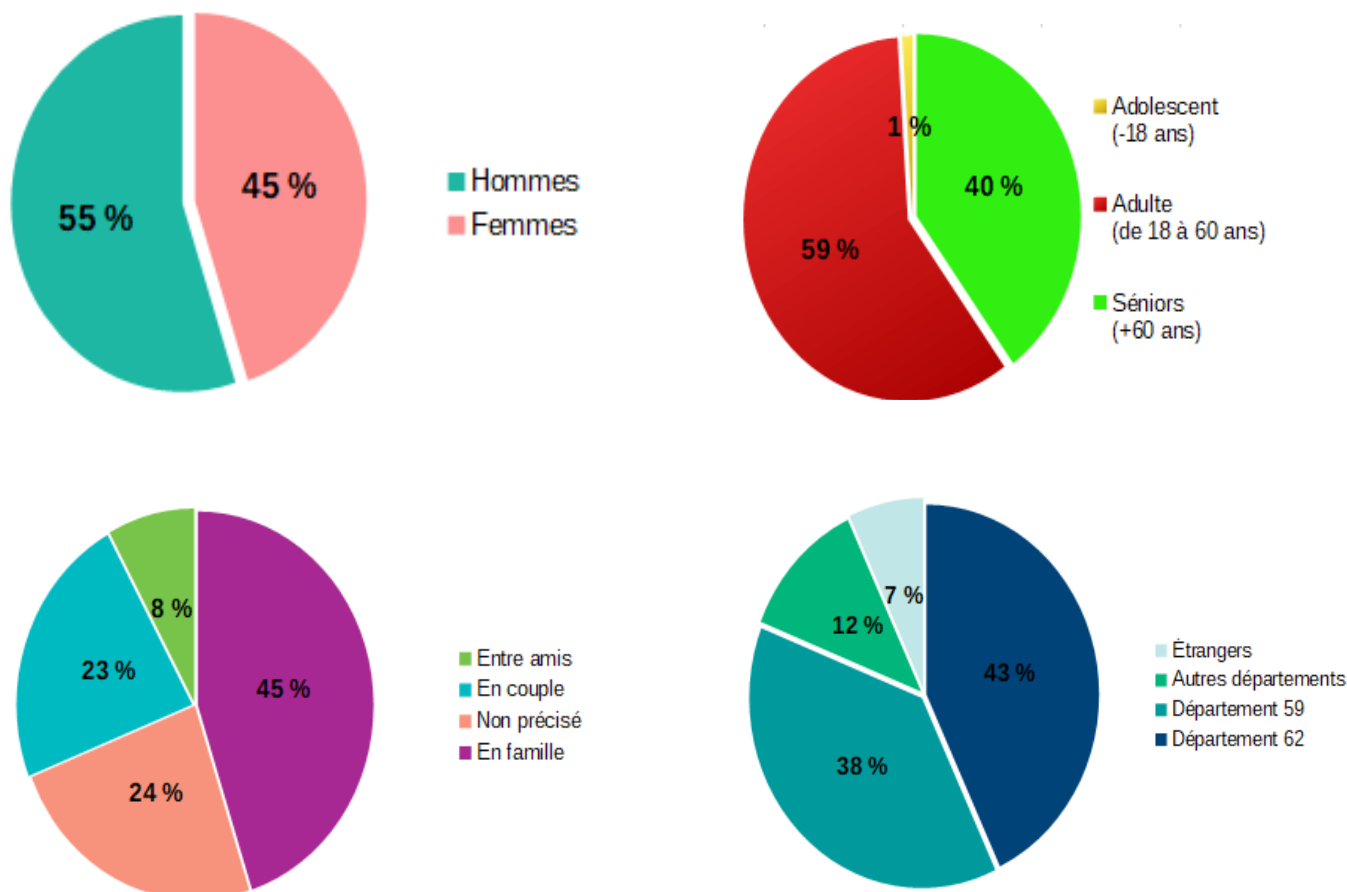


Figure 37 : Profil des personnes sondées (sexe, âge, accompagnées ou non, provenance) - Source : Eden 62, 2018

Il y a **peu de jeunes** qui se baladent sur la réserve. Des aménagements à leur attention seraient un plus pour les attirer et les sensibiliser à l'environnement. 75 % des personnes viennent accompagnées, la plupart du temps en **famille** ou en **couple**. La majeure partie des personnes sondées viennent en voiture sur le site (83 %) ou à pieds (15%) mais trop peu viennent en vélo (2%) du fait de l'inexistence des pistes cyclables.

La **raison de leur visite** est, dans l'ordre : la promenade, l'observation de la faune et de la flore, l'accès à la plage, la promenade du chien, le sport. Les visites se font beaucoup en **week-end** et jours fériés ou pendant les **vacances**. Un tiers des personnes interrogées fréquentent tout de même le site en semaine. Environ la moitié des sondés fréquente régulièrement le site. Ces chiffres montrent que le site est **fortement fréquenté par les habitants locaux**, habitués du site. Ces derniers sont d'ailleurs très actifs sur les réseaux sociaux et leur propos permettent de déceler une certaine méconnaissance de la gestion du site. Les informer au sujet de la biodiversité de la réserve et de sa gestion serait un atout pour la quiétude et la conservation des lieux.

20 % des visiteurs, quant à eux, découvrent le site pour la première fois, ce qui montre que le Platier d'Oye est **attractif**. Il est possible de constater, grâce aux données enregistrées, de mars à juin (3 mois), par les éco-compteurs situés au niveau du platelage du Casino et au niveau de l'escalier d'accès à la plage des Ecardines, que le site est fréquenté majoritairement entre 14 et 18h. De 10h à 13h il y a cependant du passage régulier.

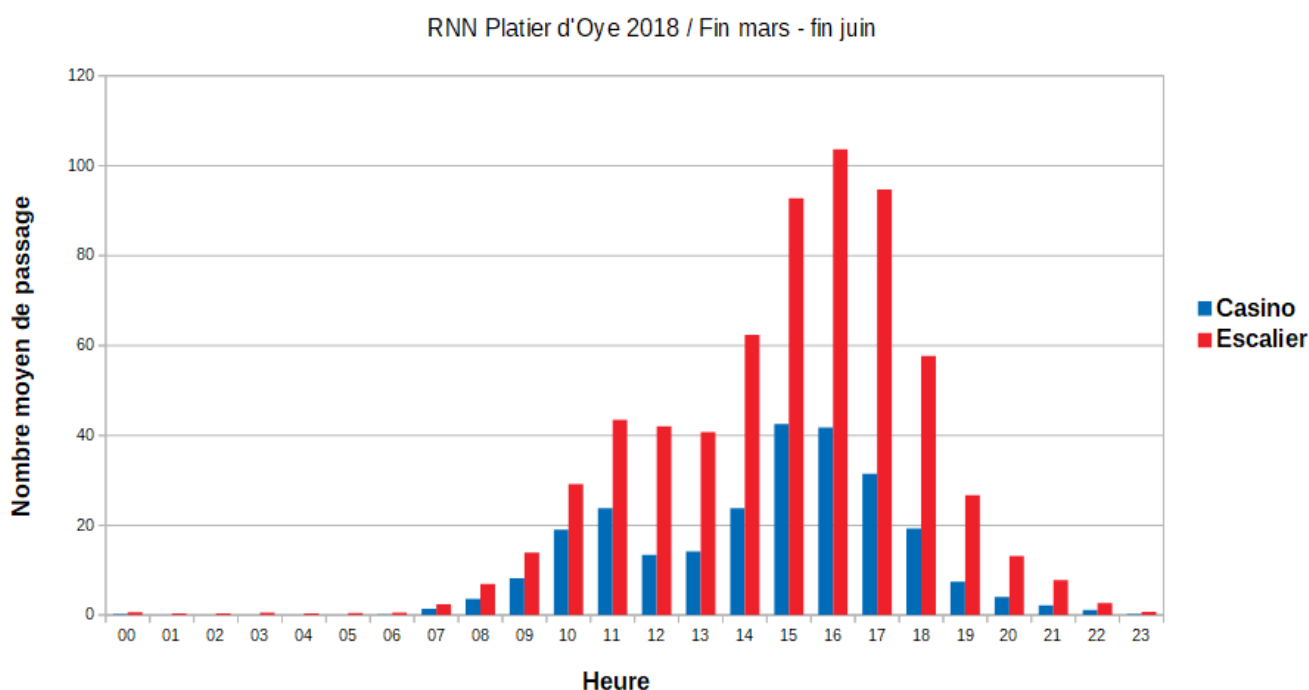


Figure 38: Évolution du nombre moyen de passages par heure sur la RNN du Platier d'Oye - Source : Eden 62, 2018

Les panneaux de la RNN sont lus par la majorité du public (83%) mais la connaissance de la **légalisation** et des propriétaire / gestionnaire est encore mal détectée ou comprise car 39 % des personnes sondées ne savent pas qu'il est toléré de promener son chien en laisse et près de la moitié ne connaissent ni le propriétaire ni le gestionnaire du site. Malgré le fait que la plupart des gens (77%) sachent qu'ils se trouvent sur une RNN, beaucoup pensent qu'il est possible de pratiquer des sports comme l'équitation ou le vélo (50%).

La **satisfaction du public** pour les aménagements (cheminement, signalétique, supports, observatoires, entretien) est très élevée (seulement quelques demandes de bancs) sauf lorsqu'il s'agit du stationnement. En effet, 31 % des sondés trouvent que les **parkings** sont en mauvais état ou trop petit.

L'étude fréquentation de 2018 est disponible en Annexe n°24.



## b) Incivilités, dégradations, dépôts de déchets

La fréquentation du public est malheureusement parfois accompagnée d'actes de **vandalisme**, de **dégradations** et de **dépôts** de déchets. Les années 2015 et 2018 n'ont pas été retenus dans les analyses ci-dessous car le nombre d'infractions n'est pas indiqué pour 2015 et les chiffres ne portent pas sur l'année entière en 2018 car celle-ci n'est pas terminée au moment de la rédaction de ce plan.

En 2016 et en 2017 ce sont respectivement 3961 et 2743 kg de déchets qui ont été ramassés par les gardes du Platier d'Oye sur le site, soit quasiment **7 tonnes de déchets en deux ans**. La plus grande partie des déchets est ramassée en période estivale concentrée sur 3 mois (de juin à août), du fait de la présence de la plage surveillée. Il y a cependant un pic chaque année entre le 15 et le 20 mars avec plus de 600 kg enlevés. Ces déchets sont probablement déposés par la mer lors des gros coefficients ou des tempêtes hivernales et sont ramassés lors de nettoyage des laisses de mer.

Les **chiens non tenus en laisse** sont nombreux et comptent parmi les infractions les plus courantes suivi par la circulation des **vélos** et des **chevaux**. La plupart du temps ces infractions ne sont pas verbalisées mais la réglementation est rappelée au public. Il y a cependant eu 3 procès verbaux dressés en 2017 sur des véhicules motorisés et une plainte a été déposée en 2018 pour incendie volontaire de l'observatoire de la flaque aux oies avec intervention des pompiers et constat de la gendarmerie. Environ 30 % des infractions ont lieu en période estivale. Ce chiffre peut laisser penser que la plupart des infractions sont commises par les locaux, qui bien souvent promènent leur chien non tenu en laisse. La question se pose donc au niveau de la **compréhension de la réglementation**.

Concernant la propreté du site, le public s'est exprimé en faveur de la mise à disposition de plus de poubelles et de sac à crottes. Il a cependant été observé que la multiplication des poubelles entraînait la multiplication des déchets sur le site. En effet, les personnes entassent dans les poubelles et lorsque ces dernières sont pleines, les déchets superposés s'envolent et se dispersent, polluant ainsi tout le site. Il n'y aura donc pas d'ajout de poubelles. Il en est de même pour les sacs à crotte, qui bien souvent sont laissés sur place.

## Enjeux accueil du public

- Réglementation
- Propreté du site et des équipements

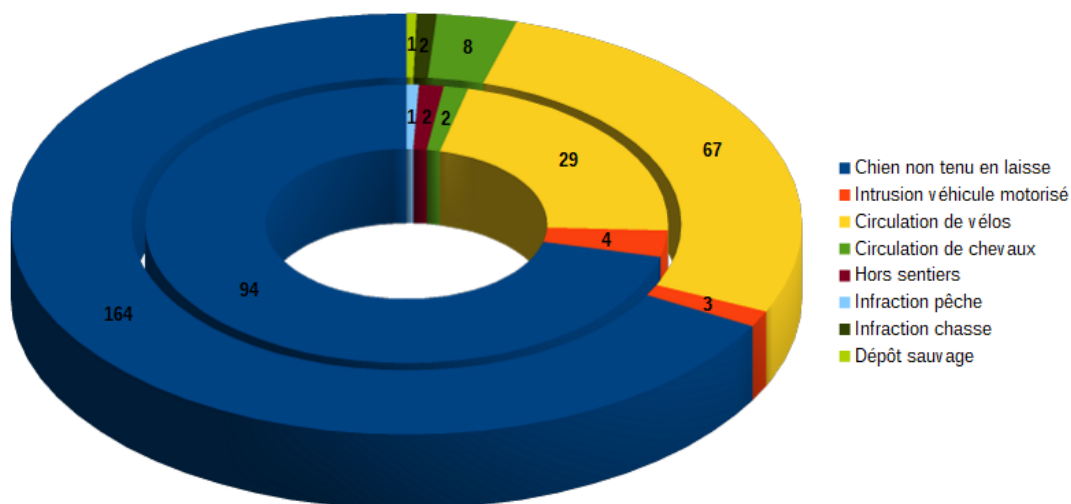


Figure 39: Nature et nombre d'infractions sur la RRN du Platier d'Oye en 2016 (cercle externe) et en 2017 (cercle interne) - Source : Eden 62, 2018

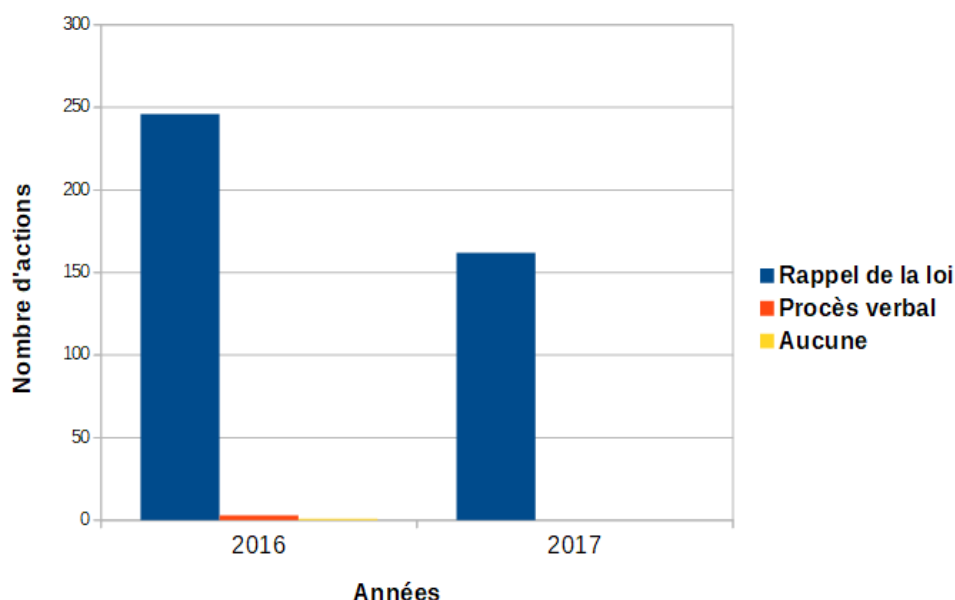


Figure 40: Type et nombre d'actions menées suite aux différentes infractions sur la RRN du Platier d'Oye en 2016 et en 2017 - Source : Eden 62, 2018

### A retenir !

- Une grande fréquentation du site (environ 90 000 personnes en 2017) ;
- 85% de locaux (62 / 59), 8% d'autres départements et 7% d'étrangers ;
- Une satisfaction globale des aménagements, sauf des parkings ;
- Des lacunes dans la connaissance du site ;
- Un non respect de la réglementation vis-à-vis des chiens non tenus en laisse ;
- Un environnement favorisant le déplacement en voiture et trop peu les déplacements en vélo ou à pieds.

## V.2) AMÉNAGEMENTS POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC

### a) Aménagements physiques

La réserve accueille chaque année plusieurs **milliers de visiteurs**. Les éco-compteurs installés à deux endroits du platelage donnent les résultats suivants : 100 000 visiteurs par an environ au niveau de la passerelle des Ecardines (accès à la plage), et 40 000 au niveau du Polder Ouest (non loin du Casino).

La **Maison dans la Dune**, propriété de la commune de la CCRA est gérée depuis 2012 par le Comité de Promotion Économique et Touristique Intercommunal (CPETI) de la région Audruicq-Oye-Plage pendant la durée de la saison estivale. Du personnel d'accueil saisonnier (formation BTS tourisme) est recruté par le CPETI en partenariat avec la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq pour assurer l'accueil des visiteurs du Platier, répondre à leurs questions, proposer le plan édité par Eden 62 et mettre à disposition des informations pratiques (cartes, sentiers de randonnées, informations sur la faune et la flore, sur la réglementation, les animations locales...). Elle propose également de la documentation touristique sur toute la Côte d'Opale. La Maison dans la Dune est ainsi ouverte du mardi au dimanche inclus de 10h à 17h non-stop en juillet / août et tous les week-ends jusqu'aux vacances de Toussaint. Une salle est mise à disposition des animateurs d'Eden 62 lors de leurs animations. La Communauté de Communes de la région d'Audruicq, en accord avec la commune de Oye Plage, a la volonté de faire de cet endroit, peu visible à l'heure actuel, la porte d'entrée incontournable de la RNN. Elle propose une déviation du sentier qui mène à l'observatoire pour qu'il passe devant



Maison dans la dune à Oye Plage – Source : NordLittoral, 2018

la Maison dans la Dune et ainsi inviter les visiteurs à se rendre davantage dans ce lieu d'accueil et d'informations. Il s'agit pour la Communauté de Communes de faire de ce site un équipement phare et structurant de sa stratégie touristique intercommunale. Une réflexion est en cours dans ce sens pour rénover le bâti et aménager le rez de chaussée de façon à offrir aux individuels et aux groupes un lieu d'accueil propice avec exposition permanente, exposition temporaire et programme de rendez-vous thématiques. Cette réflexion est menée depuis 2017 en partenariat avec Eden 62 et les Guides Nature.

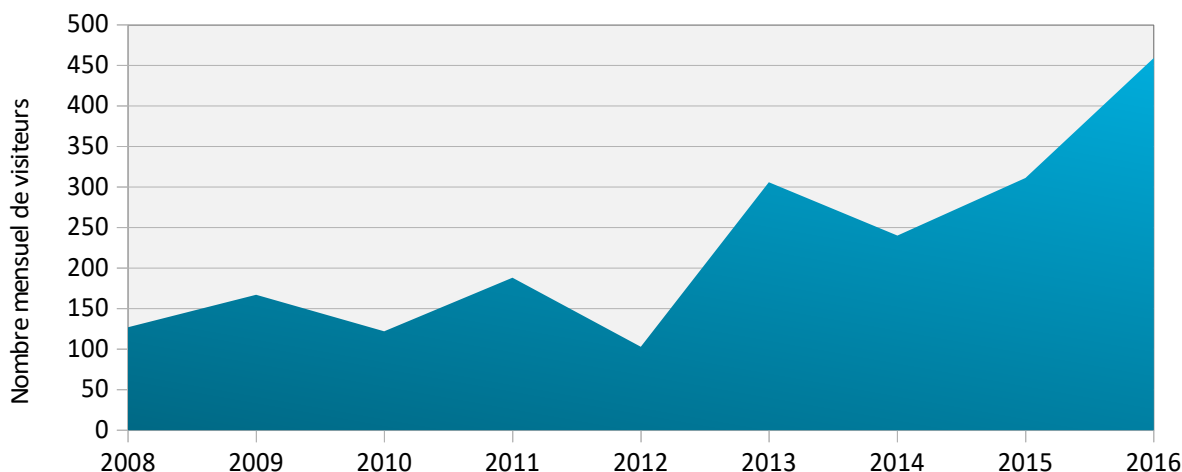


Figure 41: Nombre moyen de visiteurs par mois d'été passant par la Maison dans la Dune - Source : Maison dans la Dune, 2016

Les visiteurs du Platier d'Oye, viennent :

- observer la faune et la flore exceptionnelles de la réserve ou se promener, grâce au **réseau de sentiers et d'observatoires** qui ponctuent le site ;
- participer aux **animations** proposées par le service animation/éducation d'Eden 62, l'association des Guides-Nature de Oye-Plage (tous les 1<sup>er</sup> dimanches du mois), la section GOELAND du GON, les offices de tourisme locaux. Ces animations ont pour but de faire découvrir le site aux touristes et aux scolaires ;
- profiter de la **plage** des Ecardines, dont l'accès est constamment **mis en sécurité** et pose régulièrement **problème** du fait de l'évolution du cordon dunaire (l'installation de l'escalier devra être revu dans ce nouveau plan de gestion).



Figure 42 : Grand observatoire (à gauche : de dos, à droite : intégré dans la végétation) - Source : Eden 62, 2018

La pose d'un **platelage** de 1,4 km, entre 2013 et 2016, permet un meilleur accès aux **personnes à mobilité réduite** et aux familles avec **poussettes** ou **jeunes enfants**. Au total, il existe **7 km de chemins** praticables pour visiter la réserve. Depuis cette date, le nombre de visiteurs a sensiblement **augmenté**, particulièrement les mois d'été. 2016 enregistre une fréquentation record au niveau de la Maison dans la Dune avec 1 376 visiteurs de juillet à septembre.





Figure 43 : Platelage aménagé - Source : Eden 62, 2018

Les réserves naturelles sont des **outils** idéaux pour **sensibiliser** le public à la fragilité de l'environnement et aux services écosystémiques. Cette réserve en particulier, par sa position géographique et ses fonctions écologiques peut permettre **d'informer** le public sur :

- la **biodiversité** en général et certaines **espèces ou végétations / habitats** en particulier ;
- les impacts de **l'érosion littorale** et le rôle des **dunes** dans la protection de l'arrière pays ;
- la **poldérisation** (exemple naturel du Casino avec la formation de cordon dunaire et plusieurs végétations caractéristiques de milieux plus ou moins recouverts par la mer) ;
- le rôle des **estuaires** (zone de transition eau douce / eau salée, zone de forte productivité, zone de reproduction, zone de refuge, zone d'alimentation...);
- le rôle des **réserves naturelles** dans la protection et la préservation du patrimoine naturel ;
- les modes de **gestion** des espaces naturels ;
- la **trame verte et bleue** et le besoin de maintenir des réservoirs et des corridors écologiques en région.



Figure 44 : Panneau informatif (à gauche) et signalétique d'entrée (à droite) au parking de l'abri côtier - Source : Eden 62, 2018

Tous ces enseignements peuvent être offerts au public par le biais de **visites guidées** ou de **panneaux informatifs** disposés le long des sentiers, ainsi que sur la plaquette présentant le site. Un nouveau **plan d'interprétation** pourra être proposé dans la 7ème année du plan de gestion dans le but de proposer de nouvelles découvertes au public.

Comme vu auparavant, les visiteurs ne sont pas satisfaits des parkings trop petits et endommagés. Il y a 4 parkings sur le site qui peuvent accueillir environ 310 places : 250 places au parking des Ecardines, 15 au parking permanent de l'Abri-côtier, 20 au parking temporaire de l'Abri-côtier, 25 au parking de la maison dans la dune. Le parking de la maison

### Enjeux accueil du public

- Maison dans la dune
- Sécurité des aménagements
- Accès et stationnements de la réserve
- Balisage des chemins
- Connaissance du Platier d'Oye



dans la dune sera refait pour améliorer son attractivité, tout comme celui des Ecardines, trop dangereux à l'heure actuelle pour les piétons et les vélos.

Dans le même ordre d'idée, des panneaux d'accueil répondant à la nouvelle charte signalétique devraient être mis en place dans le début du plan de gestion. Ils devraient pouvoir situer et orienter les promeneurs sur le site. Pour cela, il serait intéressant d'ajouter les points de vue, les observatoires, les temps et distances pour s'y rendre, et tout autres éléments utiles à l'orientation des usagers.

### A retenir !

- Un projet au niveau de la maison dans la dune permettant l'entrée visible du site ;
- Des aménagements qui tiennent dans le temps.

## b) Animations

Dans le cadre de l'accueil du public sur la réserve naturelle, différents acteurs sur le territoire agissent en faveur de la sensibilisation. Eden 62, en tant que structure gestionnaire, agit auprès de différents publics sur le Platier d'Oye : public scolaire local et régional, et grand public. A titre indicatif, les chiffres et les thèmes des visites sont fournis ci-dessous pour l'année 2017.

Pour le public scolaire, ce sont majoritairement les écoles de la commune qui participent, de façon régulière, aux opérations de sensibilisation proposées. Les écoles maternelles et primaires souhaitent, en général, bénéficier d'animations sur site avec un thème de leur choix. La réserve accueille également des étudiants issus des filières de gestion d'espaces naturels (BTS GPN, Bac Pro des MFR et Lycées horticoles).



Animation sur la RNN – Source : Eden 62

	Types de public	Nombre d'interventions	Nombre total de participants
Interventions auprès des scolaires	Écoles de la commune	12	285
	Autres publics scolaires de la région	12	504
	Étudiants	4	120
Interventions hors scolaires	Grand public	13	250
Total		41	1159

Figure 45: Bilan des animations opérées par le gestionnaire sur une année type (2017)

Types de public	Nombre d'animations	Thème	Forme de l'action
Ecoles de la commune	8	Gravelots et préservation du banc coquillier	Exposition Animation
	4	Laisse de mer et dunes	Animation
Autres publics scolaires de la région	8	Laisse de mer et dunes	Animation
	9	Avifaune (nicheurs / hivernants, migrateurs)	
Étudiants	10	Gestion conservatoire	Visite guidée
	11	Fonctionnement d'une RNN	

Figure 46: Thèmes abordés avec les publics scolaires (2017)

Date	Thème	Nombre de participants	Origine du public			
			Département 62	Département 59	Autre Région	Étranger
22/01/17	Oiseaux hivernants	25	19	6	0	0
19/03/17	Amphibiens	6	4	2	0	0
07/04/17	Gravelots (conférence)	24	21	3	0	0
09/04/17	Maraudage au sujet des Gravelots et de la protection des zones dunaires	62	37	15	0	10
10/05/17	Initiation aux chants d'oiseaux	7	6	1	0	0
11/06/17	Oiseaux nicheurs	18	15	3	0	0
27/07/17	Découverte du site	43	23	11	9	0
17/09/17	Plantes halophiles	9	8	1	0	0
11/10/17	Découverte de la gestion de la réserve	16	12	4	0	0
19/11/17	Atelier cuisine enfants	10	4	6	0	0
06/12/17	Atelier Noël	8	7	1	0	0
<b>Total</b>		<b>228</b>	<b>156</b>	<b>38</b>	<b>9</b>	<b>10</b>

Figure 47: Bilan des animations grand public (2017)

Sur le territoire, le gestionnaire travaille avec des partenaires associés sur la dimension pédagogique. Le partenaire le plus actif est l'association des guides nature du Platier d'Oye. Dans une moindre mesure, il y a aussi le comité de promotion économique et touristique intercommunal et d'autres associations.


Autres Partenaires		Forme de l'action	Actions réalisées	Nombre de participants
	Guides Nature du Platier d'Oye	Visites du programme et prestations d'animation de groupe, scolaires	28	550
	CPETI Audruicq	Ateliers	6	72
	LPO Pas-de-Calais	Visites	6	106
	Office de Tourisme de Gravelines	Visites	2	32
	Goëland	Visites	2	12

Figure 48: Partenaires pédagogiques sur la réserve en 2017 - Source : Eden 62

Les publics accueillis lors d'animations, visites guidées ou autres sont majoritairement des publics de la région mais non locaux. Il serait intéressant de toucher les habitants à proximité de la réserve, qui sont les premiers usagers du site. En effet, de nombreuses infractions sont constatées sur la RNN notamment concernant les chiens. La création d'actions les ciblant est à envisager. L'objectif serait ainsi de les sensibiliser aux bonnes pratiques en leur faisant découvrir les richesses faunistiques et floristiques qui sont présentes sur la réserve. Certains visiteurs réguliers pourraient par ailleurs devenir d'excellents ambassadeurs pour la préservation du site.

### Enjeux accueil du public

- Sensibilisation des usagers habitués de la réserve
- Sensibilisation des autres visiteurs

Grâce aux maraudages, il est constaté que des publics non avertis et qui ne se déplacent pas sur des sorties organisées sont tout de même sensibles aux messages qui peuvent être passés. Par exemple, de nombreux touristes qui profitent de la plage, ne se rendent pas compte qu'ils sont dans une réserve naturelle nationale malgré la signalétique. Ces mêmes touristes peuvent ainsi être sensibilisés à la fragilité des dunes et du banc coquillier durant la période de nidification des Gravelots ou Sternes naines en haut de plage.

Dans les 7 ans à venir, un plan d'interprétation pourrait être mis en place pour revoir les modalités de sensibilisation des publics sur la réserve. Autant en termes de signalétique d'interprétation que de différents modes d'accueil des publics (animations, visites guidées, expositions, conférences).

Enfin, le renforcement des partenariats avec les acteurs du territoire sous la forme de formations à l'éducation à l'environnement et à la connaissance de la réserve est un axe intéressant pour permettre une meilleure protection du site. Elle serait destinée aux offices de tourisme, accueils jeunesse et autres structures d'accueil des publics sur le territoire.

## V.3) SENSIBILITÉ DES HABITATS ET DES ESPÈCES

Certains habitats ou certaines espèces végétales ne résistent pas au **piétinement**. C'est le cas pour 20 % des habitats à enjeu A. D'autre part, une grande partie de la faune, spécialement l'avifaune ne supporte pas le dérangement. C'est le cas pour 58 % des espèces nicheuses à enjeux A ou B du site. Les oiseaux ne recherchent pas seulement de la nourriture sur le Platier d'Oye. Ils ont aussi besoin de quiétude pour assurer leur cycle de vie.

Certains **chemins parasites** et bunkers attirent l'intérêt du public les faisant dévier du platelage ou des chemins autorisés. La sortie de ces sentiers entraîne forcément un piétinement des sols et des nuisances sonores ou visuelles détectées par la faune.

La mise en place de certains aménagements devient donc nécessaire pour éviter ces désagréments.

La solution est de **canaliser le public** en l'orientant vers les zones de moindre importance floristique et faunistique. Une **signalétique routière** vers le parking de la maison dans la dune permettrait de faire démarrer le circuit des visiteurs directement sur le platelage.

Un **sentier d'interprétation** modifiant légèrement l'actuel permettrait d'orienter le public vers les zones non sensibles du Platier d'Oye. En effet, si le plan d'interprétation est revu en 2025, il devra intégrer de légers aménagements rendant le site plus attractif pour le public (ouvrir de nouveaux points de vue, fermer les chemins parasites en laissant la végétation se développer ou par la pose temporaire de ganivelles, faire de nouveaux panneaux ludiques expliquant le paysage et la gestion, etc...).

L'entrée au niveau de l'abri côtier n'est pas suffisamment cohérente avec la protection des enjeux liés à la zone du Casino. En effet, malgré la présence des gardes et leur travail pour fermer le plus visible des chemins parasites du site, ce dernier est constamment emprunté par les locaux et ensuite par les touristes en saison estivale. De plus, la signalétique à l'entrée du chemin incite à aller regarder les écrits et à passer au dessus des barrières. Un surcreusement du chenal passant devant ce chemin pourrait être un début de solution, mais insuffisant, car le chenal n'est pas tout le temps en eau. Un autre problème est l'emplacement de la barrière d'entrée du site, qui se trouve juste avant le GR, rendant son accès « illégal ». Il faudra revoir cette entrée qui pose tant souci lors de ce nouveau plan de gestion, et peut-être accentuer la présence des gardes (ou des animateurs avec plus de maraude) en saison estivale pour faire de la **prévention**. L'enjeu se trouvant derrière ce chemin parasite est fort puisque ce dernier débouche directement sur le banc coquillier, zone de reproduction des Gravelots et de la Sterne naine. Une signalétique plus conséquente, des panneaux d'interdiction plus clairs, une modification de l'entrée de l'Abri-côtier ou un système de démarcation plus net pourraient également améliorer la préservation de cette zone.

## VI. PATRIMOINE PAYSAGER

Mise à jour : 05/04/19

Le Nord-Pas de Calais est divisé en 21 paysages regroupés en grandes catégories : le haut pays, le bas pays, les paysages littoraux et les paysages d'interface. La réserve naturelle nationale du Platier d'Oye est située au cœur du paysage des dunes de la Mer du Nord.

Cet ensemble est constitué de près de 60 km de dunes de Sangatte jusqu'à la frontière avec la Belgique, et se poursuit au-delà. Ce cordon dunaire date du VIII<sup>ème</sup> siècle, il est plutôt étroit (quelques centaines de mètres en général et jusque 2 km maximum), peu élevé (8 à 15 m) et fragilisé par l'urbanisation. Il est interrompu en trois endroits : Calais, Dunkerque et Gravelines. Cependant, les cordons bordiers sont bien végétalisés et les secteurs stables sont nombreux de Calais à Gravelines contrairement au reste de la région (dunes de Flandres : dunes paraboliques en érosion active). A l'est de Calais les dunes sont en nette progradation (avancée de la terre dans la mer au niveau des zones d'accrétion). Le reste du paysage est composé d'un estran sableux formant des plages de plusieurs centaines de mètres lors des marées basses. Ces espaces sont très appréciés des Limicoles en haltes migratoires que l'on peut observer tout le long de la côte.

Pour finir, ce paysage compose avec un aspect urbain et industriel très marqué entre le port de Calais, plutôt orienté vers le tourisme et le port industriel de Dunkerque. Les habitats humains et les industries sont regroupés de façon assez condensée, les usines sont visibles depuis les axes routiers comme des plages. Entre les trois grands pôles urbains littoraux, se situent quelques petits villages et fermes isolées. Le littoral en lui-même est fortement anthropisé au niveau de ces agglomérations : digues, chenaux, écluses, même l'Aa est maîtrisée par un canal.

### Pour en savoir plus :

Site de la DREAL Hauts-de-france

<http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/-Atlas-des-paysages-du-Nord-Pas-de-Calais>

Huit grandes unités paysagères composent le Platier d'Oye : l'estran, les vasières et les prés salés, les dunes, les polders « naturels » (espaces prairiaux inondables), le polder et ses digues, les habitations et la voirie, les cultures et la carrière.

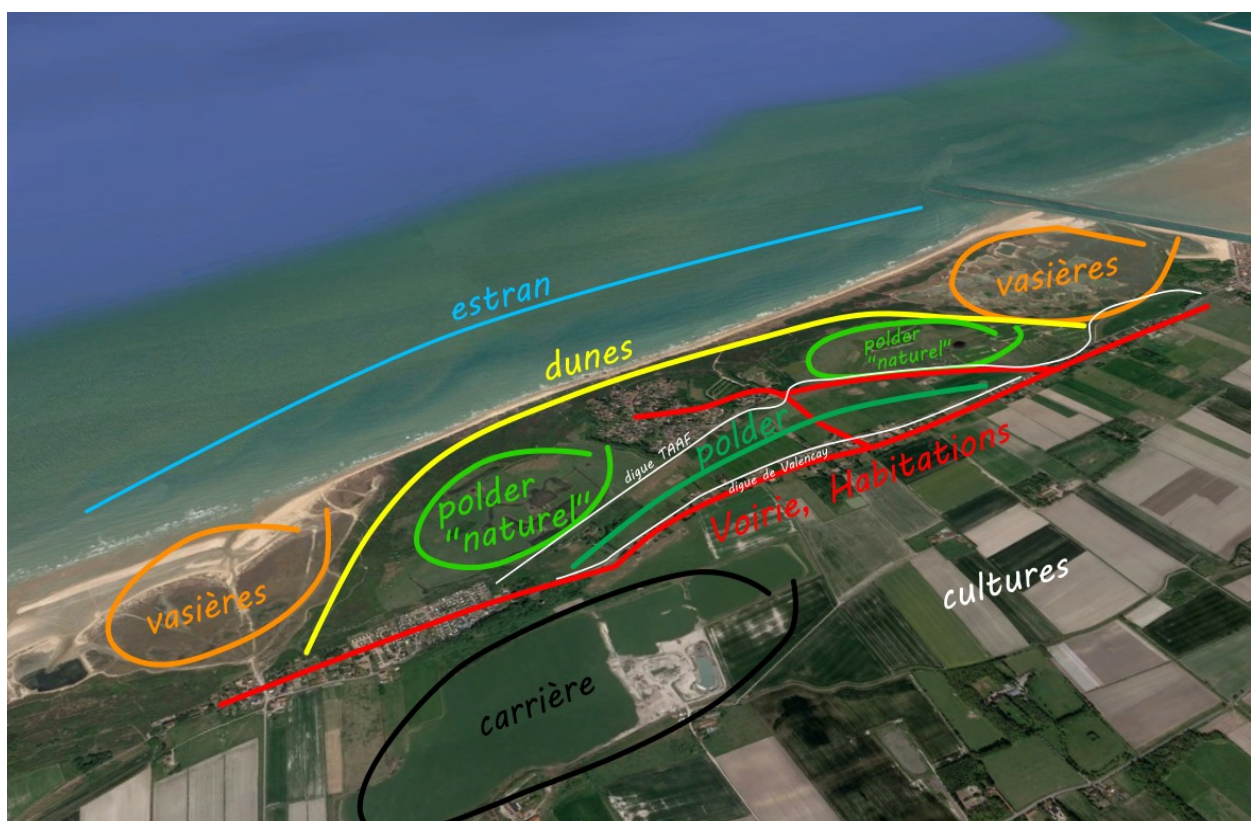


Figure 49: Illustration des grandes unités paysagères du Platier d'Oye - Source : Eden 62



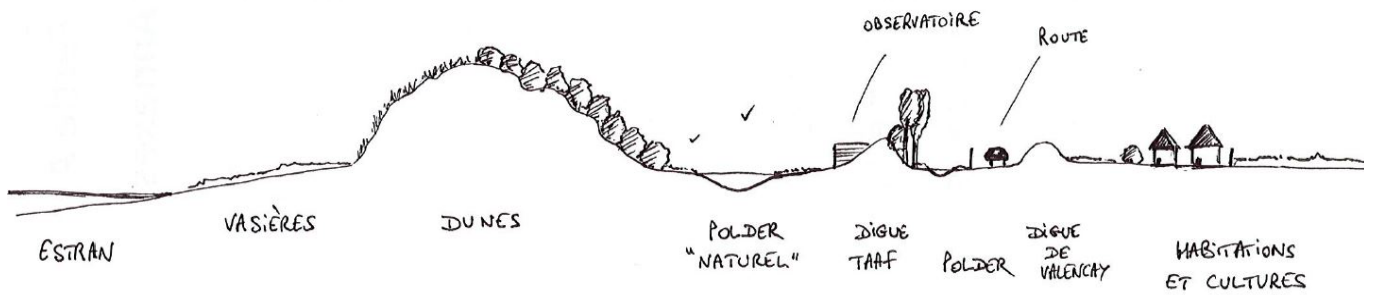


Figure 50: Profil de la succession des unités paysagères du Nord au Sud sur le Platier d'Oye - Source : Eden 2

## L'estran



Figure 51 : Estran avec blockhaus (à gauche) et cabane des sauveteurs en période estivale au premier plan et, plus loin, casiers brise-vent et blockhaus (à droite) – Source : Eden 62, 2018

L'estran du Platier d'Oye est composé d'une longue plage macrotidale sableuse à sablo-vaseuse, typique de cette partie du littoral Flamand. Le paysage évolue fortement en fonction des marées. La mer découvre une immensité sableuse, presque désertique à marée basse, où le relief des bancs de sable (bâches) est remanié en permanence. A marée haute, c'est un paysage marin où ondulent les vagues, qui, lors des forts coefficients de marées liés aux tempêtes, prennent une ampleur impressionnante et viennent se fracasser sur les dunes.

Plusieurs constructions humaines impactent ce paysage : blockhaus et mur de l'Atlantique, brises-lames, ganivelles, poste de secours en été, paravents et autres tentes, ...

Le haut de l'escalier d'accès à la plage des Ecardines est l'emplacement idéal pour observer l'estran.

## Les vasières et prés salés



Figure 52 : Vasière du Casino (paysage à gauche et chemin parasite gorgé d'eau à droite) – Source : Eden 62, 2018

Les vasières et les prés salés sont des paysages forts du Platier d'Oye, correspondant à la fois aux plages vertes à salicornes et aux prés salés plus évolués qui leur succèdent. L'ambiance paysagère est très similaire à celle des estuaires picards, très appréciés des promeneurs pour le sentiment d'immensité et le côté sauvage qu'ils procurent. Ces impressions se retrouvent très peu ailleurs sur cette partie du littoral.

Les végétations des vasières sont rases et les oiseaux nombreux toute l'année. Ces végétations de marais maritime, très sensibles au piétinement, sont criblées de cheminements. Il faudra laisser pousser la végétation ou essayer de détourner la fréquentation. Le milieu sera rajeuni par les quelques cheminements peu fréquentés qui persisteront.

Ces vasières constituent le paysage le plus évolutif du Platier à cause de la dynamique sédimentaire. De cette dernière découle un changement très rapide des végétations. Ainsi, en quelques décennies la zone du Casino a totalement changé d'aspect et cette évolution est toujours en cours, comme le montre les cartographies de l'anse de l'abri-côtier faites par le CBNBI (Farvacques *et al.*, 2012 ; Gelez *et al.* 2017). L'image ci-dessous (Figure 53), issue du guide des végétations littorales (Duhamel, Farvacques *et al.*, 2017) montre clairement cette évolution très rapide.

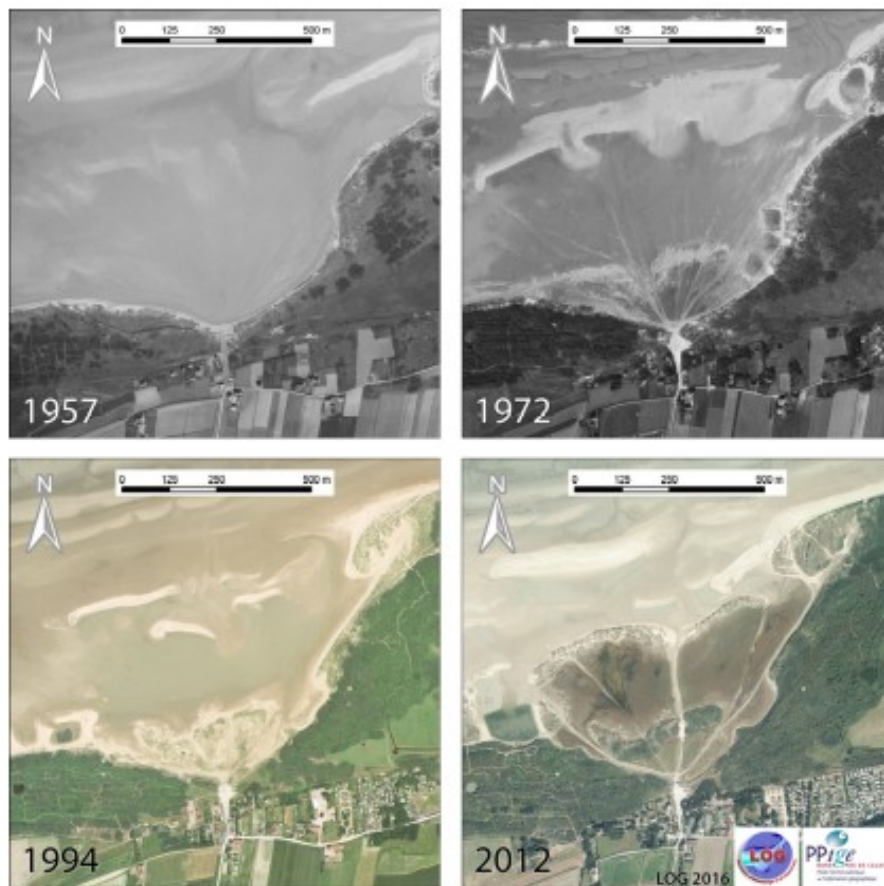


Figure 53: Évolution de la vasière du Casino entre 1957 et 2012 - Source : Ruz *et al.*, 2016, livret guide excursion EUCC

La perception de la vasière du Casino dans son ensemble est plutôt difficile. Le point de vue aménagé à l'ouest permet tout de même d'avoir une belle vue sur la zone.

La vasière de la zone des anciennes huttes, quant à elle, est fortement marquée par l'activité cynégétique historique. Les travaux de 2013 ont atténué ces traces en rendant plus naturelle cette zone, notamment par le reprofilage des berges en pentes douces. L'observation de cette zone est facile et accessible par le chemin reliant la réserve au parc de l'estran. Cependant, la présence de ce chemin, au bord des premiers plan d'eau, perturbe la faune. La présence d'un bunker en hauteur permettrait de dévier ce sentier et d'offrir un meilleur point de vue sur cette zone mais aussi sur le Polder Est. Deux simples lisses en bois pourraient assurer la sécurité des promeneurs. Le sable déjà accumulé sur le bunker intègre paysagèrement ce dernier en cassant l'effet « dalle de béton ».

## Les dunes



Figure 54 : Dunes (partie est ) et tunnel de végétation dans les fourrés dunaires (partie ouest) – Source : Eden 62, 2018

Les dunes composent le relief du Platier d'Oye. Malgré leur relative mobilité, elles fixent le paysage sur un temps long. Les flèches de sables en accrétion côtés ouest et est de la RNN favorisent l'extension longitudinale de ces dunes, mais menacent les vasières et les prés salés. En effet, le sable s'accumule aux extrémités du site et ferme ainsi progressivement les chenaux d'accès à la mer.

La zone centrale elle, est fortement soumise à l'érosion. En effet, des falaises dunaires se forment et offrent parfois un paysage de désolation où les arbustes, autrefois à l'abri des embruns, se retrouvent déracinés et tombent sur la plage. Les dunes blanches dominées par l'Oyat (*Ammophila arenaria*) affrontent les embruns et subissent des mouvements de sable tandis que les dunes à fourrés, composées surtout d'argousiers, restent figées.

L'immersion dans les fourrés dunaires de la partie est peut s'avérer assez ennuyeuse pour le promeneur. Malgré tout, l'ambiance y est unique : complètement cloisonné dans cet espace arbustif, le promeneur se retrouve à l'abri du vent et la sensation de solitude se fait vite ressentir à cause de la sinuosité du chemin...

Les dunes forment une barrière naturelle protégeant les zones de polder arrière-dunaire.

Plusieurs points de vue permettent d'apprécier ce paysage dunaire : le belvédère sur le blockhaus de la partie ouest, un angle (à ouvrir) au dos du point de vue créé en direction de la vasière du Casino, une vue sur les dunes arbustives où l'installation d'un banc permettrait de se poser pour observer les passereaux, le haut de l'escalier menant à la plage des Ecardines (où est implanté un panneau d'interprétation sur les dunes flamandes) et quelques points disséminés le long du chemin à l'est. Il faudra penser à l'avenir, à bien intégrer les divers aménagements pédagogiques et signalétiques pour ne pas détériorer le paysage, et faire en sorte que les éléments apportés correspondent bien au paysage visualisé.

Par ailleurs, une ouverture dans les argousiers au niveau du belvédère sur le blockhaus permettrait de créer une zone de tranquillité et d'écoute (accès au verger) pour que le public s'immerge dans le site.

## Le polder « naturel »



Figure 55: Paysage du Polder Ouest - Source : Eden 62, 2012



Le polder « naturel » correspond à la continentalisation et à la perte du caractère maritime de l'ancienne Mollière à salades par poldérisation semi-artificielle suite à la construction des deux digues 1925. L'homme y a ensuite creusé plusieurs plans d'eau. Cependant, l'ambiance paysagère qui en résulte montre le côté le plus sauvage de la réserve, surtout au niveau de la partie ouest.

Cette dernière est parfaitement visible au niveau de l'observatoire. L'aménagement permet de s'installer devant un tableau vivant représentant une nature sauvage où les oiseaux semblent complètement ignorer la présence humaine. Agrandir la zone humide présente à cet endroit du Platier serait favorable à la qualité paysagère visuelle du site, offrant ainsi plus d'éléments à observer (plus d'oiseaux notamment). Le petit observatoire, qui aujourd'hui n'amène aucun point de vue, aurait alors toute son utilité. Le sol qui pourrait être étrépié ou retiré serait déposé devant le plan d'eau pour préserver la quiétude des oiseaux tout en gardant une vue sur la perspective qu'offre le Polder de part son étendue. Les vaches highlands, avec leur allure d'Aurochs, ne dénaturent pas cette impression de « vraie » nature. Quelques éléments viennent tout de même perturber cette immersion : les cheminées de bateaux qui dépassent à l'horizon du cordon dunaire, le nouveau parc de contention installé à l'est de la pâture et la règle limnimétrique dans le plan d'eau.



Figure 56 : Parc de contention parasitant l'impression de zone complètement "sauvage" de la partie ouest – Source : Eden 62, 2018

Pour les bateaux, il sera difficile de limiter l'impact visuel. En revanche, le plan de gestion peut proposer une meilleure intégration paysagère du parc et de la règle.

Une fois sorti du premier observatoire, le promeneur chemine sur un platelage. Cet aménagement, qui peut paraître impactant dans le paysage, s'intègre bien du fait de la sinuosité du cheminement.

Un autre élément vient fortement perturber le paysage sur le cheminement : la vue des toits de mobile-home des campings du Casino, des Clairettes et des 4 vents.

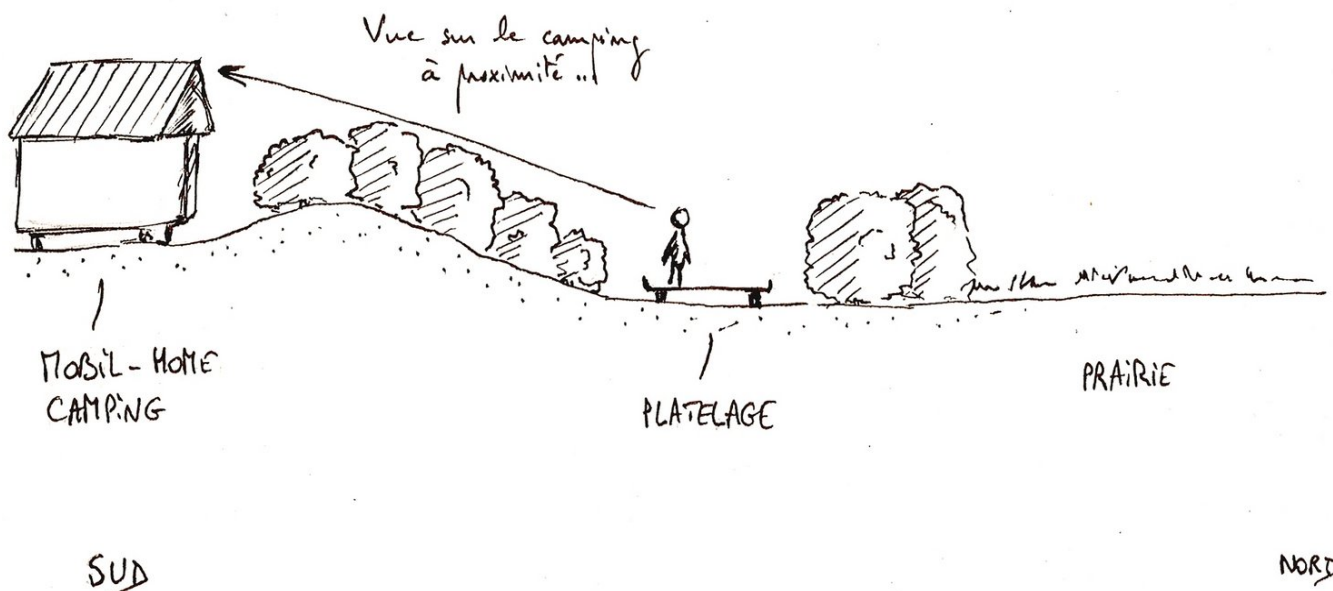


Figure 57: Croquis de l'impact du camping sur le paysage - Source : Eden 62

Ces éléments sont de nouveau visibles sur le belvédère du blockhaus. Un montage photo a été effectué pour se rendre compte du paysage sans ces éléments et montre indiscutablement une plus-value paysagère. Il semble important d'engager une discussion avec les gérants de ces campings pour leur indiquer cette perturbation et trouver avec eux des solutions (plantations de saules ?).





Figure 58 : Photomontage de la présence / absence visuelle du camping sur le paysage - Source : Eden 62

Le Polder Est offre également de belles ambiances sauvages mais les perturbations sont beaucoup plus nombreuses. En effet, les vues sur les habitations sont inévitables ainsi que sur les réacteurs de la centrale nucléaire de Gravelines. De plus, les points d'observations sont rares et mériteraient d'être développés sur le cheminement. Un observatoire soit au sud-est soit au nord serait à envisager. La pose d'une plateforme à un endroit ciblé du site, plus en hauteur sur le sentier, permettrait également d'amener un point de vue sur le Polder Est sans gros travaux. Il suffirait de débroussailler un peu les argousiers tout en en laissant en fond pour ne pas être vu par la faune. Parfois, un simple entretien de végétation ciblé offrirait de réels points d'observation et permettrait au promeneur de se situer sur le site.

## Le polder et ses digues

Le polder est composé d'un ensemble de prairies et de digues. Il est l'élément parfait de transition entre les cultures et habitations et la réserve naturelle, de par la présence de chevaux et de vaches pâturant les prairies.

Bien que le rôle premier des digues soit de limiter les phénomènes de submersions marines, elles permettent de cacher les polders naturels de la réserve grâce à leur hauteur. Elles ont ainsi une double fonction : assurer la tranquillité des oiseaux et accentuer le côté sauvage des polders naturels. Ces digues seront cependant renforcées au vue des risques élevés de submersions liés aux changements climatiques.



Figure 59 : Digue TAAF sous la végétation (à gauche : en face du parking des Ecardines, à droite : en face du Polder central) – Source : Eden 62, 2018

## Les habitations et la voirie



Figure 60 : Lotissement des Ecardines (à gauche) et route de l'avenue du Platier (incluse dans la RNN)– Source : Eden 62, 2018

Les habitations entourant le Platier se sont développées entre les années 60 et 80. Il n'y a pas d'intérêt patrimonial dans leur architecture. Certaines sont d'ailleurs peu entretenues et n'apportent aucune plus-value paysagère ...



Figure 61 : Tour penchée (à gauche) et flaqué aux oies (à droite)– Source : Eden 62, 2018

On notera cependant un intérêt certain pour la « Tour penchée », blockhaus en forme de clocher d'église servant de leurre pour l'aviation alliée. L'histoire de cette tour et surtout sa disposition en font un marqueur fort du paysage.

De même, un endroit très prisé des familles notamment est la flaqué aux oies, au niveau du parking des Ecardines. Même si cette dernière n'a pas d'intérêt écologique, elle donne l'occasion aux usagers de fréquenter le site. L'observatoire qui était installé en direction de la mare P6 du Polder Est a été vandalisé. Il ne semble pas utile de le restaurer car une simple rambarde suffirait à offrir aux visiteurs une impression de grandeur par cette ouverture sur le polder et leur permettrait de se situer. Par ailleurs, comme les oiseaux ne sont pas observés sur cette mare, il n'y aurait pas de perturbation de la faune. En revanche, une explication sur le pâturage à cet endroit serait intéressante pour expliquer la gestion aux promeneurs.

Certaines entrées de la réserve (Maison dans la dune, parking des Ecardines) ne sont pas assez marquées, identifiées et pratiques alors que d'autres créent des nuisances sur le site (Abri-côtier). Il serait intéressant d'avoir une cohérence visuelle (panneaux, signalétique) des accès pour le public et de les rendre plus lisibles en adaptant la communication. Les entrées peuvent aussi être décalées pour orienter le public vers les allées à emprunter sur la réserve et éviter les chemins parasites.

Un dernier point concerne l'observatoire situé sur la route traversant la réserve (avenue du Platier). Ce dernier est petit, il n'y a qu'une seule voiture qui peut s'y arrêter et l'accès à pieds ou à vélo n'est pas sécurisé. Le passage de cette route en voie partagée, selon les chiffres que donneront les éco-compteurs placés en 2019-2020 sur cet accès, est à réfléchir. Ainsi, un accès PMR pourrait être réalisable au niveau de cet observatoire. Un agrandissement de ce dernier, avec une vue à 360° donnerait l'occasion aux visiteurs d'avoir un réel point d'observation sur la partie est du Platier d'Oye.



## Les cultures



Figure 62: Cultures aux alentours de la réserve – Source : Eden 62, 2016

Les cultures au sud de la réserve sont composées de céréales, plantes à fibres et légumes. C'est le début du paysage de la plaine maritime, qui s'étend sur l'emprise de l'ancien golfe de l'Aa, marqué par une étendue plate et un peu morose ...

Ce paysage peut être apprécié le long des routes entre le centre de Oye-Plage et la réserve naturelle (rue de la mer, rue Charles Paul Gresset).

## La carrière



Figure 63: Carrière de sable au sud de la réserve – Source : Eden 62, 2016

C'est un élément du paysage qui sera accolé à la réserve lorsque le projet sera mis en place. En effet, des sentiers sont prévus pour relier la carrière à la réserve par voie piétonne. Des points d'observation agrémenteront les chemins pour offrir aux promeneurs une découverte de l'avifaune du site. L'intérêt majeur de cette carrière est l'étendue d'eau, qui, vu du ciel, représentera une surface plus conséquente additionnée à celle du Platier. Les périodes de sécheresses étant de plus en plus fréquentes au fil des années, ce plan d'eau, qui restera en eau même en été, sera très attractif pour les oiseaux. De plus, des îlots seront créés afin de permettre aux colonies notamment de venir y nicher ou s'y reposer. La restructuration de la carrière à des fins d'accueil de l'avifaune principalement, devrait avoir la même cohérence paysagère que celle donnée au Platier d'Oye. Il est donc indispensable d'inclure la zone tampon (sites du CELRL, carrière, campings) dans le plan de gestion pour homogénéiser le paysage.



La carte paysagère détaillée est disponible dans l'Atlas cartographique : carte n°14.



Les remarques de la paysagiste qui a accompagné Eden 62 dans cette démarche paysagère sont disponibles en Annexe n°25.

### Enjeux paysagers

- Respect des unités paysagères
- Intégration des aménagements et de la signalétique
- Polder Ouest sauvage

### Enjeux accueil du public

- Points de vue

### A retenir !

- Besoin d'homogénéiser le paysage par de légers aménagements.



## VII. HISTORIQUE DE GESTION

Mise à jour : 05/04/19

La RNN du Platier d'Oye est gérée depuis 1987 et dispose des plans de gestion depuis 1991. Deux plans de gestion se sont suivis (1991-1995 et 1996-2000) et c'est seulement après 7 ans qu'un troisième a été mis en place pour la période 2007-2016.

Les 7 principaux objectifs du dernier plan de gestion au niveau de la réserve étaient :

- Habitats pour les oiseaux ;
- Diversité botanique et phytocoenotique ;
- Diversifier les secteurs humides favorables à la faune et la flore amphibie ou aquatiques ;
- Préserver la structure et le fonctionnement du cordon dunaire et des près salés ;
- Améliorer la connaissance sur la structure, le fonctionnement et le rôle de la réserve ;
- Développer une stratégie d'accueil du public dans le respect de la réserve ;
- Mettre une zone tampon autour de la réserve.

Les 3 derniers objectifs concernent le fonctionnement interne du gestionnaire pour réussir à mettre en place ces opérations.

L'évaluation de ce dernier plan de gestion, réalisée par Caroline Wiscart en 2017, montre que, dans l'ensemble, le **taux de réalisation** de ces objectifs est plutôt **satisfaisant**, malgré le nombre d'opérations qu'il a fallu réaliser (78 % des opérations ont été réalisées à plus de 50%). En effet, le niveau d'atteinte des objectifs du plan est de 83 %.

En parallèle de ce **plan de gestion 2007-2016**, le **DOCOB 2010-2016** de La ZPS a également préconisé des opérations à mettre en place pour **favoriser l'avifaune** de la réserve. La révision de ce dernier sera d'ailleurs peut-être organisée par l'État dans la durée du nouveau plan de gestion et ce dernier devra en tenir compte. De gros travaux et de nombreuses opérations ont donc été programmés pour répondre à cette demande :

- Creusement de chenaux / fossés avec des pentes douces, création et entretien d'îlots pour la reproduction ;
- Abaissement des digues entre les mares de hutte, curage ponctuel, adoucissement des berges, recul des sentiers, etc..., pour l'alimentation et le repos ;
- Débroussaillage de fourrés pour étendre les milieux ouverts et permettre aux oiseaux d'anticiper le danger ;
- Pâturage et fauche pour éviter la fermeture des milieux et permettre l'alimentation en prairies humides ;
- Lutte contre les espèces invasives mais aussi contre les prédateurs terrestres ;
- Préservation des zones de nidification sur la plage par des zones de « plage interdite ».

### Travaux majeurs pour les habitats et l'avifaune

Suite à l'enlèvement progressif dès 2008 des éléments d'origine anthropique sur la zone des anciennes huttes de chasse, de lourds travaux de restauration ont démarré en 2012 et se sont terminés en 2014. Ils ont notamment consisté à abaisser les digues et à reconnecter les mares entre elles, en aplanissant les pentes des berges. Des halliers d'argousier ont été broyés pour ré-ouvrir le milieu. Ces opérations, en plus de favoriser l'alimentation et le repos de l'avifaune, ont permis à certains habitats et certaines espèces végétales des milieux saumâtres ou pionniers, de se développer. En parallèle, sur le Polder Est, des îlots ont été créés et mis à nu pour favoriser la nidification des sternes, et les plans d'eau ont été connectés entre eux par le creusement de fossés. Pour la partie ouest, des fossés ont été creusés en 2013 pour sécuriser les mares et des halliers d'argousier ont été broyés pour étendre les milieux ouverts favorables à l'avifaune.

### Travaux à vocation du public

Pour faire découvrir la réserve au public, tout en préservant les habitats et les espèces, un platelage a été posé de 2013 à 2015 aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite). Des belvédères ont aussi été créés, le grand observatoire du Polder Ouest a été entièrement refait en 2013 et un petit observatoire a été ajouté en 2016.

L'historique détaillé de gestion est repris dans la frise chronologique ci-dessous.

## Avant la création d'Eden 62

1987	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Création de la Réserve Naturelle Nationale du Platier d'Oye</u> par le Décret 87-533 du 9 juillet 1987 sur des limites moins importantes que le projet initial</li> <li>• Espaces Naturels Régionaux (ENRx) deviennent gestionnaires</li> <li>• Aménagement du site par creusement de plans d'eau et création de cheminements</li> <li>▾ Première nidification de l'<i>Avocette élégante</i> (<i>Recurvirostra avosetta</i>)</li> </ul>
1988	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite des travaux sur la partie ouest</li> <li>• Premiers travaux de lutte contre l'érosion sur l'estran (3 épis au droit du lotissement)</li> </ul>
1989	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déplacement des huttes de chasse situées à l'ouest de la réserve</li> <li>• Création d'une entrée d'eau de mer à l'est (l'écluse)</li> </ul>
1991	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédaction du premier plan de gestion (la réserve fait partie des 10 sites tests pour valider le guide méthodologique de rédaction des plans de gestion - CPRN)</li> <li>• <u>Création de la Zone de Protection Spéciale</u>, au titre de la Directive Oiseaux englobant toute de la réserve (391 ha)</li> <li>• <u>Intégration de la réserve dans la ZNIEFF</u> FR00730000</li> <li>• Fin des travaux de l'est</li> </ul>
1992	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restauration des dunes</li> </ul>

## Eden 62 est opérateur de gestion

1993	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A sa création, Eden 62 devient opérateur de gestion pour les ENRx (une convention lie les deux organismes)</li> </ul>
1994 - 1995	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remodelage du cordon dunaire</li> <li>• Restauration de l'arrivée d'eau de mer</li> <li>• Travaux sur les îlots pour optimiser l'accueil de l'avifaune</li> <li>• Restauration de la voie d'accès à la plage et au parking des Ecardines</li> <li>• Bilan global de la végétation (Ten Haaf &amp; Bakker)</li> <li>• Aménagement de blockhaus en gîtes potentiels pour chiroptères</li> <li>▾ Première nidification de la <i>Sterne caugek</i> (<i>Thalasseus sandvicensis</i>)</li> <li>▾ Première nidification de la <i>Mouette mélanocéphale</i> (<i>Ichthyaetus melanocephalus</i>)</li> </ul>
1996	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation de la gestion 1991-1995</li> <li>• Réalisation du 2<sup>ème</sup> plan de gestion 1996-2000</li> </ul>
1997	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les ENRx font savoir qu'ils ne souhaitent plus assurer la gestion du site</li> </ul>
2000	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fin du plan de gestion mais, n'ayant plus de gestionnaire officiellement désigné, la gestion de la réserve se poursuit sur la base du plan de gestion 1996-2000</li> <li>• Mai-juin : réalisation des travaux expérimentaux de lutte contre l'érosion : un épi de 300 m au droit du Fer à Cheval, un brise lame de 200 m à l'est de la plage des Ecardines et 2 casiers brise vent au droit du lotissement</li> </ul>

## Eden 62 est gestionnaire

2003	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 21 octobre : La <u>gestion de la réserve est confiée au syndicat mixte Eden 62</u> par convention</li> <li>• Décembre : Mise en chantier de l'évaluation de la gestion 1996-2000</li> </ul>
2004	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 février : Premier comité consultatif de gestion depuis 1997</li> <li>• Réinstallation du comité consultatif, du comité scientifique et installation du nouveau gestionnaire par le Préfet du Pas-de-Calais</li> </ul>
2005	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation de la gestion 1996-2000, puis des années 2000 à 2004</li> <li>• Mise en chantier du 3<sup>ème</sup> plan de gestion 2007-2016</li> <li>• L'érosion du cordon dunaire fait l'objet de nouvelles réflexions. Nouveaux travaux programmés pour protéger le lotissement (casiers)</li> <li>• 7 juillet : balisage sur le terrain de la limite est de la réserve naturelle (18 ans presque jour pour jour après sa création)</li> </ul>
2005	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 6 août : pour la première fois, l'ouverture de la chasse n'a pas lieu sur la réserve naturelle</li> </ul>

2006	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 19 septembre : présentation en comité consultatif de l'évaluation de la gestion de la réserve naturelle, pour la période 1996-2005. Présentation de l'état d'avancement du 3<sup>ème</sup> plan de gestion et de l'évaluation du patrimoine biologique</li> <li>• Proposition de la Direction Régionale de l'Environnement de lancer dès 2007 la réalisation du Document d'Objectif Natura 2000 (DOCOB), dans le cadre de la ZPS</li> <li>• Décision de l'État de transférer les 13 huttes illégales du Platier d'Oye à l'est de Calais, dans la continuité de celles existantes aux Hemmes de Mark, après expertise du site d'implantation par le CBNBI</li> <li>• 19 décembre : validation définitive par le comité scientifique élargi de l'évaluation de la gestion. Validation de la stratégie conservatoire du prochain plan de gestion</li> </ul> <p>↳ L'Huïtrier pie (<i>Haematopus ostralegus</i>) niche pour la 1<sup>ère</sup> fois sur le secteur des anciennes huttes</p>
2007	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 avril : rencontre avec les services de l'État pour présenter la stratégie conservatoire et définir les contraintes juridiques et réglementaires inhérentes aux options de gestion retenues</li> <li>• Présentation et validation du 3<sup>ème</sup> plan de gestion en comité scientifique élargi</li> <li>• Présentation et validation du 3<sup>ème</sup> plan de gestion en comité consultatif</li> <li>• Lancement de la réalisation du DOCOB dans le cadre de la ZPS : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création du comité de pilotage sur les bases du comité consultatif de la réserve</li> <li>- Désignation du maître d'œuvre du DOCOB</li> <li>- Lancement de l'appel d'offre pour l'emploi d'un maître d'ouvrage capable d'épauler le maître d'œuvre dans la réalisation d'études et la rédaction du DOCOB</li> </ul> </li> </ul>
2008	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fin de la gestion des niveaux d'eau à l'ouest par une pompe</li> <li>• Début d'exportation des huttes de chasse à l'est et des autres éléments d'origine anthropique sur ce secteur</li> <li>• pose d'une clôture sur le banc coquillier au nord de la vasière du Casino</li> <li>• Relevé topographique du secteur des anciennes huttes</li> <li>• Inventaire du zoobenthos / des stocks de poissons dans le cadre des études pour le DOCOB</li> <li>• Étude de la bathymétrie des plans d'eau</li> </ul>
2009	<p>↳ La Sterne naine (<i>Sternula albifrons</i>), le Grand gravelot (<i>Charadrius hiaticula</i>) et le Gravelot à collier interrompu (<i>Charadrius alexandrinus</i>) nichent pour la 1<sup>ère</sup> fois sur le banc coquillier</p>
2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Début des travaux d'aménagement du DOCOB sur le secteur est (isolement et restauration d'îlots et creusement de fossés, mise à nu des îlots pour favoriser la nidification des sternes)</li> <li>• Début des travaux d'abaissement des digues sur le secteur des anciennes huttes dans le cadre du DOCOB</li> <li>• Broyage d'un hallier d'argousier sur le Polder Est et le secteur des anciennes huttes dans le cadre du DOCOB</li> <li>• Remise en état de la passerelle de franchissement du cordon dunaire au droit du lotissement</li> </ul>
2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Broyage d'un hallier d'argousier sur le Polder Ouest dans le cadre du DOCOB</li> <li>• Réalisation des travaux d'aménagement du DOCOB sur le Polder Ouest (creusement de fossés pour sécuriser les mares du polder)</li> <li>• pose d'une clôture mobile sur l'estran pour protéger les Sternes naines et les Gravelots en reproduction</li> <li>• Début de la pose du platelage pour la mise aux normes PMR</li> <li>• Démontage et reconstruction de l'observatoire principal (Polder Ouest)</li> </ul>
2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fin des travaux de renaturalisation de la zone des anciennes huttes</li> <li>• Fin des travaux de sécurisation des îlots sur le Polder Est</li> <li>• Réalisation d'un premier belvédère sur un blockhaus (Polder Ouest)</li> </ul>
2015	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fin de la pose du platelage</li> <li>• Aménagement d'un second belvédère avec vue sur l'estran et la plage du Casino</li> <li>• Déplacement du parking de l'Abri Côtier vers un terrain hors DPM</li> </ul>
2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction d'un petit observatoire en face de la prairie du Polder Ouest</li> <li>• Aménagement d'un nouveau parking temporaire d'été sur les terrains du CELRL</li> </ul>
2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation du 3<sup>ème</sup> plan de gestion (2007-2016)</li> <li>• Proposition d'un nouveau plan de gestion multi-site Platier d'Oye / Fort Vert</li> </ul>
2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédaction du 4<sup>ème</sup> plan de gestion 2019-2028</li> </ul>

### A retenir !

- 3 plans de gestion depuis 1991, un 4<sup>ème</sup> pour 2019-2028 ;
- De lourds travaux ont été réalisés pour favoriser majoritairement l'avifaune, suite aux programmations du DOCOB ;
- Des aménagements à vocation du public ont permis aux visiteurs de mieux découvrir la réserve.

## VIII. RÉCAPITULATIF DES ENJEUX

Mise à jour : 05/04/19

Les enjeux identifiés dans cette partie A sont synthétisés et classés en 5 catégories :

- Enjeux habitats, espèces ;
- Enjeux paysagers ;
- Enjeux accueil du public ;
- Enjeux connaissance ;
- Autres enjeux.

Pour chaque grand enjeu, une priorisation de 3 niveaux a été établie : A (prioritaire), B (important) et C (secondaire). Concernant les grands enjeux sur les habitats et espèces, leur niveau a été défini en fonction des niveaux d'enjeux du ou des habitats ou espèces les plus élevés. Pour les autres catégories, la hiérarchisation était plus subjective et a surtout été définie par les membres des groupes de travail qui ont participé à la construction de ce plan de gestion.

### VIII.1) ENJEUX RELATIFS AUX HABITATS / ESPÈCES

#### a) Enjeux de priorité A

##### Vasières :

Les vasières du Casino (Anse de l'Abri-côtier) et de la zone des anciennes huttes sont des milieux soumis au balancement des marées. 31% des habitats à enjeu situés sur la RNN s'y développent (9 habitats prioritaires, 1 important et 1 secondaire). Des espèces végétales à enjeux A et B composent ces végétations. Ce sont également des zones propices à certains oiseaux hivernants et à beaucoup d'oiseaux migrateurs qui s'y nourrissent. Ces zones semblent aussi intéressantes pour les poissons et les invertébrés aquatiques (crustacés, annélides). Elles sont fragiles et très sensibles au piétinement et à la dynamique naturelle du site.

Tableau XXX : Espèces et végétations à enjeu : vasières - Source : Eden 62, 2019

Faune	Flore	Végétation
<u>Oiseaux nicheurs</u> <b>C</b> Tadorne de Belon ( <i>Tadorna tadorna</i> )	<b>A</b> Obione pédonculée ( <i>Halimione pedunculata</i> )	<b>A</b> Prairie naturelle à Fétuque littorale ( <i>Festucetum littoralis</i> ), Pré salé de haut schorre dessalé à Jonc de Gérard ( <i>Juncetum gerardii</i> ); Prairie naturelle à Plantain maritime et Statice commun ( <i>Plantagini maritimae - Limonietum vulgaris</i> ); Végétation annuelle basse à Lepture maigre et Sagine maritime ( <i>Parapholido strigosae - Saginetum maritimae</i> ); Végétation à Obione faux-pourpier ( <i>Bostrychio scorpioidis - Halimionetum portulacoidis</i> ); Végétation annuelle à Salicorne couchée ( <i>Salicornietum procumbentis</i> ); Végétation annuelle à Salicorne d'Europe et Spergulaire atlantique ( <i>Spergulario mediae - Salicornietum brachystachyae</i> ); Végétation annuelle des vases maritimes du schorre ( <i>Salicornion europaeo - ramosissimae</i> ); Végétation annuelle à Salicorne d'Europe et Salicorne à une fleur ( <i>Salicornietum pusillo - ramosissimae</i> )
<u>Oiseaux hivernants</u> <b>C</b> Alouette hausse-col ( <i>Eremophila alpestris</i> ), Bruant lapon ( <i>Calcarius lapponicus</i> ), Chevalier gambette ( <i>Tringa totanus</i> ), Courlis cendré ( <i>Numenius arquata</i> ), Grand gravelot ( <i>Charadrius hiaticula</i> ), Huitrier pie ( <i>Haematopus ostralegus</i> )	<b>B</b> Arroche à long pédoncule ( <i>Atriplex longipes</i> ), Statice occidentale ( <i>Limonium binervosum</i> ), Chénopode à feuilles grasses ( <i>Oxybasis chenopodioides</i> ), Ruppie spiralee ( <i>Ruppia cirrhosa</i> ), Salicorne couchée ( <i>Salicornia procumbens</i> ), Salicorne à une fleur ( <i>Salicornia europaea subsp. disarticulata</i> )	<b>B</b> Prairie naturelle à Atropis maritime ( <i>Puccinellietum maritimae</i> )
<u>Oiseaux migrateurs</u> <b>A</b> Barge à queue noire ( <i>Limosa limosa</i> ), Barge rousse ( <i>Limosa lapponica</i> ), Bécasseau cocorli ( <i>Calidris ferruginea</i> ), Bécasseau maubèche ( <i>Calidris canutus</i> ), Bécasseau minute ( <i>Calidris minuta</i> ), Bécasseau variable ( <i>Calidris alpina</i> ), Bergeronnette de Yarrell ( <i>Motacilla alba yarrellii</i> ), Chevalier aboyeur ( <i>Tringa nebularia</i> ), Chevalier arlequin ( <i>Tringa erythropus</i> ), Combattant varié ( <i>Philomachus pugnax</i> ), Courlis corlieu ( <i>Numenius phaeopus</i> ), Pluvier argenté ( <i>Pluvialis squatarola</i> )		<b>C</b> Végétation pionnière rhizomateuse des estuaires et des laisses de mer ( <i>Agropyron pungentis</i> )
<u>Poissons migrateurs</u> <b>A</b> Anguille d'Europe ( <i>Anguilla anguilla</i> )		



<b>B</b> Bar commun ( <i>Dicentrarchus labrax</i> ), Flet commun ( <i>Platichthys flesus</i> ), Mulet doré ( <i>Chelon auratus</i> ), Mulet porc ( <i>Chelon ramada</i> )		
--	--	--



Figure 64: Vasière du Casino (Eden 62, 2018)

**Estran :**

L'estran (plage, bancs coquilliers, laisses de mer) représente un fort intérêt seulement pour trois habitats à enjeu. C'est par contre une zone très intéressante pour les oiseaux nichant sur les bancs coquilliers ou se nourrissant sur les plages en période de migration ou d'hivernage. De plus, la proximité de la RNN avec la mer permet à certaines espèces piscivores de s'installer sur le site à toute période de l'année. Ce milieu est sensible à l'érosion surtout au niveau des Ecardines où le niveau de la plage baisse progressivement.

Tableau XXXI : Espèces et végétations à enjeu : estran - Source : Eden 62, 2019

Faune	Flore	Végétations
<u>Oiseaux nicheurs</u> <b>A</b> Grand gravelot ( <i>Charadrius hiaticula</i> ), Gravelot à collier interrompu ( <i>Charadrius alexandrinus</i> ), Sterne caugek ( <i>Sterna sandvicensis</i> ), Sterne naine ( <i>Sternula albifrons</i> ) <b>B</b> Goéland argenté ( <i>Larus argentatus</i> ), Mouette rieuse ( <i>Chroicocephalus ridibundus</i> ), Sterne pierregarin ( <i>Sterna hirundo</i> ) <b>C</b> Goéland brun ( <i>Larus fuscus</i> ), Goéland marin ( <i>Larus marinus</i> ), Petit gravelot ( <i>Charadrius dubius</i> )  <u>Oiseaux hivernants</u> <b>C</b> Alouette hausse-col ( <i>Eremophila alpestris</i> ), Bruant des neiges ( <i>Plectrophenax nivalis</i> ), Goéland brun ( <i>Larus fuscus</i> ), Grand gravelot ( <i>Charadrius hiaticula</i> ), Linotte à bec ( <i>Linaria flavirostris</i> )	<b>B</b> Arroche des sables ( <i>Atriplex laciniata</i> ), Arroche du littoral ( <i>Atriplex littoralis</i> ), Arroche à long pédoncule ( <i>Atriplex longipes</i> )	<b>A</b> Végétation annuelle à Betterave maritime et Arroche littorale ( <i>Beto maritima</i> - <i>Atriplicetum littoralis</i> ); Végétation annuelle à Betterave maritime et Arroche laciniée ( <i>Beto maritima</i> - <i>Atriplicetum laciniatae</i> )  <b>C</b> Végétation pionnière rhizomateuse des estuaires et des laisses de mer ( <i>Agropyron pungentis</i> )

<p><u>Oiseaux migrateurs</u></p> <p><b>A</b> Barge rousse (<i>Limosa lapponica</i>), Bécasseau cocorli (<i>Calidris ferruginea</i>), Bécasseau maubèche (<i>Calidris canutus</i>), Bécasseau minute (<i>Calidris minuta</i>), Bécasseau sanderling (<i>Calidris alba</i>), Bécasseau variable (<i>Calidris alpina</i>), Bergeronnette de Yarrell (<i>Motacilla alba yarrellii</i>), Chevalier aboyeur (<i>Tringa nebularia</i>), Chevalier arlequin (<i>Tringa erythropus</i>), Courlis corlieu (<i>Numenius phaeopus</i>), Mouette pygmée (<i>Hydrocoloeus minutus</i>), Tournepierre à collier (<i>Arenaria interpres</i>)</p> <p><b>C</b> Bernache cravant (<i>Branta bernicla</i>), Plongeon catmarin (<i>Gavia stellata</i>)</p>		
---	--	--

### Plans d'eau, berges, roselières et îlots :

Les plans d'eau, leurs berges, les roselières et les îlots permettent d'accueillir 5 habitats à enjeu. Sur ces milieux se développent 2 taxons végétaux à enjeu B et nidifient en toute quiétude et se nourrissent, plusieurs espèces d'oiseaux. Les îlots permettent en effet à l'avifaune nicheuse de limiter les risques de prédation terrestre sur leurs œufs et poussins. Les plans d'eau et les roselières donnent aussi l'occasion à des amphibiens, des poissons (nursérie) et des invertébrés d'accomplir leur cycle de vie. Les îlots et leurs berges peuvent cependant être érodés par les vagues ou piétinés par les bovins. Par ailleurs, les îlots peuvent fortement se végétaliser si aucun entretien n'est réalisé, devenant ainsi moins favorables aux oiseaux.

Tableau XXXII : Espèces et végétations à enjeu : plans d'eau, berges, roselières et îlots - Source : Eden 62, 2019

Faune	Flore	Végétations
<p><u>Oiseaux nicheurs</u></p> <p><b>A</b> Mouette mélanocéphale (<i>Larus melanocephalus</i>), Sterne caugek (<i>Sterna sandvicensis</i>)</p> <p><b>B</b> Avocette élégante (<i>Recurvirostra avosetta</i>), Bruant des roseaux (<i>Emberiza schoeniclus</i>), Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>), Chevalier gambette (<i>Tringa totanus</i>), Coucou gris (<i>Cuculus canorus</i>), Échasse blanche (<i>Himantopus himantopus</i>), Goéland argenté (<i>Larus argentatus</i>), Huitrier pie (<i>Haematopus ostralegus</i>), Mouette rieuse (<i>Chroicocephalus ridibundus</i>), Sterne pierregarin (<i>Sterna hirundo</i>), Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)</p> <p><b>C</b> Bouscarle de Cetti (<i>Cettia cetti</i>), Canard chipeau (<i>Mareca strepera</i>), Canard souchet (<i>Spatula clypeata</i>), Fuligule morillon (<i>Aythya fuligula</i>), Grèbe à cou noir (<i>Podiceps nigricollis</i>), Oie cendrée (<i>Anser anser</i>), Phragmite des joncs (<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>), Tadorne de belon (<i>Tadorna tadorna</i>)</p> <p><u>Oiseaux hivernants</u></p> <p><b>B</b> Bécassine des marais (<i>Gallinago gallinago</i>), Bouscarle de Cetti (<i>Cettia cetti</i>), Canard siffleur (<i>Mareca penelope</i>), Fuligule morillon (<i>Aythya fuligula</i>), Pluvier doré (<i>Pluvialis apricaria</i>), Sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>), Spatule blanche (<i>Platalea leucorodia</i>), Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)</p> <p><b>C</b> Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>), Canard chipeau (<i>Mareca strepera</i>), Canard pilet (<i>Anas acuta</i>), Goéland argenté (<i>Larus argentatus</i>), Goéland cendré (<i>Larus canus</i>), Grand cormoran (<i>Phalacrocorax carbo</i>), Râle d'eau (<i>Rallus aquaticus</i>)</p>	<p><b>B</b> Callitriche occidentale (<i>Callitriche truncata subsp. occidentalis</i>); Pesse (<i>Hippuris vulgaris</i>)</p>	<p><b>A</b> Herbier à Renoncule de Baudot (<i>Ranunculetum baudotii</i>)</p> <p><b>B</b> Roselière à Phragmite commun et Aster maritime (<i>Aster tripolii - Phragmitetum australis</i>); Roselière à Scirpe maritime (<i>Scirpetum compacti</i>)</p> <p><b>C</b> Roselière à Phragmite commun et Morelle douce-amère (<i>Solano dulcamarae - Phragmitetum australis</i>); Roselière à Scirpe des lacs (<i>Scirpetum lacustris</i>)</p>

Oiseaux migrateurs**A**

Barge à queue noire (*Limosa limosa*), Bécasseau cocorli (*Calidris ferruginea*), Bécasseau minute (*Calidris minuta*), Bécasseau variable (*Calidris alpina*), Bergeronnette de Yarell (*Motacilla alba yarrellii*), Chevalier aboyeur (*Tringa nebularia*), Chevalier arlequin (*Tringa erythropus*), Chevalier culblanc (*Tringa ochropus*), Chevalier guignette (*Actitis hypoleucos*), Chevalier sylvain (*Tringa glareola*), Combattant varié (*Philomachus pugnax*), Courlis corlieu (*Numenius phaeopus*)

**B**

Bernache nonnette (*Branta leucopsis*), Butor étoilé (*Botaurus stellaris*), Grande aigrette (*Casmerodius albus*)

**C**

Fuligule milouin (*Aythya ferina*), Garrot à œil d'or (*Bucephala clangula*), Guifette noire (*Chlidonias niger*), Macreuse noire (*Melanitta nigra*), Plongeon catmarin (*Gavia stellata*), Sarcelle d'été (*Spatula querquedula*)

Poissons migrateurs**A**

Anguille d'Europe (*Anguilla anguilla*)

**B**

Bar commun (*Dicentrarchus labrax*), Flet commun (*Platichthys flesus*), Mulet doré (*Chelon auratus*), Mulet porc (*Chelon ramada*)

Amphibiens**A**

Crapaud calamite (*Bufo calamita*)

**B**

Crapaud commun (*Bufo bufo*), Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*)

Coléoptères aquatiques à enjeu

*Cercyon tristis*, *Haliplus apicalis*, *Heterocerus flexuosus*



Figure 65: Polder Ouest (Eden 62, 2016)

**Dunes :**

Les dunes (regroupant les dunes embryonnaires, les dunes blanches, les dunes grises, les dunes à fourrés et les dépressions intra ou arrière-dunaire) permettent à des végétations pionnières (13 habitats) de se développer profitant à certaines espèces végétales (8 taxons) et faunistiques (passereaux, invertébrés terrestres comme les odonates, orthoptères...). Les massifs buissonnant et les pannes permettent le déplacement et la chasse des chiroptères et des micro-mammifères. Cependant, ce sont des milieux fragiles, sensibles à l'érosion et à la dynamique naturelle. Le Lapin de garenne peut d'ailleurs participer à l'entretien des dunes grises.

Tableau XXXIII : Espèces et végétations à enjeu : dunes - Source : Eden 62, 2019

Faune	Flore	Végétations
<p><u>Oiseaux nicheurs</u></p> <p><b>A</b> Grand gravelot (<i>Charadrius hiaticula</i>), Gravelot à collier interrompu (<i>Charadrius alexandrinus</i>), Hypolaïs icterine (<i>Hippolais icterina</i>)</p> <p><b>B</b> Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>), Coucou gris (<i>Cuculus canorus</i>), Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>), Linotte mélodieuse (<i>Carduelis cannabina</i>), Locustelle tachetée (<i>Locustella naevia</i>), Pouillot fitis (<i>Phylloscopus trochilus</i>), Tarier pâtre (<i>Saxicola torquatus</i>), Tourterelle des bois (<i>Streptopelia turtur</i>)</p> <p><b>C</b> Bouscarle de Cetti (<i>Cettia cetti</i>), Bouvreuil pivoine (<i>Pyrhula pyrrhula</i>), Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>), Fauvette des jardins (<i>Sylvia borin</i>), Fauvette grisette (<i>Sylvia communis</i>), Grive draine (<i>Turdus viscivorus</i>), Lorient d'Europe (<i>Oriolus oriolus</i>), Phragmite des joncs (<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>), Roselin cramoisi (<i>Carpodacus erythrinus</i>), Rossignol philomèle (<i>Luscinia megarhynchos</i>)</p> <p><u>Oiseaux hivernants</u></p> <p><b>B</b> Bouscarle de Cetti (<i>Cettia cetti</i>), Grive litorne (<i>Turdus pilaris</i>)</p> <p><b>C</b> Bruant lapon (<i>Calcarius lapponicus</i>)</p> <p><u>Oiseaux migrateurs</u></p> <p><b>B</b> Bécasse des bois (<i>Scolopax rusticola</i>), Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>), Buse variable (<i>Buteo buteo</i>), Épervier d'Europe (<i>Accipiter nisus</i>), Faucon hobereau (<i>Falco subbuteo</i>), Hibou des marais (<i>Asio flammeus</i>), Merle à plastron (<i>Turdus torquatus</i>), Tarin des aulnes (<i>Carduelis spinus</i>), Traquet motteux (<i>Oenanthe oenanthe</i>)</p> <p><u>Amphibiens</u></p> <p><b>A</b> Crapaud calamite (<i>Bufo calamita</i>) (dépression intra ou arrière-dunaire)</p> <p><u>Mammifères terrestres</u></p> <p><b>C</b> Hérisson d'Europe (<i>Erinaceus europaeus</i>), Lapin de garenne (<i>Oryctolagus cuniculus</i>), Lérot (<i>Eliomys quercinus</i>), Murin à moustaches (<i>Myotis mystacinus</i>), Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>), Pipistrelle de Nathusius (<i>Pipistrellus nathusii</i>), Pipistrelle pygmée (<i>Pipistrellus pygmaeus</i>), Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>)</p>	<p><b>A</b> Petite centaurée littorale (<i>Centaurium littorale</i>)</p> <p><b>B</b> Orchis négligé (<i>Dactylorhiza praetermissa</i>); Erodium de Lebel (<i>Erodium lebelii</i>); Fétuque des sables (<i>Festuca arenaria</i>); Élyme des sables (<i>Leymus arenarius</i>); Littorelle des étangs (<i>Littorella uniflora</i>); Sagine noueuse (<i>Sagina nodosa</i>); Pensée de Curtis (<i>Viola curtisii</i>)</p>	<p><b>A</b> Herbier à Renoncule de Baudot (<i>Ranunculetum baudotii</i>); Végétation annuelle basse à Jonc des crapauds et Chénopode à feuilles grasses (<i>Junco bufonii</i> - <i>Chenopodium chenopodioidis</i>); Végétation à Euphorbe des dunes et Elyme à feuilles de jonc (<i>Euphorbia paraliae</i> - <i>Agropyretum juncei</i>); Végétation à Euphorbe des dunes et Oyat des sables, sous-association à Fétuque des sables (<i>Euphorbia paraliae</i> - <i>Ammophiletum arenariae festucetosum arenariae</i>); Végétation à Euphorbe des dunes et Oyat des sables, sous-association typique (<i>Euphorbia paraliae</i> - <i>Ammophiletum arenariae typicum</i>); Végétation à Leyme des sables et Oyat des sables (<i>Elymo arenarii</i> - <i>Ammophiletum arenariae</i>); Végétation à Leyme des sables et Elyme nord-atlantique (<i>Elymo arenarii</i> - <i>Agropyretum juncei</i>); Pelouse à Fétuque capillaire et Gaillet jaune (<i>Festuco filiformis</i> - <i>Galiatum maritimi</i>); Pelouse à Tortule et Fléole des sables (<i>Tortulo ruraliformis</i> - <i>Phleetum arenarii</i>); Gazons vivaces amphibies atlantiques basiphiles (<i>Samolo valerandi</i> - <i>Baldellion ranunculoidis</i>); Prairie à Hydrocotyle commune et Eléocharide des marais (<i>Hydrocotylo vulgaris</i> - <i>Eleocharitetum palustris</i>); Végétation annuelle à Erythrée littorale et Sagine noueuse (<i>Centaurio littoralis</i> - <i>Saginetum moniliformis</i>); Fourré à Sureau noir et Argousier faux-nerprun (<i>Sambuco nigrae</i> - <i>Hippophaetum rhamnoidis</i>)</p>



**Prairies :**

Les prairies, s'étendant sur environ 56 ha, sont des milieux propices à 6 habitats à enjeu et permettent à plusieurs espèces d'oiseaux, particulièrement inféodés à ces milieux ouverts, de venir s'y nourrir. Ce sont des milieux sensibles aux variations des niveaux d'eau et à la dynamique naturelle végétale. Les bovins et les équins entretiennent ces prairies.

Tableau XXXIV : Espèces et végétations à enjeu : prairies - Source : Eden 62, 2019

Faune	Flore	Végétations
<p><u>Oiseaux nicheurs</u></p> <p><b>B</b> Alouette des champs (<i>Alauda arvensis</i>), Bruant des roseaux (<i>Emberiza schoeniclus</i>), Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>), Chevalier gambette (<i>Tringa totanus</i>), Cisticole des joncs (<i>Cisticola juncidis</i>), Huitrier pie (<i>Haematopus ostralegus</i>), Locustelle tachetée (<i>Locustella naevia</i>), Pipit farlouse (<i>Anthus pratensis</i>), Tarier pâtre (<i>Saxicola torquatus</i>), Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)</p> <p><b>C</b> Bergeronnette grise (<i>Motacilla alba</i>), Canard souchet (<i>Spatula clypeata</i>), Perdrix grise (<i>Perdix perdix</i>), Phragmite des joncs (<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>)</p> <p><u>Oiseaux hivernants</u></p> <p><b>B</b> Bécassine des marais (<i>Gallinago gallinago</i>), Bouscarle de Cetti (<i>Cettia cetti</i>), Canard siffleur (<i>Mareca penelope</i>), Grive litorne (<i>Turdus pilaris</i>), Pluvier doré (<i>Pluvialis apricaria</i>), Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)</p> <p><b>C</b> Bruant lapon (<i>Calcarius lapponicus</i>), Courlis cendré (<i>Numenius arquata</i>), Oie cendrée (<i>Anser anser</i>), Râle d'eau (<i>Rallus aquaticus</i>)</p> <p><u>Oiseaux migrants</u></p> <p><b>A</b> Barge à queue noire (<i>Limosa limosa</i>), Barge rousse (<i>Limosa lapponica</i>), Bergeronnette de Yarell (<i>Motacilla alba yarrellii</i>), Chevalier sylvain (<i>Tringa glareola</i>), Combattant varié (<i>Philomachus pugnax</i>), Courlis corlieu (<i>Numenius phaeopus</i>), Pluvier argenté (<i>Pluvialis squatarola</i>)</p> <p><b>B</b> Bécasse des bois (<i>Scolopax rusticola</i>), Bernache nonnette (<i>Branta leucopsis</i>), Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>), Buse variable (<i>Buteo buteo</i>), Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>), Épervier d'Europe (<i>Accipiter nisus</i>), Faucon hobereau (<i>Falco subbuteo</i>), Grande Aigrette (<i>Casmerodius albus</i>), Hibou des marais (<i>Asio flammeus</i>), Merle à plastron (<i>Turdus torquatus</i>), Oie rieuse (<i>Anser albifrons</i>), Rougequeue noir (<i>Phoenicurus ochruros</i>)</p> <p><u>Mammifères terrestres</u></p> <p><b>C</b> Hérisson d'Europe (<i>Erinaceus europaeus</i>), Lapin de garenne (<i>Oryctolagus cuniculus</i>), Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>)</p>	<p><b>B</b> Orchis négligé (<i>Dactylorhiza praetermissa</i>)</p>	<p><b>A</b> Prairie à Agrostide stolonifère et Laïche distante (<i>Agrostio stoloniferae - Caricetum vikingensis</i>); Prairie à Hydrocotyle commune et Eléocharide des marais (<i>Hydrocotylo vulgaris - Eleocharitetum palustris</i>)</p> <p><b>B</b> Prairie de fauche à Rhinante à grandes fleurs et Houlque laineuse (<i>Rhinantho grandiflori - Holcetum lanati</i>)</p> <p><b>C</b> Prairie pâturée à Trèfle fraise et Trèfle rampant (<i>Trifolietum fragifero - repentis</i>); Prairie naturelle à Orobanche pourpre et Fromental élevé (<i>Orobanchio purpureae - Arrhenatheretum elatioris</i>); Ourlet à Ortie dioïque et Pariétaire officinale (<i>Orobanchio purpureae - Arrhenatheretum elatioris</i>)</p>

**Oiseaux migrateurs et hivernants :**

Le Platier d'Oye est essentiel à la migration de l'avifaune. C'est l'un des premiers lieux de passage en France, des oiseaux en migration descendant vers le sud. La réserve procure de la nourriture et des zones de quiétude pour les oiseaux de passage mais aussi pour les hivernants. Ils profitent ainsi d'un lieu préservé dans un contexte très anthropisé sur cette portion du littoral.

Tableau XXXV : Espèces et végétations à enjeu : oiseaux migrateurs et hivernants - Source : Eden 62, 2019

Faune	Flore	Végétations
<p><u>Oiseaux migrateurs</u></p> <p><b>A</b>            Barge à queue noire (<i>Limosa limosa</i>), Barge rousse (<i>Limosa lapponica</i>), Bécasseau cocorli (<i>Calidris ferruginea</i>), Bécasseau maubèche (<i>Calidris canutus</i>), Bécasseau minute (<i>Calidris minuta</i>), Bécasseau sanderling (<i>Calidris alba</i>), Bécasseau variable (<i>Calidris alpina</i>), Bergeronnette de Yarrell (<i>Motacilla alba yarrellii</i>), Chevalier aboyeur (<i>Tringa nebularia</i>), Chevalier arlequin (<i>Tringa erythropus</i>), Chevalier culblanc (<i>Tringa ochropus</i>), Chevalier guignette (<i>Actitis hypoleucos</i>), Chevalier sylvain (<i>Tringa glareola</i>), Combattant varié (<i>Philomachus pugnax</i>), Courlis corlieu (<i>Numenius phaeopus</i>), Mouette pygmée (<i>Hydrocoloeus minutus</i>), Pluvier argenté (<i>Pluvialis squatarola</i>), Tournepièrre à collier (<i>Arenaria interpres</i>)</p> <p><b>B</b>            Bécasse des bois (<i>Scolopax rusticola</i>), Bernache nonnette (<i>Branta leucopsis</i>), Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>), Buse variable (<i>Buteo buteo</i>), Butor étoilé (<i>Botaurus stellaris</i>), Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>), Épervier d'Europe (<i>Accipiter nisus</i>), Faucon hobereau (<i>Falco subbuteo</i>), Grande Aigrette (<i>Casmerodius albus</i>), Hibou des marais (<i>Asio flammeus</i>), Merle à plastron (<i>Turdus torquatus</i>), Oie rieuse (<i>Anser albifrons</i>), Rougequeue noir (<i>Phoenicurus ochruros</i>), Tarin des aulnes (<i>Carduelis spinus</i>), Traquet motteux (<i>Oenanthe oenanthe</i>)</p> <p><b>C</b>            Bernache cravant (<i>Branta bernicla</i>), Fuligule milouin (<i>Aythya ferina</i>), Garrot à œil d'or (<i>Bucephala clangula</i>), Guifette noire (<i>Chlidonias niger</i>), Macreuse noire (<i>Melanitta nigra</i>), Plongeon catmarin (<i>Gavia stellata</i>), Sarcelle d'été (<i>Spatula querquedula</i>)</p> <p><u>Oiseaux hivernants</u></p> <p><b>B</b>            Bécassine des marais (<i>Gallinago gallinago</i>), Bouscarle de Cetti (<i>Cettia cetti</i>), Canard siffleur (<i>Mareca penelope</i>), Fuligule morillon (<i>Aythya fuligula</i>), Grive litorne (<i>Turdus pilaris</i>), Pluvier doré (<i>Pluvialis apricaria</i>), Sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>), Spatule blanche (<i>Platalea leucorodia</i>), Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)</p> <p><b>C</b>            Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>), Alouette hausse-col (<i>Eremophila alpestris</i>), Bruant des neiges (<i>Plectrophenax nivalis</i>), Bruant lapon (<i>Calcarius lapponicus</i>), Canard chipeau (<i>Mareca strepera</i>), Canard pilet (<i>Anas acuta</i>), Chevalier gambette (<i>Tringa totanus</i>), Courlis cendré (<i>Numenius arquata</i>), Goéland argenté (<i>Larus argentatus</i>), Goéland brun (<i>Larus fuscus</i>), Goéland cendré (<i>Larus canus</i>), Grand Cormoran (<i>Phalacrocorax carbo</i>), Grand Gravelot (<i>Charadrius hiaticula</i>), Huitrier pie (<i>Haematopus ostralegus</i>), Linotte à bec jaune (<i>Linaria flavirostris</i>), Oie cendrée (<i>Anser anser</i>), Râle d'eau (<i>Rallus aquaticus</i>)</p>	<p>Espèces végétales aquatique, Argousiers, Graminées</p>	<p>Vasières            Berges de plan d'eau            Plans d'eau            Îlots            Estran sableux            Prairies            Pannes            Dunes</p>

**Oiseaux nicheurs :**

Le Platier d'Oye est une réserve qui présente un attrait pour les oiseaux nicheurs (70 espèces nicheuses, soit 41% des espèces nicheuses de la région Hauts-de-France), grâce à sa mosaïque d'habitats (estran sableux, îlots, plans d'eau, vasières, dunes et prairies). Par exemple, le banc coquillier sur l'estran sableux est propice aux Gravelots et à la Sterne naine. Ce site de grande importance régionale doit être préservé du dérangement pour laisser l'avifaune accomplir sa reproduction en toute quiétude.

Tableau XXXVI : Espèces et végétations à enjeu : oiseaux nicheurs - Source : Eden 62, 2019

Faune	Flore	Végétations
<p><b>A</b> Grand Gravelot (<i>Charadrius hiaticula</i>), Gravelot à collier interrompu (<i>Charadrius alexandrinus</i>), Hypolaïs icterine (<i>Hippolaïs icterina</i>), Mouette mélanocéphale (<i>Larus melanocephalus</i>), Sterne caugek (<i>Sterna sandvicensis</i>), Sterne naine (<i>Sternula albifrons</i>)</p> <p><b>B</b> Alouette des champs (<i>Alauda arvensis</i>), Avocette élégante (<i>Recurvirostra avosetta</i>), Bruant des roseaux (<i>Emberiza schoeniclus</i>), Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>), Chevalier gambette (<i>Tringa totanus</i>), Cisticole des joncs (<i>Cisticola juncidis</i>), Coucou gris (<i>Cuculus canorus</i>), Échasse blanche (<i>Himantopus himantopus</i>), Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>), Goéland argenté (<i>Larus argentatus</i>), Huitrier pie (<i>Haematopus ostralegus</i>), Linotte mélodieuse (<i>Carduelis cannabina</i>), Locustelle tachetée (<i>Locustella naevia</i>), Mouette rieuse (<i>Chroicocephalus ridibundus</i>), Pipit farlouse (<i>Anthus pratensis</i>), Pouillot fitis (<i>Phylloscopus trochilus</i>), Sterne pierregarin (<i>Sterna hirundo</i>), Tarier pâtre (<i>Saxicola torquatus</i>), Tourterelle des bois (<i>Streptopelia turtur</i>), Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)</p> <p><b>C</b> Bergeronnette grise (<i>Motacilla alba</i>), Bouscarle de Cetti (<i>Cettia cetti</i>), Bouvreuil pivoine (<i>Pyrrhula pyrrhula</i>), Canard chipeau (<i>Mareca strepera</i>), Canard souchet (<i>Spatula clypeata</i>), Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>), Fauvette des jardins (<i>Sylvia borin</i>), Fauvette grisette (<i>Sylvia communis</i>), Fuligule morillon (<i>Aythya fuligula</i>), Goéland brun (<i>Larus fuscus</i>), Goéland marin (<i>Larus marinus</i>), Grèbe à cou noir (<i>Podiceps nigricollis</i>), Grive draine (<i>Turdus viscivorus</i>), Lorient d'Europe (<i>Oriolus oriolus</i>), Oie cendrée (<i>Anser anser</i>), Perdrix grise (<i>Perdix perdix</i>), Petit Gravelot (<i>Charadrius dubius</i>), Phragmite des joncs (<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>), Roselin cramoisi (<i>Carpodacus erythrinus</i>), Rossignol philomèle (<i>Luscinia megarhynchos</i>), Tadorne de Belon (<i>Tadorna tadorna</i>)</p>	-	<p>Banc coquillier Îlots Plans d'eau Prairies Dunes</p>

**Poissons migrateurs :**

Certains poissons migrateurs catadromes se servent du site pour effectuer leur cycle de croissance avant de partir se reproduire en mer. Les différents taux de salinité retrouvés particulièrement dans la zone est (polder puis zone des anciennes mares de hutte) du site leur sont très propice. Il faut garantir une continuité écologique pour leurs déplacements. Les poissons sont par ailleurs source de nourriture pour l'avifaune du site.

Tableau XXXVII : Espèces et végétations à enjeu : poissons migrateurs - Source : Eden 62, 2019

Faune	Flore	Végétations
<b>A</b> Anguille d'Europe ( <i>Anguilla anguilla</i> )	-	Plans d'eau Vasières
<b>B</b> Bar commun ( <i>Dicentrarchus labrax</i> ), Flet commun ( <i>Platichthys flesus</i> ), Mulet doré ( <i>Chelon auratus</i> ), Mulet porc ( <i>Chelon ramada</i> )		

## VIII.2) ENJEUX RELATIFS AUX PAYSAGES

### a) Enjeux de priorité A

**Respect des unités paysagères :**

Respecter les différentes unités paysagères du Platier d'Oye (vasière du Casino, dunes, vasière de la zone des anciennes huttes avec le chenal, estran, polders...) en gérant le site de manière à les préserver (par exemple, limiter l'envahissement des dunes par l'argousier faux-nerprun).

**Intégration des aménagements et de la signalétique :**

Les futurs aménagements (observatoires, points de vue...), les travaux (creusement et curage de plans d'eau, débroussaillage...) et l'installation des panneaux de signalétique devront toujours être intégrés au mieux au site afin de respecter l'esprit des lieux. Des efforts peuvent être faits sur l'intégration des panneaux d'accueil, très imposants, et dont les faces arrières, très claires, peuvent perturber le paysage comme sur le Casino. La nouvelle charte graphique et signalétique mise en place par Eden 62 en 2018 devrait pouvoir répondre en partie à cet enjeu.



Figure 66: Panneau d'accueil et d'information actuel (de face et de dos) situé au niveau de l'entrée de l'abri-côtier (Eden 62, 2018)



**b) Enjeux de priorité B****Polder Ouest sauvage :**

Le Polder Ouest est le seul endroit de la réserve où l'observateur pourrait avoir une vision de la nature plus épargnée des influences anthropiques, sans aucun élément perturbateur d'origine humaine (mobiles-home des campings voisins, le parc de contention, la règle limnimétrique, l'exclos). Les fauches exportatrices tardives, venant trop près des berges, induisent parfois un étagement de végétation qui donne un côté artificiel, le temps que la végétation se redéveloppe. Par contre, les vaches highlands, elles, de part leur allure et leur rusticité, renforcent ce caractère "sauvage".

**c) Enjeux de priorité C****Vestiges historiques :**

Le site recèle de différents aménagements de la 1ère et 2nde guerre mondiale (mur de l'Atlantique, blockhaus, canon, tour de guet,...). Il serait important de les mettre en valeur puisqu'ils sont bien présents dans le paysage et, en plus d'être des témoins précieux d'une période historique ayant fortement marquée la région, ont une histoire bien à eux et plus locale, intéressante à faire découvrir aux visiteurs.

**VIII.3) ENJEUX RELATIFS À L'ACCUEIL DU PUBLIC****a) Enjeux de priorité A****Maison dans la dune :**

La maison dans la dune a été restaurée récemment et fera l'objet d'améliorations dans les années à venir : l'idée est d'en faire une véritable porte d'entrée touristique pour la réserve. De plus, cet équipement est un élément indispensable dans l'accueil des groupes et des écoles.



Figure 67: Salle d'accueil des groupes à réaménager (Eden 62, 2018)

**Accès et stationnements de la réserve :**

La réserve propose quatre parkings pour l'accueil des visiteurs. Leur état est globalement mauvais, ce qui est d'ailleurs régulièrement noté par les visiteurs (cf. enquête de fréquentation). L'accès au parking des Ecardines mérite d'être sécurisé car les piétons et véhicules utilisent la même voie. Les parkings sont plutôt mal indiqués depuis les axes routiers et certains panneaux sont cachés dans la végétation.

**Sécurité des aménagements :**

L'accueil du public doit se faire de manière sécurisée. Or, le platelage peut s'avérer glissant en temps de pluie et l'escalier d'accès à la plage des Ecardines, régulièrement soumis à l'érosion, peut présenter des défauts de stabilité.

**Sensibilisation des usagers habitués de la réserve :**

La moitié des visiteurs de la réserve sont des habitués, y venant au moins une fois par mois. Cependant, il semble qu'il y ait parfois un décalage entre les actions de gestion du gestionnaire et la compréhension de celles-ci par ces usagers. De plus, peu d'habitants locaux participent aux animations proposées sur le Platier d'Oye. La transmission de l'information entre certains d'entre eux et le gestionnaire reste donc difficile. A l'inverse des visiteurs découvrant le site et respectant plus facilement sa réglementation, les habitués commettent des infractions récurrentes, notamment vis-à-vis des chiens non tenus en laisse ou des chemins parasites.

**Connaissance du Platier d'Oye :**

Le Platier d'Oye est connu majoritairement des usagers riverains du site et par les naturalistes. La part de la fréquentation venant de département et pays voisins s'élève à environ 15%. Le "label" réserve naturelle nationale joue un rôle probablement non négligeable dans l'attraction du site et est bien connu des visiteurs (+ de 75%). La communication d'Eden 62 pourrait être améliorée vu la connaissance moyenne des usagers à propos du gestionnaire de la réserve. Le nouveau plan de communication d'Eden 62, sorti en 2018, devrait aider à l'amélioration dans ce domaine.

**Réglementation :**

Le décret de création de la Réserve Naturelle Nationale fixe le cadre réglementaire indispensable pour garantir la préservation du site et ses objectifs. L'enjeu réside surtout dans le fait de l'appliquer sur le terrain. Cela passe par de l'information et de la sensibilisation du public mais aussi par l'entreprise de mesures répressives dans certains cas extrêmes (et rares). La présence régulière des gardes sur le terrain est indispensable pour assurer cette application de la réglementation. L'efficacité de cette surveillance est reconnue par les usagers et les acteurs du territoire. Les efforts doivent être maintenus sur ce point. Une sensibilisation par le maraudage pourrait être une piste d'évolution.

---

**b) Enjeux de priorité B****Points de vue :**

La réserve possède de très beaux points de vue offrant aux visiteurs une variété et une qualité de paysages exceptionnelles. Cependant, certaines portions de sentier parfois monotones peuvent être égayées, tout comme certains aménagements déjà en place, par de nouveaux points de vue. Il faudra néanmoins prendre en compte l'impact visuel d'éventuels aménagements sur le paysage mais aussi pour la faune afin de ne pas la perturber.

**Sensibilisation des autres visiteurs :**

La sensibilisation des visiteurs passe par de nombreux moyens qui sont bien développés sur le site : animations grand public, panneaux d'interprétation, documentation, etc. Celle-ci joue un rôle important sur une Réserve Naturelle Nationale. Certaines animations pourront être remises au goût du jour, en fonction des enjeux qui ressortiront de ce plan de gestion, ou pour essayer de toucher un nouveau public qui ne soit pas déjà sensibilisé à l'environnement.

L'interprétation du site a été faite récemment et de nouveaux panneaux ont été posés. Cependant, dans la durée du plan de gestion, il faudra la réactualiser pour faire découvrir de nouveaux aspects de la réserve. Ce nouveau plan d'interprétation doit être discuté entre les équipes gestion, communication et animation et la commune.

**Propreté des sites et des équipements :**

Plus de 3 tonnes de déchets sont ramassés chaque année. La plus grande partie des déchets est ramassée en période estivale concentrée sur 3 mois (de juin à août), du fait de la présence de la plage surveillée.

---

**c) Enjeux de priorité C****Balisage des chemins :**

Bien que mis en place récemment et apprécié des usagers, le balisage des chemins doit encore être amélioré par endroit.

## VIII.4) ENJEUX RELATIFS À LA CONNAISSANCE

### a) Enjeux de priorité A

#### **Fonctionnalité du site :**

La fonctionnalité écologique des milieux naturels représente leur capacité à répondre aux besoins biologiques des espèces animales et végétales et à fournir les services écologiques bénéfiques aux populations humaines. Cette fonctionnalité pour le Platier n'est pas toujours bien connue, en tout cas, pas présentée clairement (cartographies, analyses), notamment pour les passereaux, Anatidés et Limicoles.

#### **Hydrogéologie et circulation des eaux marines :**

Les variations de niveau d'eau de surface et des nappes phréatiques sont des facteurs importants pour la présence de certaines espèces animales et végétales. Leur connaissance permettrait également d'anticiper d'éventuelles opérations de restauration de zone humide. L'arrivée d'eau de mer sur la zone des anciennes huttes est capitale pour la biodiversité du site et la connaissance des conditions de circulation de cette eau devrait être approfondie.

#### **Salinité :**

La salinité des plans d'eau du site est un enjeu important pour tous les habitats et les espèces présents sur le site (plantes, invertébrés, poissons, avifaune...). Une meilleure compréhension de ce facteur permettrait d'expliquer leur présence ou absence et d'anticiper l'évolution de leurs populations.

#### **Sédimentologie :**

La sédimentologie côtière influence très fortement le site. Le suivi de sa dynamique permet de comprendre les évolutions de végétations et la présence/absence des espèces faunistiques et floristiques. La participation aux études menées par les scientifiques (de l'ULCO notamment) et leurs suivis permettraient de répondre à cet enjeu.

#### **Vasière de l'anse de l'abri-côtier :**

Des suivis phytocénotiques par transects en lien avec les suivis géomorphologiques ou sédimentologiques devront être mis en place pour approfondir la connaissance de l'évolution de la vasière du Casino, comprendre et anticiper sa dynamique, qui impacte rapidement les habitats et le paysage.

#### **Invertébrés terrestres et aquatiques :**

La connaissance de la faune et la flore de la réserve est très importante. Néanmoins il y a encore des efforts à faire pour la connaissance des invertébrés terrestres et aquatiques. Outre le fait d'être la base de la chaîne alimentaire, les invertébrés sont de très bons indicateurs de pollution. De plus, quelques espèces pourraient sortir du lot et être rares en région du fait du gradient de salinité du site. La prospection de l'ensemble des zones humides n'est cependant pas chose facile sans prendre le risque de déranger l'avifaune.

### b) Enjeux de priorité B

#### **Oiseaux chanteurs nocturnes :**

La Marouette ponctuée et le Râle des genêts ont été détectés à l'occasion d'inventaires de papillon de nuit, en juin 2018, sur le Platier d'Oye. Cela montre l'intérêt de faire des sorties au crépuscule pour détecter de nouvelles espèces d'oiseaux.

### c) Enjeux de priorité C

#### **Micro-mammifères :**

La présence de nids ronds accrochés à la végétation était jusque là attribuée à la présence du Rat des moissons (*Micromys minutus*, espèce non patrimoniale). Il est cependant possible qu'il s'agisse de nids de Muscardins (*Muscardinus avellanarius*), espèce menacée de disparition et protégée. Il y a trop peu de connaissance à l'heure actuelle sur les micro-mammifères et les données sont anciennes.

## VIII.5) AUTRES ENJEUX

## a) Enjeux de priorité A

**Evolution du trait de côte :**

L'érosion dunaire à certains endroits du Platier est importante tandis qu'à d'autres l'engraissement stabilise la dune. C'est à la fois un enjeu pour les milieux et les espèces, mais aussi un enjeu pour le paysage. Le suivi de l'évolution du cordon dunaire permettrait de mieux conserver les aménagements réalisés notamment pour l'accueil du public et de prédire les risques de submersion marine.

**Zone tampon :**

La présence de la zone tampon permet de limiter le dérangement de la RNN pouvant provenir des usages anthropiques. Elle sert de zone de transition entre mode d'agriculture intensif et extensif. Par ailleurs, la zone tampon permet d'éviter la fragmentation des habitats en écartant l'urbanisation, et joue donc aussi le rôle de corridor écologique.

La zone tampon participe également à la cohérence du paysage de la réserve avec les alentours. Cette cohérence est perturbée par les propriétés connexes.

**Digues :**

Les digues ont permis la poldérisation du secteur et la protection des habitations. Certaines ne sont plus en bon état et des actions liées à la prévention de la submersion marine sont prévues par le PMCO (Pôle Métropolitain Côte d'Opale) dans les années à venir.

## VIII.6) TABLEAU DE SYNTHÈSE

Tableau XXXVIII : Synthèse des enjeux pour le plan de gestion - Source : Eden 62, 2018

Enjeux relatifs aux habitats / espèces		
Priorité A	Priorité B	Priorité C
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vasières</li> <li>- Estran</li> <li>- Plans d'eau, berges, roselières et îlots</li> <li>- Dunes</li> <li>- Prairies</li> <li>- Oiseaux migrants et hivernants</li> <li>- Oiseaux nicheurs</li> <li>- Poissons migrants</li> </ul>		
Enjeux relatifs aux paysages		
Priorité A	Priorité B	Priorité C
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des unités paysagères</li> <li>- Intégration des aménagements et de la signalétique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Polder Ouest sauvage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vestiges historiques</li> </ul>
Enjeux relatifs à l'accueil du public		
Priorité A	Priorité B	Priorité C
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maison dans la dune</li> <li>- Accès et stationnements de la réserve</li> <li>- Sécurité des aménagements</li> <li>- Sensibilisation des usagers habitués de la réserve</li> <li>- Connaissance du Platier d'Oye</li> <li>- Réglementation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Points de vue</li> <li>- Sensibilisation des autres visiteurs</li> <li>- Propreté des sites et des équipements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Balisage des chemins</li> </ul>



Enjeux relatifs à la connaissance		
Priorité A	Priorité B	Priorité C
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonctionnalité du site</li> <li>- Hydrogéologie et circulation des eaux marines</li> <li>- Salinité</li> <li>- Sédimentologie</li> <li>- Vasière de l'anse de l'abri-côtier</li> <li>- Invertébrés terrestres et aquatiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Oiseaux chanteurs nocturnes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Micro-mammifères</li> </ul>
Autres enjeux		
Priorité A	Priorité B	Priorité C
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution du trait de côte</li> <li>- Zone tampon</li> <li>- Dignes</li> </ul>		

## IX. CONCLUSION PARTIE A

Mise à jour : 05/04/19

Avec cette **juxtaposition d'habitats des sols secs à humides**, d'eau douce et d'eau salée, de substrats sableux ou vaseux, la réserve offre une **qualité** et une **diversité de milieux**, accentuées par sa position biogéographique. En effet, elle permet le développement de **végétations** et de **plantes** caractéristiques des **dunes flamandes** et **rare**s en région. Tous ces points font que la réserve naturelle constitue une **zone d'accueil** très prisée des **oiseaux**, que ce soit pour leur reproduction, leur hivernage ou lors des haltes migratoires. Cette particularité ornithologique est le symbole de la réserve. De nombreux invertébrés, poissons, amphibiens et mammifères s'y développent également, profitant d'une situation exceptionnelle tant grâce au gradient de salinité présent sur le site que par l'inondation temporaire et régulière de ces vasières et polders.

Pour prioriser les habitats et les espèces à préserver, des **enjeux de conservation** ont été définis et hiérarchisés. Suite à cela, des **enjeux de gestion** ont été décrits afin de maintenir, protéger, restaurer ou améliorer la biodiversité présente sur le site. Ces derniers, synthétisés dans le chapitre précédent, permettent de donner les directions à suivre dans la partie B du plan de gestion. Cette partie concerne les objectifs et les opérations à mettre en œuvre pour préserver et valoriser les végétations tout autant que les espèces de la Réserve Naturelle Nationale du Platier d'Oye.

La partie A du présent plan de gestion n'est pas fixe et peut évoluer. Ainsi, grâce à cette conception, la rédaction du prochain plan de gestion sera plus aisée.

## X. BIBLIOGRAPHIE PARTIE A

Mise à jour : 05/04/19

### Livres, publications et rapports

AGUR (Agence d'Urbanisme et développement de la Région Flandre-Dunkerque), 2014. Les wateringues, hier aujourd'hui et demain. *Pacaud*, 72 p.

Alfa, 2008. Étude relative aux ressources alimentaires de l'avifaune, volet invertébrés aquatiques, invertébrés terrestres, végétations. 76 p.

Baliga M-F., Bedouet F., Duhamel F., 2005. Bilan floristique et phytocoenotique de la Réserve Naturelle Nationale du Platier d'Oye (Commune de Oye-Plage, département du Pas-de-Calais). *Centre régional de phytosociologie / Conservatoire botanique national de Bailleul*, 84 p.

Barneix M. et Gigot G., 2013. Listes rouges des espèces menacées et enjeux de conservation : Étude prospective pour la valorisation des Listes rouges régionales – Propositions méthodologiques. *SPN-MNHN*, 63 p.

Basso F. et Duhamel F., 2006. - Étude des habitats et de la flore de la partie concernée par les 13 huttes de chasse illégales de la Réserve Naturelle Nationale du Platier d'Oye. Partie est de la réserve (commune d'Oye-Plage, Pas-de-Calais). *Centre régional de phytosociologie / Conservatoire botanique national de Bailleul*, 46 p.

Bernard D. et Fouque C., 2010. Canard dénombrés en France en hiver : importance des zones humides et tendances, *Ornithos* **17** (5) : 266-283.

Blervaque L., Hauguel J.-C., Toussaint B. et Watterlot A., 2017. Hiérarchisation des enjeux de conservation pour la flore vasculaire des Hauts-de-France. Notice méthodologique, bilan et perspectives. *Conservatoire botanique national de Bailleul*, 45 p.

Blondel C., Duhamel F., Toussaint B. et Cornier T., 2012. Bilan de la gestion des enclos de pâturage de la Réserve Naturelle Nationale du Platier d'Oye (commune de Oye-Plage, département du Pas-de-Calais). *Centre régional de phytosociologie / Conservatoire botanique national de Bailleul*, 89 p.

Catteau, E. et Duhamel, F. (coord.), 2014. - Inventaire des végétations du nord-ouest de la France. Partie 1 : analyse synsystématique. Version n°1 / avril 2014. *Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul*, avec la collaboration du Collectif phytosociologique du nord-ouest de la France. 50 p. (document téléchargeable sur le site du Conservatoire botanique national de Bailleul : <http://www.cbnbl.org/ressources-documentaires/referentiels-et-outils-de-saisie/article/referentiels>).

DREAL Nord-Pas de Calais, 2008. Paysages des dunes de la Mer du Nord, Atlas des paysages de la région Nord-Pas de Calais, Cahiers de grand paysage région, juin 2008. *DREAL*, 25 p.

Driencourt A., Cossement B., Mikolajczak R., Bellart P., Gruwier X., 2007. Plan de gestion 2007-2016 de la Réserve Naturelle Nationale du Platier d'Oye. *Eden* **62**, 325 p.

Dubaille E., 2016. Article « Présentation du Platier d'Oye ». Atelier EUCC-France, Dunkerque, 19-20 mai 2016. 5 p.

Duhamel, F. et Catteau, E. (coord.), 2014. - Inventaire des végétations du nord-ouest de la France. Partie 2a : évaluation patrimoniale des végétations du Nord-Pas de Calais. Version n°1 / avril 2014. *Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul*, avec la collaboration du Collectif phytosociologique du nord-ouest de la France. 39 p. (document téléchargeable sur le site du Conservatoire botanique national de Bailleul : <http://www.cbnbl.org/ressources-documentaires/referentiels-et-outils-de-saisie/article/referentiels>).

Duhamel F., Farvacques C., Blondel C., Deplanque S., Catteau E., Gelez W., François R., Prey T., Cholet J., Buchet J et Massard O., 2017. Guide des végétations littorales du Nord-Ouest de la France. *Centre régional de phytosociologie / Conservatoire botanique national de Bailleul*, 704 p.

Farvacques C., Detré M., Duhamel F. et Toussaint B., 2012. Inventaire et cartographie de la flore et des végétations d'intérêt patrimonial de l'Anse de l'Abri-côtier (Oye-Plage, Pas-de-Calais). Conseils de gestion. *Centre régional de phytosociologie / Conservatoire botanique national de Bailleul*, 67 p.

Gelez W., Toussaint B., Catteau E., Duhamel F., 2017. Évaluation de gestion des milieux ouverts de la Réserve Naturelle Nationale du Platier d'Oye. *Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul*, 106 p.

Issa N., Muller Y., 2015. Atlas des oiseaux de France métropolitaine. Nidification et présence hivernale. *Delachaux et Niestlé*, 1408 p.

Jiguet, F., Chiron, F., Dehorter, O., Dugué, H., Provost, P., Musseau, R., Guyot, G., Latraube, F., Fontanilles, P., Séchet, E., Laignel, J., Gruwier, X., Le Neve, A., 2011. How many Aquatic Warblers *Acrocephalus paludicola* stop over in France during the autumn migration? *Acta Ornithologica*, **46** (2) : 135-142.

Julliard, R., Bargain, B., Dubos, A., & Jiguet, F., 2006. Identifying autumn migration routes for the globally threatened Aquatic Warbler *Acrocephalus paludicola*. *Ibis*, **148** : 735-743.

Les guides parcours France, tout pour vivre et réaliser vos projets en région I, 2015. Le Guide pour vivre et s'installer à Oye-Plage. *Parcours France 2015-2016*, 22 p.

Luczak C., Spilmont N., Lanshere J., 2008. Étude relative aux ressources alimentaires de l'avifaune du Platier d'Oye, volet Benthos. 90 p.

Maison dans la Dune, 2016. Bilan de la saison estivale 2016.

MONDON O., 2012. Rapport de stage : analyse et interprétation de photographies aériennes anciennes pour l'étude d'évolution des Espaces Naturels Sensibles littoraux. *Eden 62*, 189-212.

Observatoire de la biodiversité des Hauts-de-france, 2018. Comment se porte la nature dans les Hauts-de-France ? 7 p.

ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques), 2008. Étude des peuplements de poissons de la Réserve Naturelle du Platier d'Oye.

Pezeril S., 2002. Étude de l'avifaune résidant sur la Réserve Naturelle Nationale du Platier d'Oye : biogéographie et environnement - De l'habitat à l'unité fonctionnelle, modalités et dynamiques d'acquisition de l'espace par des oiseaux en escale migratoire et en hivernage. 168 p.

Ruz M-H., Marin D., Sipka V., 2016. Evolution du Platier d'Oye du 19<sup>e</sup> siècle à nos jours. Université du Littoral Côte d'Opale. Laboratoire d'Océanographie et de Géosciences. Atelier EUCC-France 2016. 7p.

Ruz M-H. Héquette A., Marin D., Sipka V., Crapoulet A., Cartier A., 2017. Formation d'un champ de dunes embryonnaires le long d'une côte macrotidale en accrétion, nord de la France. « Development of an incipient foredune field along a prograding macrotidal shoreline, northern France ». *Géomorphologie : relief, processus, environnement*, **23** (1) : 37-50.

ULCO (Université Littoral Côte d'Opale), CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique), LOG (Laboratoire d'Océanologie et de Géosciences), TVES (Territoire, Villes, Environnement et Société), Lille1, 2017. Projet COSACO (Co-construction de stratégies d'adaptation au changement climatique en Côte d'Opale)- Evolution du Platier d'Oye du 19<sup>ème</sup> siècle à nos jours.

Wiscart C., 2017. Évaluation du plan de gestion 2007-2016. *Eden 62*, 172 p.

Wiscart C., 2017. Fascicule, L'avifaune du Platier d'Oye, effectifs et secteurs fréquentés en 2009-2016. *Eden 62*, 210 p.

### Sites internet

Agence de l'eau Artois-Picardie [en ligne]. Le bassin Artois-Picardie [consulté le 13 octobre 2017]. Disponible sur : <http://www.eau-artois-picardie.fr/lagence-de-leau/le-bassin-artois-picardie>.

CBNBI (Conservatoire Botanique National de Bailleul) [en ligne]. Base de données digitale2, fiche *Hamillone pedunculata* [consulté le 15 novembre 2017]. Disponible sur : [http://digitale.cbnbl.org/digitale-rft/Consultation/Taxon\\_accueil.do?codeMetier=4625](http://digitale.cbnbl.org/digitale-rft/Consultation/Taxon_accueil.do?codeMetier=4625).

Climate-Data [en ligne]. Climat : Oye-Plage, [consulté le 05 octobre 2017]. Disponible sur : <https://fr.climate-data.org/location/67205/>

CPIE Flandre Maritime (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), Conseil Général du Nord [en ligne]. Les Dunes Flamandes : document pédagogique Formation Guide Nature Patrimoine Volontaire 2011/2012 [consulté le 25 juillet 2018]. Disponible sur : [http://www.cpieflandremaritime.fr/IMG/pdf/\\_document\\_pedagogique\\_dunes\\_final\\_.pdf](http://www.cpieflandremaritime.fr/IMG/pdf/_document_pedagogique_dunes_final_.pdf).

DREAL Hauts-de-France [en ligne]. Cartographie des risques de submersion marine [consulté le 17 octobre 2017]. Disponible sur : <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/24/risque-zi.map#>.

DREAL Hauts-de-France (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) [en ligne]. Réseau hydrographique de la région [consulté le 13 octobre 2017]. Disponible sur : <http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Le-reseau-hydrographique>.

Eau France [en ligne]. Accès aux Données sur les Eaux Souterraines (ADES) : évolution de la nappe phréatique – piézomètre de Saint George sur l'Aa [consulté le 12 octobre 2017]. Disponible sur : <http://www.ades.eaufrance.fr/GraphPiezo.aspx?LISTBSS=00035X0210/PZO1&MIN=05/05/2010&MAX=27/07/2017>.

Faune-France [en ligne]. ATLAS oiseaux nicheurs de France métropolitaine, bilans 2009-2012 [consulté le 11 décembre 2017]. Disponible sur : <http://www.atlas-ornitho.fr>.

IGN (institut national de l'Information Géographie et Forestière) [en ligne]. Photographies aériennes anciennes : portail remonter le temps [consulté le 10 novembre 2017]. Disponible sur : <https://remonterletemps.ign.fr/>.

INSEE (Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques) [en ligne], 2017. Chiffres clés pour la France, Les Hauts-de-France, le Pas-de-Calais et Oye-Plage [consulté le 10 novembre 2017]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/accueil>.

MétéoFrance [en ligne]. Climat monde : 2017 parmi les 3 années les plus chaudes jamais observée [consulté le 08 novembre 2017]. Disponible sur : <http://www.meteofrance.fr/actualites/55460991-climat-monde-2017-parmi-les-3-annees-les-plus-chaudes-jamais-observees>.

MNHN (Museum National d'Histoire Naturelle) [en ligne]. Code EUNIS habitats marins [consulté le 17 octobre 2017]. Disponible sur : [https://inpn.mnhn.fr/habitat/cd\\_typo/7/cd\\_hab/79](https://inpn.mnhn.fr/habitat/cd_typo/7/cd_hab/79).

Norpac, Institut du Développement Durable et Responsable, Université Catholique de Lille [en ligne]. Succession écologique et dynamique des milieux [consulté le 24 juillet 2018]. Disponible sur : <http://www.biodiversite-positive.fr/succession-ecologique-dynamique-des-milieux/>

Organisation Météorologique Mondiale [en ligne], 2017. Marquée par des phénomènes extrêmes records, 2017 est en passe de figurer au palmarès des 3 années les plus chaudes [consulté le 09 novembre 2017]. Disponible sur : <https://public.wmo.int/fr/medias/communiqu%C3%A9s-de-presse/marqu%C3%A9e-par-des-ph%C3%A9nom%C3%A8nes-extr%C3%Aames-record-2017-est-en-passe-de-figurer>.

Région Hauts-de-France [en ligne]. Trame Verte et Bleue [consulté le 18 octobre 2017]. Disponible sur : [http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=rubrique&id\\_rubrique=1615](http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=rubrique&id_rubrique=1615).

SHOM (Service Hydrographique et Océanique de la Marine) [en ligne]. Plateforme de données en ligne, cartographie des marnages pour des coefficients de 20 à 120 [consulté le 11 décembre 2017]. Disponible sur : <http://www.data-shom.fr>.

SI Flore (Système d'information national flore, fonge, végétation et habitats, données du réseau des CBN) [en ligne][consulté le 20 mars 2019]. Disponible sur : <http://siflore.fcbn.fr/>

SIGES (Système d'information pour la gestion des eaux souterraines en Nord-Pas de Calais) [en ligne]. Cours d'eau et relief en Nord-Pas-de-Calais [consulté le 13 octobre 2017]. Disponible sur : <http://sigesnpc.brgm.fr/Cours-d-eau.html>.

UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) [en ligne]. Consultation des espèces sur liste rouge européenne [consulté le 20 octobre 2017]. Disponible sur : <http://www.iucnredlist.org/search>.



Connectez-vous à la nature...

RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DU PLATIER D'OYE

PLAN DE GESTION 2019-2028 / **Partie A** Diagnostic



Création Eden 62

**Eden 62**

 2 rue Claude - BP 113  
62240 DESVRES

 03 21 32 13 74

 [contact@eden62.fr](mailto:contact@eden62.fr)

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux

et sur [www.eden62.fr](http://www.eden62.fr)